

ENQUÊTE SOCIO-ECONOMIQUE 2001
MONOGRAPHIES

Scolarité et emploi

Mieke Booghmans
Valter Cortese
Pierre Desmarez
Mejed Hamzaoui
Reginald Loyen
Eef Stevens
Peter van der Hallen
Ann Valkeneers
Mathieu Veinstein
Caroline Vermandere

Cette publication est le résultat du projet «Monographie 7: scholarisatie», financé par la Politique scientifique fédérale dans le cadre du programme «Atlas: valorisation des résultats de l'Enquête socio-économique 2001».

Accompagnement scientifique: M. Lambrecht, H. Van der Haegen

Administrateurs de programme: B. Van Doninck (2001-2006), S. Vrielinck (2001-2009), A. Naji (2007-).

Le projet est exécuté sous la direction du prof. P. Desmarez, Université Libre de Bruxelles - de Sociologie du Travail, de l'Emploi et de la Formation, et prof. P. Van der Hallen, Katholieke Universteit Leuven, Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming.

Le contenu des textes n'engage que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm sont soumis à autorisation préalable de la Direction générale Statistique et Information économique. Toutefois, la citation de courts extraits, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte-rendu ou un livre, est autorisée moyennant indication claire et précise de la source.

Editeur responsable: A. Versonnen

© 2009, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale Statistique et Information économique

B-1000 Bruxelles – Rue de Louvain 44

E-mail: info@statbel.economie.fgov.be

Notre websites: <http://economie.fgov.be> - <http://statbel.fgov.be>

Numéro d'entreprise: 0314.595.348

SCOLARITE ET EMPLOI.....	1
1 INTRODUCTION.....	12
1.1 Présentation de la monographie.....	12
1.2 Présentation des questions de l'enquête socio-économique de 2001.....	13
PARTIE I : SCOLARISATION ET NIVEAU D'INSTRUCTION.....	18
1 SCOLARITE.....	19
1.1 Les systèmes d'enseignement et de formation en Belgique.....	19
1.2 Scolarisation par âge, sexe et région.....	27
1.3 Durée de scolarisation par niveau, âge, sexe et région.....	31
1.4 Conclusions.....	37
2 NIVEAU DE DIPLOME ET DOMAINES D'ETUDES.....	38
2.1 Lieu d'obtention du diplôme.....	38
2.2 Niveau de diplôme et forme d'enseignement.....	40
2.3 Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur professionnel et technique.....	51
2.4 Population infrascolarisée.....	54
2.5 Diplômé(e)s de l'enseignement supérieur.....	60
2.6 Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur.....	71
2.7 Conclusions.....	81
3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.....	82
3.1 Introduction.....	82
3.2 Participation à une formation professionnelle selon les caractéristiques socio – démographiques.....	84
3.3 Participation à une formation professionnelle selon le niveau de diplôme.....	91
3.4 Positions sur le marché de l'emploi.....	98
3.5 Conclusions.....	105
PARTIE II : MARCHE DU TRAVAIL ET RELATION.....	107
ÉDUCATION-EMPLOI.....	107
1 LE MARCHE DU TRAVAIL ANNEE 2001 : PHOTO DE GROUPE.....	108
1.1 Introduction : Qui (ne) trouvons-nous (pas) sur le marché du travail ?.....	108
1.2 Position de la population sur le marché du travail.....	110
1.3 La population en emploi.....	122
1.4 La population en recherche d'emploi.....	139
1.5 La population inactive.....	154
2 ÉDUCATION ET MARCHE DU TRAVAIL.....	169
2.1 Avant-propos méthodologique.....	170
2.2 Niveau d'instruction et emploi : des hommes hautement qualifiés aux femmes faiblement qualifiées.....	170
2.3 Niveau d'instruction et caractéristiques de l'emploi.....	174
2.4 Conclusion.....	185
PARTIE III : ENQUETE QUALITE : L'ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE VERSUS L'ENQUETE FORCES DE TRAVAIL ET DATAWAREHOUSE 'MARCHE DU TRAVAIL'.....	186
1 INTRODUCTION.....	187
2 POSITIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL : DIFFERENCES ABSOLUES.....	189
3 ÂGE.....	191
4 NIVEAU D'INSTRUCTION.....	193
5 REGIONS.....	195
6. CONCLUSION.....	197

PARTIE IV: CONCLUSIONS - PERSPECTIVES	198
1 CONCLUSIONS.....	199
1.1 Synthèse des principaux résultats	199
2 PERSPECTIVES.....	208
BIBLIOGRAPHIE.....	209
Liste : graphiques, cartes, tableaux,	
<i>Graphique 1. Taux de scolarisation par âge.....</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 2. Taux de scolarisation par âge et par sexe.</i>	<i>28</i>
<i>Graphique 3. Taux de scolarisation par âge selon la Région de domicile.....</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 4. Taux de scolarisation en Région flamande par âge, selon le sexe.....</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 5. Taux de scolarisation en Région bruxelloise par âge, selon le sexe.....</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 7. Taux d'hommes dont la scolarité dans le primaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.....</i>	<i>31</i>
<i>Graphique 8. Taux de femmes dont la scolarité dans le primaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.....</i>	<i>32</i>
<i>Graphique 9. Taux d'hommes diplômés du secondaire supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>33</i>
<i>Graphique 10. Taux de femmes diplômées du secondaire supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>33</i>
<i>Graphique 11. Taux de personnes n'ayant pas le diplôme secondaire supérieur, selon l'âge et le sexe.....</i>	<i>34</i>
<i>Graphique 12. Taux de personnes n'ayant pas encore obtenu le diplôme secondaire inférieur, selon l'âge et le sexe.</i>	<i>35</i>
<i>Graphique 13. Taux de personnes n'ayant pas le diplôme secondaire supérieur, selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>35</i>
<i>Graphique 14. Taux de personnes n'ayant pas encore obtenu le diplôme secondaire inférieur, selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>36</i>
<i>Graphique 15. Taux d'hommes diplômés du supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la normale, selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>36</i>
<i>Graphique 16. Taux de femmes diplômées du supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la normale, selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 1. Question 9c : Où avez vous terminé ce niveau ?.....</i>	<i>38</i>
<i>Graphique 17. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé par sexe</i>	<i>39</i>
<i>Graphique 18. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon l'âge chez les hommes</i>	<i>39</i>
<i>Graphique 19. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon l'âge chez les femmes</i>	<i>39</i>
<i>Graphique 20 : Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon le niveau de diplôme le plus élevé</i>	<i>40</i>
<i>Graphique 21. Niveau du diplôme le plus élevé de la population de 25 à 64 ans selon le sexe</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 2 : Niveau de diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe.</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 22. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire inférieur, selon le sexe.....</i>	<i>41</i>
<i>Graphique 23. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire supérieur, selon le sexe.</i>	<i>42</i>
<i>Graphique 24. Niveau de diplôme de la population de 25 à 64 ans selon la région de domicile.</i>	<i>43</i>
<i>Graphique 25. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire inférieur, selon la région de domicile.....</i>	<i>43</i>
<i>Graphique 26: Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire supérieur, selon la région de domicile.</i>	<i>44</i>
<i>Graphique 27. Niveau de diplôme le plus élevé des 25-64 ans en Communauté germanophone, selon le sexe. .</i>	<i>45</i>
<i>Graphique 28. Niveau de diplôme le plus élevé chez les hommes de 25 à 64 ans, selon la nationalité.....</i>	<i>46</i>
<i>Graphique 29. Niveau de diplôme le plus élevé chez les femmes de 25 à 64 ans, selon la nationalité.....</i>	<i>47</i>
<i>Graphique 30. Niveau de diplôme le plus élevé en Région flamande (25-64 ans) selon la nationalité.</i>	<i>48</i>
<i>Graphique 31. Niveau du diplôme le plus élevé en Région wallonne(25-64 ans) selon la nationalité.</i>	<i>49</i>
<i>Graphique 32. Niveau du diplôme le plus élevé en Région bruxelloise (25-64 ans) selon la nationalité.</i>	<i>50</i>
<i>Graphique 33. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur professionnel selon les classes d'âge.</i>	<i>51</i>

Graphique 34. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur professionnel selon le sexe parmi les 25 à 49 ans.....	52
Graphique 35. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur technique selon les classes d'âge.	53
Graphique 36. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur technique selon le sexe parmi les 25 à 49 ans.....	54
Graphique 37. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire uniquement, selon l'âge et le sexe.....	55
Graphique 38. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire uniquement, selon l'âge et la région de domicile.	55
Graphique 39. Taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement selon l'âge et le sexe.....	56
Graphique 40. Taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement selon l'âge et la région de domicile.....	56
Carte 1 : Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire parmi les 25-34 ans selon la commune de domicile.	57
Carte 2 : Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile.	58
Carte 3 : Taux de personnes de 25-34 ans en Région bruxelloise diplômées du primaire uniquement.....	59
Carte 4: Taux de personnes de 35-64 ans en Région bruxelloise diplômées du primaire uniquement.....	60
Graphique 41. Taux de diplômés du supérieur selon l'âge et le sexe.	61
Graphique 42. Taux de diplômé(e)s du supérieur selon la région de domicile et l'âge.....	62
Carte 5. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile.	63
Carte 6. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans selon la commune de domicile.	64
Carte 7. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 35-65 ans en Région bruxelloise, selon la commune de domicile.....	65
Carte 8. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans en Région bruxelloise, selon la commune de domicile.....	65
Graphique 43. Type d'enseignement supérieur (25 ans et +) selon le sexe.	66
Graphique 44. Type d'enseignement supérieur (25 ans et +) selon l'âge.	67
Graphique 45. Type d'enseignement supérieur chez les hommes selon l'âge.	68
Graphique 46. Type d'enseignement supérieur chez les femmes selon l'âge.	68
Graphique 47. Taux de diplômé(e)s univ./ sup. long parmi les diplômé(e)s du supérieur, selon l'âge et la région de domicile.....	69
Graphiques 48 à 51. Proportion de diplômé(e)s univ./sup. long parmi les diplômé(e)s du supérieur selon l'âge et le sexe (Graph. 48: Belgique, Graph. 49: Région flamande, Graph. 50 : Région bruxellois, Graph. 51: Région wallonne).....	70
Graphique 52. Domaines d'études chez les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur court selon le sexe (25 ans et+).	71
Graphique 53. Domaines d'études chez les diplômés (Hommes 25 ans et +) de l'enseignement supérieur court, selon l'âge.	72
Graphique 54. Domaines d'études chez les diplômées (Femmes 25 ans et +) de l'enseignement supérieur court, selon l'âge.	72
Graphique 55. Type de diplômes de 2 ^{ème} cycle (25 ans et +) selon le sexe.	73
Graphique 56. Type de diplômes de 2 ^{ème} cycle (pop. 25 ans et +) selon l'âge chez les hommes.	74
Graphique 57. Type de diplômes de 2 ^{ème} cycle (pop. 25 ans et +) selon l'âge chez les femmes.....	74
Graphique 58. Domaines d'études chez les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur de type long hors université 25 ans et +), selon le sexe.....	75
Graphique 59 : Domaines d'études de l'enseignement supérieur de type long hors université selon l'âge (Hommes).....	76
Graphique 60 : Domaines d'études de l'enseignement supérieur de type long hors université selon l'âge (Femmes).	76
Graphique 61. Domaines d'études chez les diplômé(e)s universitaires (25 ans +) selon le sexe.	77
Graphique 62 : Domaines d'études chez les diplômés universitaires selon l'âge (Hommes).....	78
Graphique 63: Domaines d'études chez les diplômés universitaires selon l'âge (Femmes)	78
Graphiques 64 à 67. Taux de doctorats parmi les diplômé(e)s du supérieur long/univ, selon le sexe et l'âge (Graph. 64: Belgique, Graph. 65: Région flamande, Graph. 66 : Région bruxellois, Graph. 67: Région wallonne).....	79
Graphique 68 : Domaines de doctorat (30 à 49 ans).Graphique 69: Domaines de doctorat (50 ans et plus).	80
Graphique 70 : Domaines des doctorats selon l'âge (Hommes) - Graphique 71 : Domaines des doctorats selon l'âge (Femmes).....	81
Graphique 72 : Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue ("terminée avec succès"), selon l'âge.....	85

<i>Graphique 73: Participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon les types de formation suivies.</i>	85
<i>Graphique 75: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le sexe et l'âge.</i>	87
<i>Graphique 76: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le sexe et l'âge – pour les trois principaux types de formation.</i>	88
<i>Graphique 77: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence en 2001 et l'âge.</i>	89
<i>Graphique 78: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence en 200, le sexe et l'âge.</i>	89
<i>Graphiques 79-81 : Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence, le sexe et l'âge (Graph. 79 : opérateur institutionnel, Graph. 80 : cadre professionnel, Graph. 81 : Initiative personnelle).</i>	91
<i>Graphique 82: Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par niveau de diplôme et selon l'âge.</i>	92
<i>Graphique 83: Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par filière d'enseignement et selon l'âge – diplômés du secondaire supérieur.</i>	93
<i>Graphiques 84-87 : Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par niveau de diplôme et selon l'âge (Graph. 84 : opérateur institutionnel, Graph. 85 : cadre professionnel, Graph. 86 : initiative personnelle, Graph. 87 : combinaison de formations).</i>	95
<i>Tableau 3 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 25 -29 ans.</i>	99
<i>Tableau 4 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 30 -34 ans.</i>	99
<i>Tableau 5 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 35 -39 ans.</i>	100
<i>Tableau 6 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de plus de 40 ans.</i>	100
<i>Graphique 88: Statut actuel, diplômés du primaire, sans formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.</i>	101
<i>Graphique 89: Statut actuel, diplômés du primaire, avec formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.</i>	101
<i>Graphique 90: Statut actuel, diplômés du supérieur, avec formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.</i>	101
<i>Graphique 91 : Statut actuel, diplômés du supérieur, avec formation longue et reconnue; 25-29ans.</i>	102
<i>Tableau 7 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut professionnel – personnes exerçant une activité, âgées de 25-29 ans.</i>	103
<i>Tableau 8: Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par type de travail – personnes salariées, âgées de 25 – 29 ans.</i>	104
<i>Graphique 92 : Population selon l'âge et population en âge de travailler (18-64 ans) répartie selon la position sur le marché du travail (Belgique ; 2001).</i>	111
<i>Graphique 93 : Position de la population sur le marché du travail selon le sexe (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001).</i>	113
<i>Graphique 94 : Position de la population sur le marché du travail selon l'âge (18-64 ; Belgique et Régions ; 2001).</i>	115
<i>Graphique 95 : Position sur le marché du travail selon le niveau d'instruction (25-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001).</i>	118
<i>Graphique 96 : Position sur le marché du travail selon le type de diplôme de l'enseignement supérieur (25-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001).</i>	120
<i>Graphique 97 : L'inégalité de genres, des générations, de l'instruction (Belgique et Régions ; 2001)</i>	123
<i>Graphique 98 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le statut de l'activité principale (Belgique et Régions ; 2001)</i>	124
<i>Graphique 99 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le statut de l'activité principale et le sexe (Belgique ; 2001)</i>	125
<i>Graphique 100 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le statut de l'activité principale et l'âge (Belgique ; 2001)</i>	127
<i>Graphique 101 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le secteur de l'activité principale (Belgique et Régions ; 2001).</i>	129
<i>Graphique 102 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le secteur de l'activité principale et le sexe (Belgique ; 2001)</i>	130
<i>Graphique 103 : Les travailleurs selon le secteur de l'activité principale et l'âge (Belgique ; 2001)</i>	131
<i>Graphique 104 : Part de travailleurs à temps partiel selon l'âge et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)</i>	133

<i>Graphique 105 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le type de contrat et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)</i>	135
<i>Graphique 106 : Les travailleurs (18-64 ans) selon les horaires, le sexe et l'âge (Belgique ; 2001)</i>	138
<i>Graphique 107 : La population en recherche d'emploi (18-64 ans) selon le sexe (Belgique et Régions ; 2001)</i>	140
<i>Graphique 108 : La population en recherche d'emploi (18-64 ans) selon l'âge (Belgique et Régions ; 2001)</i>	141
<i>Graphique 109 : Taux de chômage selon le sexe et l'âge (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	143
<i>Graphique 110 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction (25-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	144
<i>Graphique 111 : Taux de chômage selon la nationalité et le sexe (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	146
<i>Graphique 112 : Dernier statut professionnel de la population en recherche d'emploi (Belgique et Régions ; 2001)</i>	148
<i>Graphique 113 : Risque de chômage selon le passé professionnel (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	149
<i>Graphique 114 : Dernier secteur de la population en recherche d'emploi (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	151
<i>Graphique 115 : Risque de chômage selon le dernier secteur d'activité (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	152
<i>Graphique 116 : Population selon la position sur le marché du travail (tous les âges) (Belgique ; 2001)</i>	156
<i>Graphique 117 : Part de la population inactive selon le sexe et l'âge (tous âges) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	158
<i>Graphique 118 : Position sur le marché du travail (25-64 ans) selon le niveau d'instruction (Belgique et Régions ; 2001)</i>	159
<i>Graphique 119 : Les 25-64 ans inactifs selon le niveau d'instruction et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)</i>	160
<i>Graphique 120 : Dernier statut professionnel de la population inactive (18-64 ans) Belgique et Régions ; 2001)</i>	163
<i>Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)</i>	163
<i>Graphique 121 : Part de la population inactive dans la population totale (somme des travailleurs, des chômeurs, des inactifs) par statut professionnel (ancien ou actuel) (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	163
<i>Graphique 122 : Dernier secteur de la population inactive (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	164
<i>Graphique 123 : Part de la population inactive dans la population totale (somme des travailleurs, des chômeurs, des inactifs) par secteur (ancien ou actuel) (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)</i>	165
<i>Graphique 124 : Composition des 18-64 ans inactifs (Belgique ; 2001)</i>	167
<i>Graphique 125 : Composition de quelques groupes de population inactifs (18-64 ans) selon le sexe et l'âge (Belgique et Régions ; 2001)</i>	167
<i>Graphique 126 : Taux d'emploi (25-64 ans) selon le niveau d'instruction et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)</i>	171
<i>Graphique 127 : Taux d'emploi (25-64 ans) selon la forme d'enseignement (Belgique et Régions ; 2001)</i>	173
<i>Graphique 128 : Les travailleurs (25-64 ans) selon le statut professionnel et le niveau d'instruction – écart par rapport à la part moyenne de travailleurs selon le niveau d'instruction (en points de pourcentage) (Belgique; 2001)</i>	175
<i>Graphique 129 : Part des travailleurs (25-64 ans) selon le niveau d'instruction et le secteur de l'activité principale (Belgique ; 2001)</i>	178
<i>Graphique 130 : Part de travailleurs à temps partiel (25-64 ans) selon le niveau d'instruction et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)</i>	181
<i>Graphique 131 : Les travailleurs (25-64 ans) selon le type de contrat de l'activité principale et le niveau d'instruction (Belgique et Régions ; 2001)</i>	183
<i>Graphique 132 : Les travailleurs (25-64 ans) selon les horaires habituels de l'activité principale et le niveau d'instruction (Belgique et Régions ; 2001)</i>	184
<i>Graphique 133 : Comparaison des positions sur le marché du travail des 15-64 ans (Belgique ; 2001)</i>	190
<i>Graphique 134 : Âge selon la position sur le marché du travail et le sexe (15-64 ans) (Belgique ; 2001)</i>	192
<i>Graphique 135 : Comparaison du niveau d'instruction des 15-64 ans selon la position sur le marché du travail et le sexe (en 1000 personnes) (Belgique ; 2001)</i>	194
<i>Graphique 136 : Comparaison des Régions selon les positions sur le marché du travail et le sexe (15-64 ans) (Régions ; 2001)</i>	196

Les tableaux suivants sont disponibles dans la partie Annexes à l'adresse Web : http://www.ulb.ac.be/socio/tef/page_tef.htm

- Tableau 1 Position de la population sur le marché de l'emploi selon le sexe (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)
- Tableau 2 Position de la population sur le marché de l'emploi selon l'âge (18-64 ans) (Région flamande et Région wallonne ; 2001)
- Tableau 3 Position de la population sur le marché de l'emploi selon l'âge (18-64 ans) (Région de Bruxelles-Capitale et Belgique ; 2001)
- Tableau 4 Position de la population sur le marché de l'emploi selon le niveau d'instruction (25-64 ans) (Région flamande et Région wallonne ; 2001)
- Tableau 5 Position de la population sur le marché de l'emploi selon le niveau d'instruction (25-64 ans) (Région de Bruxelles-Capitale et Belgique ; 2001)
- Tableau 6 Nombre de travailleurs selon le sexe, l'âge, le secteur et le statut professionnel de l'activité principale (Région flamande ; 2001)
- Tableau 7 Nombre de travailleurs selon le sexe, l'âge, le secteur et le statut professionnel de l'activité principale (Région wallonne ; 2001)
- Tableau 8 Nombre de travailleurs selon le sexe, l'âge, le secteur et le statut professionnel de l'activité principale (Région de Bruxelles-Capitale ; 2001)
- Tableau 9 Passé professionnel selon le statut (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)
- Tableau 10 Passé professionnel selon le secteur (18-64 ans) (Région flamande et Région wallonne ; 2001)
- Tableau 11 Passé professionnel selon le secteur (18-64 ans) (Région de Bruxelles-Capitale et Belgique ; 2001)
- Tableau 12 Répartition des travailleurs (25-64 ans) selon le secteur de l'activité principale (Belgique ; 2001)
- Tableau 13 Répartition des travailleurs (25-64 ans) selon le secteur de l'activité principale (Région flamande ; 2001)
- Tableau 14 Répartition des travailleurs (25-64 ans) selon le secteur de l'activité principale (Région wallonne ; 2001)
- Tableau 15 Répartition des travailleurs (25-64 ans) selon le secteur de l'activité principale (Région de Bruxelles-Capitale ; 2001)
- Tableau 16 Part des travailleurs (25-64 ans) selon le statut professionnel et le niveau d'instruction (Belgique et Région flamande ; 2001)
- Tableau 17 Part des travailleurs (25-64 ans) selon le statut professionnel de l'activité principale et le niveau d'instruction (Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale ; 2001)
- Tableau 18 Divergences entre les positions sur le marché du travail dans l'ESE, l'EFT et le DWH (15-64-ans) (Belgique ; 2001)
- Tableau 19 Âge selon la position sur le marché du travail et le sexe dans l'ESE, l'EFT et le DWH (15-64 ans) (Belgique ; 2001)
- Tableau 20 Comparaison du niveau d'instruction selon la position sur le marché du travail et le sexe dans l'ESE, l'EFT et le DWH (15-64 ans) (Belgique ; 2001)
- Tableau 21 Positions sur le marché du travail selon la Région et le sexe dans l'ESE, l'EFT et le DWH (15-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)

Liste des abréviations utilisées :

BIS : Begeleid Individueel Studeren	KSZ : Kruispuntbank Sociale Zekerheid
CEB : Certificat d'études de base	NIS : Nationaal Instituut voor de Statistiek
CEFA : Centres d'éducation et de formation en alternance	OHO : Open Hoger Onderwijs
CEHR : Centre d'enseignement à horaire réduit	OU : Open Universiteit.
CES2D : Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré	RIZIV : Rijksinstituut voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering
CESS : Certificat d'enseignement secondaire supérieur	RKW : Rijksdienst voor Kinderbijslag van Werknemers
CQ : Certificat de qualification	RSVZ : Rijksinstituut voor de Sociale Verzekering van Zelfstandigen
DBO : Deeltijds Beroepssecundair Onderwijs	RSZ : Rijksdienst voor Sociale Zekerheid
DWH : Datawarehouse Arbeidsmarkt	RSZPPO : Rijksdienst voor Sociale Zekerheid voor Plaatselijke en Provinciale Overheden
EAK : Enquête naar de Arbeidskrachten	RVA : Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening
ECTS : European credits transfer system	SEE : Sociaal-economische Enquête
ESE : Enquête Socio-Economique	SmalS-MvM : De Maatschappij voor Meconografie
INS : Institut National de Statistiques	

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, la Belgique organise tous les dix ans un recensement général de la population. Ce rythme décennal ne fut perturbé qu'à quelques rares occasions, entre autres durant la Seconde Guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre. Le but du recensement est de connaître en profondeur les caractéristiques de la population. S'y ajoutent un vaste ensemble de données socio-économiques relatives à la population elle-même, aux ménages et à leur logement. Le recensement représente une source d'informations indispensables pour les décideurs publics et les chercheurs. Depuis peu, ces données sont également demandées par l'Union européenne.

Si le recensement de 2001 poursuit le même objectif que les précédents, il en est cependant différent, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le nom qu'on lui a donné : « Enquête socio-économique générale 2001 » (en abrégé, ESE2001) indique qu'il ne s'agit plus en priorité d'un « comptage » de la population (permettant par exemple d'attribuer le nombre de sièges au parlement par arrondissement). Ce comptage de la population est d'ailleurs organisé depuis 1989 par le Registre national de la population. L'ESE2001 met davantage l'accent qu'auparavant sur la collecte d'informations de nature démographique et socio-économique, comme le niveau d'éducation, le logement, la mobilité, etc. Il s'agit la plupart du temps de données qui ne sont pas disponibles ailleurs, en tout cas pas à ce degré de finesse. Ensuite, l'ESE2001 s'intéressait pour la première fois non plus uniquement à des informations purement factuelles, mais également à l'opinion de la population, notamment sur la qualité de sa santé et celle de son environnement. L'enrichissement des informations collectées n'en est que plus grand, les rendant encore plus aptes à être étudiées dans un contexte international.

Cette collecte générale de données à un rythme décennal reste une source unique et irremplaçable d'informations sur la population belge, ceci non seulement par l'étendue des données collectées simultanément mais surtout par la possibilité de les coupler les unes aux autres. L'ESE2001 est par ailleurs d'une importance capitale pour l'analyse spatiale : les données y sont en effet disponibles pour toutes les unités administratives jusqu'au niveau communal et bien souvent même au niveau du quartier.

L'on ne peut dès lors que regretter la polémique ayant entouré l'ESE2001 à propos de protection de la vie privée, polémique bien vite relayée dans la presse et dans certains milieux politiques. Elle s'est malheureusement traduite par le refus de certaines personnes de répondre à tout ou partie du questionnaire. L'on regrettera de même la limitation de l'enquête à la population légalement enregistrée auprès du Registre national, en particulier pour l'étude des grandes villes. Les restrictions budgétaires elles aussi ont affecté l'enquête, la population n'ayant pu bénéficier cette fois du soutien des enquêteurs pour remplir les formulaires. Ces formulaires ont en effet dû être envoyés par la poste, avec obligation pour chacun de les renvoyer par la même voie. La conséquence en fut une perte de qualité dans les réponses, surtout pour les groupes sociaux les plus faibles. Les restrictions budgétaires ont également affecté la préparation de la population à l'enquête et, plus tard, la qualité du traitement des données recueillies. Les monographies portent à cet égard une attention toute particulière à l'exhaustivité et à la qualité des données recueillies.

Et pourtant, l'ESE2001 a recueilli dans l'ensemble une bonne collaboration de la part de la population. Plus de 95% des formulaires ont été renvoyés, ce qu'on peut considérer comme un succès. Les analyses souhaitées ont par conséquent pu être réalisées. La recherche a pu être engagée sur les développements socioéconomiques et démographiques les plus récents dans le pays. Et pour la première fois, il fut possible d'étudier l'état subjectif de santé de la population et son opinion à l'égard de son environnement, ce qui donne une nouvelle dimension à l'état actuel des connaissances.

Comme pour le recensement de 1991, il a été décidé de mettre en oeuvre une série de monographies valorisant les données de l'enquête 2001. Une attention particulière y est aussi portée aux évolutions observées depuis 1991 ainsi qu'à l'apport d'autres sources d'informations qui peuvent renforcer la complétude et la qualité des données de l'enquête.

Ces monographies sont le résultat de la collaboration entre la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques (ex-Institut national de Statistique), en charge de la communication des données de l'ESE2001 aux équipes de recherche, et la Politique scientifique fédérale qui finance et suit ces équipes dans le cadre du programme « ATLAS : valorisation des résultats de l'enquête socio-économique générale 2001 ».

La réalisation de ces monographies a été confiée à des équipes de recherche universitaires sélectionnées avec la collaboration d'experts étrangers. Pour l'accompagnement des travaux scientifiques, la Politique scientifique fédérale est assistée de Micheline Lambrecht (Bureau fédéral du Plan) et Herman Van der Haegen (Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten).

A partir de 2006 seront publiées des monographies sur les thématiques suivantes:

- l'évolution de la population;
- les migrations internes;
- la population allochtone et les migrations internationales;
- les ménages et familles;
- la nuptialité et la fécondité;
- l'emploi (sous ses aspects structurels);
- la scolarisation;
- le logement et le cadre de vie;
- l'urbanisation;
- les navettes;
- le sentiment subjectif de santé et les soins informels;
- la population âgée.

Les données provenant de l'ESE2001 et d'autres sources sont également utilisées pour la réalisation d'un « Atlas de Belgique », un travail qui se veut complémentaire aux monographies et qui sera publié à partir de 2006.

La publication des monographies est une occasion à saisir pour tourner son regard vers le futur. Après de nombreuses discussions sur l'opportunité de mettre encore en oeuvre un « recensement » général de la population, le gouvernement a en effet décidé que l'ESE2001 serait la dernière enquête fondée sur une interview auprès de l'entièreté de la population. A

partir de 2011, la collecte des données de l'enquête devra être réalisée au départ de sources administratives existantes, complétées le cas échéant par des enquêtes plus ciblées. De travaux commandités par le Conseil supérieur de la Statistique, il est ressorti que cette nouvelle forme de « recensement » n'était pas encore possible en 2001. Depuis lors, de nombreux travaux ont été effectués. La réalisation d'un « Microcensus 2006 », une expérience menée conjointement par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques et la Politique scientifique fédérale, va dans le même sens. Ce Microcensus teste, sur un échantillon de 20% de la population, la possibilité de coupler les données administratives pour délivrer une information similaire à celle d'un « recensement ».

1 Introduction

1.1 Présentation de la monographie

La monographie que nous présentons succinctement dans cette introduction s'inscrit dans le cadre du programme Atlas lancé à l'initiative de la Politique scientifique fédérale.

Le programme Atlas vise la valorisation des résultats de l'enquête socio-économique 2001, dernier grand recensement de la population de Belgique.

Les principaux objectifs d'Atlas consistent à rendre accessibles à un large public les données de l'enquête socio-économique et à publier une série de 11 monographies et de 6 fascicules de l'Atlas de Belgique.

La monographie qui fait l'objet de notre recherche développe le thème de la scolarisation, du niveau d'instruction et du rapport à l'emploi.

Plus spécifiquement, les objectifs se concentrent sur la comparabilité avec les résultats de l'exploitation des données du recensement de 1991 et sur la problématique des autres sources de données disponibles ou potentiellement disponibles pour tenter à l'avenir d'exploiter des sources administratives pour remplacer les données recueillies par le recensement.

Le Centre de Sociologie du Travail, de l'Emploi et de la Formation de l'ULB (TEF-ULB) a pris en charge la première partie de la monographie relative à la scolarisation et à la diplômation de la population de la Belgique tandis que le Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming (WAV) de la KU Leuven a réalisé la deuxième partie qui traite du marché du travail et de la relation emploi éducation.

Deux approches thématiques font également l'objet de nos travaux : d'une part, la situation sur le marché du travail en lien avec le niveau d'éducation, présentée et développée par le Steunpunt et d'autre part, le thème de la formation professionnelle continue traité et analysé par le TEF-ULB.

Enfin, pour clôturer la monographie, une approche plus méthodologique est esquissée pour donner un aperçu des potentialités d'utilisation d'autres sources de bases de données dans l'hypothèse de l'abandon du recensement général de la population.

Elle aborde des aspects plus techniques de la comparaison entre les données de l'enquête socio-économique 2001 et celles de l'enquête Forces de travail et du datawarehouse « Marché du travail » de la Banque Carrefour de la sécurité sociale.

Tout au long de la monographie, nous avons essayé de présenter les analyses et résultats de manière fluide et aérée en recourant à des graphiques et des cartographies plus visuels que des tableaux chiffrés. En effet, si nous voulions rencontrer l'objectif de large diffusion de la monographie, il était nécessaire de mettre l'accent sur la lisibilité du document.

Au moment de mettre la dernière main à ce travail, il nous paraît important d'insister sur le besoin de disposer d'informations et de données pertinentes sur l'enseignement et la formation ainsi que sur la mise en relation avec la position sur le marché du travail. C'est non seulement nécessaire pour contribuer au bon pilotage des systèmes éducatifs mais également pour aider à une meilleure compréhension des structures économiques de l'emploi et du chômage.

1.2 Présentation des questions de l'enquête socio-économique de 2001¹

*Pour la partie qui traite de la scolarité et des diplômes de la population, nous avons exploité principalement les questions suivantes:*²

Pour toutes les personnes :

question 1 : « A quelle catégorie de personnes appartenez-vous ? »

- A je suis élève ou étudiant
- B j'ai un emploi
- C j'ai perdu ou renoncé à mon emploi précédent et je cherche un nouvel emploi
- D je suis à la recherche d'un premier emploi
- E je n'ai jamais exercé d'activité professionnelle et je ne cherche pas d'emploi
- F pension
- G prépension ou assimilé
- H je ne travaille plus pour raison d'ordre familial, personnel, de santé ou autre
- J je ne travaille plus parce que je pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible

Pour les personnes de 15 ans et plus :

question 7 : « Suivez-vous ou avez-vous suivi un enseignement (à l'école ou ailleurs) ? »

question 8 : « Combien d'années avez-vous (déjà) passées dans l'enseignement ? »

- A primaire
- B secondaire
- C supérieur

question 9a : « Cochez le niveau d'enseignement le plus élevé. »

- A primaire
- B enseignement secondaire inférieur général
- C secondaire inférieur technique
- D enseignement secondaire inférieur artistique
- E enseignement secondaire inférieur professionnel
- F enseignement secondaire supérieur général
- G enseignement secondaire supérieur technique
- H enseignement secondaire supérieur artistique
- J enseignement secondaire supérieur professionnel
- K post-secondaire non supérieur
- L enseignement supérieur (type court, long ou université)

question 9b : « A quel âge avez-vous terminé ce niveau ? »

question 9c : « Où avez-vous terminé ce niveau ? »

¹ Le questionnaire complet de l'ESE 2001 (voir CD-rom).

² Les commentaires méthodologiques relatifs au traitement des réponses sont reprises en annexe : Remarques méthodologiques Partie I Scolarisation et Niveau d'instruction (voir CD-Rom).

A à l'étranger

B en Belgique

question 10 : « Si vous avez obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire technique ou professionnel, quelle en est l'orientation ? »

A sciences appliquées (physique, chimie, etc.)

B industrie (électronique, électricité, mécanique,

C commerce, comptabilité, travaux de bureau

D sciences sociales, éducation

E sport, santé, paramédical

F service aux personnes, soins de beauté, etc.

G habillement, coupe - couture

H bâtiment, construction, bois

J agriculture, agronomie

L hôtellerie, tourisme

M langues modernes

N informatique

question 11a : « Cochez TOUS les diplômes que vous avez obtenus dans l'enseignement supérieur. »

A instituteur maternel, instituteur primaire, régendat

B non universitaire de type court (un cycle)

C université ou haute école de type long: 1er cycle (candidature)

D université ou haute école de type long: 2e cycle

E université ou haute école de type long: diplôme complémentaire

F doctorat avec thèse

question 11b : « Quel est l'intitulé complet du ou des diplômes de l'enseignement supérieur mentionnés au point 11a ? »

A remplir par toute personne suivant un enseignement ou suivant une formation professionnelle, qu'elle travaille ou non

question 13: « Actuellement, vous suivez un enseignement ou une formation professionnelle

A à temps plein

B à temps partiel pendant la journée

C en cours du soir et/ou du week-end (horaire décalé)

D à distance »

question 14 : « Quel enseignement ou quelle formation suivez-vous ?

A enseignement maternel

B enseignement primaire

C enseignement secondaire spécial

D enseignement secondaire du 1^{er} degré général

E enseignement secondaire 1^{er} degré professionnel

F enseignement secondaire du 2e ou 3e degré général ou artistique de transition

G enseignement secondaire du 2e ou 3e degré technique artistique de qualification

H enseignement secondaire du 2e ou 3e degré professionnel

I post-secondaire non supérieur

J non universitaire de type court

K supérieur non universitaire de type long

L universitaire

M supérieur ou universitaire: diplôme complémentaire

N doctorat avec thèse

O autre formation professionnelle

Pour la partie thématique relative à la formation professionnelle

A remplir par toute personne ayant terminé avec succès une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures

question 12 : « Il s'agit d'une :

A formation professionnelle donnée par le FOREM, IBFFP, Arbeitsamt, VDAB, Classes moyennes, promotion sociale, etc

B formation dans le cadre de votre profession

C formation professionnelle suivie à titre privé »

question 16 : « Dans le cadre de votre (dernière) activité principale, quel est (était) votre statut professionnel ? »

A statutaire du secteur public

B contractuel du secteur public

C chef d'entreprise sous contrat d'emploi

D autre employé du secteur privé

E ouvrier du secteur privé, apprenti

F chef d'entreprise sans contrat d'emploi

G indépendant travaillant principalement pour une seule personne ou société

H autre indépendant, profession libérale

I aidant (d'un indépendant)

J personnel domestique ou de service

K autre statut (ex.: ALE)

L sans statut

question 22 : « Si vous êtes salarié, quel type de travail exercez-vous dans le cadre de votre activité principale ? »

A emploi permanent

B emploi d'intérimaire

C travail saisonnier

D emploi à durée déterminée

E programme de mise au travail

F contrat d'apprentissage, de stage ou de formation en alternance

G contrat d'étudiant

H travail occasionnel (sans contrat formel) ou autre

Pour la partie relative au marché du travail

question 1 : « A quelle catégorie de personnes appartenez-vous ? »

A je suis élève ou étudiant

B j'ai un emploi

C j'ai perdu ou renoncé à mon emploi précédent et je cherche un nouvel emploi

D je suis à la recherche d'un premier emploi

E je n'ai jamais exercé d'activité professionnelle et je ne cherche pas d'emploi

F pension

G prépension ou assimilé

H je ne travaille plus pour raison d'ordre familial, personnel, de santé ou autre

J je ne travaille plus parce que je pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible

question 15: «Votre situation professionnelle actuelle »

A j'exerce une activité professionnelle à temps plein sans activité professionnelle complémentaire

B j'exerce une activité professionnelle à temps plein et une ou plusieurs activités professionnelles complémentaires

C j'exerce une activité professionnelle à temps partielle

D j'exerce plusieurs activités professionnelles à temps partielle

E je suis pensionné et j'exerce une activité complémentaire

F j'ai exercé une activité professionnelle et je ne l'exerce plus (actuellement chômeur, pensionné, etc.)

question 16 a-m: « Quel est (était) votre statut professionnel (dans le cadre de votre activité principale)? »

- G statutaire du secteur public
- H contractuel du secteur public
- J chef d'entreprise sous contrat d'emploi
- K autre employé du secteur privé
- L ouvrier du secteur privé, apprenti
- M chef d'entreprise sans contrat d'emploi
- P indépendant travaillant principalement pour une seule personne ou société
- Q autre indépendant, profession libérale
- R aidant (d'un indépendant)
- S domestique ou de service
- T autre statut (ex.: ALE)
- U sans statut

question 16b_m ; « Quel est (était) le secteur d'activité de l'établissement où vous travaill(i)ez? »

- A agriculture, sylviculture, pêche
- B industrie
- C bâtiment et génie civil
- D commerce (de gros ou de détail)
- E réparation de biens (de consommation) ou de véhicules
- F transport, entreposage, communication
- G hôtel, café et restaurant (horeca)
- H finances (banques, assurances)
- J immobilier, location
- K services fournis aux entreprises
- L services domestiques
- M administration publique
- P éducation, enseignement
- Q organismes internationaux
- R forces armées
- S santé et action sociale
- T autres services

question 16a_s : « Quel est votre statut professionnel dans le cadre de votre activité complémentaire actuelle? »

- G statutaire du secteur public
- H contractuel du secteur public
- J chef d'entreprise sous contrat d'emploi
- K autre employé du secteur privé
- L ouvrier du secteur privé, apprenti
- M chef d'entreprise sans contrat d'emploi
- P indépendant travaillant principalement pour une seule personne ou société
- Q autre indépendant, profession libérale
- R aidant (d'un indépendant)
- S personnel domestique ou de service
- T autre statut (ex.: ALE)
- U sans statut

question 16b_s ; « Quel est le secteur d'activité de l'établissement où vous travaillez dans le cadre de votre activité complémentaire actuelle ? »

- A agriculture, sylviculture, pêche
- B industrie
- C bâtiment et génie civil
- D commerce (de gros ou de détail)
- E réparation de biens (de consommation) ou de véhicules
- F transport, entreposage, communication
- G hôtel, café et restaurant (horeca)
- H finances (banques, assurances)
- J immobilier, location

K services fournis aux entreprises

L services domestiques

M administration publique

P éducation, enseignement

Q organismes internationaux

R forces armées

S santé et action sociale

T autres services

question 22_m : « Si vous êtes salarié, quel type de travail exercez-vous? »

A emploi permanent

B emploi d'intérimaire

C travail saisonnier

D emploi à durée déterminée

E programme de mise au travail

F contrat d'apprentissage, de stage ou de formation en alternance

G contrat d'étudiant

H travail occasionnel (sans contrat formel) ou autre

question 23a_m : « Quel est votre horaire habituel de travail? »

A horaire fixe

B horaire de travail décalé ou coupé

C horaire variable

D horaire flexible (fixé par l'employeur)

E travail posté en équipes successives

F autre

question 23b_m : « Où travaillez-vous habituellement? »

G à un lieu fixe

H de manière itinérante à partir du domicile

J de manière itinérante au départ d'un lieu

K à domicile (télétravail)

L à domicile (sauf télétravail)

question 23c_m : « Avez-vous exercé, ne fut-ce que partiellement, votre(vos) activité(s) entre le 1er et le 7 octobre 2001? »

N non

Y oui

question 23d_m : « Si vous avez répondu NON à la question q23c, pour quel(s) motif(s)? »

question 23d_m_ : horaire de travail flexible, vacances

question 23d_m_P : emploi temporaire, contrat à durée déterminée, intérim

question 23d_m_Q : chômage partiel, chômage technique

question 23d_m_R : conflit de travail (grève, lock-out)

question 23d_m_S : incapacité temporaire de travail (maladie, accident,...)

L'activité complémentaire la plus importante

question 21_s : Combien d'heures travaillez-vous habituellement par semaine? »

NN heures par semaine

Partie I : Scolarisation et niveau d'instruction

ULB-TEF

Valter Corstese
Mejed Hamzaoui
Ann Valkenners
Mathieu Veinstein

1 Scolarité

1.1 Les systèmes d'enseignement et de formation en Belgique³

1.1.1 Les systèmes éducatifs dans la Belgique fédérale

La fédéralisation de la Belgique a eu un impact sur l'organisation de l'enseignement. Suite à la révision de la Constitution en 1988, les compétences en matière d'enseignement ont été transférées aux trois Communautés. Le pouvoir fédéral garde des compétences pour la fixation du début et de la fin de la scolarité obligatoire ainsi que pour les conditions minimales pour la délivrance des diplômes et le régime des pensions du personnel.

Depuis janvier 1989, les Communautés ont le pouvoir d'organiser et de gérer l'enseignement et de développer une politique en matière d'éducation.

Au sein de chaque Communauté, les compétences en matière d'enseignement relèvent du Conseil de la Communauté (pouvoir législatif) et du gouvernement de la Communauté et du ministre de l'Éducation (pouvoir exécutif).

1.1.2 Instruction obligatoire

L'instruction obligatoire de tous les enfants de 6 à 12 ans a été instaurée par la loi du 19 mai 1914. Cette loi prévoyait aussi un allongement progressif de la scolarité obligatoire vers 13 et puis vers 14 ans.

La loi du 29 juin 1983⁴ stipule que « le mineur est soumis à l'obligation scolaire pendant une période de douze années commençant à l'année scolaire qui prend cours dans l'année où il atteint l'âge de six ans et se terminant à la fin de l'année scolaire, dans l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de dix-huit ans⁵ ».

« L'obligation scolaire est à temps plein jusqu'à l'âge de quinze ans et comporte au maximum sept années d'enseignement primaire et au moins les deux premières années de l'enseignement secondaire de plein exercice ». « La période d'obligation scolaire à temps plein est suivie d'une période d'obligation scolaire à temps partiel. Il est satisfait à l'obligation scolaire à temps partiel en poursuivant l'enseignement secondaire de plein exercice ou en suivant un enseignement à horaire réduit ou une formation reconnue comme répondant aux exigences de l'obligation scolaire ».

³ Cette présentation des systèmes éducatifs de la Belgique s'inspire des données d'Eurydice et des Communautés française, flamande et germanophone que l'on trouve sur les sites respectifs de www.eurydice.org, www.agers.cfwb.be, www.ond.vlaanderen.be, www.unterrichtsverwaltung.be.

⁴ Loi concernant l'obligation scolaire du 29/06/1983 parue au Moniteur belge du 06/07/1983

⁵ Depuis l'adoption de la loi sur la majorité civile à 18 ans (mai 1990), le jeune peut quitter l'école le jour de ses 18 ans en Communauté française et en Flandre sous certaines conditions.

L'enseignement secondaire à horaire réduit (anciennement Centre d'enseignement à horaire réduit CEHR) s'organise à partir des CEFA (Centres d'éducation et de formation en alternance) et les DBO (Deeltijds Beroepssecundair Onderwijs). Un enseignement en alternance est également organisé par les Classes moyennes dans le cadre des contrats d'apprentissage.

1.1.3 Structure des systèmes d'enseignement

1.1.3.1 L'enseignement en Communauté française

Enseignement pré-primaire et primaire

L'enseignement pré-primaire est gratuit et non obligatoire. Il constitue un niveau d'enseignement intégré dans le continuum pédagogique qui vise à assurer à tous les élèves la maîtrise de socles de compétences nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études. Les élèves y entrent à deux ans et demi minimum et le quittent au mois de juin de leur 6ème anniversaire.

Les parents ont, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, le libre choix de l'établissement.

Les six années de l'enseignement primaire sont réparties en cycles de deux ans chacun.

Les élèves peuvent accéder à la première année de l'enseignement secondaire s'ils ont obtenu le Certificat d'études de base (CEB). Pour les élèves n'ayant pas obtenu le certificat d'études de base ou connaissant des difficultés (avec l'accord des parents), une première année B, avec un programme adapté, est organisée.

Depuis de nombreuses années, l'enseignement primaire est engagé dans un processus de réforme fondamentale qui porte tant sur les objectifs et les méthodes pédagogiques que sur le contenu de l'enseignement.

Pour l'enseignement primaire, les matières obligatoires sont: l'éducation physique (deux périodes), le cours philosophique (deux périodes), une langue étrangère (deux ou cinq périodes selon les cas). Le reste de l'horaire est fixé par un décret qui précise que les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maîtrise du sens, à la production d'écrits et à la communication orale ainsi qu'à la maîtrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire compte trois degrés de deux ans chacun.

Un 4e degré complémentaire de deux ou trois ans est organisé de manière spécifique dans le cadre de la filière professionnelle de l'enseignement secondaire pour des études en section arts décoratifs ou nursing. Ce 4ème degré est considéré comme de l'enseignement post-obligatoire.

- Au niveau de l'enseignement secondaire, des efforts pour créer un véritable tronc commun pour les deux premières années sont en cours. Celui-ci, qui a notamment pour objectif d'assurer une large formation de base, en faisant acquérir à chaque élève, et selon son rythme

propre, l'ensemble des compétences requises, est organisé de manière identique dans tous les établissements situés en Communauté française.

Dans le cadre du premier degré, une année complémentaire est organisée pour mieux prendre en compte les rythmes d'apprentissage de certains élèves en sorte de leur permettre d'atteindre le niveau requis par les socles de compétences.

Au terme de ce premier degré, l'élève est orienté vers l'enseignement général, technique, artistique ou professionnel.

Dans l'enseignement secondaire, l'élève peut obtenir divers certificats, dont le :

- certificat d'études de base (CEB): au cours du premier degré, s'il ne l'a pas obtenu à la fin de l'enseignement primaire;
- certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CES2D): à la fin d'une quatrième année d'une des formes de l'enseignement secondaire;
- certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS): celui-ci est décerné à tout élève qui a terminé avec fruit la sixième année de l'enseignement dans les sections générale et technique. Dans les sections professionnelles, les élèves qui poursuivent une septième année professionnelle (de type B ou de type C) peuvent prétendre à l'obtention d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS);
- certificat de qualification (CQ): à la fin d'une sixième année de la filière de qualification et/ou d'une septième année de perfectionnement ou de spécialisation dans la filière de qualification. Cette forme de sanction des études est de la compétence d'un jury de qualification, composé de membres étrangers à l'établissement (du milieu professionnel concerné) et d'enseignants de l'établissement.

Les élèves qui quittent l'enseignement de plein exercice à l'âge de 15/16 ans doivent rester dans l'enseignement en alternance, en formation ou en apprentissage jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

L'enseignement en alternance est reconnu et organisé dans les CEFA (Centres d'enseignement et de formation en alternance). Il peut donner lieu à l'octroi d'un certificat équivalent à celui délivré à l'issue d'études de plein exercice. Un apprentissage débouche sur un certificat d'aptitude professionnelle et/ou un certificat d'apprentissage octroyé en fonction d'un contrôle permanent et d'un examen final.

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé accueille les enfants âgés de 2 ans et demi à 21 ans qui souffrent d'un handicap tel qu'ils ne peuvent suivre les cours dans l'enseignement ordinaire. Cet enseignement est divisé en 8 types qui correspondent à des handicaps précis. Le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé intègre dans un seul texte la législation relative à cet enseignement. Il adapte l'enseignement spécialisé aux réformes entreprises dans l'enseignement ordinaire (socles de compétences, immersion linguistique), et mentionne de manière précise les possibilités de passage ou d'intégration vers l'enseignement ordinaire.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur non universitaire est composé d'études dites de type court (études de trois ans ou quatre ans) et de type long (quatre ou cinq ans d'études). Les deux types se rencontrent dans des institutions dénommées soit « hautes écoles » soit « écoles supérieures des arts ».

Les universités dispensent une formation d'une durée minimale de quatre ans.

Le Décret « Bologne » définissant l'enseignement supérieur en Communauté française favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et le refinancement des universités, a été adopté par le Parlement de la Communauté française le 31 mars 2004.

Les grands axes de ce décret sont :

- tous les types d'enseignement sont clairement intégrés: le même système s'appliquera à tout l'enseignement supérieur (universités, hautes écoles, enseignement de promotion sociale pour les titres correspondant à ceux de l'enseignement supérieur de plein exercice, écoles supérieures des arts et instituts supérieurs d'architecture);
- quelques termes techniques, tels les grades, ont été redéfinis ou simplifiés, le terme « licence » disparaîtra complètement. À l'issue de la période de transition, le baccalauréat désignera le seul titre pouvant être délivré à l'issue du premier cycle de trois ans, la réussite d'un deuxième cycle à l'université ou dans l'enseignement supérieur de type long donnera droit à l'obtention d'un master;
- les modalités de partenariat entre les universités et les autres établissements sont réglementés. Le décret confirme l'utilisation des ECTS (European credits transfer system) et l'année d'étude reste la référence; elle correspond à 60 crédits.

Évolutions récentes

Depuis 1997, le Décret «Missions» fixe l'obligation pour l'école de développer chez les élèves des compétences et d'en certifier la maîtrise suffisante à des points-clés du parcours scolaire. L'intention est de garantir l'égalité des acquis essentiels à tous les élèves quelle que soit l'école fréquentée et de réduire ainsi une source importante d'inégalité. Par ailleurs, le Décret «Missions» accorde également une autonomie de gestion accrue pour les pouvoirs locaux.

Dans la foulée, la Communauté française a engagé de nombreuses réformes qui touchent notamment le pilotage de l'enseignement, la formation initiale et continue des enseignants, la mise en place de discriminations positives, l'accueil des primo-arrivants, le décret «Bologne», le financement différencié, la création d'une agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur,...

Au-delà de ces réformes, le recentrage du gouvernement de la Communauté française sur l'enseignement se concrétise également par le Contrat stratégique pour l'éducation (2005).

Le Contrat stratégique pour l'éducation devrait permettre d'atteindre six objectifs prioritaires:

- augmenter le niveau d'éducation de la population scolaire;
- améliorer les performances;
- augmenter le nombre d'élèves « à l'heure »;
- favoriser la mixité sociale dans chaque établissement scolaire et dans chaque filière;
- mettre sur pied d'égalité les différentes filières d'enseignement afin que le choix de la filière soit un choix positif;

- lutter contre tous les mécanismes de relégation qui existent au niveau des établissements d'enseignement.

1.1.3.2 L'enseignement en Communauté flamande

Enseignement pré-primaire et primaire

L'enseignement pré-primaire est gratuit et non obligatoire. Cet enseignement est accessible aux enfants entre deux ans et demi et 6 ans. Les enfants de 6 ans qui ne sont pas prêts à entrer dans l'enseignement primaire peuvent rester un an de plus dans le pré-primaire.

Les contenus suivants sont abordés : éducation physique, formation musicale, néerlandais, exploration du monde, initiation aux mathématiques.

L'enseignement primaire ordinaire s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et s'organise en 6 années consécutives. Un enfant y passera 5 ans minimum et 8 ans maximum.

L'enseignement primaire couvre les mêmes disciplines que l'enseignement pré-primaire à l'exception de l'initiation aux mathématiques remplacée par les mathématiques.

Les parents ont, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, le libre choix de l'établissement.

Enseignement secondaire

Depuis 1989, l'enseignement secondaire à temps plein est organisé selon une structure unique. Cette structure comporte des degrés, des formes d'enseignement et des orientations d'études.

Au premier degré, la plupart des heures de cours sont consacrées à la formation de base. Le choix de l'orientation est reporté au deuxième degré. Comme pour la Communauté française, une première année B est organisée pour les élèves en retard scolaire ou moins bien préparés à suivre un enseignement plus théorique.

A partir du deuxième degré, nous trouvons quatre formes d'enseignement : l'enseignement secondaire général (ASO), l'enseignement secondaire technique (TSO), l'enseignement secondaire artistique (KSO) et l'enseignement secondaire professionnel (BSO).

Les deuxième et troisième degrés sont constitués de parties communes et optionnelles qui complètent la formation de base.

Au troisième degré, la formation spécifique peut être complétée en fonction du choix professionnel ou de la continuation dans l'enseignement supérieur.

La réussite des 6 années du secondaire débouche sur le diplôme de l'enseignement secondaire et donne accès à l'enseignement supérieur.

L'année scolaire 2000-2001 a vu le lancement d'un enseignement expérimental modulaire d'une durée de 7 ans. Dans cet enseignement modulaire, il n'existe plus de degrés ni d'années d'études mais des domaines d'études.

A partir de 15 ou 16 ans, les élèves peuvent passer à un enseignement à temps partiel et suivre une formation dans l'enseignement professionnel à temps partiel. Ils peuvent aussi choisir le contrat d'apprentissage des classes moyennes ou une initiative agréée de formation à temps partiel.

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé accueille les enfants âgés de 2 ans et demi à 21 ans qui souffrent d'un handicap tel qu'ils ne peuvent suivre les cours dans l'enseignement ordinaire. Cet enseignement est divisé en 8 types qui correspondent à des handicaps précis.

Enseignement supérieur

Le décret du Parlement flamand du 13 juillet 1994 rapproche le statut des *Hogescholen* (Hautes écoles) et des autres établissements d'enseignement supérieur non universitaire de celui des universités.

Les curriculums de type court et de type long ont été remplacés respectivement par des cours de premier et de second cycles.

Les adaptations législatives les plus récentes dans le cadre du Processus de Bologne sont reprises dans le décret du 4 avril 2003 qui réforme la structure de l'enseignement supérieur.

Le décret structure les études supérieures en trois orientations principales : la structure bachelor-master, l'association d'une université avec une ou plusieurs hautes écoles et l'accréditation des formations.

L'enseignement académique est organisé dans les universités et dans les hautes écoles dans le cadre d'une association. Il comprend des formations de bachelor et des formations de master.

L'enseignement supérieur professionnel comprend uniquement des formations de bachelor et n'est organisé que par les hautes écoles.

1.1.3.3 L'enseignement en Communauté germanophone

Enseignement pré-primaire et primaire

L'enseignement pré-primaire est gratuit et facultatif. Il s'adresse aux enfants entre deux ans et demi et 6 ans.

Les parents ont, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, le libre choix de l'établissement.

En Communauté germanophone, la législation sur l'emploi des langues de 1963 prévoit des dispositions spécifiques pour la minorité francophone : on trouve des écoles primaires francophones où le français est la langue d'enseignement et l'allemand la deuxième langue.

Pour l'enseignement primaire, les matières obligatoires sont: langue maternelle (allemand), lecture et écriture, mathématiques, histoire, géographie, étude du milieu, science, religion ou morale, éducation physique, musique, activités manuelles, instruction civique et sécurité routière.

Les six années de l'enseignement primaire sont réparties en cycles de deux ans chacun.

Les élèves peuvent accéder à la première année de l'enseignement secondaire s'ils ont obtenu le *Abschlusszeugnis der Grundschule* (certificat d'études de base). Ce certificat peut également être décerné aux élèves qui terminent avec fruit soit la première année de l'enseignement secondaire (classe B) soit la deuxième année de l'enseignement professionnel.

Enseignement secondaire

La loi du 19 juillet 1971 organise l'enseignement secondaire de type I sous les quatre formes suivantes : l'enseignement général, l'enseignement technique, l'enseignement professionnel et l'enseignement artistique et en deux grandes filières : la filière de transition et la filière de qualification.

L'enseignement secondaire de type I comprend trois degrés de deux ans.

Les élèves qui quittent l'enseignement de plein exercice à l'âge de 15/16 ans doivent rester dans l'enseignement à horaire réduit ou dans l'apprentissage (secteur des PME et industriel) jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé accueille les enfants âgés de 2 ans et demi à 21 ans qui souffrent d'un handicap tel qu'ils ne peuvent suivre les cours dans l'enseignement ordinaire.

Cet enseignement est divisé en 8 types qui correspondent à des handicaps précis.

Enseignement supérieur

La Communauté germanophone ne dispose que d'un seul établissement d'enseignement supérieur non universitaire de type court (*Autonome Hochschule*), créé par le décret du 27 juin 2005 et prenant la place de trois petites institutions.

Les étudiants qui souhaitent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur de type long ou dans l'enseignement universitaire doivent étudier en Communauté française ou flamande ou encore en Allemagne.

Évolutions récentes

Dès la moitié des années 90, le gouvernement de la Communauté germanophone a conçu un plan de réformes pour l'enseignement de base (pré-primaire et primaire), l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. La mise en place de ce plan a commencé en 1998 pour se terminer en 2009. La réforme de l'enseignement supérieur a commencé en 2005 avec la fusion de trois petites institutions créant ainsi l'Autonome Hochschule et s'inscrivant dans le Processus de Bologne.

1.1.4 Éducation des adultes et formation professionnelle

1.1.4.1 Niveau fédéral

La loi du 22 janvier 1985 a instauré le système de congé-payé. Il a pour but la promotion sociale des travailleurs engagés à temps plein dans le secteur privé. Les formations professionnelles suivies doivent avoir un lien avec l'activité ou les perspectives professionnelles du travailleur. Le travailleur a le droit de s'absenter du travail avec maintien de sa rémunération.

Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation prend en charge le remboursement des rémunérations, y compris les cotisations sociales.

Le système a été étendu par la suite⁶ aux travailleurs des PME (moins de 50 travailleurs) avec des modalités particulières.

1.1.4.2 Niveau régional et communautaire

Différents organismes sont chargés de l'organisation et de la gestion de la formation professionnelle.

Le FOREM (Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi) est compétente en région wallonne. Son équivalent en région flamande est le VDAB (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding). Bruxelles-Formation (IBFFP – Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle) intervient pour les francophones de la région de Bruxelles-Capitale, le VDAB pour les néerlandophones.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la compétence emploi et formation professionnelle est exercée en Communauté germanophone par l'ADG (Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft).

L'IFAPME en région wallonne, l'IFPME⁷ et SYNTRA en région de Bruxelles-Capitale et SYNTRA en région flamande sont chargés d'organiser la formation en alternance, en particulier l'apprentissage et la formation de chef d'entreprise ainsi que la formation continue pour les professions indépendantes et les petites et moyennes entreprises.

L'enseignement de promotion sociale est un enseignement donné selon des horaires réduits. Il existe dans les trois communautés et constitue une filière importante de formation professionnelle et continuée des adultes.

Cet enseignement est organisé aux niveaux secondaire (y compris spécial) et supérieur (de type court et long).

La Communauté flamande organise depuis 1990 des cours de base (Basiseducatie) pour des adultes peu qualifiés.

Deux types d'enseignement artistique sont organisés en Belgique. Un enseignement artistique de plein exercice, destiné aux jeunes qui s'orientent vers les beaux-arts et un enseignement artistique à horaire réduit pour jeunes et adultes organisé au niveau secondaire et supérieur de type court.

Il existe également un enseignement à distance permettant d'assurer et d'améliorer une situation professionnelle par la préparation à des examens administratifs, d'apprendre une langue étrangère, d'améliorer ses connaissances en informatique et d'assurer sa formation continuée.

En Communauté flamande, on trouve trois types d'enseignement à distance : l'enseignement en accompagnement individuel (BIS Begeleid Individueel Studeren), l'enseignement supérieur ouvert (OHO Open Hoger Onderwijs) et l'université ouverte (OU Open Universiteit).

⁶ Arrêté Royal du 20 juillet 1998.

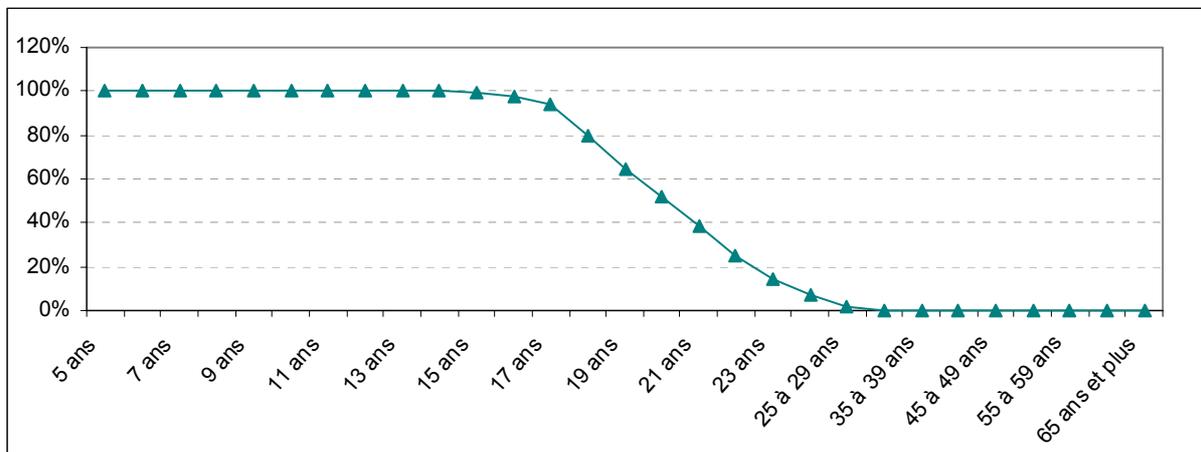
⁷ Depuis le 1^{er} septembre 2003, les missions de l'IFPME sont transférées en Région bruxelloise au Service Formation PME.

Enfin, parmi les autres formations destinées aux adultes, il faut encore mentionner les formations organisées par certains ministères pour leurs agents, les formations pour les handicapés, les formations dans les entreprises, les initiatives sectorielles grâce aux fonds sectoriels et les formations organisées par le secteur privé et les pouvoirs locaux.

Il faut encore ajouter les nombreuses organisations d'éducation permanente des adultes, au plan national, régional et local qui proposent des formations à leurs membres.

1.2 Scolarisation par âge, sexe et région

1.2.1 Taux de scolarisation par âge et par sexe



Graphique 1. Taux de scolarisation par âge.

Source : INS-ESE 2001. Question 1 du Questionnaire *Votre Personne*

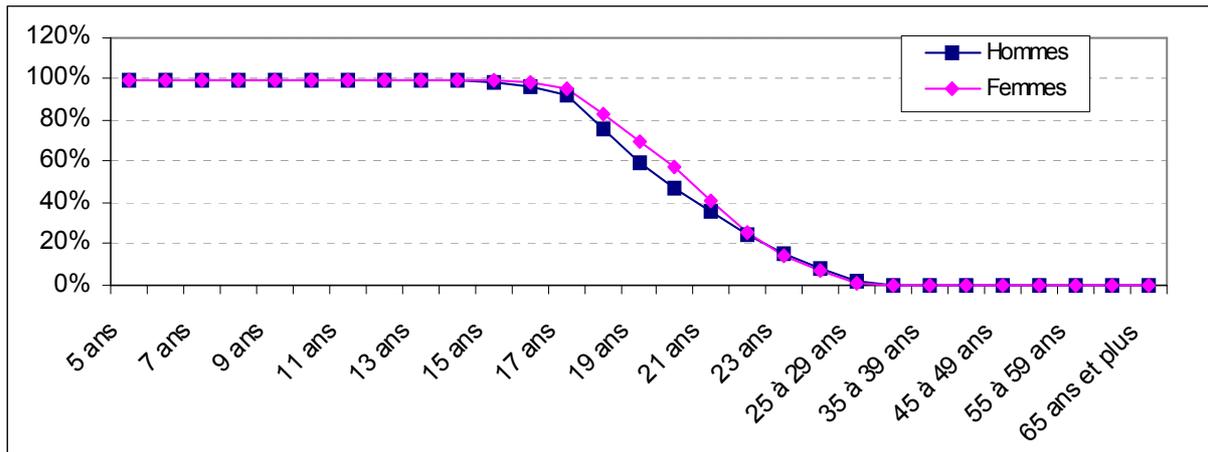
Calculs : Centre TEF, ULB.

Selon le recensement d'octobre 2001, le nombre d'individus appartenant à la catégorie « élève ou étudiant » âgés de 5 ans et plus s'élève à 1.789.969 personnes⁸, soit 19,2 % de la population totale recensée.

A la lecture du graphique 1, on observe un taux de scolarisation maximal entre 6 et 14 ans (100 %). La scolarisation diminue dans les dernières années de l'obligation scolaire. Le taux reste très élevé à 15 ans (99%) mais diminue légèrement à 16 ans (97,7%) et 17 ans (94,1%) alors que l'enseignement reste obligatoire jusqu'à 18 ans. Une hypothèse pour expliquer cette diminution avant la fin de l'obligation scolaire serait qu'il s'agit en fait d'étudiants en formation en alternance qui n'auraient pas bien défini leur statut : on constate en effet que la baisse du taux de scolarité correspond exactement à la part d'individus qui se déclarent en emploi.

⁸ Le détail des effectifs concernant la population suivant ou non un enseignement, par région, arrondissement et communes, est repris au Tableau 00.20 publié par l'INS (disponible sur demande auprès de l'INS : http://statbel.fgov.be/products/census_fr.asp)

Après l'âge de l'obligation scolaire, les taux de jeunes scolarisés diminuent progressivement en fonction de l'âge, et parallèlement ceux des jeunes en emploi augmentent. Libres d'obligation scolaire, 79,7% des jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans fréquentent cependant encore l'école, tandis que 12% sont déjà en emploi, 6,3% recherchent un emploi, dont 5% pour la première fois (le reste n'ayant pas répondu à la question). Parmi les jeunes âgés de 20 ans, plus de la moitié (51,9%) fréquentent encore l'enseignement tandis que les autres sont déjà actifs professionnellement, que ce soit en emploi (32,8%), ou à la recherche d'un emploi (12,5%). Par contre, à 22 ans, le rapport s'inverse: la moitié des jeunes travaillent (56,3%), 14,6% recherchent un emploi et un quart seulement poursuit encore des études (25,4%).



Graphique 2. Taux de scolarisation par âge et par sexe.

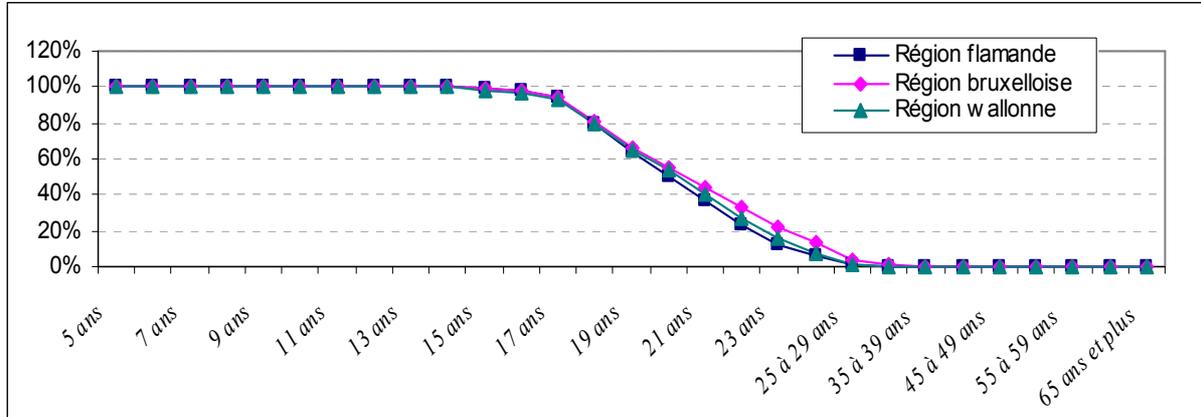
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Pour l'ensemble de la population recensée de 5 ans et plus, 18,5% (886.486) des femmes (4.795.077) se déclarent étudiantes contre 19,9% (903.483 sur 4.538.351) chez les hommes.

Le graphique 2 compare les taux de scolarisation respectifs des femmes et des hommes en fonction de leur âge. Durant toute la période scolaire obligatoire, les taux entre hommes et femmes restent fort identiques. Par contre, de 18 à 22 ans, les taux de scolarisation des filles sont proportionnellement plus élevés que ceux des garçons et l'écart s'élève même à plus de 11% chez les jeunes de 19 ans (Garçons: 59,6%; Filles: 70%). Le recensement de 1991 avait également révélé une différence de taux en faveur des femmes de 18 à 20 ans mais l'écart était beaucoup moins important. Par ailleurs, cette tendance s'inversait même à partir de l'âge de 21 ans, ce qui ne se vérifie plus en 2001 puisque à partir de 23 ans, un rééquilibrage entre les filles (14 %) et les garçons (15 %) s'observe.

1.2.2 Scolarisation par région

1.2.2.1 Taux de scolarisation par âge selon la région de domicile



Graphique 3. Taux de scolarisation par âge selon la Région de domicile.

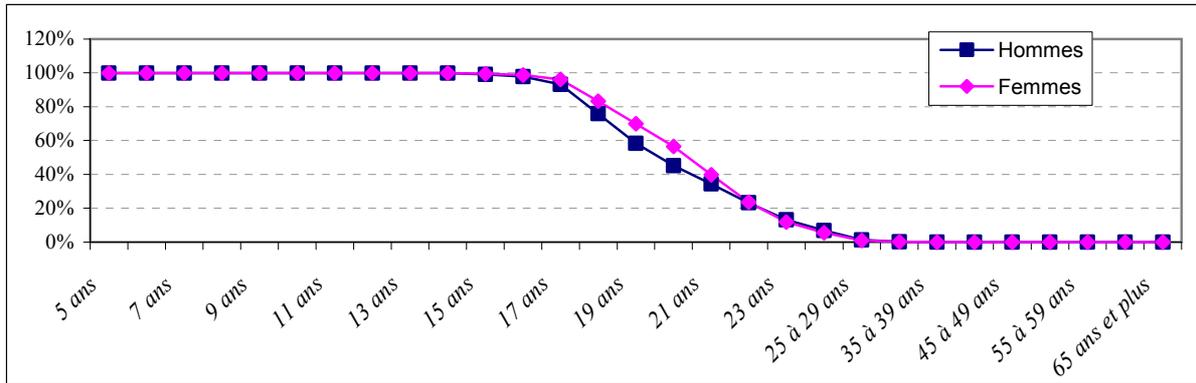
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le graphique 3 compare les taux de scolarisation de la population de 5 ans et plus entre les trois régions du pays. Il est important de noter que si les taux sont globalement proches, il ne porte pas sur des effectifs de même ampleur: en Région flamande, 1.024.626 (18,6%) de personnes sont scolarisés contre 608.694 (20,2%) en Région wallonne et 156.649 (19,3%) en Région bruxelloise.

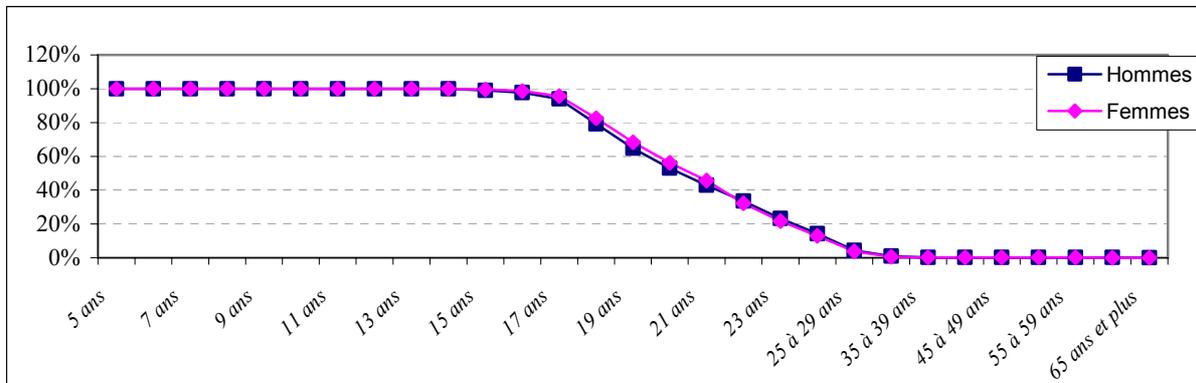
Durant la période d'obligation scolaire et quelle que soit la région de domicile, les taux de scolarisation des jeunes varient peu. De 20 à 25 ans, on constate que les taux de scolarisation des jeunes domiciliés en Région bruxelloise sont systématiquement plus élevés que ceux des deux autres régions. Concernant cette catégorie d'âge, la même tendance avait d'ailleurs déjà été observée lors du recensement de 1991. Le taux de scolarisation en 2001 des jeunes de 21 ans par exemple, s'élève à 44,3 % (4.812) en Région bruxelloise contre 37,1 % (26.963) en Région flamande et 40,1% (15.896) en Région wallonne. Mais on constate également que la Région bruxelloise et la Région wallonne présentent un taux plus important de jeunes de cet âge en recherche d'emploi (18,5% à Bruxelles et 21,3% en Wallonie) par rapport à la Région flamande (9%). Le recours à l'école pourrait alors être une manière d'échapper au risque de chômage.

⁹ Mainguet, Ch. et Demeuse, M. Monographie n°9. Scolarisation, Niveau d'instruction et insertion professionnelle. Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991. Ministère des Affaires économiques, Institut national de Statistique, Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles. 1998, p 25.

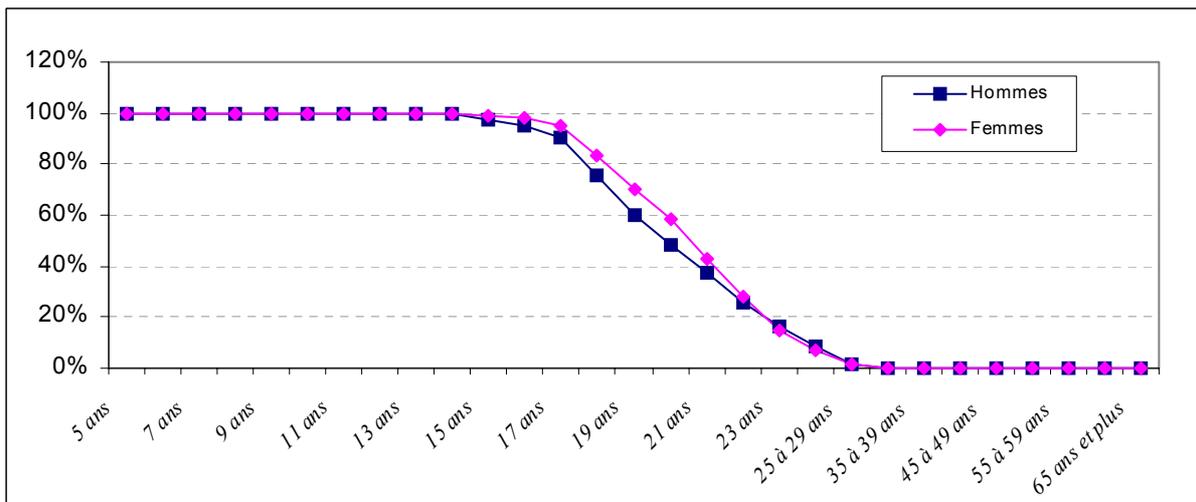
1.2.2.2 Taux de scolarisation par âge et sexe selon la région de domicile



Graphique 4. Taux de scolarisation en Région flamande par âge, selon le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 5. Taux de scolarisation en Région bruxelloise par âge, selon le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 6. Taux de scolarisation en Région wallonne par âge, selon le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

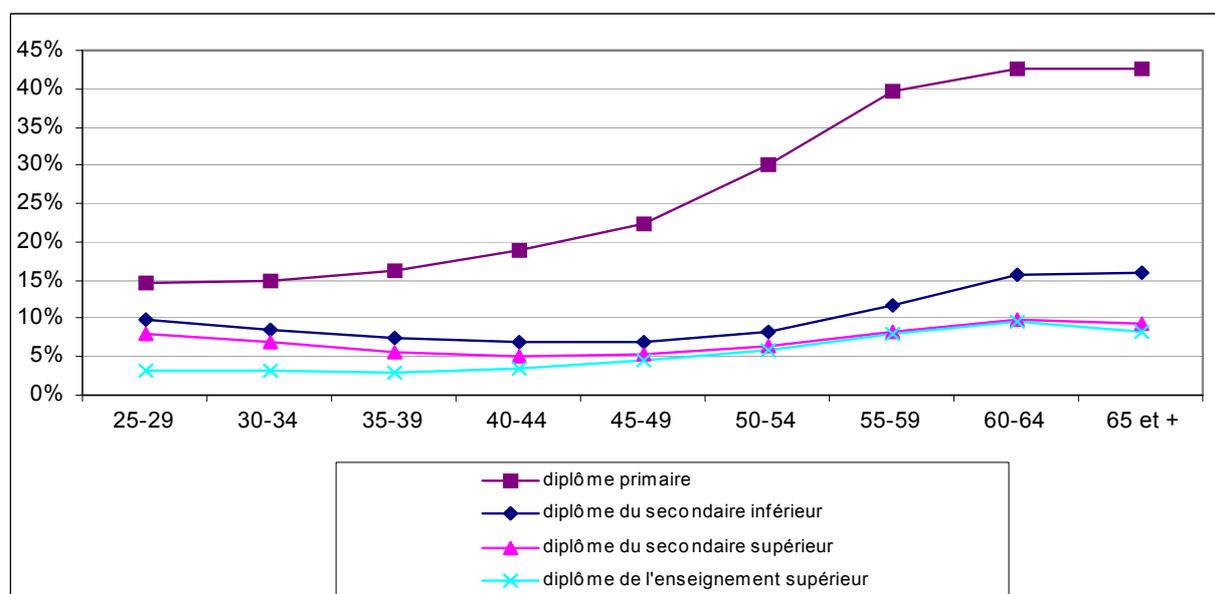
Si les taux de scolarisation des filles de 18 ans sont proportionnellement plus importants que ceux des garçons dans les trois régions, les situations sont loin d'être identiques : l'écart des taux de fréquentation entre garçons et filles en Wallonie et en Flandre est plus élevé qu'en

Région bruxelloise. L'écart s'élève à 7,9% en Région wallonne (Graphique 6), soit 75,5% pour les garçons contre 83,4% pour les filles, et 7,4% en Région flamande (Graphique 4), soit 76% pour les garçons contre 83,4% pour les filles. Par contre en Région bruxelloise (Graphique 5), l'écart se rétrécit entre filles et garçons et ne représente que 3,4% (soit 79,2% pour les garçons et 82,6% pour les filles).

1.3 Durée de scolarisation par niveau, âge, sexe et région

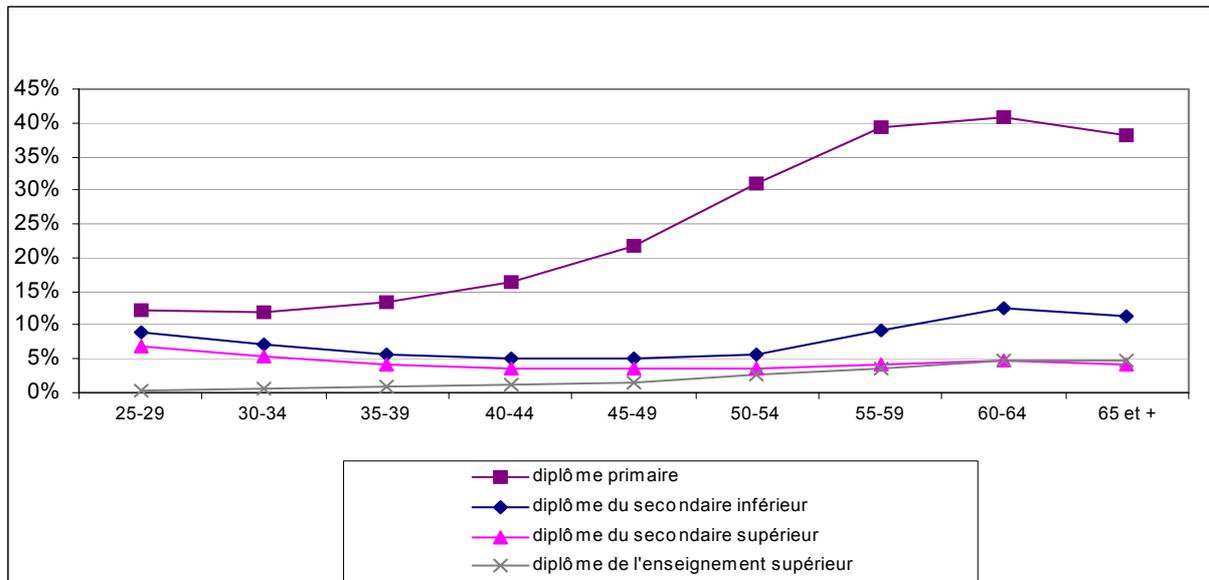
La durée de scolarisation et le retard scolaire sont appréciés à partir d'une durée dite « normale » du passage dans un niveau d'études. Tant pour l'enseignement primaire que secondaire, cette durée normale est définie comme égale ou inférieure à 6 années.

1.3.1 Durée de scolarisation et retard scolaire pour l'enseignement primaire



Graphique 7. Taux d'hommes dont la scolarité dans le primaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 8. Taux de femmes dont la scolarité dans le primaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le retard scolaire est apprécié par la durée plus longue que la normale de la scolarité dans l'enseignement primaire en distinguant les hommes et les femmes et le niveau de diplôme.

Les courbes sont relativement similaires pour les hommes et les femmes avec malgré tout un léger avantage de 2 à 3% pour les femmes.

De manière générale, les pourcentages du retard de scolarité augmentent avec les tranches d'âges.

La prise en compte du niveau de diplôme apporte une distinction nette entre le diplôme primaire et les autres diplômes.

Pour les personnes qui ont au maximum le diplôme du primaire et indépendamment du sexe, la durée de la scolarité dans le primaire est plus longue que pour les autres niveaux de diplôme, signe d'un taux d'échec plus important. Ce constat est amplifié lorsque l'on observe les classes d'âges plus élevées.

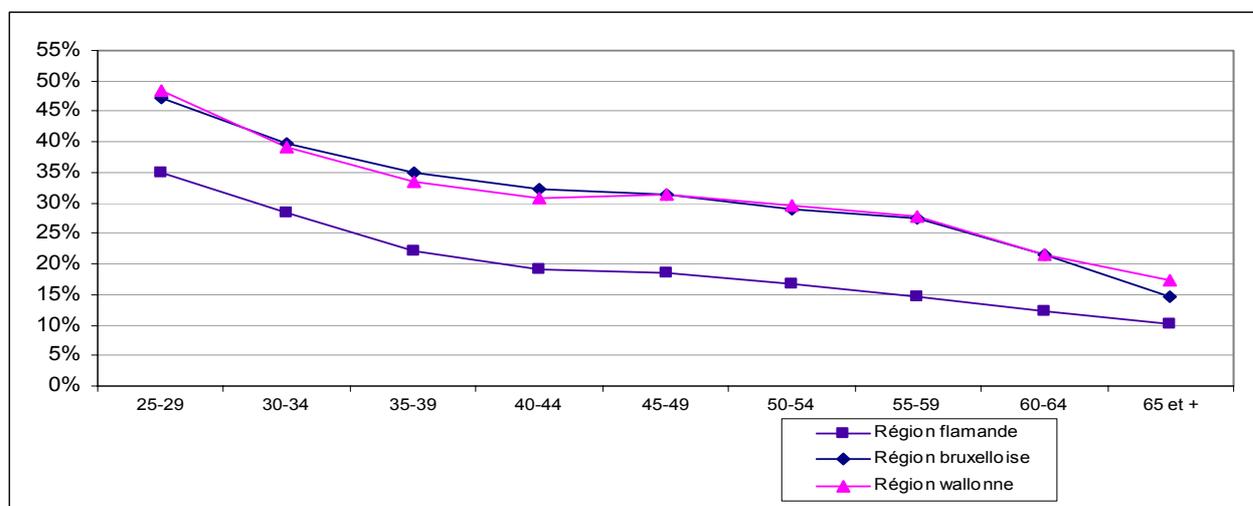
Les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont relativement peu nombreuses à développer une scolarité plus longue que la normale dans l'enseignement primaire. Ainsi, pour la tranche d'âges des 25-29 ans, on trouve 3,2% des hommes et 3% des femmes présentant une scolarité plus longue que la normale.

Lorsque l'on considère la distribution par région de domicile des personnes diplômées du primaire et dont la scolarité est plus longue que la "normale", la Région flamande se caractérise par un allongement de cette scolarité dans le primaire pour les catégories d'âge de 50 à 65 ans et plus. Pour les publics plus jeunes, la Région flamande rejoint les taux des deux autres régions.

Une hypothèse d'explication du retard en Région flamande reposerait sur le fait qu'il existait jusqu'en 1976 des classes dites du 4ème degré. Ces deux années constituaient en quelque sorte une 7ème et 8ème primaires. Elles existaient surtout dans les régions rurales et étaient fréquentées par deux types d'élèves:

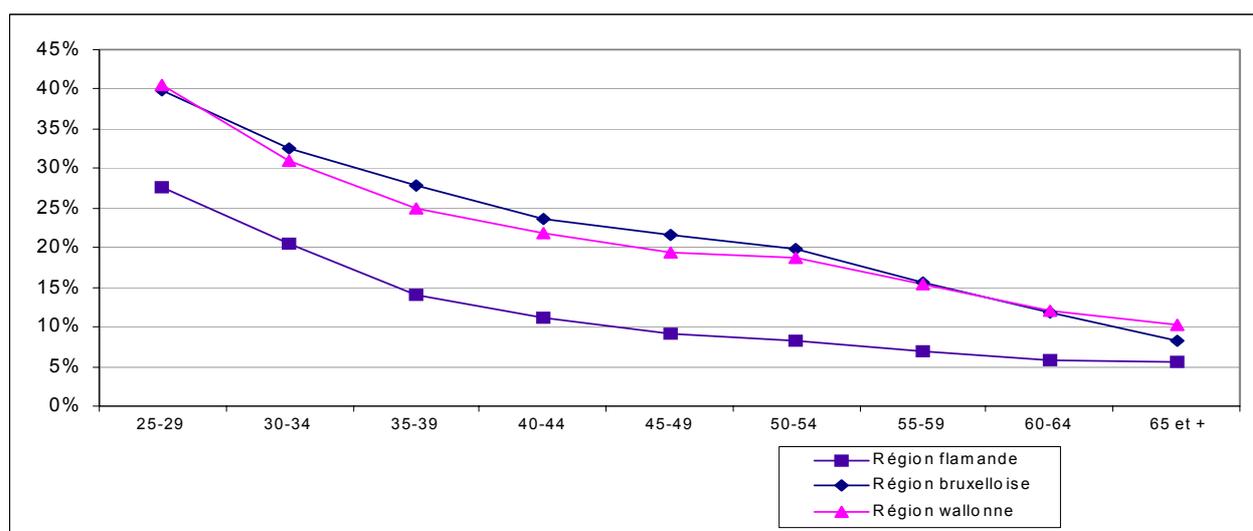
- des élèves qui prolongeaient ainsi leurs études primaires et ensuite arrêtaient ;
- d'autres qui, après ces années de "proximité", rejoignaient une école moyenne plus éloignée de leur domicile.

1.3.2 Durée de scolarisation et retard scolaire pour l'enseignement secondaire (Diplômés du secondaire supérieur)



Graphique 9. Taux d'hommes diplômés du secondaire supérieur¹⁰ dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 10. Taux de femmes diplômées du secondaire supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le retard scolaire selon les catégories d'âge est apprécié par la durée plus longue que la normale de la scolarité dans l'enseignement secondaire en distinguant les hommes (Graphique 9) et les femmes (Graphique 10) et la région de résidence.

Les courbes selon les âges présentent des allures similaires pour les hommes et les femmes.

Trois constats principaux peuvent être avancés.

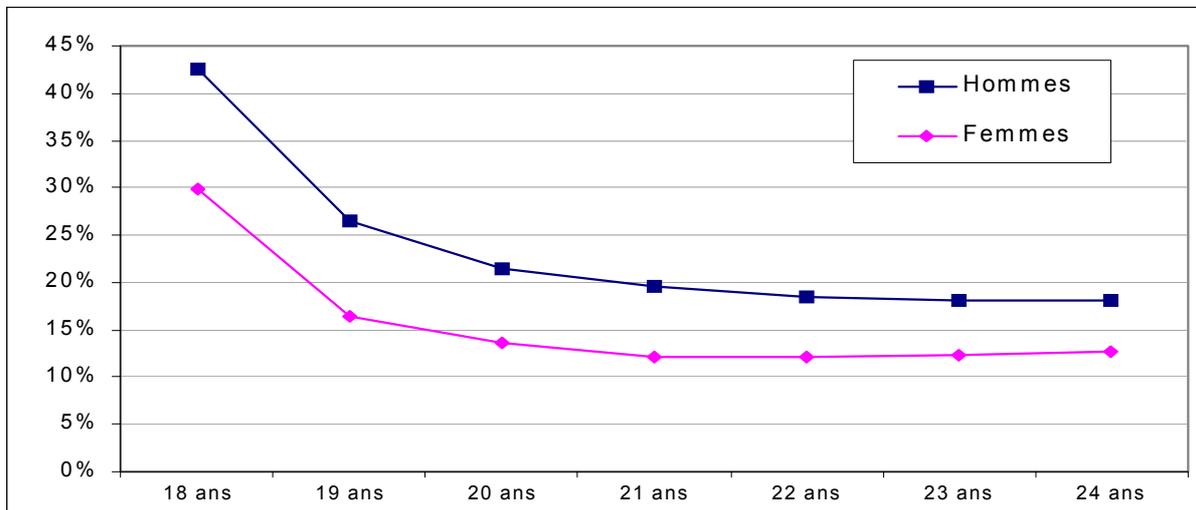
¹⁰ Les graphiques 9 et 10 concernent uniquement les personnes dont le diplôme le plus élevé obtenu est le diplôme du secondaire supérieur.

Le premier concerne la différence entre les régions. Alors que les courbes de la Région wallonne et bruxelloise se superposent quasiment, la Région flamande se caractérise par des retards scolaires moins importants et cela indépendamment des catégories d'âge si l'on excepte les 65 ans et plus. Ainsi pour les 25-29 ans, le taux de retard atteint 35% pour les hommes en Région flamande contre 47,2% en Région bruxelloise et 48,5% en Région wallonne.

Le deuxième constat est relatif à la variable genre. Les femmes passent moins de temps dans l'enseignement secondaire : pour les 25-29 ans, le taux descend à 27,6% en Région flamande ce qui représente une diminution de 7,4% par rapport aux hommes. Dans les deux autres régions, le taux chez les femmes est également inférieur par rapport aux hommes: de 7,3% en Région bruxelloise et de 7,9% en Région wallonne.

Le troisième constat est précisément ce taux élevé de retard dans l'enseignement secondaire et la courbe ascendante prise depuis quelques années. En effet, ce taux a été multiplié par deux sur une période de trente ans.

Une des hypothèses pourrait être l'allongement de la scolarité et la prolongation de la scolarité obligatoire qui a permis de maintenir à l'école un certain nombre d'élèves en échec et en retard de scolarité.



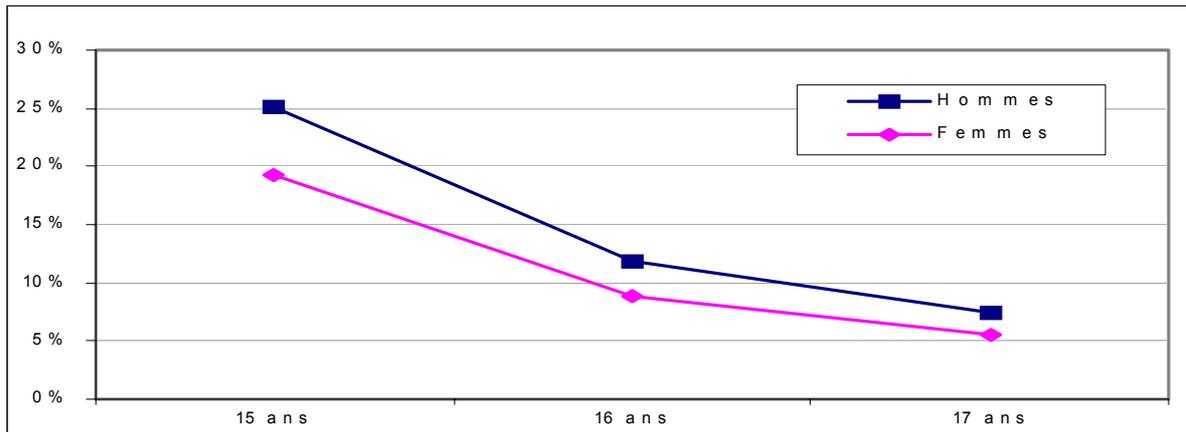
Graphique 11. Taux de personnes n'ayant pas le diplôme secondaire supérieur, selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on considère la population des jeunes de 18 à 24 ans (Graphique 11), nous pouvons faire deux commentaires principaux.

En premier lieu, il faut mentionner le taux élevé de jeunes de 18 à 24 ans ne possédant pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ce taux varie de 42,6% des jeunes hommes de 18 ans à 18,1% des jeunes hommes de 24 ans.

En second lieu, la différence entre hommes et femmes est marquante et est moins défavorable pour les femmes. Le taux des jeunes hommes de 24 ans n'ayant pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (18,1%) est supérieur à celui des jeunes femmes (12,7%).

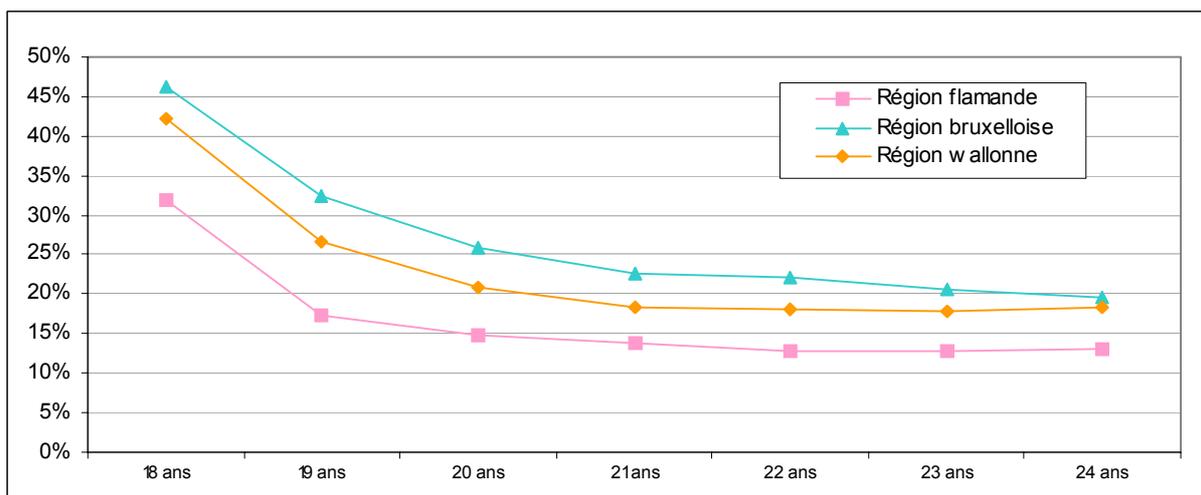


Graphique 12. Taux de personnes n'ayant pas encore obtenu le diplôme secondaire inférieur, selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

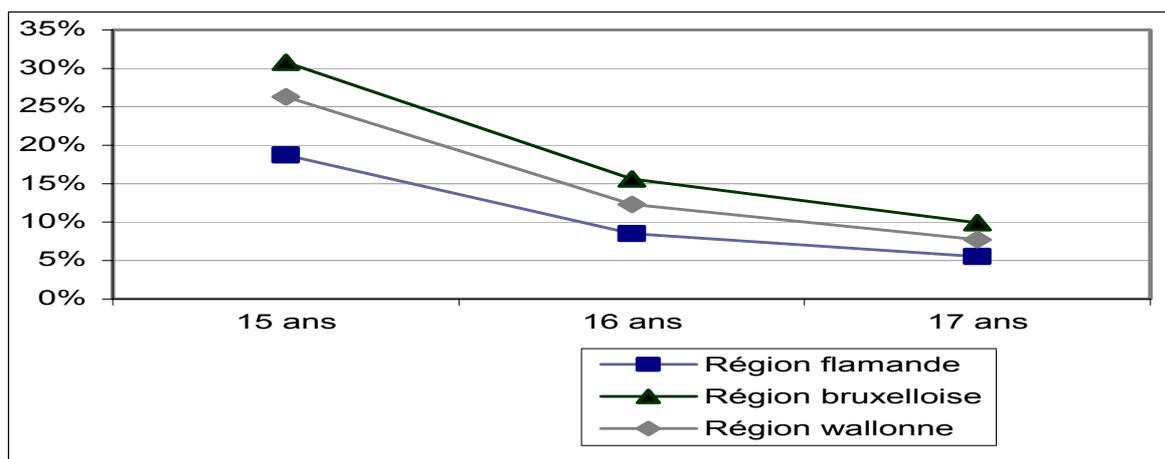
Si l'on considère à présent les étudiants de 15 à 17 ans qui n'ont pas encore obtenu le diplôme du secondaire inférieur (Graphique 12), le taux atteint 22,3% pour les jeunes de 15 ans et descend ensuite à 10,4% et 6,6% à 16 et 17 ans. Ce taux est certes moins important que pour l'enseignement secondaire supérieur, mais reste élevé. La situation est plus préoccupante pour les étudiants que pour les étudiantes.

La comparaison par région de domicile met en évidence un retard plus prononcé en Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions, que ce soit au niveau du secondaire supérieur (Graphique 13) ou du secondaire inférieur (Graphique 14). Les écarts les plus importants se retrouvent entre la Région bruxelloise et la Région flamande, et plus particulièrement chez les étudiants de 19 ans en ce qui concerne le secondaire supérieur (14,9% de différence en faveur des étudiants en Région flamande) et chez les étudiants de 15 ans en ce qui concerne le secondaire inférieur (12,1% de différence).



Graphique 13. Taux de personnes n'ayant pas le diplôme secondaire supérieur, selon l'âge et la région de domicile.

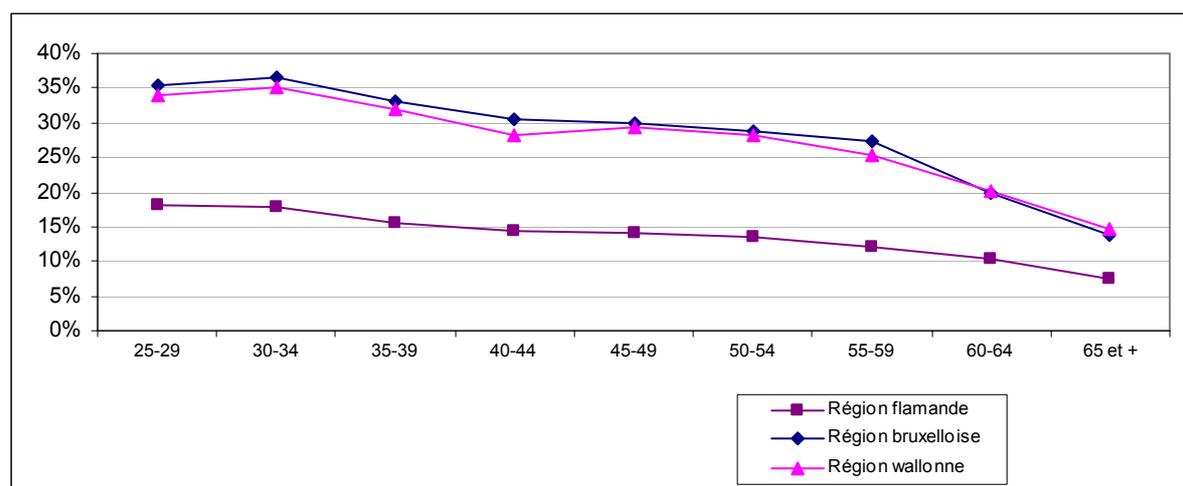
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 14. Taux de personnes n'ayant pas encore obtenu le diplôme secondaire inférieur, selon l'âge et la région de domicile.

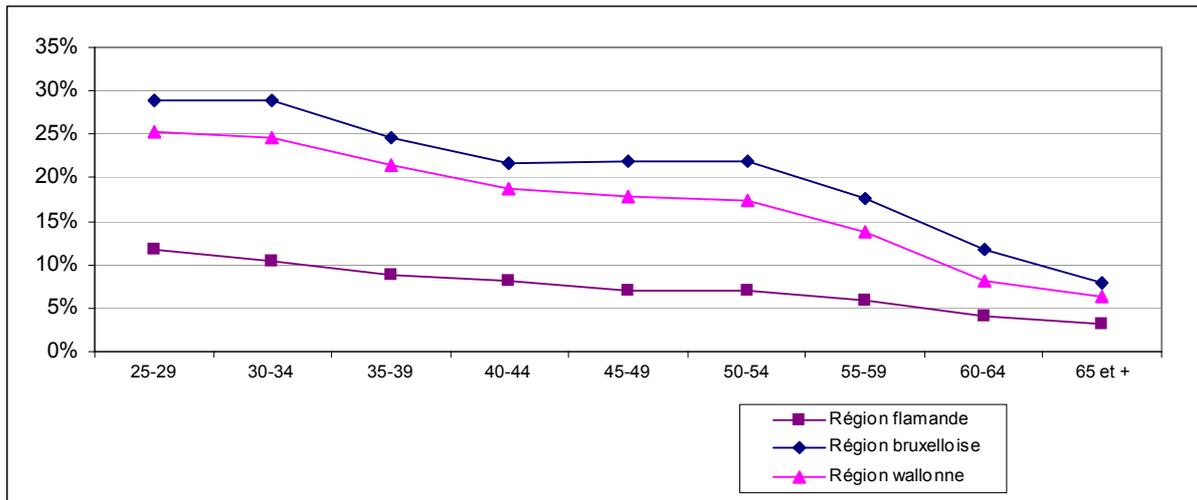
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

1.3.3 Durée de scolarisation et retard scolaire pour l'enseignement secondaire (diplômés de l'enseignement supérieur).



Graphique 15. Taux d'hommes diplômés du supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la normale, selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 16. Taux de femmes diplômées du supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la normale, selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Les taux de retard en fonction de l'âge chez les diplômés de l'enseignement supérieur présentent un profil similaire à ceux concernant les diplômés de l'enseignement secondaire uniquement, dans la mesure où l'on constate également une différence en faveur de la Région flamande et moins de retard pour les étudiantes.

Les taux de retard chez les diplômés de l'enseignement supérieur restent élevés, même si par rapport aux diplômés de l'enseignement secondaire uniquement, ils sont moins importants: on observe par exemple, pour les 25-29 ans, une différence de 17,1% en Région flamande, 11,9% en Région bruxelloise et 15,9% en Région wallonne.

1.4 Conclusions

En ce qui concerne la scolarité, les constats suivants peuvent être dégagés.

- La proportion de répondants qui se déclarent aux études atteint le maximum pendant l'obligation scolaire.
- Après l'âge d'obligation scolaire, le taux diminue évidemment avec l'âge mais il n'empêche que plus des trois quarts des jeunes suivent encore des études au delà de 18 ans.
- Ce taux s'avère plus important chez les jeunes femmes entre 18 et 22 ans.

En dehors du taux de scolarisation actuel, la durée de la scolarisation et le retard scolaire ont pu être abordés en ce qui concerne les personnes déjà diplômées. Le retard scolaire a été apprécié par rapport à une durée dite « normale » (6 ans) du passage dans un niveau d'études et a mis en évidence l'importance de plusieurs facteurs.

- La prise en compte du niveau de diplôme apporte une distinction nette entre le diplôme primaire et les autres diplômes.
- Pour les personnes qui ont au maximum le diplôme du primaire et indépendamment du sexe, la durée de la scolarité dans le primaire est plus longue que pour les autres niveaux

de diplôme, signe d'un taux d'échec plus important. Ce constat est amplifié lorsque l'on observe les classes d'âge plus élevées.

- Pour l'enseignement secondaire supérieur, la Région flamande présente des retards scolaires moins importants.
- Dans tous les cas, parmi les diplômés du secondaire, les femmes passent moins de temps que les hommes dans ce niveau d'enseignement.
- Si l'on compare les retards en primaire et en secondaire, on relèvera une inversion des tendances : en primaire le retard est moins important pour les classes d'âge les plus jeunes par rapport aux plus âgées et inversement pour le secondaire, où l'on constate une augmentation du taux de retard pour les jeunes générations.

2 Niveau de diplôme et domaines d'études

2.1 Lieu d'obtention du diplôme

2.1.1 Diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger

Personnes de 15 et plus						
déclarant avoir suivi un enseignement				Déclarant ne jamais avoir suivi un enseignement	Non réponse à cette question	TOTAL
Lieu d'obtention du diplôme						
à l'étranger	en Belgique	non rempli	Total			
404.990	6.108.953	1.097.844	7.611.787	314.877	564.865	8.491.529

Tableau 1. Question 9c : Où avez vous terminé ce niveau ?

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Parmi la population de 15 ans et plus ayant participé au recensement (8.491.529 personnes), 314.877 ont déclaré n'avoir jamais suivi d'enseignement, dont 140.707 hommes (3,5%) et 174.170 femmes (4,1%). 564.865 individus n'ont pas fourni les renseignements nécessaires pour déterminer leur niveau d'instruction ou le lieu d'obtention de leurs diplômes éventuels.

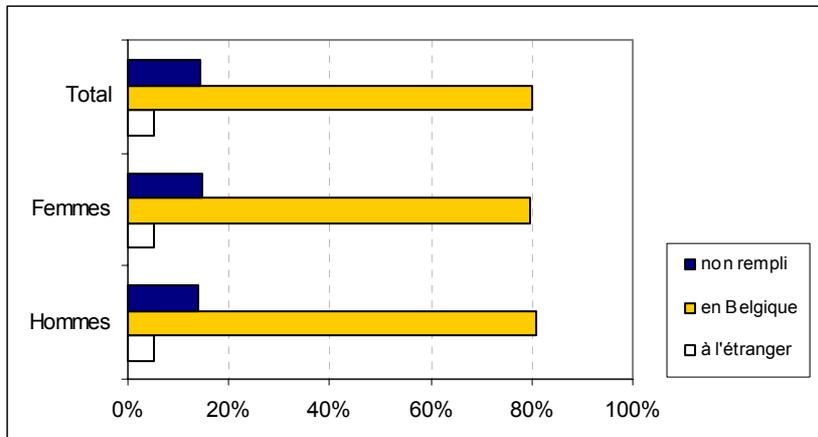
Parmi les individus ayant confirmé avoir suivi un enseignement (7.611.787), 6.108.953 ont déclaré avoir obtenu leur diplôme le plus élevé en Belgique contre 404.990 à l'étranger.

2.1.2 Diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger par âge et par sexe

Dans les graphiques et les tableaux qui suivent, les informations collectées portent uniquement sur les personnes ayant suivi un enseignement.

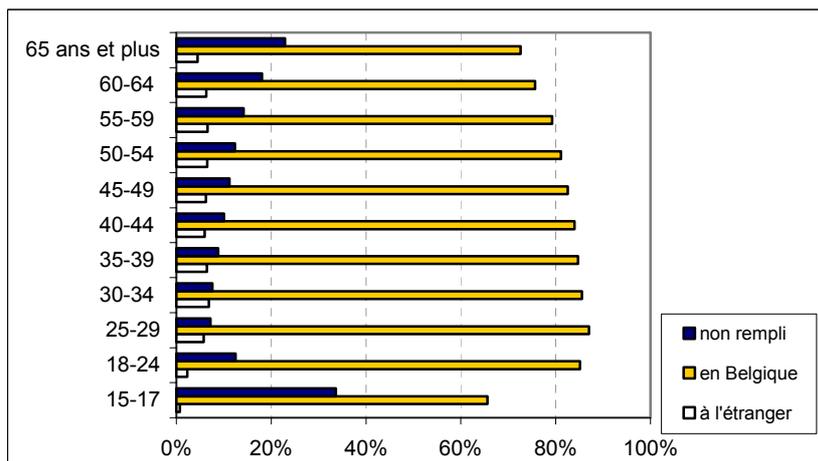
Le graphique 17 ne révèle pas de différences dans la répartition femmes/hommes selon le lieu d'obtention du diplôme: 80,7% de la population masculine et 79,8% de la population

féminine possèdent un diplôme de fin d'études délivré en Belgique, contre 5,3% des hommes et des femmes qui déclarent avoir obtenu un diplôme à l'étranger. Il faut cependant signaler le très haut taux de non réponse à cette question aussi bien chez les hommes (14%) que chez les femmes (14,9%).



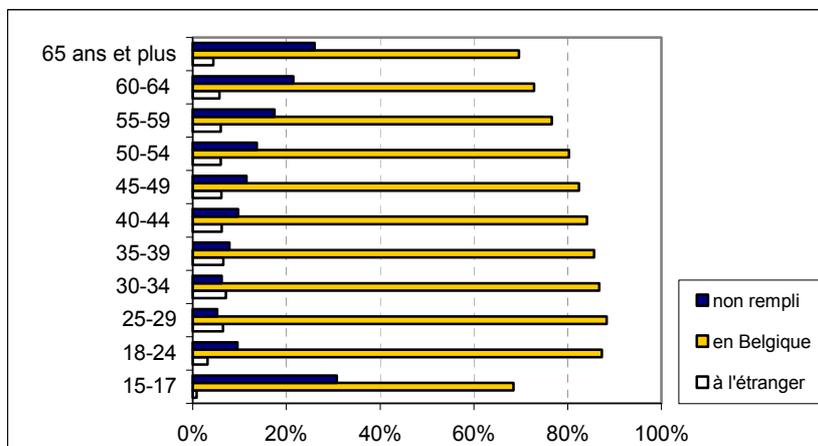
Graphique 17. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé par sexe

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 18. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon l'âge chez les hommes

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

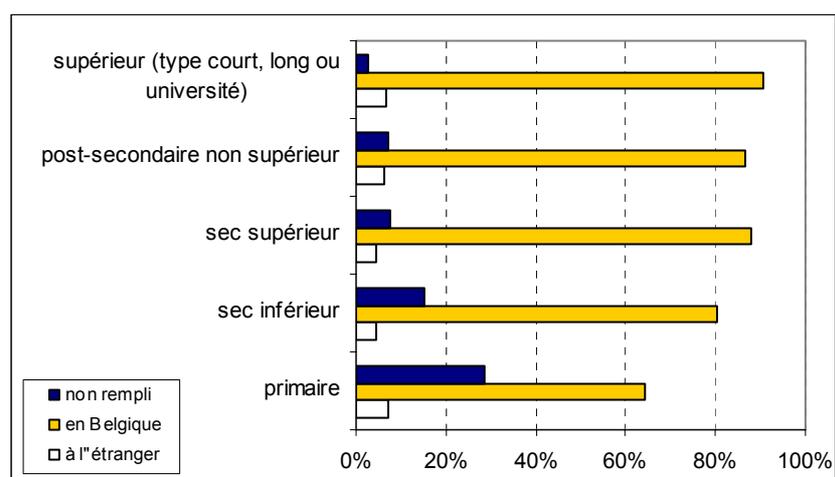


Graphique 19. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon l'âge chez les femmes

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

A la lecture des graphiques présentant pour chaque classe d'âges, le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé chez les hommes (Graphique 18) et chez les femmes (Graphique 19), il ne semble pas y avoir de grande variation en fonction de l'âge, du moins en ce qui concerne les classes d'âge pour lesquelles le taux de non réponse reste relativement faible. Les différences observées dans la répartition entre les diplômes belges et étrangers pour les classes d'âge aux deux extrémités, pour lesquelles les taux de non réponse sont par contre très élevés, ne sont pas aisément interprétables.

2.1.3 Diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger par niveau d'enseignement



Graphique 20 : Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon le niveau de diplôme le plus élevé

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Ce graphique présente pour les différents niveaux de diplôme le plus élevé, la répartition entre les diplômes délivrés en Belgique et à l'étranger. La part des personnes diplômées de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique représente 88%, contre seulement 4,3% de diplômes délivrés à l'étranger. Parmi l'ensemble des personnes qui ont déclaré avoir obtenu un diplôme supérieur, 90,6% l'ont obtenu en Belgique et 6,8% à l'étranger. En ce qui concerne le niveau primaire et secondaire inférieur, les taux de non réponse sont trop élevés pour toute interprétation.

2.2. Niveau de diplôme et forme d'enseignement

Cette section s'attache à décrire le niveau de diplôme le plus élevé obtenu selon le sexe, d'une part, et selon les régions de domicile, d'autre part.

2.2.1 Niveau de diplôme le plus élevé et forme d'enseignement par sexe

Parmi la population de 25 à 64 ans résidant en Belgique, plus d'une personne sur deux (57,1% ou 3.046.653) a obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur au moins (Graphique 20). Le reste de la population est composé de personnes ayant obtenu le secondaire inférieur (23,9%) ou le primaire (11,1%). La proportion de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement est faible (3,6%) mais pourrait être sous-estimée si l'on fait

l'hypothèse que ces personnes pourrait avoir plus tendance à ne pas répondre aux questions concernant la scolarité (4,2% de non réponses).

On peut également souligner que plus d'une personne sur quatre a poursuivi avec fruit des études dans l'enseignement supérieur (27,9% ou 1.487.297). La population de ces diplômés hautement qualifiés sera par ailleurs décrite plus en détails au point 2.6.

En ce qui concerne le niveau de diplôme, les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas flagrantes: le taux de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est à peine plus important parmi les hommes (28,3% ou 750.110 individus contre 26,9% ou 716.758 femmes) et celui des diplômés de l'enseignement supérieur est par contre légèrement plus élevé chez les femmes (28,5% ou 760.799 contre 27,2% ou 726.498 hommes).

Graphique 21. Niveau du diplôme le plus élevé de la population de 25 à 64 ans selon le sexe

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

	<i>Jamais suivi d'enseignement</i>	<i>primaire</i>	<i>sec. inférieur</i>	<i>sec supérieur</i>	<i>supérieur (type court, long ou université)</i>	<i>inconnu</i>	<i>Effectifs</i>
Hommes							
de 18 à 24 ans	0.9%	2.7%	19.9%	58.1%	16.1%	2.3%	428.735
de 25 à 34 ans	1.9%	3.1%	17.6%	40.9%	33.9%	2.6%	676.379
de 35 à 64 ans	3.9%	13.2%	26.7%	26.2%	25.0%	4.9%	1.990.203
65 ans et plus	6.6%	33.8%	21.2%	13.2%	11.5%	13.6%	702.605
Total	3.7%	14.1%	23.3%	30.0%	23.1%	5.8%	3.797.922
Femmes							
de 18 à 24 ans	0.8%	1.8%	12.9%	58.1%	24.6%	1.8%	419.888
de 25 à 34 ans	1.9%	2.7%	13.8%	36.9%	42.6%	2.1%	667.831
de 35 à 64 ans	4.4%	14.6%	26.6%	25.8%	23.8%	4.8%	1.997.712
65 ans et plus	7.0%	39.2%	21.9%	10.4%	6.1%	15.4%	1.002.856
Total	4.3%	17.4%	21.9%	27.1%	22.6%	6.6%	4.088.287
TOTAL H+F	4.0%	15.8%	22.6%	28.5%	22.8%	6.2%	7.886.209

Tableau 2 : Niveau de diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

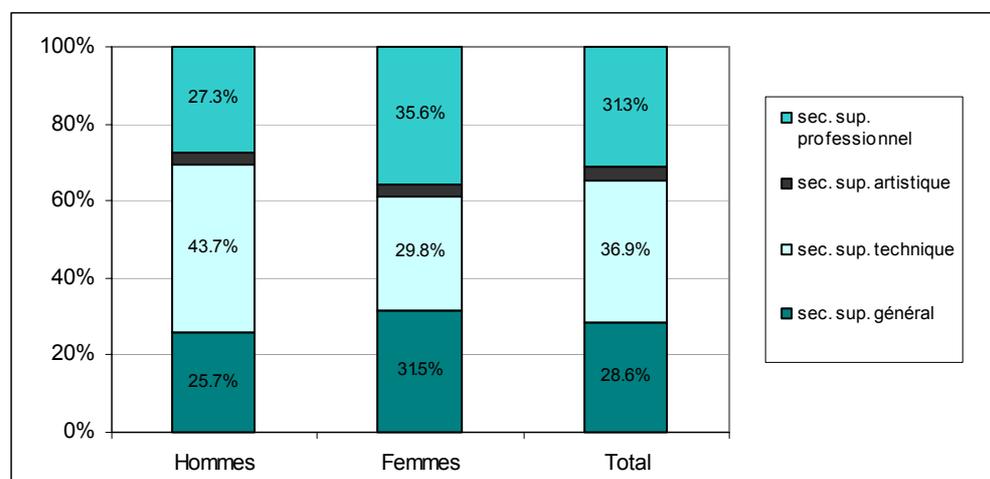
L'analyse des réponses concernant le niveau de diplôme le plus élevé permet également de calculer la part respective de chaque forme d'enseignement secondaire chez les diplômés de 25 à 64 ans. En ce qui concerne le niveau secondaire inférieur (Graphique 22), la part de diplômés issus de la filière générale est plus importante chez les femmes (31,5%) que chez les hommes (21,9% ou 142.269). On constate la même tendance en ce qui concerne la filière professionnelle (47,5% chez les femmes contre 38% chez les hommes), alors que ce n'est pas le cas pour la filière technique, où la part des diplômés est plus importante chez les hommes (37,8% contre 19,5% chez les femmes) avec une différence en termes d'effectifs du simple au double (245.688 hommes contre 121.466 femmes). Quant à la filière artistique, très peu de diplômés, hommes ou femmes en sont issus (1,9% ou 24.755 individus).

Graphique 22. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire inférieur, selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Au niveau de l'enseignement secondaire supérieur (Graphique 24), on peut observer les mêmes constats en termes de différences entre hommes et femmes. La proportion de diplômés du général et du professionnel est légèrement plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Celles-ci se répartissent de la manière suivante entre les deux formes: 31,5%

dans la forme générale contre 25,7% pour les hommes, et 35,6% dans la forme professionnelle contre 27,3% pour les hommes. A l'inverse, la part de diplômés secondaire supérieur technique est plus importante parmi les hommes (43,7% ou 329.270) que parmi les femmes (29,8% ou 213.247).



Graphique 23. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire supérieur, selon le sexe.

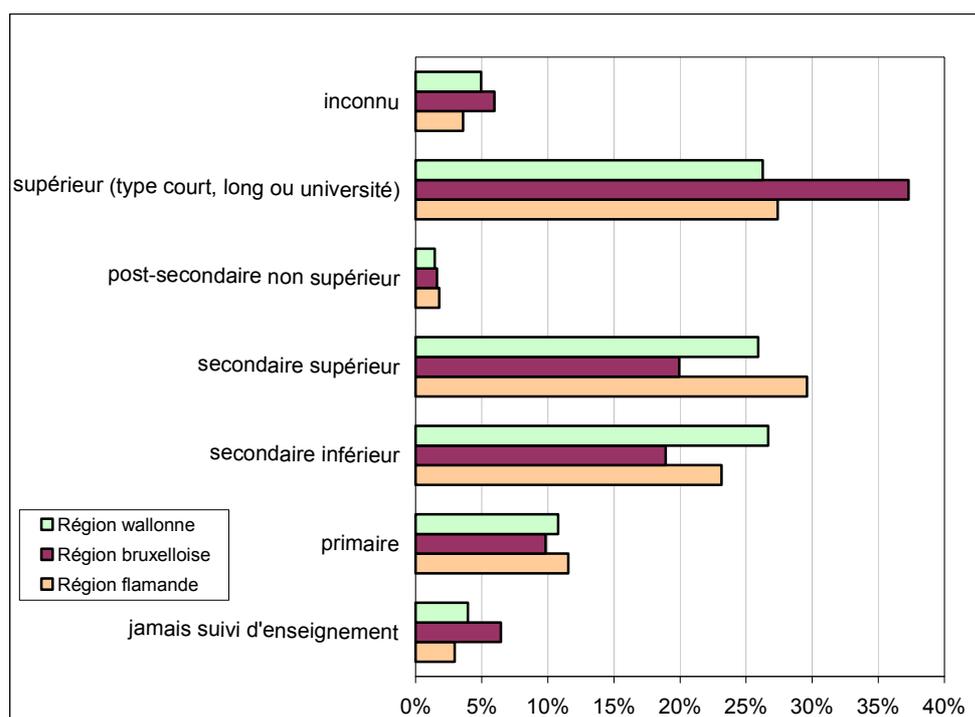
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

2.2.2 Niveau de diplôme le plus élevé et forme d'enseignement par région de domicile

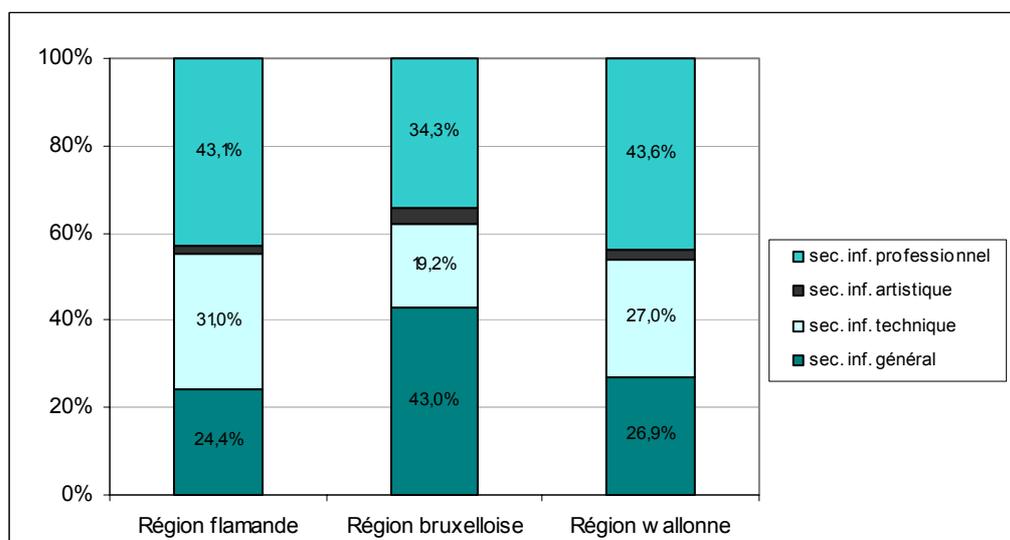
La comparaison avec les données de recensement de 1991 peut être faite pour la population âgée de 25 à 64 ans.¹¹ Comme en 1991, la Région bruxelloise se distingue des deux autres Régions (Graphique 24). C'est à Bruxelles que la part des diplômés de l'enseignement supérieur est la plus importante, soit 37,3% contre 27,4% en Flandre et 26,3% en Wallonie. On y constate également le taux le plus élevé de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement (6,4%). Il faut noter cependant que les effectifs dans les trois régions sont très différents en termes de grandeur: la Région bruxelloise ne compte que 172.404 diplômés du supérieur contre 446.423 en Région wallonne et 868.470 en Région flamande, et 29.826 personnes sans aucun diplôme contre 67.080 en Région wallonne et 93.749 en Région flamande.

A l'inverse du constat concernant l'enseignement supérieur, la part des diplômés de l'enseignement secondaire en Région bruxelloise se situe en troisième position. Ainsi, la part des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur atteint 29,6% en Région flamande, contre 25,9% en Région wallonne et 19,5% en Région bruxelloise. Le taux de diplômés de l'enseignement secondaire inférieur est plus élevé en Wallonie (26,7%) qu'en Flandre (23,1%) et à Bruxelles (18,9%).

¹¹ Lors du recensement de 1991, le questionnaire distinguait explicitement la population scolarisée et non-scolarisée, ce qui n'est plus le cas en 2001. Sélectionner les classes d'âge à partir de 25 ans seulement permet d'éliminer une part des individus encore aux études.

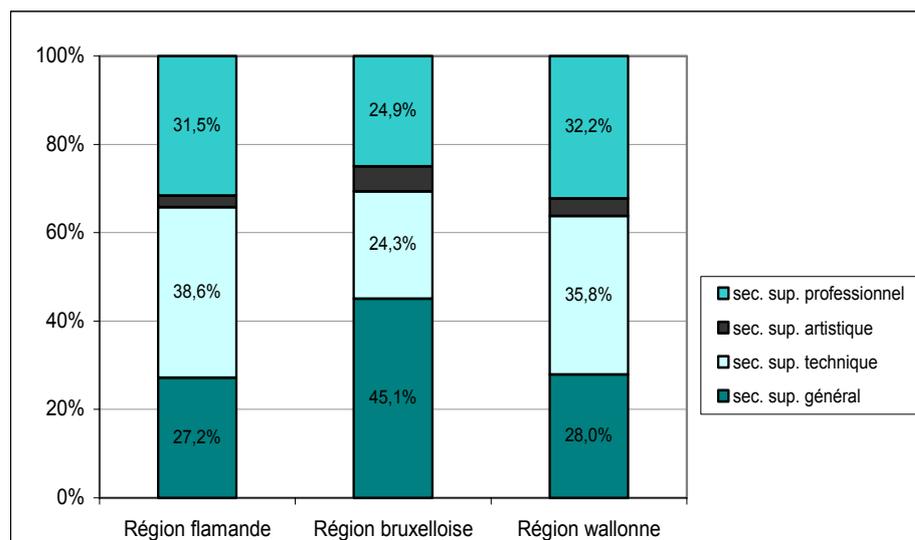


Graphique 24. Niveau de diplôme de la population de 25 à 64 ans selon la région de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 25. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire inférieur, selon la région de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on compare la répartition entre les formes d'enseignement dans les trois régions, on constate qu'à nouveau la Région bruxelloise se différencie des deux autres régions. Elle présente une plus grande proportion de diplômés issus de l'enseignement général, que ce soit au niveau du secondaire inférieur (Graphique 25) ou supérieur (Graphique 26). Ainsi, en ce qui concerne le secondaire inférieur, 43% des diplômés en Région bruxelloise ont suivi la filière générale contre seulement 26,9% en Région wallonne et 24,4% en Région flamande. De même pour le secondaire supérieur, 45,1% des diplômés en Région bruxelloise ont suivi la filière générale contre 28% en Région wallonne et 27,2% en Région flamande.



Graphique 26: Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire supérieur, selon la région de domicile.

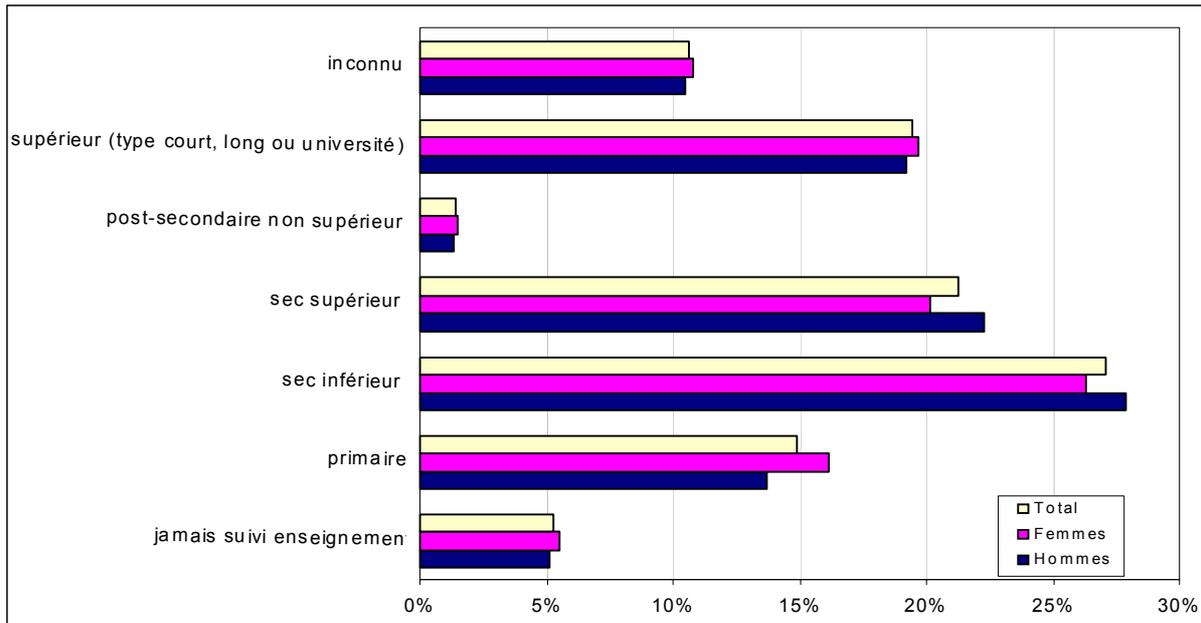
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

2.2.3 Niveau de diplôme le plus élevé en Communauté germanophone

Même si l'approche retenue ne prend en considération que les niveaux fédéral et régionaux et pas les communautés, il nous semblait pertinent de présenter également quelques résultats pour la communauté germanophone. Notre choix s'est porté sur le niveau de diplôme.

Le graphique 27 présente le niveau du diplôme le plus élevé de la population de 25 à 64 ans en Communauté germanophone¹² qui compte 36.943 personnes (dont 18.726 hommes et 18.217 femmes) ayant participé au recensement. On constate que les diplômé(e)s du secondaire inférieur constituent la part la plus importante (27,1%) parmi cette population. Vient ensuite la catégorie de ceux qui ont obtenu le diplôme secondaire supérieur avec 22,6% (dont 1,4% ont un diplôme post-secondaire non supérieur). La part des personnes aux deux extrêmes du niveau de diplôme atteint quasiment les mêmes proportions: les personnes les plus qualifiées, à savoir les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur représentent 19,4% et les personnes les moins qualifiées 20,2% (14,9% ont uniquement le diplôme primaire et 5,3% n'ont jamais suivi d'enseignement). On ne constate pas de différences marquantes en fonction du sexe: les femmes sont très légèrement plus nombreuses à être uniquement diplômées du primaire (16,1% contre 13,7 chez les hommes).

¹² La Communauté germanophone est composée de 9 communes, à savoir Kelmis, Lontzen, Raeren, Eupen, Bütgenbach, Büllingen, Amel, St. Vith et Burg Reuland.



Graphique 27. Niveau de diplôme le plus élevé des 25-64 ans en Communauté germanophone, selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La part des diplômé(e)s de l'enseignement supérieur est moins élevée dans l'ensemble des communes germanophones (19,4%) que dans l'ensemble de la Région wallonne (26,3%). Il en va de même en ce qui concerne les diplômé(e)s du secondaire supérieur (21,2% contre 25,9% en Région wallonne). La part des diplômé(e)s du primaire uniquement y est au contraire plus importante (14,9% contre 10% en Région wallonne).

Nous pouvons formuler plusieurs hypothèses.¹³

On estime généralement qu'un nombre important de diplômés de l'enseignement supérieur quitte le territoire de la Communauté germanophone à la recherche de postes de travail plus qualifiés. Ces diplômés sont davantage mobiles, leurs connaissances linguistiques favorisant une carrière à l'étranger.

Le territoire de la Communauté germanophone est historiquement rural et tourné vers l'agriculture et l'artisanat. On peut supposer que parmi la population plus âgée, la tendance à poursuivre des études était réduite.

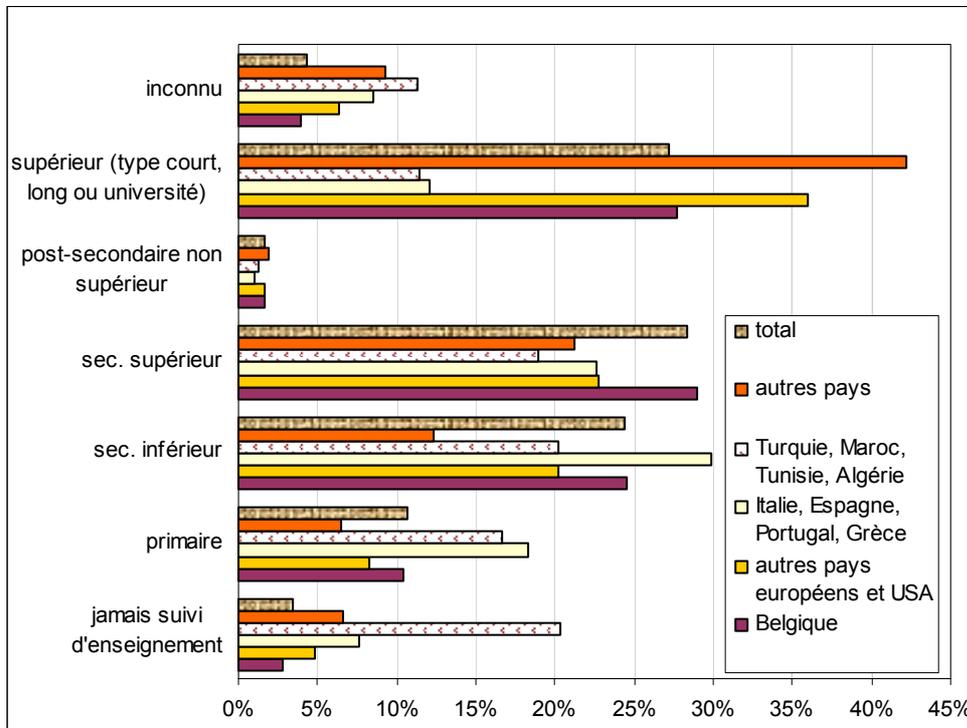
L'apprentissage des classes moyennes est très bien développé dans la région et valorisé par les entreprises. La population plus jeune pourrait être attirée par ce système de formation au détriment de l'enseignement technique et professionnel.

Enfin, plus de 10% de la population est constitué d'Allemands ayant suivi une scolarité en Allemagne. Il est possible que ceux-ci n'aient pas rempli correctement le questionnaire.

¹³ Avec l'aide de Mme Christiane Lentz de l'Agence pour l'Emploi de la Communauté germanophone et Mme Cynthia Michels du Conseil économique et social de la Communauté germanophone

2.2.4 Niveau de diplôme le plus élevé selon la nationalité

2.2.4.1 Niveau de diplôme le plus élevé selon la nationalité et le sexe



Graphique 28. Niveau de diplôme le plus élevé chez les hommes de 25 à 64 ans, selon la nationalité.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on compare les niveaux de diplôme entre les hommes (Graphique 28) et les femmes (Graphique 29) de 25 à 64 ans, on constate des situations différentes en fonction de la nationalité. Pour la population belge, on n'observe quasi aucun écart entre les sexes: la part des femmes diplômées de l'enseignement supérieur est à peine plus importante (29,2%) que celle des hommes (27,7%), et celles des hommes diplômés du secondaire supérieur (30,6%) est légèrement plus élevée que celles des femmes (29,1%).

En ce qui concerne les autres nationalités¹⁴, elles ont été regroupées pour ce type d'analyse en fonction du type d'immigration auquel ces pays ont été liés¹⁵, ainsi que de leur profil du point de vue de niveau de diplôme le plus élevé. Ainsi, même s'ils existent parfois de légères variations entre les nationalités, les populations du sud de l'Europe (de nationalité italienne, espagnole, portugaise et grecque) résidant en Belgique, présentent des tendances similaires en termes de niveau de diplôme et forment donc un seul groupe de nationalité. De même, les

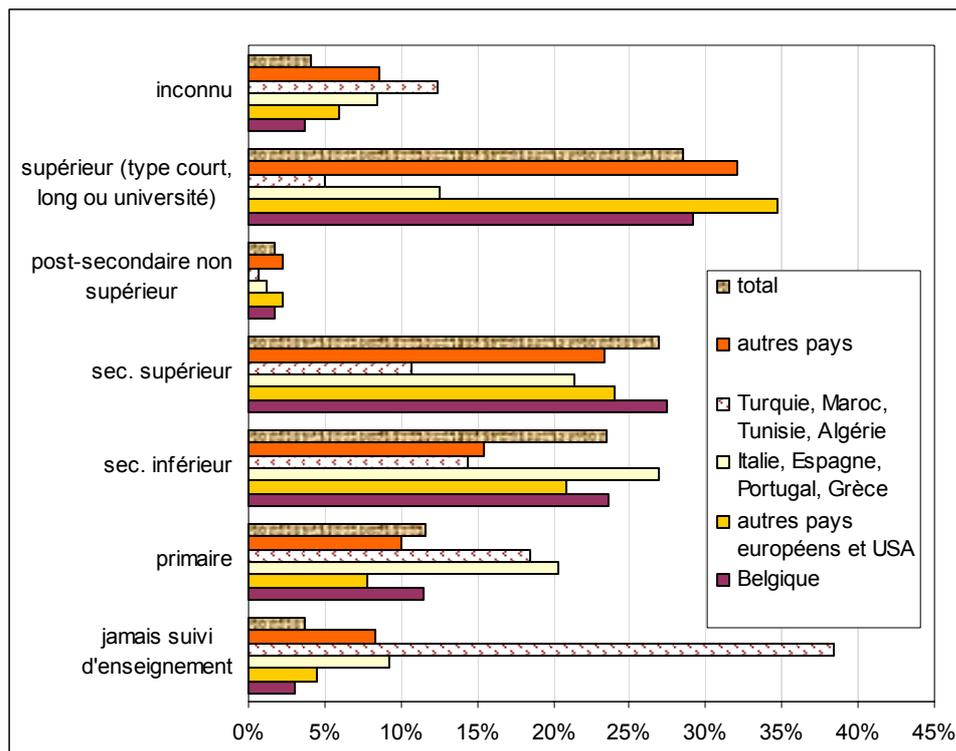
¹⁴ Pour une analyse plus détaillée de la population selon la nationalité au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, on peut se référer au travail de Willaert, D. et Deboosere, P. Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Interface Demography – Vakgroep Sociaal Onderzoek – Vrije Universiteit Brussel, 2005.

¹⁵ La Belgique a signé des conventions bilatérales de main d'œuvre entre 1946 et 1968, d'abord avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, et ensuite avec le Maroc, la Turquie, la Tunisie, l'Algérie et l'ex-Yougoslavie.

populations de nationalité turque, marocaine, algérienne et tunisienne ont été regroupées, même s'il faut remarquer que la population tunisienne est globalement un peu plus qualifiée que les autres nationalités de ce groupe.

Contrairement à la population belge, on observe chez les populations étrangères des différences marquées en fonction du sexe, en particulier parmi les personnes de nationalité turque ou originaire du Maghreb, où 38,4% des femmes n'ont jamais suivi aucun enseignement, c'est-à-dire un taux près de deux fois plus élevé que celui de leurs homologues masculins (20,2%). Il faut remarquer également que ce taux correspond à plus de 10 fois celui des femmes belges (3%). Par ailleurs, la part de diplômés de l'enseignement supérieur est deux fois moins élevée chez les femmes (5,1%) que chez les hommes (11,5%) dans cette même population.

Parmi les nationalités du Sud de l'Europe, les écarts entre hommes et femmes existent surtout pour ce qui concerne l'infra-scolarisation qui touche 29,5% des femmes (20,3% sont diplômées du primaire et 9,2% n'ont jamais été scolarisées) par rapport à 25,8% des hommes (18,2% sont diplômés du primaire et 7,6% n'ont jamais été scolarisés). Par contre, hommes et femmes de ce groupe de nationalités sont diplômés dans les mêmes proportions de l'enseignement supérieur (12,1% chez les hommes, 12,5% chez les femmes) et de l'enseignement secondaire supérieur (22,6% chez les femmes et 23,6% chez les hommes).



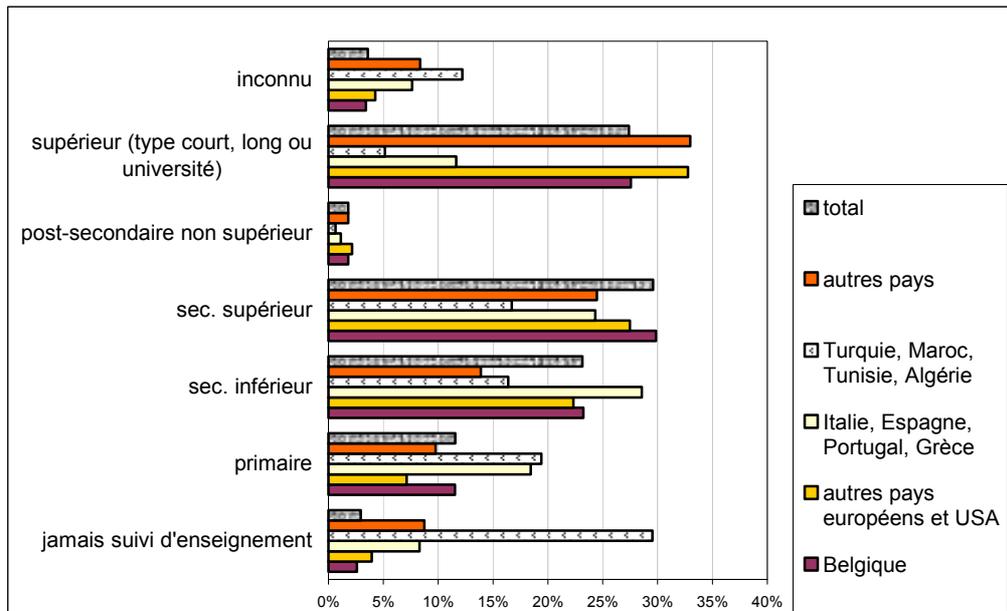
Graphique 29. Niveau de diplôme le plus élevé chez les femmes de 25 à 64 ans, selon la nationalité.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne le taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement, l'énorme écart entre les hommes et les femmes de nationalité turque et des pays maghrébins, observé au niveau national, se confirme au niveau des trois régions, même s'il est légèrement inférieur en Région flamande (16,9% d'écart) par rapport à la Région bruxelloise (19%) et la Région wallonne (18,7%). Pour cette même population, l'écart entre les hommes et les femmes est également plus faible en Région flamande lorsque l'on observe le taux de diplômés de

l'enseignement supérieur : 4% contre 7,8% en Région bruxelloise et 8,4% en Région wallonne. Si cet écart est moins important, il faut cependant ajouter que la Région flamande présente pour ce groupe de nationalités les taux les moins élevés parmi les trois régions: les hommes diplômés de l'enseignement supérieur représentent 7,1% contre 14,3% en Région bruxelloise et 13% en Région wallonne. Les femmes sont seulement 3,1% en Région flamande contre 6,5% en Région bruxelloise et 5,6% en Région wallonne.

2.2.4.2 Niveau de diplôme le plus élevé selon la nationalité et la région de domicile



Graphique 30. Niveau de diplôme le plus élevé en Région flamande (25-64 ans) selon la nationalité.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

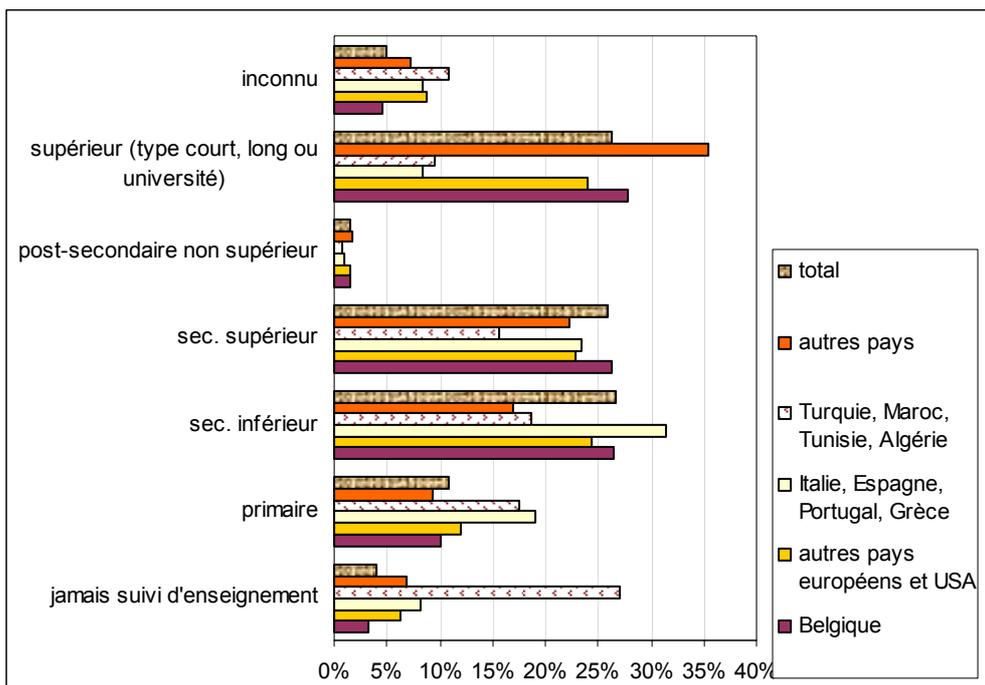
Parmi sa population totale âgée de 25-64 ans, la Région bruxelloise compte avec 27,8% (127.021 personnes) la part la plus importante de personnes de nationalité étrangère, tandis que la Région flamande la part la moins importante avec 4,8% (150.839). La Région wallonne se situe au milieu avec 10,8% (182.295).

Etant donné le poids des communautés étrangères en Région bruxelloise, il peut être intéressant de voir si la variable de la nationalité permet d'apporter des éclaircissements sur les différences observées en matière de niveau de diplôme (Graphique 24) entre la Région bruxelloise et les autres régions. Pour rappel, c'est en Région bruxelloise que l'on constate d'une part, la proportion la plus importante de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur et d'autre part, de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement

Si l'on procède d'abord à une analyse du niveau de diplôme en fonction de la nationalité au sein de chaque région, on peut constater qu'en Région flamande (Graphique 30), la population de nationalité turque et des pays du Maghreb présente un taux largement plus élevé de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement, par rapport aux autres nationalités: près de 29,5% contre 8,3% pour les pays de l'Europe du Sud, 3,9% pour les autres Pays d'Europe et les Etats-Unis, et 2,6 % pour les Belges. C'est également cette population qui présente le taux le moins élevé de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur: 5,1% contre 27,6% chez les Belges. Viennent ensuite les nationalités du Sud de l'Europe avec 11,6%. Par contre, les deux

autres groupes de nationalités arrivent à un taux supérieur (près de 33%) par rapport aux Belges.

Les populations étrangères résidant en Région wallonne (Graphique 31) se différencient également de la population belge en termes de niveau de diplôme. Elles présentent toutes un taux plus élevé que les Belges (3,3%) de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement (8,2% pour les pays de l'Europe du Sud, 6,3% pour les autres Pays d'Europe et les Etats-Unis). Cette part est particulièrement importante parmi la population de nationalité turque et des pays maghrébins (27%). En Région wallonne, ce sont les populations étrangères de l'Europe du Sud qui présentent le taux le plus faible de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur avec 8,3%, suivies par les populations de nationalité turque et des pays maghrébins avec 9,5%.



Graphique 31. Niveau du diplôme le plus élevé en Région wallonne (25-64 ans) selon la nationalité. Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

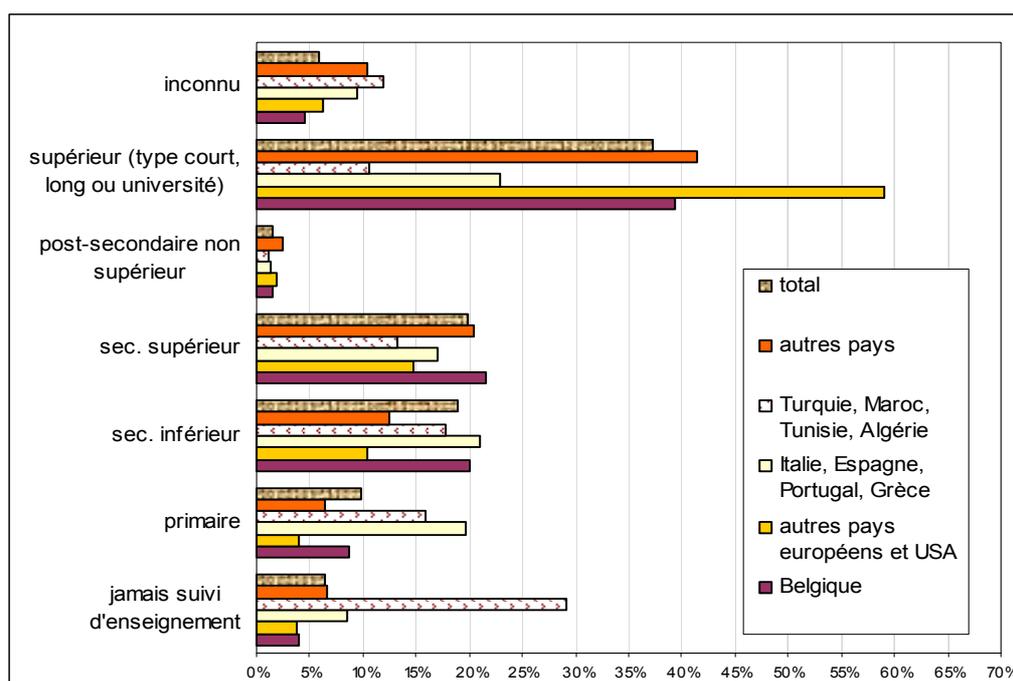
Quant à la Région bruxelloise (Graphique 32), la proportion la plus élevée de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur se trouve parmi le groupe de nationalités formé par les pays européens (hormis l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce) et les Etats-Unis : 59,1%, contre 39,4% parmi la population belge et 22,9% parmi les nationalités de l'Europe du Sud. A l'autre extrême des niveaux de diplôme, ce sont les populations de nationalité turque et des pays maghrébins qui ont le taux le plus important de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement (29,2%), contre 8,5% pour l'Europe du Sud et 4,1% chez les Belges.

En ce qui concerne les différences entre les régions, il existe un écart de plus ou moins 10% entre le taux de diplômé(e) de l'enseignement supérieur observé pour l'ensemble de la population en Région bruxelloise (37,2%) et celui dans les deux autres régions (27,4% en Région flamande et 26,3% en Région wallonne). Cette différence se confirme si l'on considère uniquement la population belge dans ces trois régions : le taux de diplômé(e) de l'enseignement supérieur atteint alors 39,4% en Région bruxelloise, contre 27,6% en Région

flamande et 27,7% en Région wallonne. Si l'écart entre la Région bruxelloise et les autres régions est plus important (12%) pour la population belge que pour la population dans son ensemble, plusieurs hypothèses peuvent être formulées.

Premièrement, la proportion plus importante observée en Région bruxelloise, et ce quelle que soit la nationalité, pourrait s'expliquer en partie par la structure des emplois (secteur tertiaire) et l'offre plus grande d'établissements d'enseignement supérieur qui attirent particulièrement des résidents avec un profil de qualification plus élevé.

Ensuite, le nombre plus important des étrangers naturalisés belges à Bruxelles par rapport aux deux autres régions concerne par hypothèse les personnes appartenant au groupe des plus qualifiés.



Graphique 32. Niveau du diplôme le plus élevé en Région bruxelloise (25-64 ans) selon la nationalité.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Cette surreprésentation des diplômés de l'enseignement supérieur est également présente parmi les autres communautés étrangères. Par exemple, 22,9% des Européens du Sud résidant en Région bruxelloise sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 11,6% de ces Européens résidant en Région flamande et 8,3% en Région wallonne. Dans ce cas, il pourrait s'agir à la fois de fonctionnaires européens établis à Bruxelles et d'étudiants étrangers profitant de la mobilité européenne. De même, en Région bruxelloise, 10,7% des étrangers de nationalité turque et de pays maghrébins ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 5,1% en Région flamande. Une partie d'entre eux pourrait résider en Région bruxelloise dans le cadre de la poursuite d'autres études supérieures.

Quant aux taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement, il est de 6,4% pour l'ensemble de la population en Région bruxelloise (contre 3% en Région flamande et 3,9% en Région wallonne), mais légèrement inférieur (4,1%) si l'on ne tient compte que de la population belge. Il reste néanmoins plus élevé que celui observé chez la population belge des autres régions (2,6% en Région flamande et 3,3% en Région wallonne). Cette légère

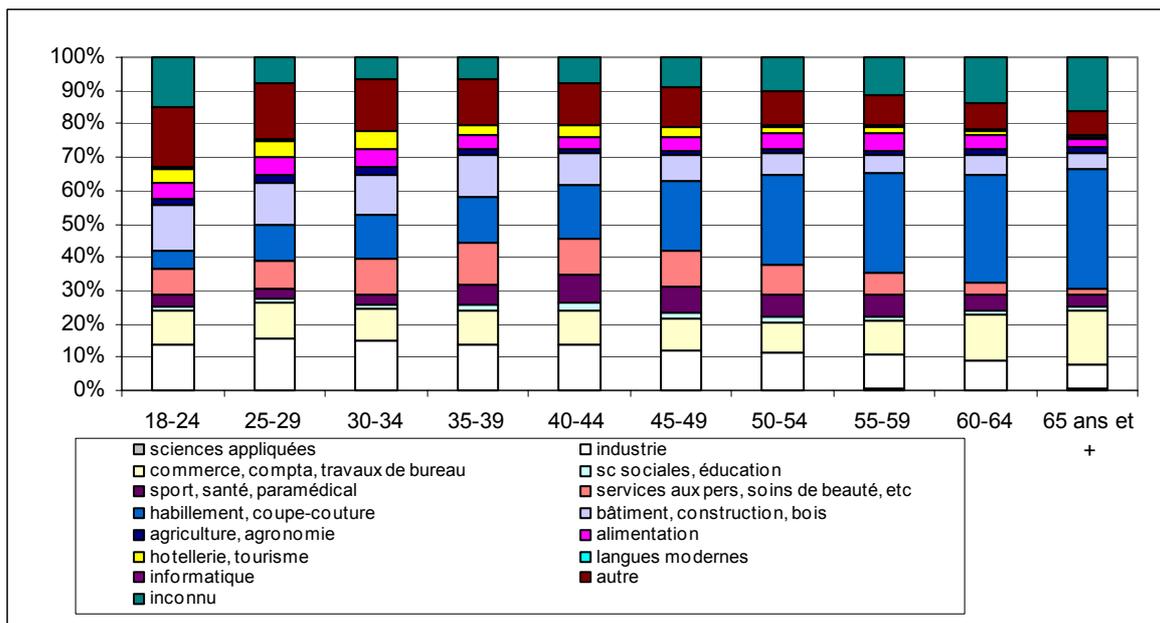
différence à Bruxelles pourrait être due à la part relative plus importante de personnes étrangères peu-diplômées qui ont obtenu la naturalisation¹⁶.

On peut également relever que la proportion de personnes n'ayant jamais été scolarisées parmi la population de nationalité turque et des pays maghrébins est la même en Région flamande et bruxelloise (29%) et légèrement inférieure en Région wallonne (27%).

Par ailleurs, on sait que la Région bruxelloise se caractérise par l'hétérogénéité des populations y résidant et par une division nette entre la partie nord-ouest et sud-est de la région, comme le démontrent les cartes illustrant les taux de diplômés les plus (enseignement supérieur) et les moins qualifiés (primaire) en fonction de la commune de domicile (voir plus loin Cartes 3,4,7 et 8).

2.3 Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur professionnel et technique

2.3.1 Domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel



Graphique 33. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur professionnel selon les classes d'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

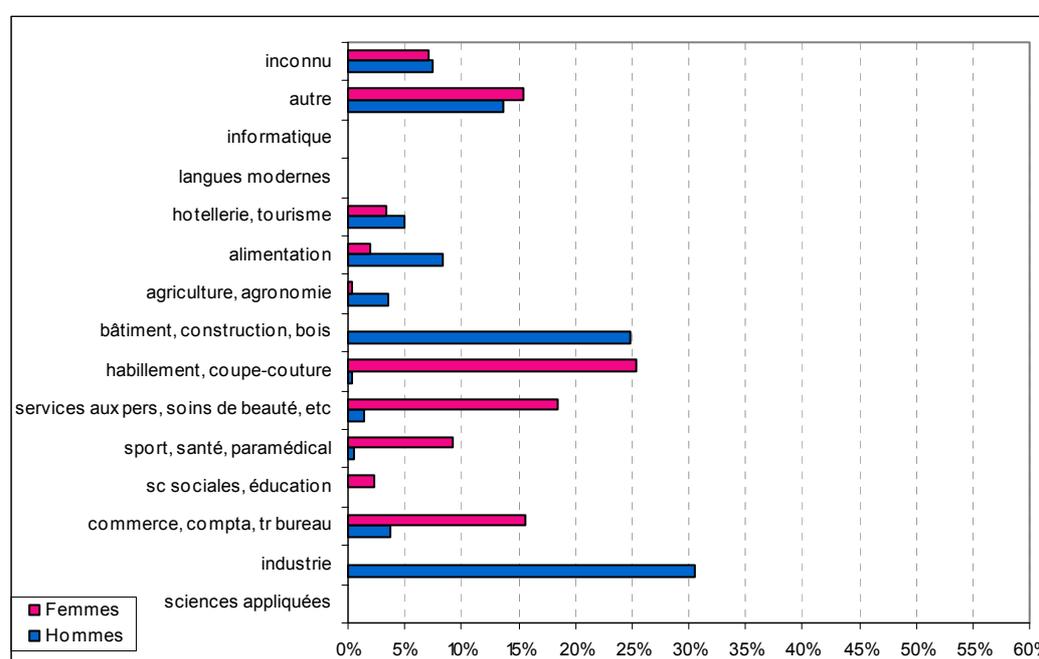
Le graphique 33 met en évidence le fait que les domaines « industrie », « bâtiment, construction, bois » et « commerce, comptabilité, travaux de bureau » représentent 34,4% des

¹⁶ Nous ne pouvons pas vérifier cette hypothèse étant donné que nous ne disposons pas de la variable « nationalité d'origine ».

diplômes du secondaire supérieur professionnel. Les trois domaines qui sont sous représentés sont les "sciences appliquées" (0,2%), "informatique" (0,2%) et "langues modernes" (0,2%).

Lorsque l'on compare entre les classes d'âges, on constate que le taux de diplômés de catégorie « commerce, comptabilité et travaux de bureau » est plus élevé parmi les personnes âgées de 65 ans et plus (soit 16,2%) que parmi la classe d'âges de 18 à 24 ans (soit 10,4%). A l'inverse, la part des diplômés de la catégorie « industrie » est plus importante parmi la classe d'âge de 18 à 24 ans (soit 13,4%) que parmi la population âgée de 65 ans et plus (soit 7,6%).

Dans le domaine « services aux personnes et soins de beauté », des ventilations différentes sont observées selon les classes d'âges. Le taux de diplômés dans ce domaine est supérieur chez les 18 à 24 ans (7,8%) par rapport aux 65 ans et plus (1,8%).



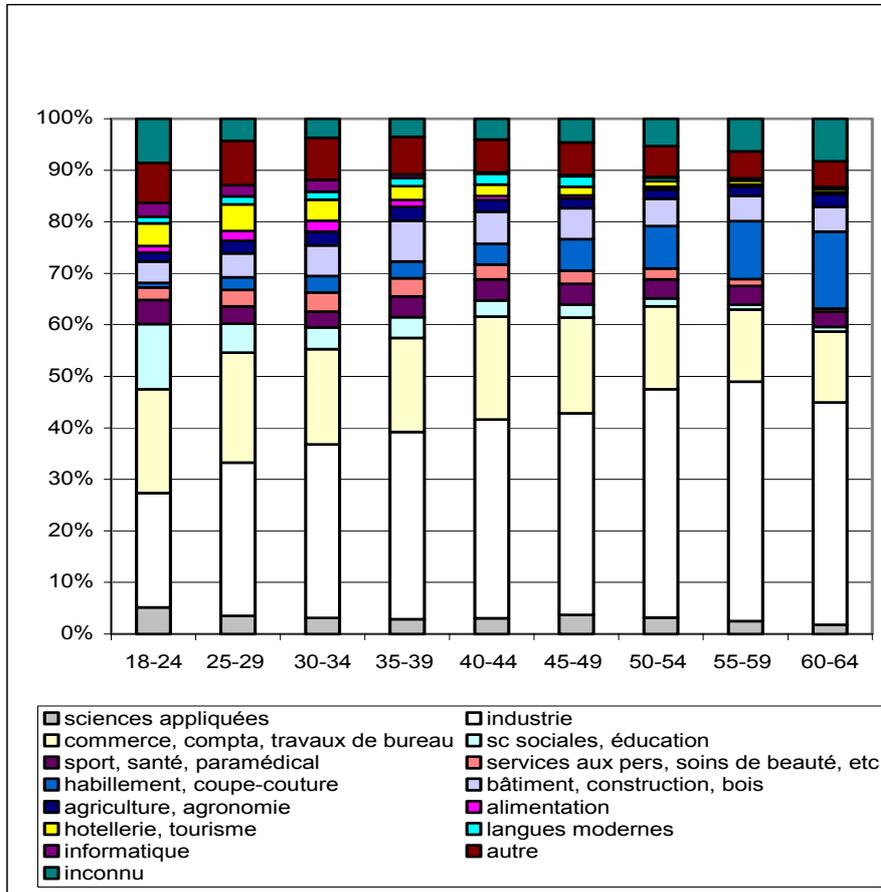
Graphique 34. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur professionnel selon le sexe parmi les 25 à 49 ans.¹⁷

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La distribution des domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel est très différente selon le sexe (graphique 34). Cette distribution traduit le schéma traditionnel de l'orientation scolaire et de la division sexuelle du travail. Les femmes sont surreprésentées dans les domaines des services et de bien-être (« services aux personnes, soins de beauté », « sport, santé, paramédical », « sciences sociales et éducation », « habillement, coupe-couture » et « commerce, comptabilité, travaux de bureau »). A l'inverse, la part des diplômés dans les domaines industriels, de bâtiment-construction et « d'alimentation » est plus importante ou quasi dominante parmi la population masculine.

¹⁷ Afin de pouvoir observer globalement les différences hommes femmes, les classes d'âges de 25 à 49 ans ont été regroupées puisqu'aucune variation liée à l'âge n'y était observée. Par contre, les femmes à partir de 50 ans ne ressemblaient pas aux plus jeunes en termes d'orientation d'études et n'ont donc pas été incluses ici.

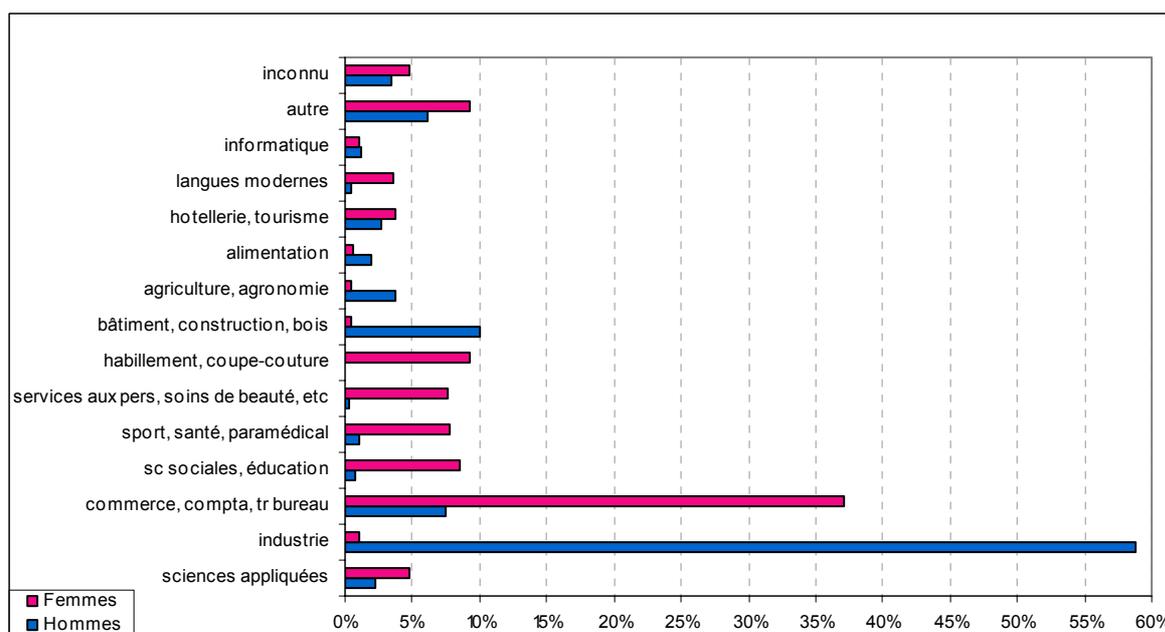
2.3.2 Domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur technique



Graphique 35. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur technique selon les classes d'âge.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Deux domaines sont surreprésentés parmi les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur technique (graphique 35) : l'« industrie » (34,5%) et le « commerce, comptabilité et travaux de bureau » (18,3%). Autrement dit, ces domaines d'études représentent à eux seuls plus de la moitié (52,8%) des diplômés de l'enseignement secondaires supérieur technique.

A l'inverse des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel, le taux de diplômés de catégorie « commerce, comptabilité et travaux de bureau » est plus faible parmi les personnes âgées de 60 à 64 ans (soit 13,7%) que parmi la classes d'âges de 25 à 29 ans (soit 30,5%). Par contre, la part des diplômés de catégorie « industrie » est plus importante parmi la classe d'âges de 60 à 64 ans (soit 43,1%) que parmi la population âgées de 25 à 29 ans (soit 29,8%).



Graphique 36. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur technique selon le sexe parmi les 25 à 49 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

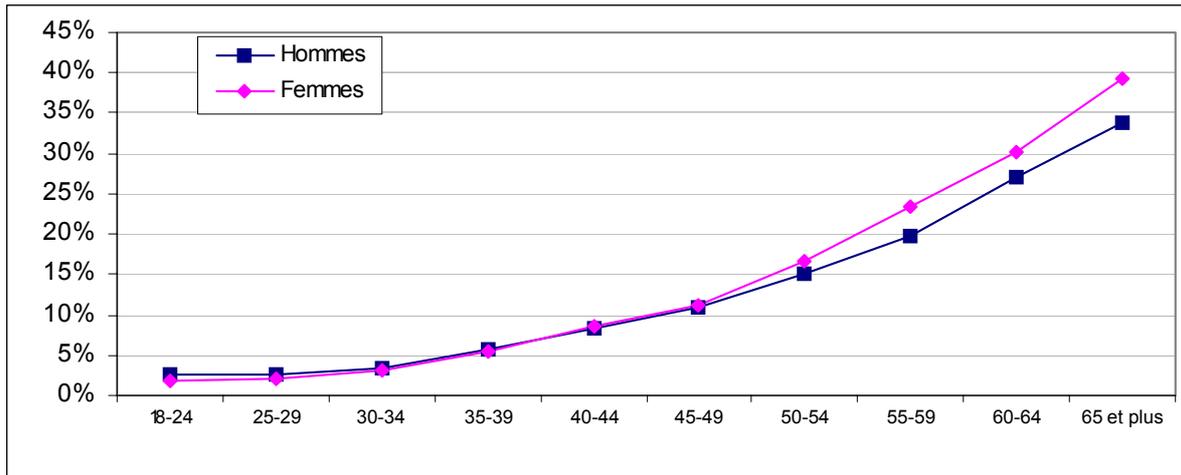
Comme dans l'enseignement professionnel, la distribution des domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est très différente selon le sexe (graphique 36). Les femmes sont surreprésentées dans les domaines des services et de bien-être (« commerce, comptabilité, travaux de bureau », « habillement, coupe-couture », « sport, santé, paramédical », « services aux personnes, soins de beauté », « sciences sociales et éducation »). A l'inverse, la part des diplômés dans les domaines industriels et de bâtiment-construction est plus importante ou quasi dominante parmi la population masculine.

2.4 Population infrascolarisée

2.4.1 Population infrascolarisée selon le sexe, l'âge et la région de domicile

Cette section aborde la problématique de la population infrascolarisée, notion qui fait référence à deux catégories de personnes: d'une part, celles qui n'ont jamais suivi aucun enseignement quel qu'il soit, et d'autre part, celles qui ont obtenu le diplôme primaire uniquement. Nous avons cependant opté pour conserver une distinction entre ces catégories et de les représenter sur des graphiques séparés¹⁸.

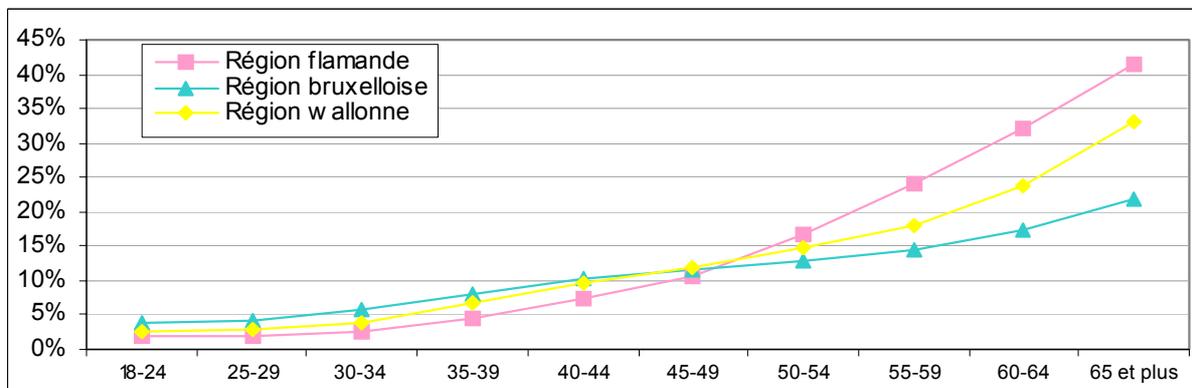
¹⁸ Dans la deuxième partie de la monographie, étant donné que c'est moins la situation au sein du système scolaire que la position par rapport au marché du travail qui retient l'intérêt, on utilise une définition différente de la population peu scolarisée (*de laaggeschoolden*). Elle inclut les personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement et les personnes diplômées de l'enseignement primaire, mais également celles diplômées de l'enseignement secondaire inférieur.



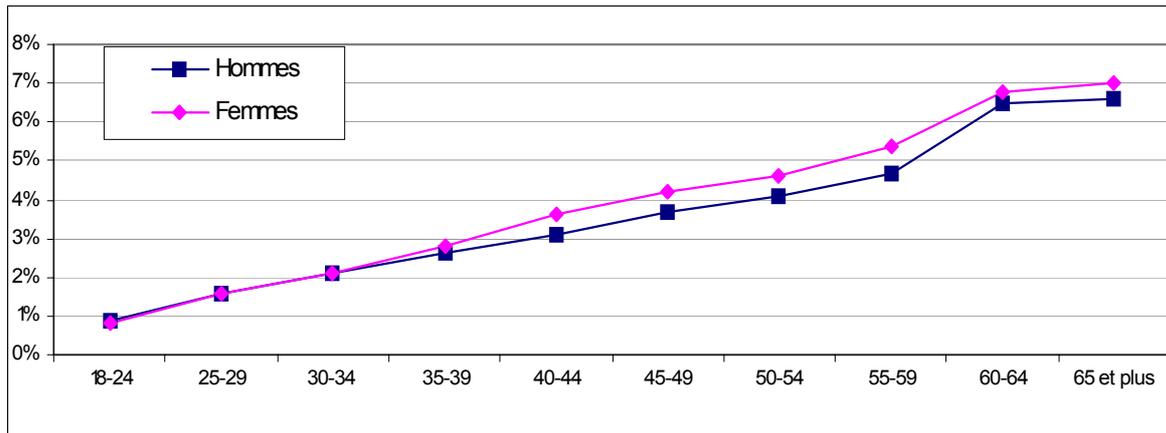
Graphique 37. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire uniquement, selon l'âge et le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le taux de personnes ayant obtenu le diplôme de l'enseignement primaire uniquement (Graphique 37) varie fortement selon les classes d'âges envisagées. Ainsi, ce taux passe de 33,8% pour les hommes et 39,2% pour les femmes de la classe d'âges des 65 ans et plus à respectivement 2,7% et 1,8% pour les jeunes de 18 à 24 ans. La situation s'est ainsi fortement améliorée avec un rattrapage progressif des femmes sur les hommes.

La comparaison entre régions de domicile (Graphique 38) montre des courbes relativement similaires si l'on excepte les plus âgés, la Région flamande se caractérisant par des taux élevés pour cette catégorie d'âges.

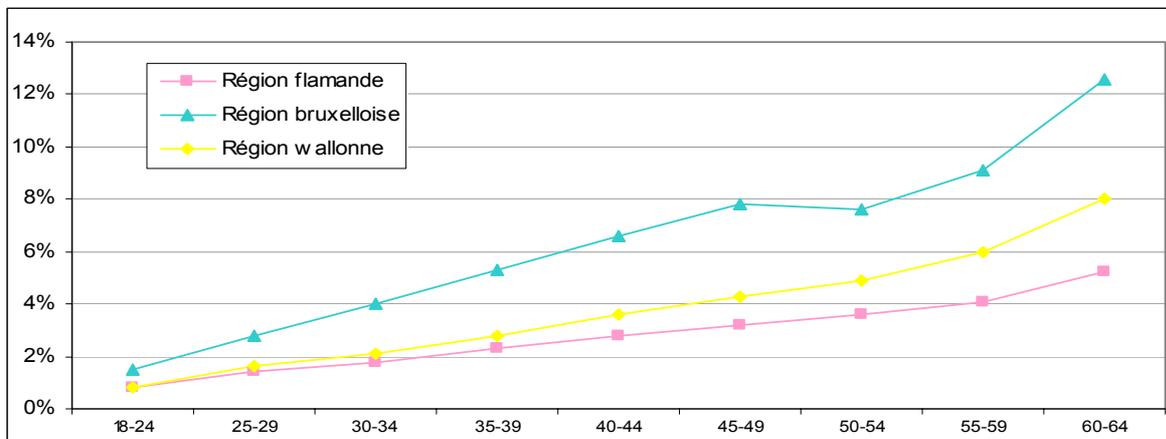


Graphique 38. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire uniquement, selon l'âge et la région de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 39. Taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 40. Taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement selon l'âge et la région de domicile.

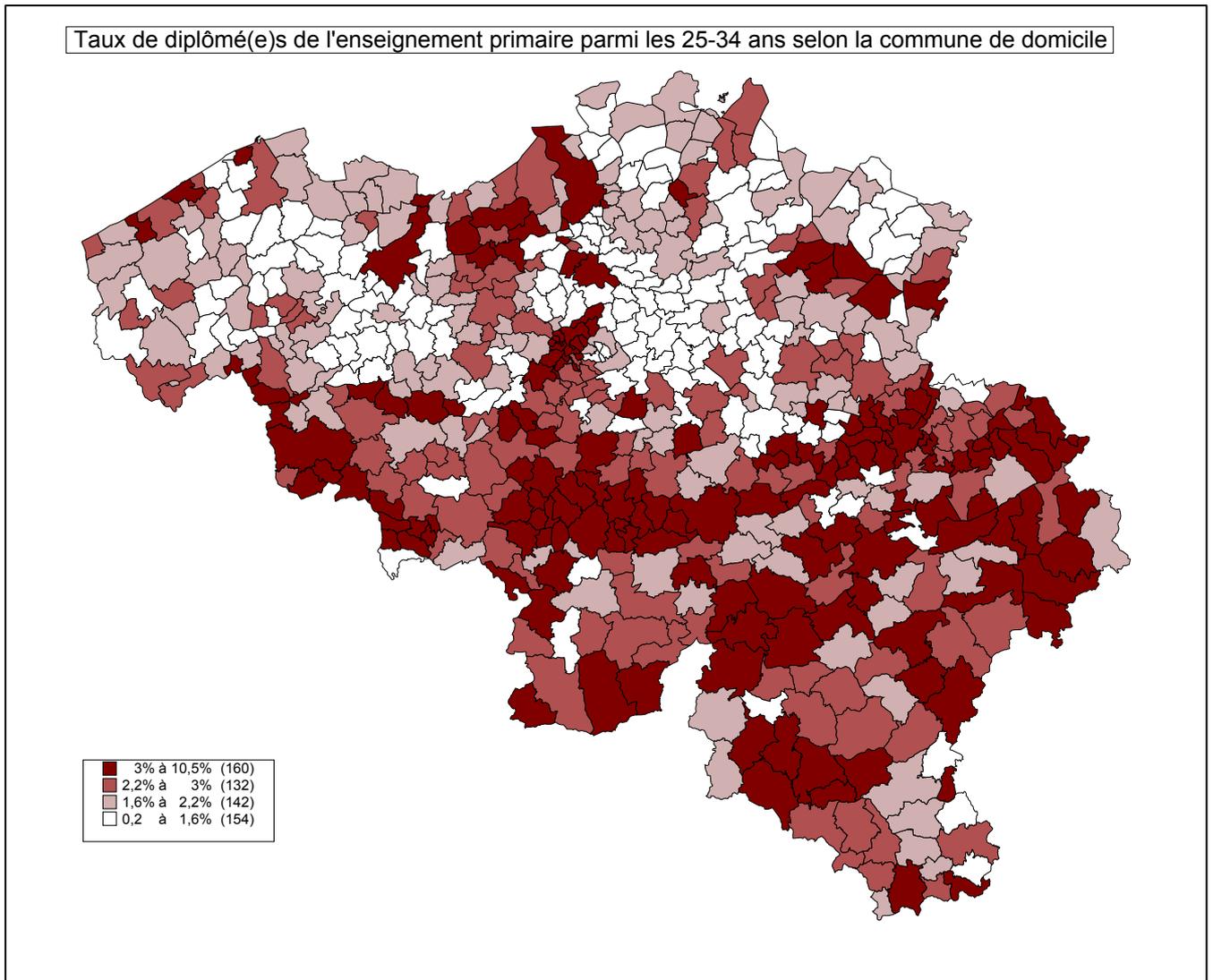
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on observe la population faiblement scolarisée, on constate également une forte variation en fonction de l'âge. Il faut cependant remarquer que près d'1% des jeunes hommes et femmes déclarent n'avoir jamais suivi d'enseignement. La variable sexe n'apporte pas beaucoup de différences.

La variable région de domicile nous livre une vision plus contrastée. La région bruxelloise présente un taux nettement plus élevé que les autres régions pour les personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement.

Mais la situation n'est pas non plus homogène au sein même de la Région bruxelloise puisque le taux varie fortement en fonction de la commune, comme l'illustrent plus loin les cartes 3 et 4.

2.4.2 Population infrascolarisée selon la commune de domicile



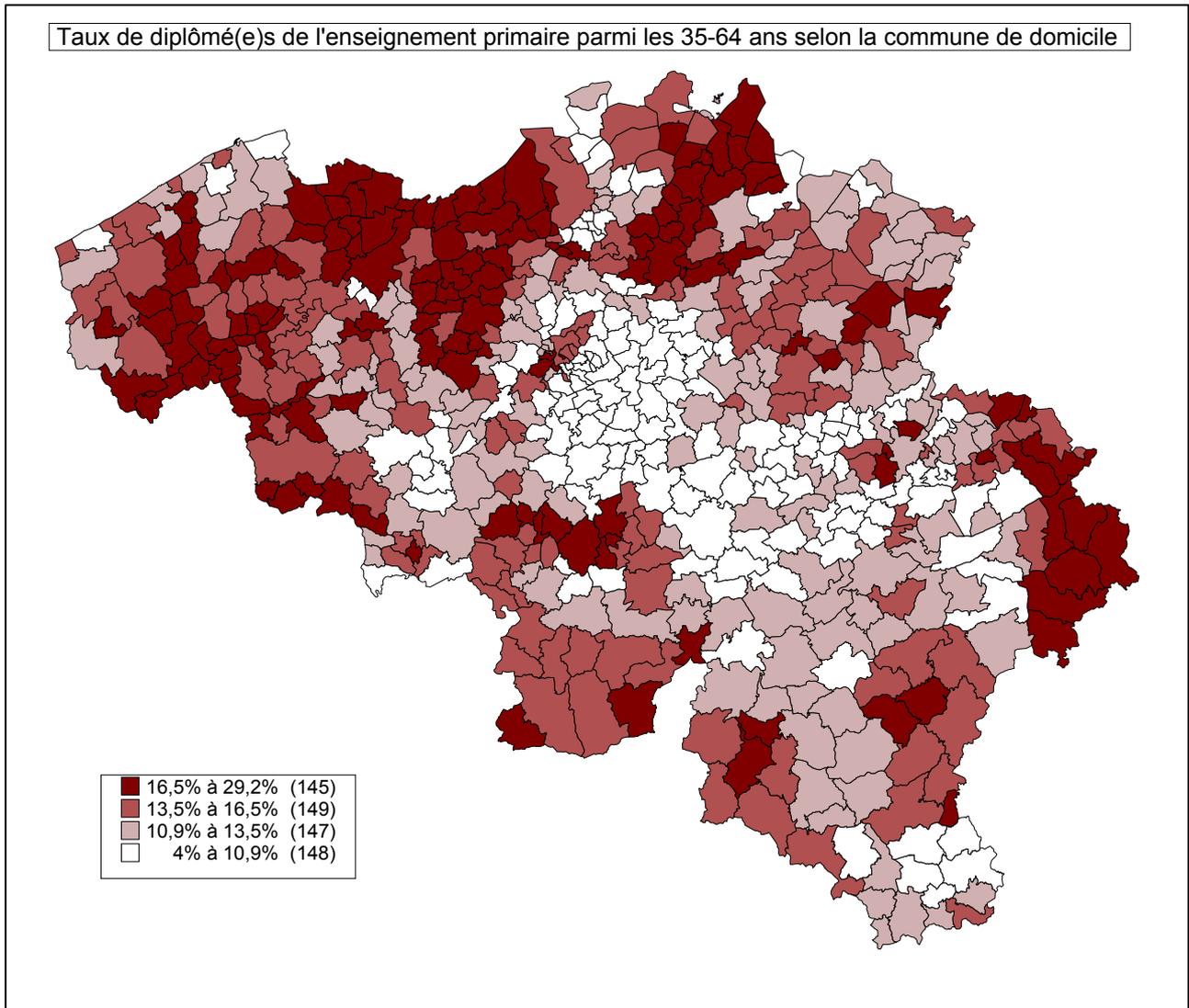
Carte 1 : Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire parmi les 25-34 ans selon la commune de domicile
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Les Cartes 1 et 2 représentent en Belgique la distribution par commune de domicile des personnes ayant uniquement le diplôme de l'enseignement primaire.

De nombreuses communes du sud du pays présentent les taux les plus importants de personnes âgées de 25 à 34 ans (Carte 1) dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement primaire et se retrouvent dans le quartile supérieur (de 3 à 10,5%). On note plus particulièrement le couloir allant du Hainaut à la province de Liège ainsi que l'arrondissement de Verviers.

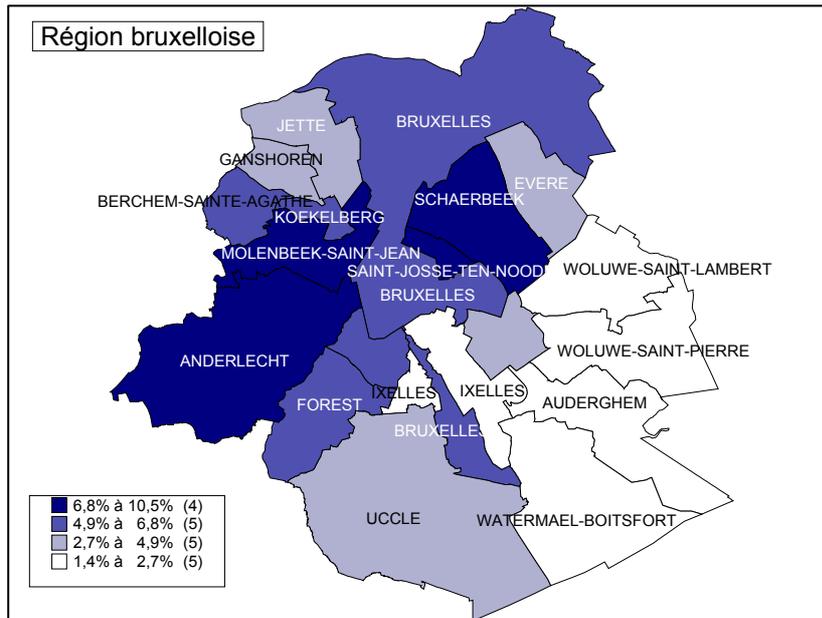
Les taux les plus élevés de toute la Belgique sont observés dans la Région bruxelloise à Saint-Josse-Ten-Noode (10,5%) et Molenbeek-Saint-Jean (7,8%).

Comparativement au recensement de 1991, les zones géographiques sont relativement similaires, mais les taux sont cependant en diminution. Le quartile supérieur en 1991, comprend des taux entre 8,3 et 16,6% contre 3 à 10,5% en 2001.



Carte 2 : Taux de diplômé(s) de l'enseignement primaire parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La carte des 35 à 64 ans (Carte 2) diplômés uniquement de l'enseignement primaire montre une inversion de la situation décrite pour les plus jeunes. Ce sont les communes du nord du pays qui présentent des taux élevés de personnes peu scolarisées et particulièrement la province d'Anvers. Ces taux s'échelonnent de 16,5% à 29,2%.



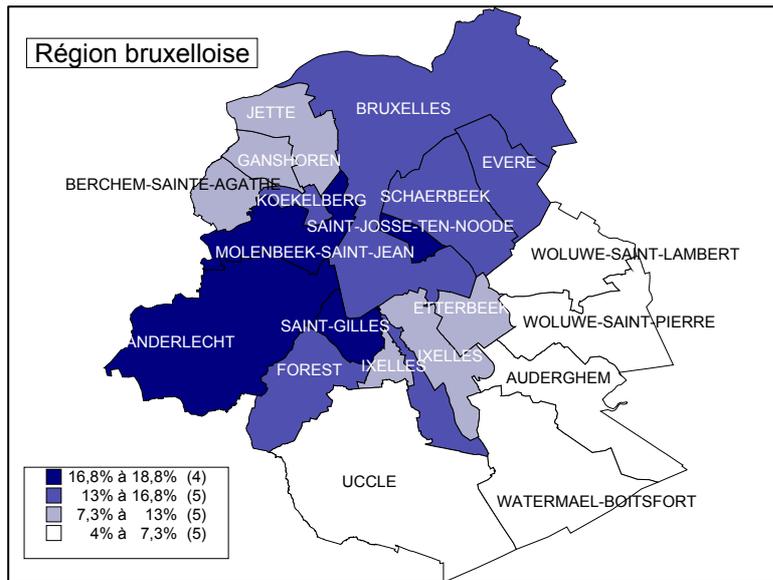
Carte 3 : Taux de personnes de 25-34 ans en Région bruxelloise diplômées du primaire uniquement.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La situation en Région bruxelloise en particulier est décrite plus en détail sur la Carte 3 (population âgée de 25-34 ans) et la Carte 4 (population âgée de 35-64 ans). Cette représentation cartographique du taux de diplômés du primaire selon la commune illustre la division nette qui subsiste à l'heure actuelle entre deux zones, selon un axe qui part du sud-ouest de la ville vers le nord-est. On observe en effet que pour tous les âges, les taux les plus importants de personnes peu diplômées (représentés en noir et gris foncé) se retrouvent au nord-ouest de Bruxelles. Par contre, les communes de la zone sud-est connaissent un faible taux de personnes qui ont arrêté leurs études au niveau primaire (en blanc et gris clair).

Cette ségrégation spatiale a pris ses racines dans l'histoire du développement socio-économique de la ville. L'activité industrielle s'est d'abord installée le long du canal et ce sont principalement dans ces zones que les familles belges ouvrières se sont établies¹⁹, et où par la suite les populations immigrées d'origine ouvrière se sont également plus particulièrement concentrées.

A titre d'exemple, chez les 25-34 ans (Carte 3), la commune de Saint-Josse-ten-Noode voit 10,5% de sa population être diplômée du primaire uniquement, suivie par Molenbeek (7,8%) et Anderlecht (7%). A l'opposée se retrouvent les communes de Woluwe-Saint-Pierre (1,4%) et Woluwe-Saint-Lambert (1,5%) où cette population est quasi inexistante. Parmi les plus âgés (Carte 4), ce sont à nouveau les communes de Saint-Josse-ten-Noode (18,8%) et Anderlecht (18,4%) qui réalisent les taux les plus élevés tandis que Woluwé-Saint-Pierre affiche le taux le plus bas de la Région bruxelloise et même de toute la Belgique.

¹⁹ Pour une cartographie des indicateurs socio-économiques par quartiers de Bruxelles, voir : Willaert, D. et Deboosere, P. Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Interface Demography – Vakgroep Sociaal Onderzoek – Vrije Universiteit Brussel, 2005. En particulier les cartes concernant les statuts professionnels (Carte 51-55 p 106-112) et les niveaux d'instruction (56-59 p 115-120).



Carte 4: Taux de personnes de 35-64 ans en Région bruxelloise diplômées du primaire uniquement
 Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on compare la situation entre les différentes classes d'âges, on remarque que les taux diminuent nettement chez les plus jeunes (25-34 ans) par rapport aux plus âgés, comme on l'avait d'ailleurs déjà constaté pour l'ensemble de la Belgique: ainsi, le quartile supérieur passe de 16,8-18,8% à 6,8-10,5%.

Cette diminution chez les populations plus jeunes s'observe dans toutes les communes, mais la différence entre les communes aux deux extrêmes reste marquée par la même division en deux zones. De plus, l'écart tend à augmenter puisqu'il atteint 14,4 % chez les 25-34 ans alors qu'il n'est que de 10,5% chez les 35-64 ans. Les différences de qualification restent donc très marquées selon les origines sociales, même parmi la jeune génération.

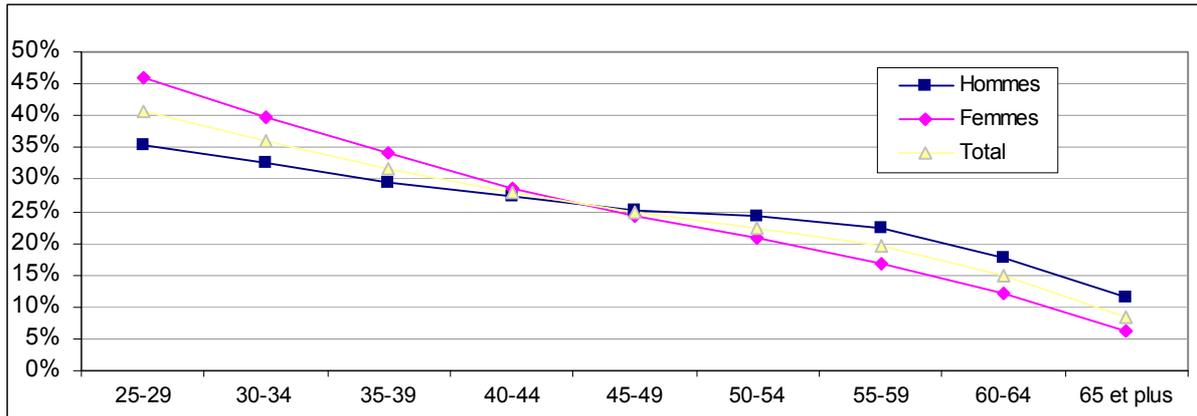
Les constat décrits ici concernant les diplômés les moins qualifiés selon la commune de résidence sont également observés plus loin concernant les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur (Cartes 5 à 8).

2.5 Diplômé(e)s de l'enseignement supérieur

2.5.1 Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur selon l'âge, le sexe et la région.

Si l'on observe l'ensemble de la population à partir de 25 ans²⁰, on constate que près d'un quart (23% ou 1.629.290 sur 7.037.586 individus) a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, quel que soit le type (court, long ou universitaire) et quel que soit le cycle (1er cycle, 2ème cycle, diplôme complémentaire ou doctorat).

Mais, la proportion de diplômé(e)s du supérieur diffère fortement en fonction de l'âge des répondants (Graphique 41). En fait, elle ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que l'on se rapproche des catégories d'âges les plus jeunes: partant d'à peine 8% parmi les 65 ans et plus, cette proportion triple parmi les 45-49 ans et atteint 40%, c'est-à-dire 5 fois plus, parmi les 25-29 ans.



Graphique 41. Taux de diplômés du supérieur selon l'âge et le sexe.

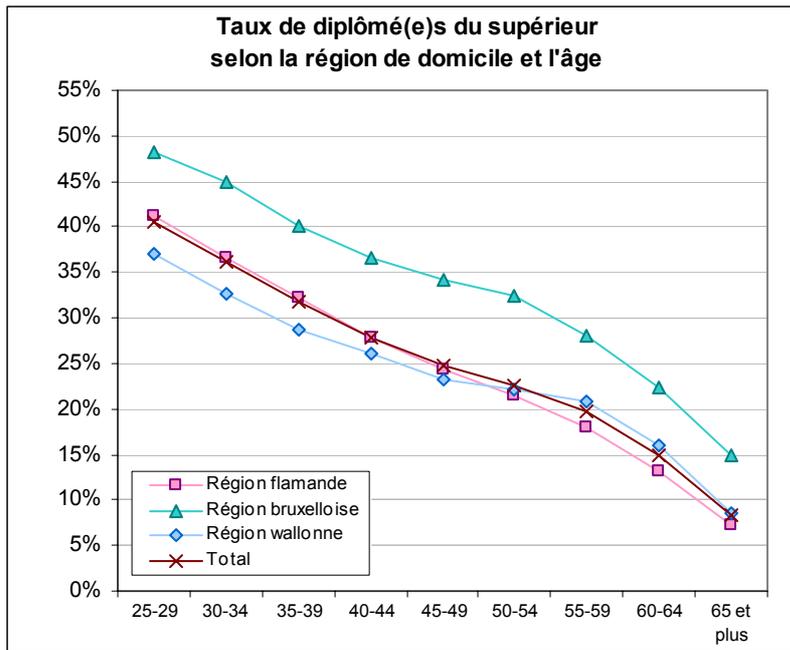
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En dehors de l'âge, il faut également considérer le sexe des répondants. Comme pour l'ensemble de la population, la proportion de diplômé(e)s du supérieur augmente inversement selon l'âge pour chacun des deux sexes mais cette augmentation s'avère plus forte chez les femmes. Tandis que chez les hommes, la part des diplômés du supérieur parmi les catégories les plus jeunes triple par rapport aux catégories plus âgées (12% chez les 65 ans et plus contre 35% chez les 25-29 ans), elle est chez les femmes quasiment 8 fois plus élevée parmi les plus jeunes (6% chez les 65 ans et plus contre 46% chez les 25-29 ans).

Ainsi, plus on se rapproche des catégories d'âges les plus jeunes, plus l'écart entre hommes et femmes se réduit et finit par s'inverser : pour toutes les catégories de plus de 44 ans, la proportion de diplômés du supérieur est moins élevée chez les femmes que chez les hommes, tandis que pour les tranches d'âges en deçà, la proportion chez les femmes dépasse celle chez les hommes pour atteindre un écart de 10% en faveur des femmes parmi les 25-29 ans.

La part des diplômé(e)s de l'enseignement supérieur (Graphique 42) diminue au fur et à mesure qu'on se rapproche des catégories plus âgées pour l'ensemble de la Belgique, comme pour chacune des trois régions.

²⁰ Nous avons choisi de ne considérer que les personnes de 25 ans et plus, faisant l'hypothèse que la plupart de celles qui ont entamé des études supérieures ont, à cet âge, déjà obtenu leur diplôme de 2^{ème} cycle ou de 1^{er} cycle au moins, alors que ce ne serait pas forcément le cas dans la tranche d'âges plus jeunes (18-24 ans).



Graphique 42. Taux de diplômé(e)s du supérieur selon la région de domicile et l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La Région bruxelloise se détache clairement des deux autres régions: pour chaque catégorie d'âges, elle présente la part la plus élevée de diplômé(e)s du supérieur, avec un écart de plus ou moins 10% par rapport à chacune des deux autres régions. Il faut aussi rappeler que, comme nous l'avons décrit précédemment (voir 2.2.2), la Région bruxelloise compte, par rapport aux deux autres régions, également le taux le plus élevé de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement. Par ailleurs, on a déjà constaté (Cartes 3 et 4) au sein de cette région, les contrastes marqués entre les communes de la zone nord-ouest par rapport à celles de la zone sud-est en ce qui concerne le taux des peu diplômé(e)s et on verra plus loin que ce constat est valable également pour les plus qualifiés (Cartes 7 et 8).

2.5.2 Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur selon la commune de domicile

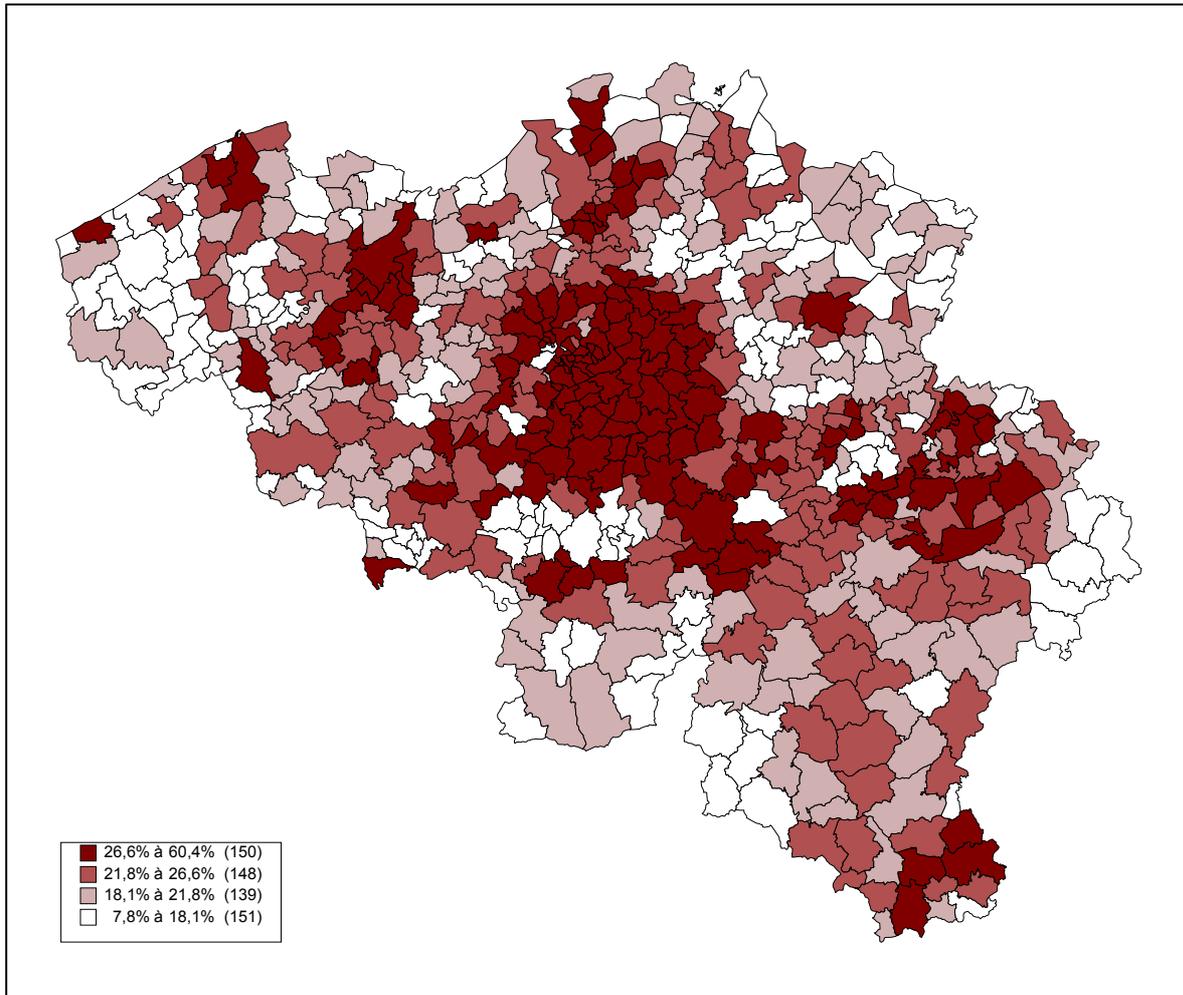
Les cartes suivantes présentent le taux de diplômé(e)s du supérieur selon leur commune de domicile pour la tranche d'âges 35-64 ans (Carte 5) et 25-34 ans (Carte 6).

En ce qui concerne la population des 35-64 ans, on constate globalement que les taux les plus élevés se situent au niveau des villes et leurs alentours. En particulier, la Région bruxelloise forme avec le Brabant flamand, notamment Louvain, et le Brabant wallon, un bloc assez homogène qui rejoint également la région namuroise.

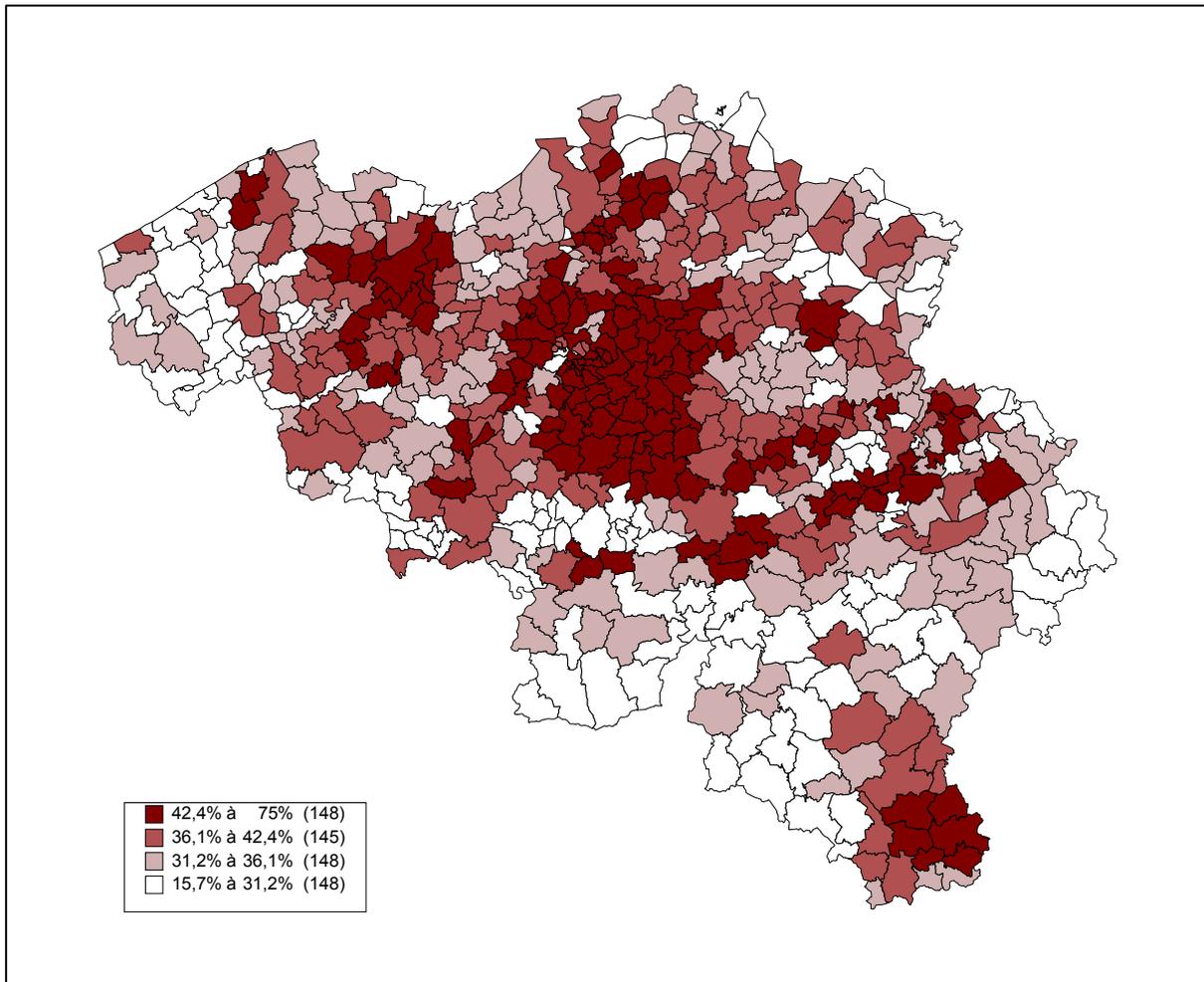
Pour le reste de la Wallonie, se détachent encore parmi les taux les plus élevés, Liège et sa région, et plus singulièrement Arlon et Virton. Dans ce dernier cas, le taux élevé de diplômés pourrait être dû à la présence de travailleurs frontaliers exerçant leurs activités au Luxembourg. En ce qui concerne le reste de la Flandre, les taux les plus élevés se retrouvent aussi autour des grandes villes. Il s'agit de Gand et sa périphérie surtout vers l'ouest, d'Anvers, de Bruges et le centre ville de Hasselt.

Les zones où les taux sont les plus bas se distinguent clairement en blanc sur la carte : il s'agit du sud-ouest de la Flandre occidentale, notamment la zone bordant la frontière française, la région du Centre, ainsi que l'Entre-Sambre-et-Meuse.

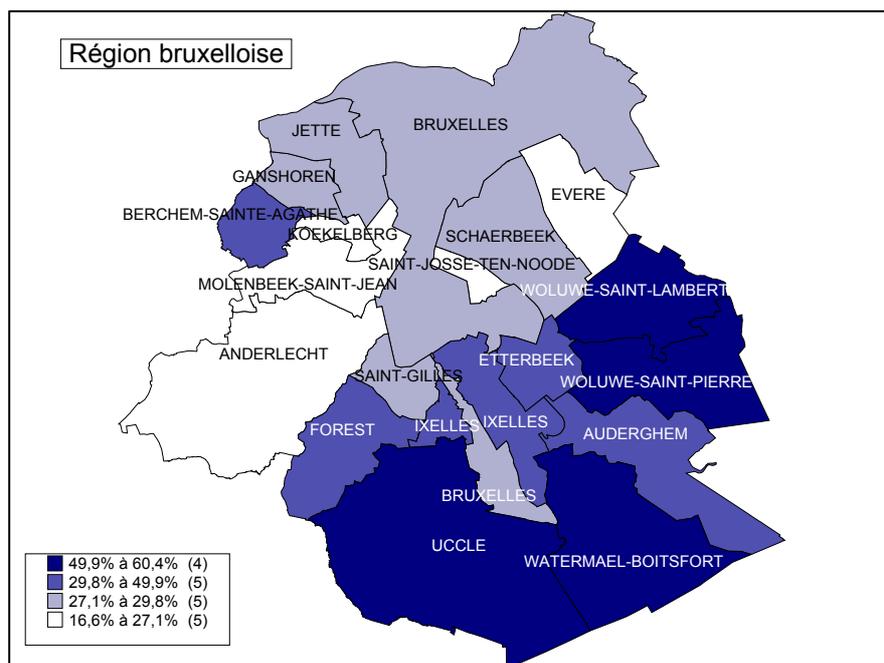
Ces mêmes zones défavorisées se retrouvent sur la carte 6 concernant le taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les plus jeunes (25-34 ans). Notons cependant que les échelles d'intervalles augmentent par rapport à celles concernant les 35-64 ans, passant pour le premier quartile par exemple, de 7,8-18,1% (35-64 ans) à 15,7-31,2% (25-34 ans). Cette différence observée ici au niveau des communes confirme la tendance que globalement la population jeune est davantage diplômée.



Carte 5. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

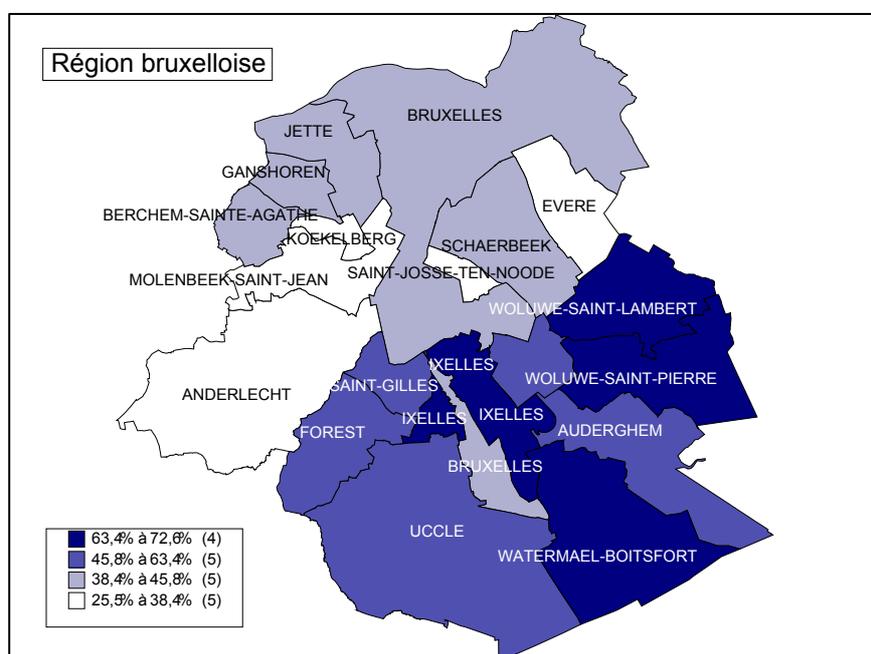


Carte 6. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans selon la commune de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Carte 7. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 35-65 ans en Région bruxelloise, selon la commune de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Carte 8. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans en Région bruxelloise, selon la commune de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Les cartes 7 et 8, présentant pour la Région bruxelloise les taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur en fonction de la commune de domicile, font à nouveau ressortir clairement la fracture sociale entre les communes au nord-ouest où se sont installées les

communautés ouvrières moins diplômées, et celles au sud-est où vivent les classes aisées et plus qualifiées, notamment les chefs d'entreprise, les indépendants et les représentants des professions libérales qui y sont surreprésentés.²¹

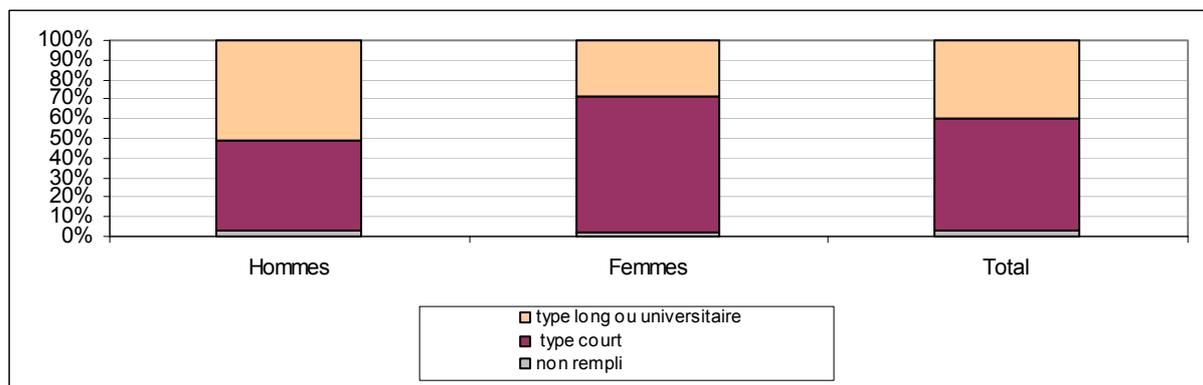
On note par exemple parmi les 25-34 ans, les taux les plus élevés (en gris foncé et noir) à Woluwe-St-Pierre (72,6%, qui est également le record de toute la Belgique) et Woluwe-Saint-Lambert (68,3%) alors que Molenbeek-Saint-Jean (25,5%), St-Josse-Ten-Noode (27%) et Anderlecht (28,5%) présentent les taux les plus bas. Ces dernières communes rejoignent à nouveau le quartile inférieur en ce qui concerne les populations plus âgées (35-64 ans) avec un ordre à peine modifié : Molenbeek-Saint-Jean (16,6%), Anderlecht (17,8%) et St-Josse-Ten-Noode (17,9%) tandis que la commune d'Uccle (51%) se retrouve dans le quartile supérieur avec la commune de Woluwe-Saint-Pierre (60,4%) qui présente le taux le plus important de diplômés hautement qualifiés de toute la Belgique.

Il est également frappant de voir à quel point l'écart est important entre les communes aux deux extrêmes: chez les 34-65 ans, cet écart atteint 44% tandis que parmi la population plus jeune (25-34 ans), il monte à 48%. En d'autres termes, toutes les populations jeunes ont pu profiter d'une hausse globale du niveau de diplôme par rapport aux populations plus âgées, et ce quelle que soit leur commune de résidence. Cette hausse n'a cependant pas suffi pas à réduire l'écart entre les jeunes résidant dans les communes défavorisées du nord-ouest par rapport aux jeunes des autres communes : au contraire, l'écart s'est même creusé de 4%.

2.5.3 Répartition entre les types d'enseignement supérieur

2.5.3.1 Répartition entre les types d'enseignement supérieur selon le sexe

L'ensemble des diplômé(e)s du supérieur (25 ans et plus) se répartissent entre l'enseignement supérieur de type court et l'enseignement de type long/universitaire de la manière suivante: plus de la moitié de ces diplômé(e)s (58%) proviennent de l'enseignement supérieur court contre 40 % de l'enseignement supérieur long/universitaire; le reste des diplômé(e)s n'a pas fourni de précision sur cette question.



Graphique 43. Type d'enseignement supérieur (25 ans et +) selon le sexe.

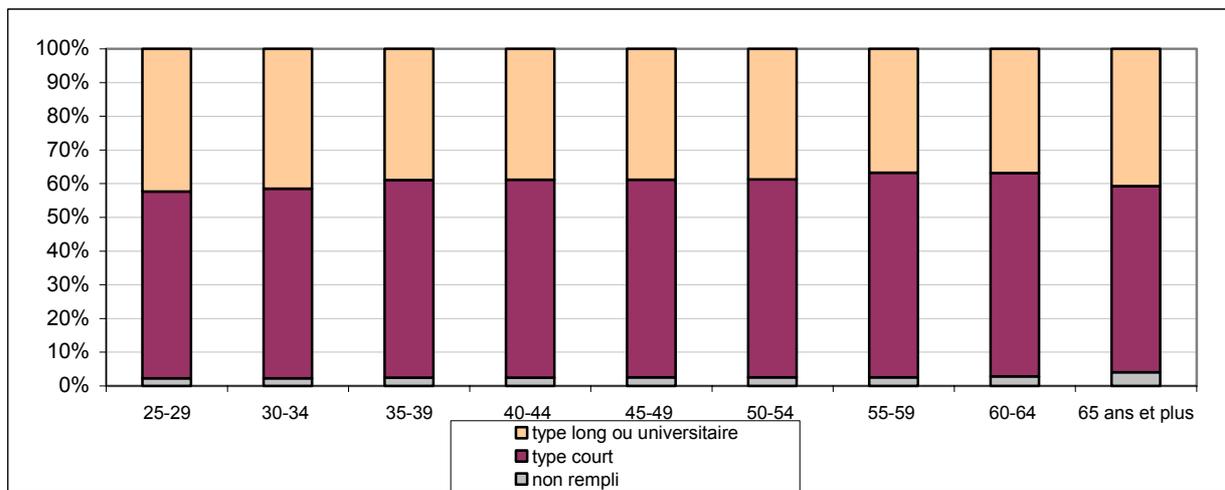
²¹ Voir Willaert, D. et Deboosere, P. Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Interface Demography – Vakgroep Sociaal Onderzoek – Vrije Universiteit Brussel, 2005. En particulier les cartes 53 (p 109) et 59 (p 119).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne le type d'enseignement supérieur, les hommes et les femmes font des choix différents : les hommes diplômés du supérieur se répartissent presque équitablement entre les deux types d'enseignement, les femmes quant à elles sont majoritairement diplômées du supérieur court (près de 70%) et beaucoup moins du supérieur long/universitaire (moins de 30%).

Si l'on compare la proportion de diplômé(e)s du supérieur long/universitaire chez les femmes et chez les hommes, on constate un écart de plus de 20% pour l'ensemble de la population de 25 ans et plus. En d'autres termes, les femmes accèdent à l'enseignement supérieur mais moins dans les filières les plus "valorisées" c'est-à-dire l'université et le type long.

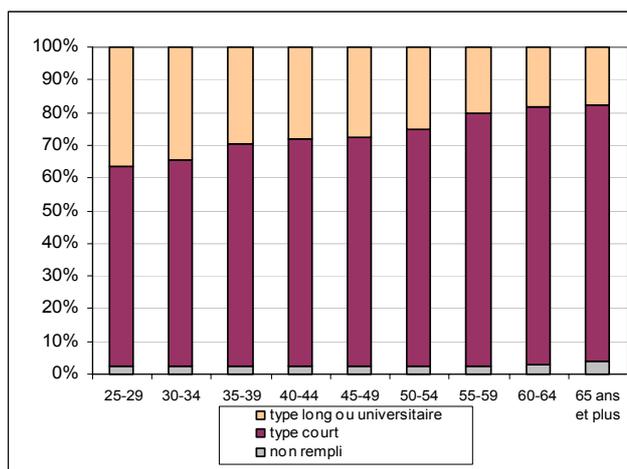
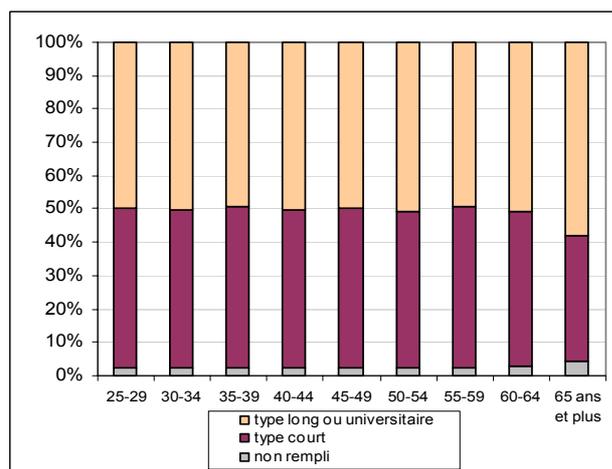
2.5.3.2 Répartition entre les types d'enseignement supérieur selon l'âge et le sexe



Graphique 44. Type d'enseignement supérieur (25 ans et +) selon l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Pour l'ensemble des diplômé(e)s de 25 ans et plus, l'analyse de la répartition entre les deux types d'enseignement en fonction de l'âge ne révèle aucune variation majeure: les diplômés les plus jeunes comme les plus âgés se retrouvent toujours dans les mêmes proportions entre le type court (entre 55 et 60%) et le type long (autour de 40%). Or, nous l'avons montré plus haut, les femmes ne se répartissent pas de la même façon que les hommes entre l'enseignement supérieur de type court et de type long/universitaire. Il s'agit donc d'observer ce qu'il en est des choix des hommes et des femmes mais cette fois pour les différentes catégories d'âges.



Graphique 45. Type d'enseignement supérieur chez les hommes selon l'âge.

Graphique 46. Type d'enseignement supérieur chez les femmes selon l'âge.

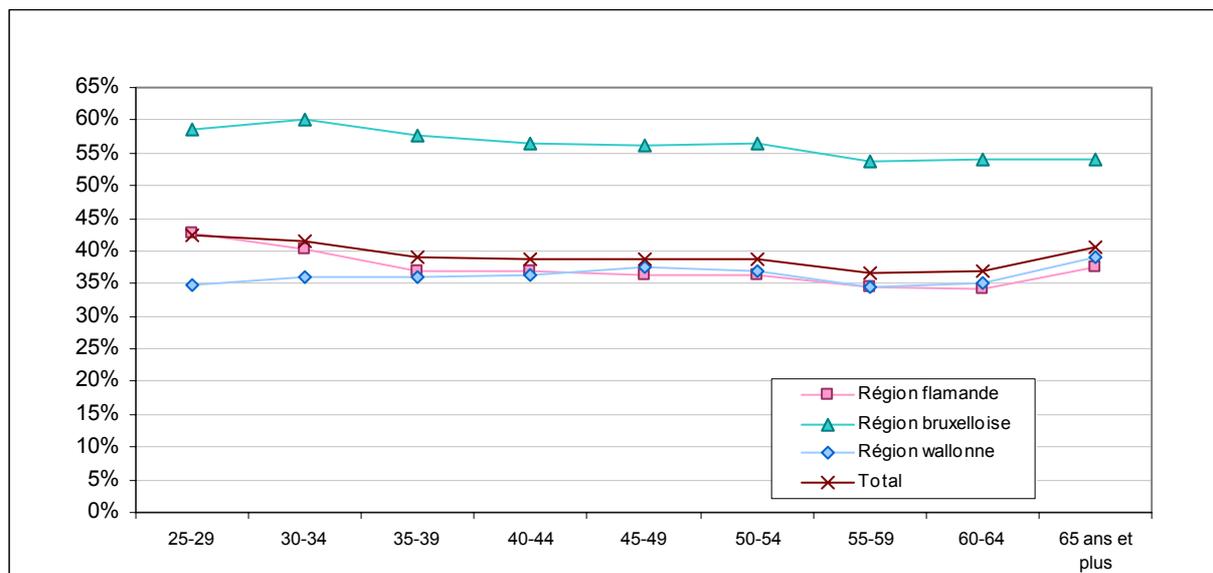
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Chez les hommes (graphique 45), on retrouve une répartition équitable entre les deux types d'enseignement supérieur pour toutes les catégories d'âge, mis à part chez les 65 ans et plus où l'on observe une proportion légèrement plus élevée de diplômés du supérieur long/universitaire. Cette différence est en partie due à une part un peu plus importante de doctorats, comme nous pourrions l'observer plus loin (voir Graphique 70). L'âge a donc peu d'effet sur la répartition entre les types d'enseignement chez les hommes.

Chez les femmes, la répartition par classes d'âges indique que la situation est toute autre. On savait déjà que les femmes étaient majoritairement diplômées du supérieur court et on voit à présent que ce constat reste vrai pour toutes les catégories d'âges, mais pas dans les mêmes proportions. En fait, on constate une progression en faveur des diplômés de type long/universitaire au fur et à mesure que l'on se rapproche des catégories d'âges plus jeunes. Ainsi, chez les femmes les plus jeunes (25-29 ans), la part de diplômées du type long ou universitaire atteint 37% alors qu'elle n'est que de 18% chez les plus âgées (65 ans et +). Entre ces deux extrêmes, on constate un écart de près de 20%. Contrairement à ce qui est observé chez les hommes, l'âge joue donc un rôle dans le type de diplôme chez les femmes.

Malgré cette progression de la part de diplômées du supérieur long/universitaire chez les femmes, l'écart entre les hommes et les femmes demeure. Il est vrai qu'il se réduit considérablement en fonction de l'âge: alors qu'il atteint près de 40% chez les 65 ans et plus, il n'est plus que de 13% chez les 25-29 ans. Il n'empêche que cela revient à dire qu'un homme sur deux a obtenu un diplôme du supérieur long/universitaire contre seulement une femme sur trois.

2.5.3.3 Répartition entre les types d'enseignement supérieur selon l'âge et la région de domicile



Graphique 47. Taux de diplômé(e)s univ./sup. long parmi les diplômé(e)s du supérieur, selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

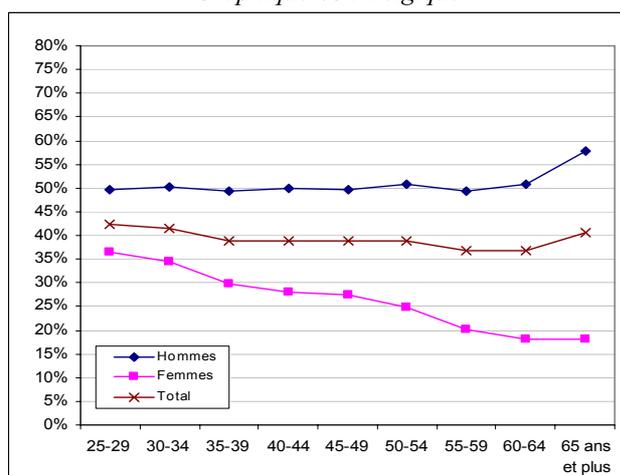
On a déjà vu que la Région bruxelloise (Graphique 42) se distingue des deux autres régions par le taux le plus élevé de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, on constate (Graphique 47) qu'au niveau de la répartition entre les types d'enseignement supérieur, la Région bruxelloise se différencie à nouveau des autres régions. Elle présente un taux de diplômés du supérieur long ou universitaire plus important que les deux autres régions, et ce quelle que soit la catégorie d'âges. La Région wallonne et flamande ont des taux comparables, sauf parmi les deux catégories les plus jeunes où le taux est légèrement plus élevé en Région flamande qu'en Région wallonne.

2.5.3.4 Répartition entre les types d'enseignement supérieur selon l'âge, le sexe et la région de domicile

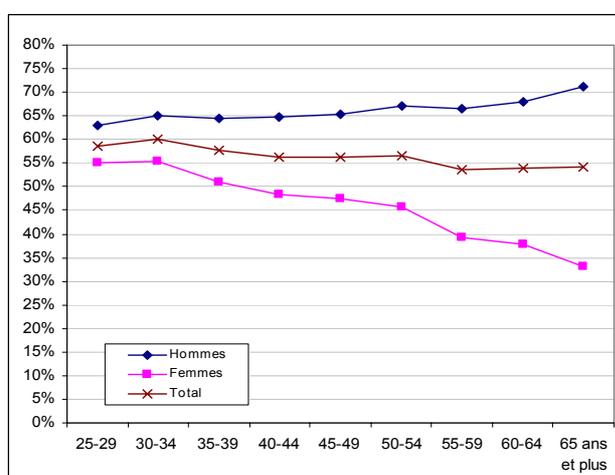
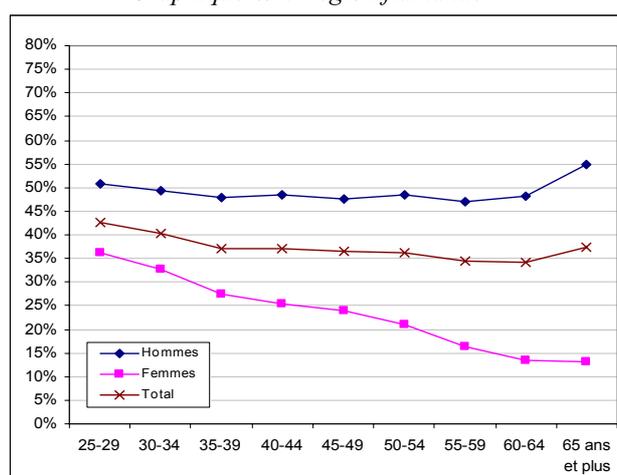
C'est en Région bruxelloise que l'on observe chez les hommes, la part la plus élevée de diplômés du supérieur long: autour de 65 % et ce quelle que soit la catégorie d'âges (avec chez les plus âgés un taux de même plus de 70%) et corollairement la part la moins importante de diplômés du supérieur court, autour de 30% (et même moins de 25% chez les plus âgés).

Les Régions flamande et wallonne présentent quasiment les mêmes proportions d'hommes diplômés du supérieur long ou universitaire, même si on peut noter chez les 25-29 ans, une proportion plus élevée en Région flamande par rapport à la Région wallonne respectivement 51% et 42%.

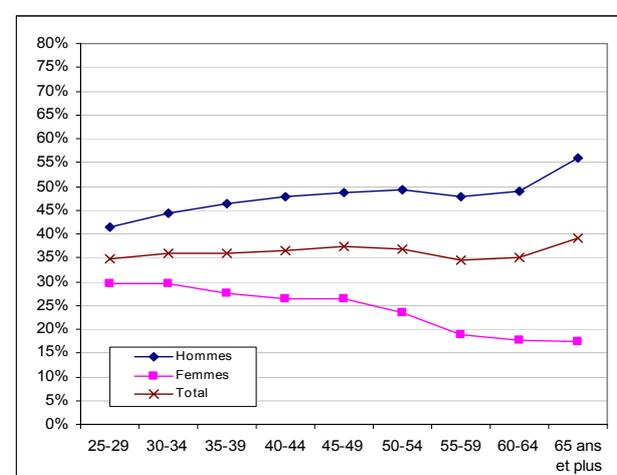
Graphique 48 : Belgique



Graphique 49 : Région flamande



Graphique 50 : Région bruxelloise



Graphique 51 : Région wallonne

Graphiques 48 à 51. Proportion de diplômé(e)s univ./sup. long parmi les diplômé(e)s du supérieur selon l'âge et le sexe (Graph. 48: Belgique, Graph. 49: Région flamande, Graph. 50 : Région bruxellois, Graph. 51: Région wallonne).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Contrairement aux taux masculins de diplômés du supérieur long ou universitaire qui restent quasiment inchangés selon les âges, les taux féminins montrent une progression dans chacune des Régions. Plus les femmes sont jeunes, plus elles sont diplômées du supérieur long ou universitaire quelle que soit leur région de domicile.

Ce contraste en fonction de l'âge est le moins marqué en Région wallonne: les femmes âgées de 65 ans et plus sont 18% à être diplômées de l'enseignement supérieur long ou universitaire, contre 30% pour les plus jeunes (de 25 à 29 ans), ce qui correspond à un écart de 12%. En comparaison, l'écart entre jeunes et plus âgées est de 23% en Région flamande et 22% en Région bruxelloise.

Mais, si en termes d'ampleur dans la progression, la Région bruxelloise et flamande sont comparables, elles ne le sont pas en termes de taux. En effet, la Région flamande présente des taux beaucoup moins élevés: seulement 13% d'universitaires ou supérieur long chez les 65 ans et plus contre 33% en Région bruxelloise, et 36% chez les 25-29 ans contre 55%. En d'autres termes, la proportion de diplômées du supérieur long ou universitaire en région bruxelloise

chez les plus âgées (33%) est comparable à la proportion chez les plus jeunes en région wallonne (30%) et flamande (36%).

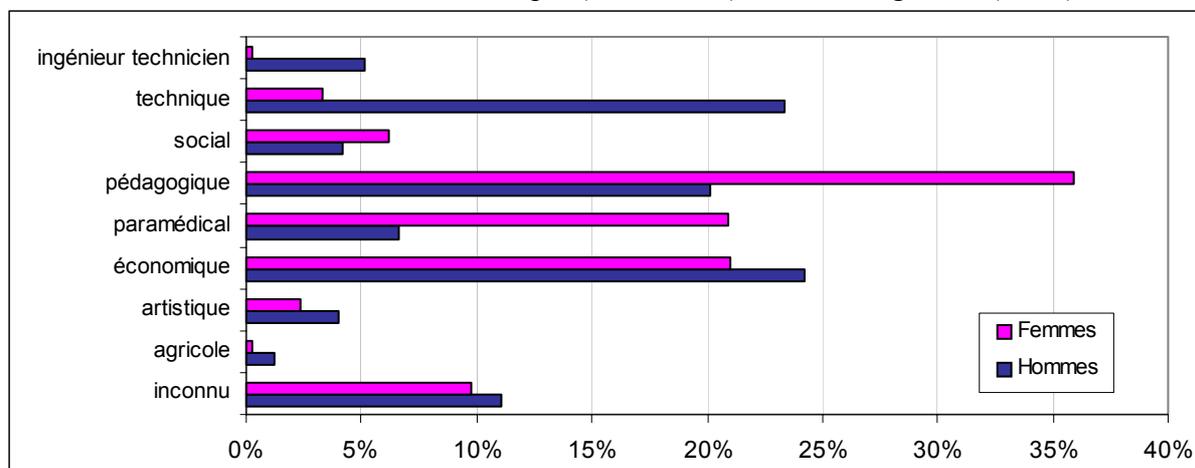
Comme pour les hommes, c'est la Région bruxelloise qui compte la part la plus élevée de femmes diplômées du supérieur long/universitaire : plus de la moitié de l'ensemble des diplômées de l'enseignement supérieur contre environ un tiers en Région wallonne et flamande

2.6 Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur

2.6.1 Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur de type court

2.6.1.1 Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur de type court selon le sexe

Parmi la population de 25 ans et plus qui a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type court, il apparaît clairement que les hommes et les femmes ne font pas les mêmes choix en matière de domaines d'études. Chez les hommes, plus d'un quart des diplômés est issu de la catégorie d'enseignement technique (28% y compris les ingénieurs techniciens), un autre quart de la catégorie économique (24%) et 20% viennent de la filière pédagogique. Le paramédical ne représente que 7% de ces diplômés et les domaines d'études les plus faiblement représentés chez les hommes sont le social et l'artistique (4% chacun) et enfin l'agricole (1,2%).



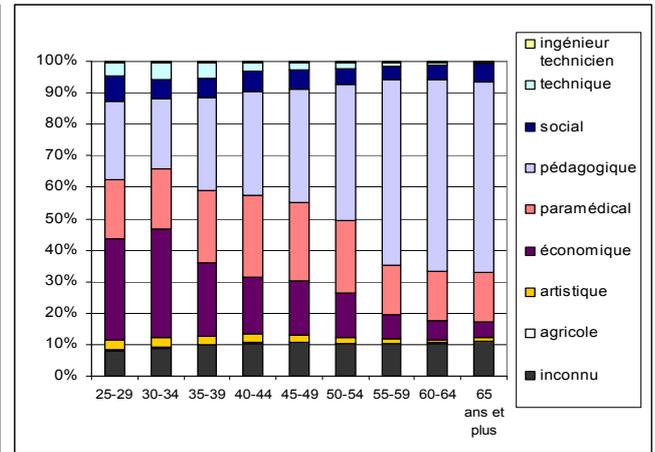
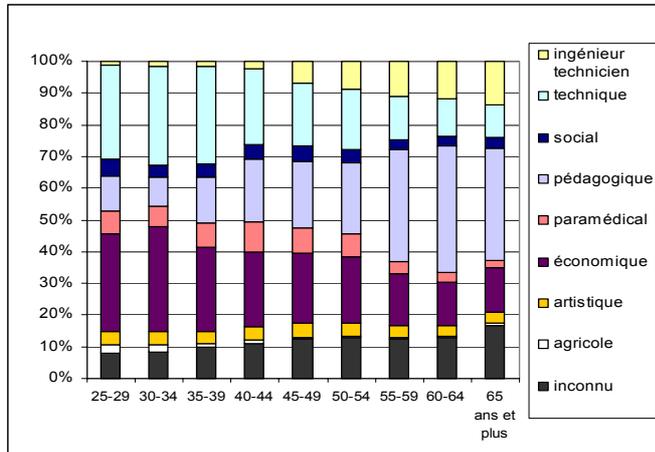
Graphique 52. Domaines d'études chez les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur court selon le sexe (25 ans et+).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'enseignement pédagogique ne se retrouve qu'en troisième position en terme de proportion de diplômés chez les hommes, il constitue par contre de loin la part la plus importante chez les femmes (36%). Le paramédical et l'économique représentent également des choix conséquents chez les femmes puisque chacune de ces filières attirent 21% d'entre elles, alors que le paramédical est quasiment ignoré par les hommes. Il faut cependant noter que la catégorie économique dans l'enseignement supérieur court n'est pas uniquement synonyme

d'études relevant des sciences économiques stricto sensu mais inclut également, entre autres, les études de secrétariat, gestion hôtelière, tourisme, communication et relations publiques.

2.6.1.2. Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur de type court selon le sexe et l'âge.



Graphique 53. Domaines d'études chez les diplômés (Hommes 25 ans et +) de l'enseignement supérieur court, selon l'âge.

Graphique 54. Domaines d'études chez les diplômées (Femmes 25 ans et +) de l'enseignement supérieur court, selon l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

L'analyse du choix de filières selon l'âge fait apparaître clairement que la fréquence de la filière pédagogique diminue fortement parmi les catégories d'âges plus jeunes par rapport aux plus âgées. Ce constat est vrai chez les hommes comme chez les femmes. On voit par exemple qu'il constitue même le choix de préférence chez les hommes de 55 ans et plus (37 %), alors qu'il ne représente le choix que d'environ 10% des hommes de 25 à 34 ans.

Le même constat s'applique aux femmes : la proportion de diplômées du pédagogique est trois fois moindre chez les femmes de 25 à 34 ans par rapport aux femmes de 55 ans et plus. Les femmes plus jeunes restent néanmoins près d'un quart à avoir choisi cette orientation contre 60 % chez les 55 ans et plus. Mais, si l'on observe pour la catégorie pédagogique, les mêmes tendances chez les deux sexes en fonction de l'âge, il demeure un écart hommes femmes important.

La diminution concernant la filière pédagogique a surtout profité dans le cas des hommes à la catégorie économique puisque l'on voit que plus les hommes sont jeunes, plus ils se sont engagés dans cette voie: leur proportion passe ainsi de 15 % chez les diplômés les plus âgés (55 et plus) à un tiers chez les 25-34 ans. On ne constate par contre pas de variation significative selon l'âge pour les catégories techniques et ingénieur technique comptabilisées ensemble. Les catégories sociale, paramédicale et artistiques restent minoritaires pour tous les âges.

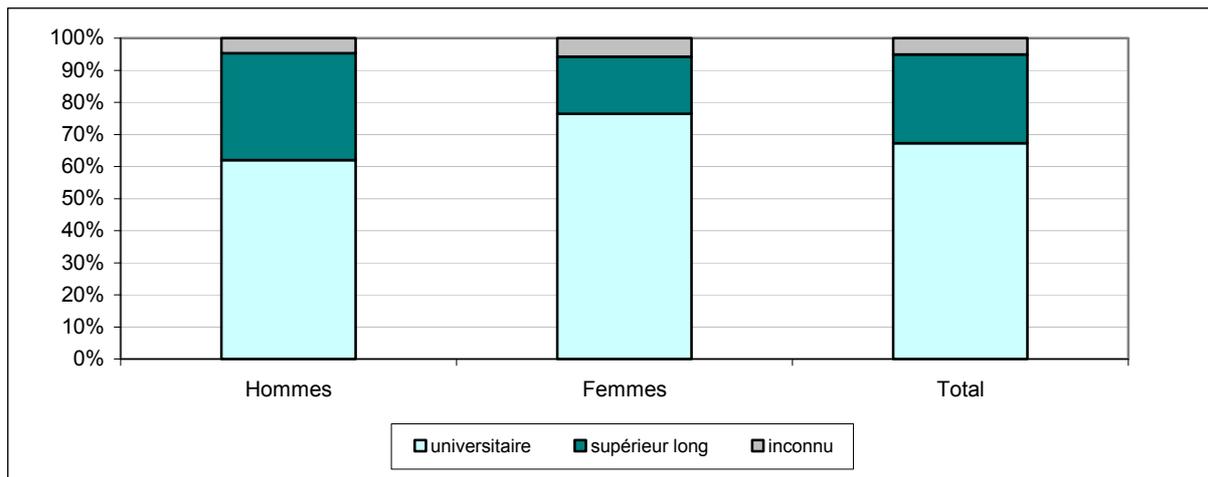
En ce qui concerne les femmes, nous savons déjà que tous les âges confondus, elles sont rarement diplômées de la catégorie technique. Par contre, on note une progression inverse en fonction de l'âge: partant de moins de 1% chez les 65 ans et plus, le taux passe à 5% chez les 25-29 ans, ce qui en chiffres absolus représentent une progression de 428 à 4.025 femmes.

La part relative de la catégorie économique augmente également plus l'âge diminue : de 5% chez les plus âgées à 32% chez les plus jeunes. Le nombre absolu ne cesse d'augmenter inversement par rapport à l'âge passant de 2.367 chez les 65 ans et plus à 28.472 chez les 25-29 ans. En fait, il faut relever que pour le pédagogique, alors que comme décrit plus haut, le taux diminue dans les catégories les plus jeunes, le nombre absolu par contre reste stable (vingt mille à l'exception d'une chute à 14.000 dans la tranche 60-64 ans). On peut donc en déduire que la diminution du taux est en fait due à la progression relative de la catégorie économique, et non à une diminution d'effectifs.

Enfin, il convient d'ajouter que l'analyse de la répartition des diplômé(e)s de l'enseignement supérieur court entre les différentes filières d'études ne montre aucune différence significative en fonction de la région de domicile.

2.6.2 Répartition entre l'enseignement supérieur universitaire et de type long hors université

2.6.2.1 Répartition entre l'enseignement supérieur universitaire et de type long hors université selon le sexe



Graphique 55. Type de diplômes de 2^{ème} cycle (25 ans et +) selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne le total des diplômés de 2^{ème} cycle de 25 et plus, ils se répartissent pour 67% dans l'enseignement universitaire et 28% dans l'enseignement supérieur de type long (5% des personnes concernées n'ont pas précisé le type de diplôme de 2^{ème} cycle).

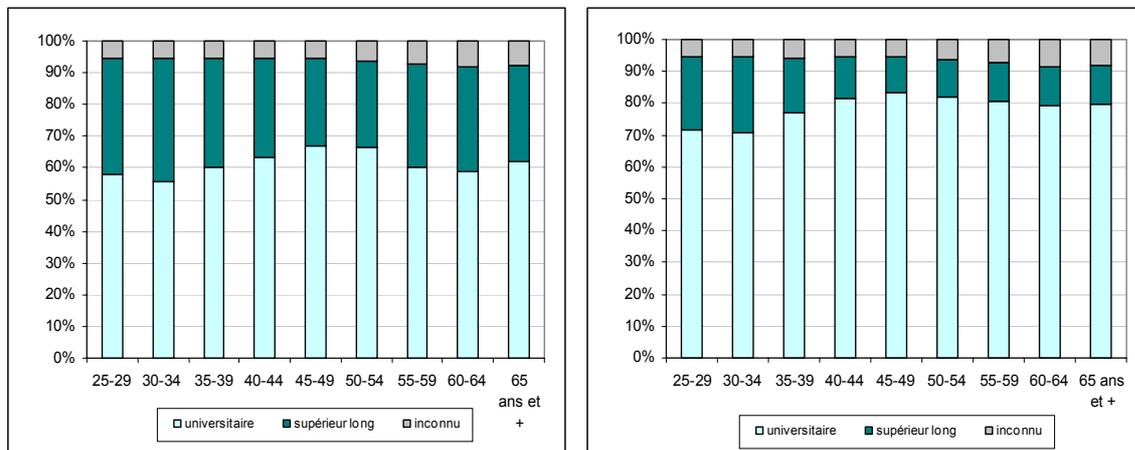
Des différences dans cette répartition apparaissent si l'on tient compte du sexe. En effet, trois quarts des femmes ont obtenu leur diplôme de 2^{ème} cycle à l'université plutôt que dans l'enseignement de type long hors université (18%). On observe également une majorité de diplômés universitaires chez les hommes mais les écarts entre les deux types d'enseignement sont moins prononcés que chez les femmes puisqu'un tiers de ces hommes est issu du supérieur hors université et deux tiers de l'université.

Ces écarts entre hommes et femmes dans le choix du type de filière d'enseignement sont sans doute liés aux domaines proposés à l'université par rapport à l'enseignement supérieur de type long, comme nous le verrons plus en détail plus loin.

Si parmi les diplômés de 2^{ème} cycle, la part des universitaires est plus importante chez les femmes (76%) que chez les hommes (62%), en termes absolus, les femmes restent moins nombreuses à être diplômées de l'université (118.406 de diplômées de 2^{ème} cycle) que les hommes (167.731).

Il faut également rappeler que parmi les personnes ayant obtenu au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (tous types confondus: court, long et universitaire), moins de 30% (238.313) chez les femmes représentent des diplômées du type long (université et hors université confondus) contre 50% (409.439) chez les hommes.

2.6.2.2. Répartition entre l'enseignement supérieur universitaire et de type long hors université selon le sexe, l'âge et la région du domicile



Graphique 56. Type de diplômes de 2^{ème} cycle (pop. 25 ans et +) selon l'âge chez les hommes.

Graphique 57. Type de diplômes de 2^{ème} cycle (pop. 25 ans et +) selon l'âge chez les femmes.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

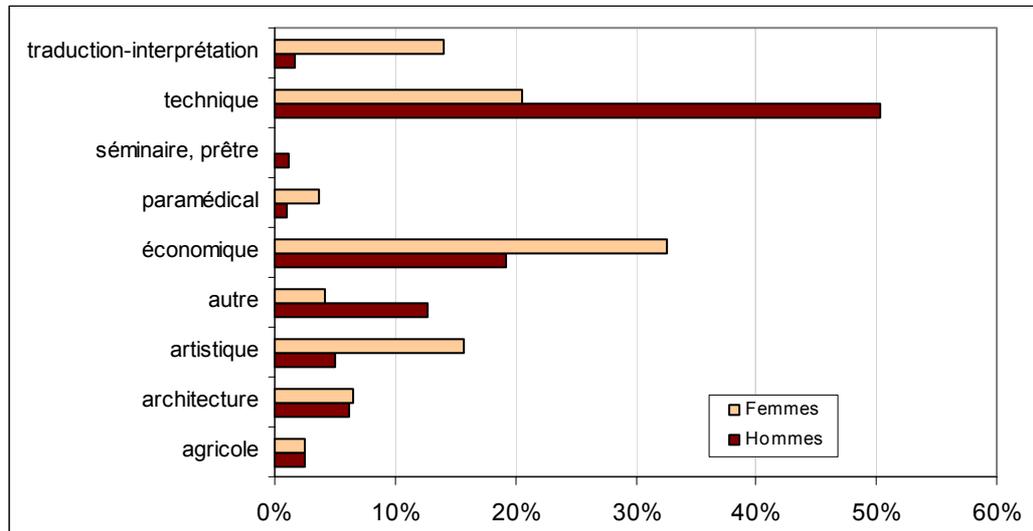
L'analyse selon l'âge révèle quelques variations légères chez les hommes mais pas clairement de tendance dans un sens ou dans l'autre. Chez les femmes, on distingue une progression de l'enseignement supérieur de type long plus l'âge diminue: encore faible à partir de la catégorie 35-39 ans (elle passe à 17% au lieu de 12% chez les catégories plus âgées) et plus prononcée (elle passe à 23%) chez les 25-34 ans.

On note chez les hommes domiciliés en Région flamande par rapport aux deux autres régions, d'une part une proportion plus élevée de diplômés du supérieur long (37% contre 29% en Région bruxelloise et wallonne) et d'autre part, des fluctuations selon l'âge légèrement plus marquées. De 41% chez les 25-29 ans, elle passe à 45% dans la tranche d'âge supérieure pour retomber à partir des 35-39 ans et atteindre 29% chez les 50-54 ans. Ensuite elle remonte à 38% et redescend à 33% chez les 65 ans et plus.

Les femmes par contre ne se différencient pas entre elles en fonction de la région de leur domicile.

2.6.3 Domaines de diplômes de l'enseignement supérieur de type long hors université

2.6.3.1 Domaines de diplômes de l'enseignement supérieur de type long hors université selon le sexe



Graphique 58. Domaines d'études chez les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur de type long hors université 25 ans et +, selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne les domaines d'études chez les diplômés du supérieur long, la filière technique est le domaine de prédilection chez les hommes puisque la moitié d'entre eux sont issus de cette filière alors que ce n'est le cas que de 21% des femmes. Après cette filière majoritaire viennent les études qui relèvent de la catégorie économique et qui ont été choisies par 19% des hommes diplômés du supérieur long. Le reste de ces diplômés se répartit dans les autres filières, qui restent des choix minoritaires.

Il faut cependant rester prudent quant à l'interprétation des résultats dans la mesure où une partie non négligeable des hommes (13%) a mentionné un diplôme qui était mal défini ou qui ne correspondait pas à un des diplômes connus, et qui a dû dès lors être classé dans une catégorie "autre" créée à cet effet, ce qui pourrait conduire à des sous-estimations pour certaines des autres catégories.

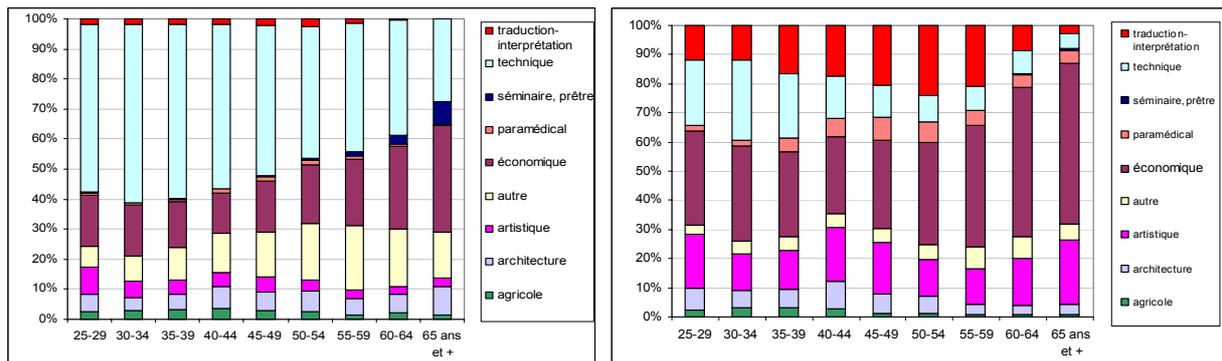
Par rapport aux hommes, les femmes ont inversé l'ordre des deux filières les plus importantes puisqu'elles ont principalement choisi la filière économique (33%) et ensuite la filière technique (21%). Ces écarts exprimés en pourcentages (19% chez les hommes, 33% chez les femmes) ne doivent pas nous faire perdre de vue qu'en chiffres absolus, les hommes restent deux fois plus nombreux (17.367) que les femmes (8.964) à être diplômés de la filière économique.

Le contraste est plus important encore pour la filière technique: les femmes (5.676) restent très peu nombreuses à être diplômées de cette filière par rapport aux hommes (45.322). Néanmoins, on peut souligner ce taux assez important des femmes (21%) issues d'une filière technique dans le supérieur long hors université, si on le compare à celui des femmes

universitaires de sciences appliquées (moins de 5%). Il semblerait alors que les femmes accèdent plutôt aux filières techniques dans le supérieur long que dans la filière universitaire.

Enfin, la filière de traduction-interprétation (14%) et la filière artistique (17%) ont été choisies par les diplômées dans quasiment les mêmes proportions, alors que ces filières sont complètement délaissées par les hommes.

2.6.3.2 Domaines de diplômes de l'enseignement supérieur de type long hors université selon le sexe et l'âge



Graphique 59 : Domaines d'études de l'enseignement supérieur de type long hors université selon l'âge (Hommes).

Graphique 60 : Domaines d'études de l'enseignement supérieur de type long hors université selon l'âge (Femmes).

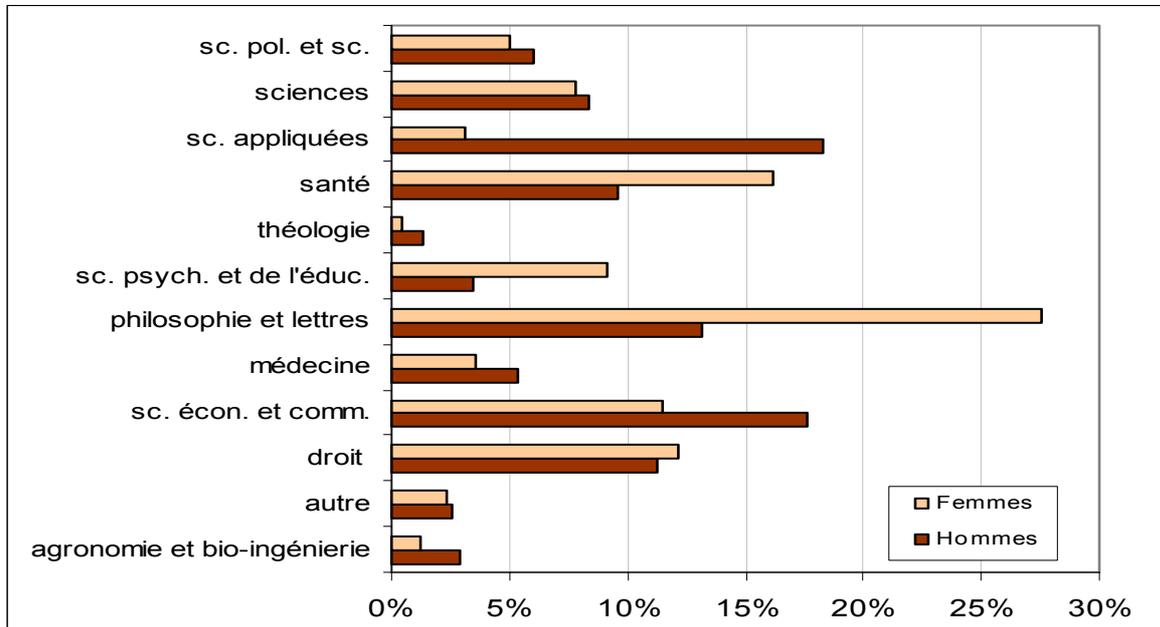
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on observe les répartitions entre les différents domaines en fonction de l'âge, on constate que plus les hommes diplômés sont jeunes, plus ils ont opté pour la filière technique: ils sont même près de la moitié dans les tranches d'âges de moins de 50 ans, contre seulement un peu plus d'un quart chez les 65 ans et plus. Cette progression se fait aux dépens de la filière économique qui voit sa part diminuer plus l'âge diminue. Ainsi, alors que les diplômés de la filière économique sont 35% chez les 65 ans et plus, ils ne sont plus que 17% chez les 25-29 ans. Les autres filières restent très minoritaires chez les hommes quel que soit leur âge.

En ce qui concerne les femmes, on a vu précédemment que le choix de 30% d'entre elles s'était porté sur la filière économique, on constate ici que cette proportion augmente fortement à partir de 55 ans (41%) pour atteindre même 55% chez les 65 ans et plus. Cette filière a donc eu particulièrement du succès chez ces catégories d'âges mais qu'elle en a eu moins chez les plus jeunes. Les filières qui profitent de cette régression diffèrent en fonction des catégories d'âges également: parmi les 40-59 ans, la filière de traduction-interprétation voit sa part augmenter, et chez les 25-39 ans, c'est la part de la filière technique qui s'accroît : elle passe de 5% (42 femmes) chez les 65 ans et plus à 22% (1.855) chez les 25-29 ans.

2.6.4 Domaines des diplômes universitaires

2.6.4.1 Domaines des diplômes universitaires selon le sexe



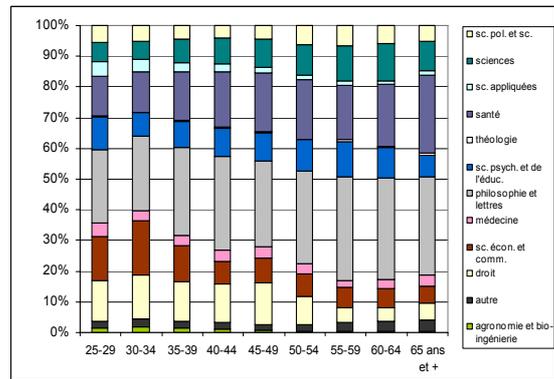
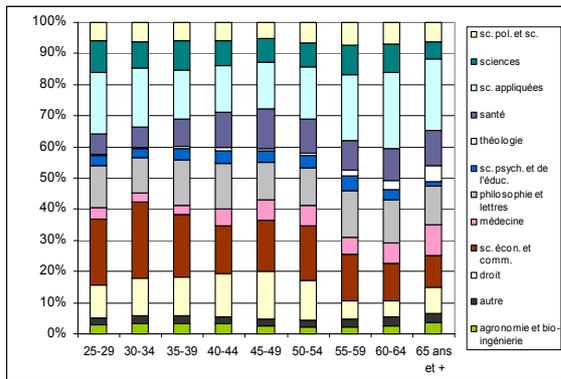
Graphique 61. Domaines d'études chez les diplômé(e)s universitaires (25 ans +) selon le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La répartition entre les différents domaines universitaires fait apparaître des contrastes nets entre les hommes et les femmes. Les femmes ont choisi de préférence des études de philosophie et lettres (28%) et les domaines liés à la santé (16% hors médecine) tandis que les hommes se retrouvent plutôt en sciences appliquées (18,3%) ou sciences économiques et commerciales (17,6%).

Ce contraste hommes (17,6%) femmes (11%) dans la filière économique de l'université est différent de celui constaté pour les diplômés de la filière économique dans le supérieur long où, rappelons-le la proportion chez les femmes (33%) est plus élevée que chez les hommes (19%). Il est vrai que l'offre de choix des domaines universitaires n'est pas la même, notamment la possibilité de poursuivre des études littéraires ou de sciences psychologiques et de l'éducation qui sont totalement absentes dans le supérieur long, et qui sont, on le sait, des choix plus traditionnellement "féminins". Les femmes auraient-elles alors choisi plus souvent ces options au détriment des études de sciences économiques.

On observe également un léger contraste en ce qui concerne les études psychologiques et de l'éducation choisies par 9% des femmes contre 3% des hommes. Pour les autres domaines, hommes et femmes y obtiennent le diplôme dans les mêmes proportions, notamment le droit (11,3% chez les hommes et 12,1% chez les femmes) et les sciences (8,4% chez les hommes et 7,8% chez les femmes).

2.6.4.2 Domaines des diplômes universitaires selon le sexe et l'âge



Graphique 62 : Domaines d'études chez les diplômés universitaires selon l'âge (Hommes).....

Graphique 63: Domaines d'études chez les diplômés universitaires selon l'âge (Femmes)

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Chez les hommes, on ne constate que de légères fluctuations en fonction de l'âge, quasiment insignifiantes à l'exception de la filière économique, où l'on observe une croissance de la proportion de diplômés plus on se rapproche des catégories d'âges jeunes: en effet, les diplômés de cette filière ne représentent que 10% chez les 65 ans et plus, mais 21% chez les 25-29 ans.

Il convient de remarquer qu'il s'agit ici des diplômés qui se sont arrêtés à un 2^{ème} cycle au moment de l'enquête; les diplômés de 3^{ème} cycle ne sont pas représentés sur ces graphiques. C'est pourquoi, les filières dans lesquelles il est plus naturel de poursuivre une spécialisation sont probablement plus faiblement représentées. C'est sans doute le cas notamment pour la médecine où le taux de 5% correspondrait alors uniquement aux médecins généralistes sans spécialisation.

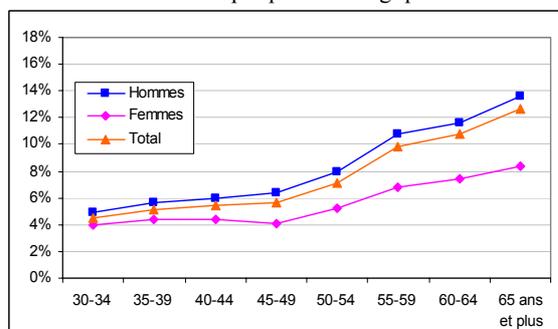
Chez les femmes, c'est surtout la part des sciences économiques qui varie en fonction de l'âge: elle augmente progressivement plus l'âge diminue. Elle passe ainsi de 5% chez les 65 ans et plus à 14% chez les plus jeunes, où elle est même une filière plus importante que la santé (13%) ou les sciences psychologiques (11%). On observe le contraire en ce qui concerne les études de philosophie et lettres : la proportion diminue plus l'âge diminue. Si quasiment un tiers des femmes de 65 et plus ont un diplôme de philosophie et lettres, elles sont moins d'un quart chez les 25-29 ans.

Signalons aussi l'augmentation du taux de diplômées de sciences appliquées: de 1,4% chez les 65 ans et plus à 4,8% chez les 25-29 ans. Si ce taux représente toujours un écart énorme par rapport aux hommes du même âge (20%), on constate cependant que le nombre absolu de femmes entre ces deux catégories d'âges a explosé: de 71 à 1.212 alors que celui des diplômés masculins est quasiment le même (4.271 et 4.517).

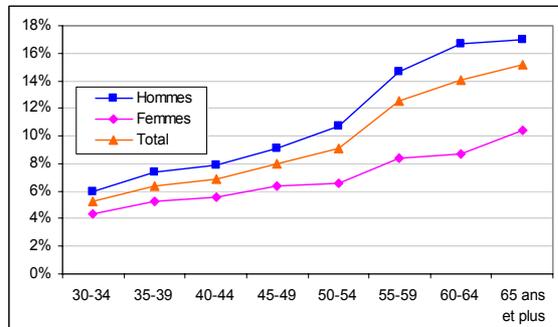
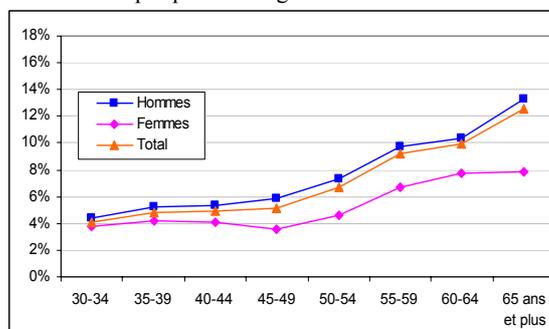
2.6.5 Diplômes de doctorat

2.6.5.1 Taux de diplômé(e)s de doctorat

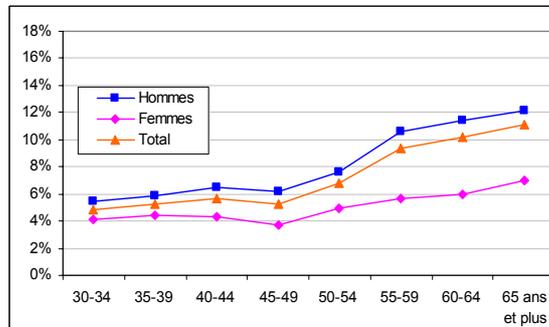
Graphique 64 : Belgique



Graphique 65 : Région flamande



Graphique 66 : Région bruxelloise



Graphique 67 : Région wallonne

Graphiques 64 à 67. Taux de doctorats parmi les diplômés du supérieur long/univ, selon le sexe et l'âge (Graph. 64: Belgique, Graph. 65: Région flamande, Graph. 66: Région bruxelloise, Graph. 67: Région wallonne).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Pour l'ensemble de la population des 30 ans et plus, le taux de doctorats parmi les diplômé(e)s du supérieur long ou universitaire s'élève à 6,8%. Le taux est plus élevé parmi les hommes (7,8%) que parmi les femmes (4,8%).

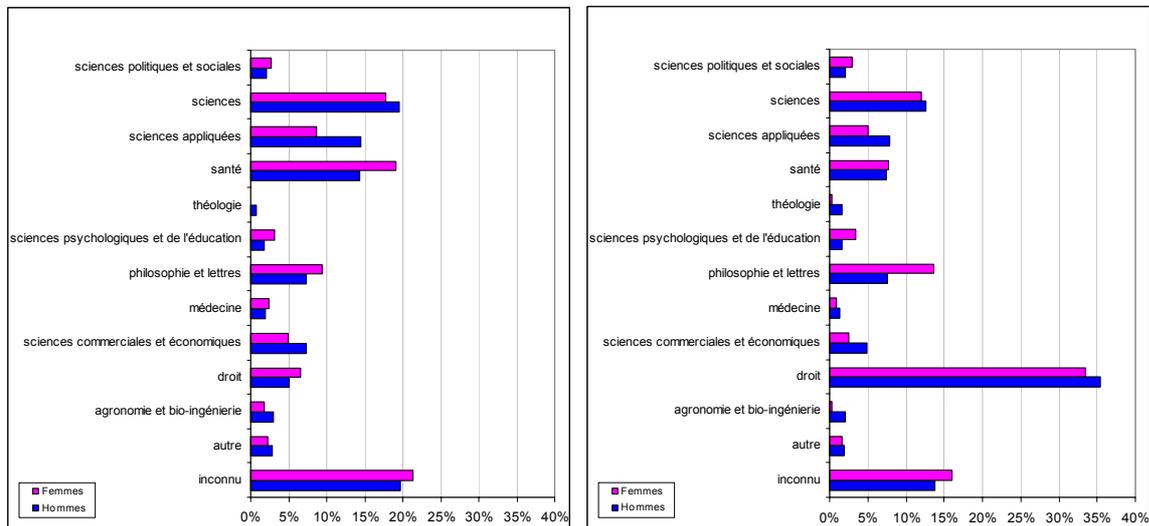
Le taux de doctorats augmente en fonction des catégories d'âges passant de 4,5% chez les 30-34 ans à 12,6% pour la catégorie des 65 ans et plus. Le plus faible taux se situe parmi les catégories 30-44 ans pourrait en partie s'expliquer par le fait que certains doctorants n'ont pas encore obtenu leur diplôme. Mais ceci ne peut expliquer les différences pour les catégories à partir de 50 ans. Ce n'est plus à partir de cet âge que, pour la majeure partie des diplômés, on entame ou termine un doctorat.

En fait, lorsque l'on examine la répartition entre les domaines de doctorats (graphiques 70 et 71) on constate une coupure entre les tranches d'âges avant 50 ans et au-delà: la proportion de docteurs en droit augmente juste après cet âge. Il faut sans doute y voir le résultat du fait qu'à l'époque de l'obtention du diplôme pour ces personnes, un(e) diplômé(e) de droit obtenait d'office le titre de docteur sans faire de thèse. Il est donc plus que probable qu'une large partie des répondants a coché la case "a obtenu un doctorat avec thèse", alors qu'ils étaient docteurs sans thèse; ils n'ont pas prêté plus d'attention à la distinction. Cette méprise entraîne probablement un gonflement du taux total de doctorats pour les catégories d'âge concernées.

Si l'on observe cette progression selon l'âge, on constate qu'elle est plus accentuée chez les hommes (de 4,9% à 13,7%) que chez les femmes (de 4% à 8,4%). Les hommes les plus jeunes ont ainsi rejoint les femmes du même âge et le taux d'obtention entre les sexes pour cet âge (40-44 ans) est peu différent (1 ou 2% selon la catégorie) alors que cette différence est plus nette à partir de 55 ans (4% à 5%). Mais il faut rester prudent quant à l'interprétation de ces résultats à cause du rôle joué par les diplômés de droit pouvant fausser les données.

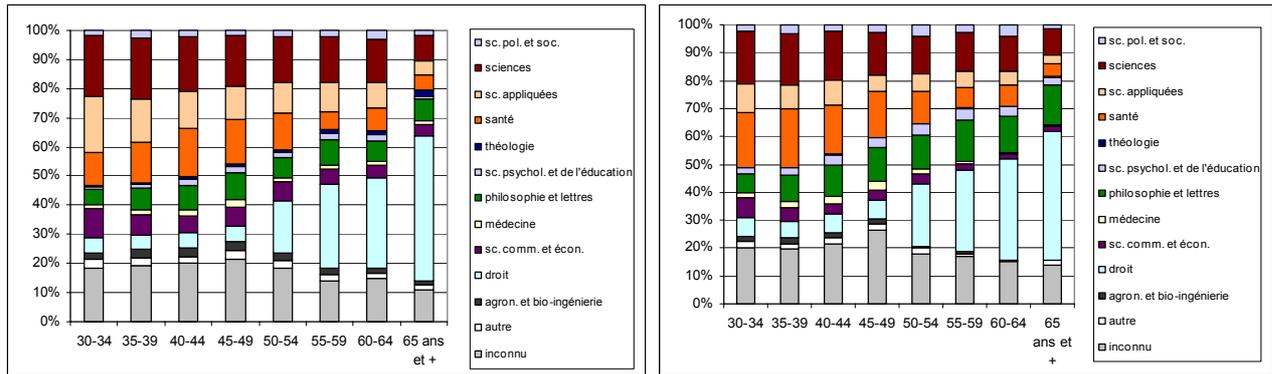
En ce qui concerne le taux de diplômés du doctorat dans les trois régions: la Région wallonne (6,7%) et flamande (6,2%) présentent des taux comparables, mais la Région bruxelloise atteint un taux quelque peu plus élevé (8,7%). Les hommes résidant dans la Région bruxelloise présentent les taux les plus élevés par rapport aux résidents des deux autres régions et ce pour toutes les catégories d'âges : de 6 (30-34 ans) à 16 (65 ans et plus). Le constat est similaire pour les femmes de la Région bruxelloise (4,4 à 10,4) même si la différence par rapport aux deux autres régions est moins nette pour les catégories plus jeunes.

2.6.5.2 Domaines des doctorats



Graphique 68 : Domaines de doctorat (30 à 49 ans). Graphique 69: Domaines de doctorat (50 ans et plus).
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne les docteurs de 30-49 ans, on ne constate pas autant de contrastes entre les deux sexes que pour les domaines d'études de 2^{ème} cycle. Les personnes qui poursuivent un doctorat font plus ou moins les mêmes choix quel que soit leur sexe, à l'exception du domaine de la santé où les femmes sont proportionnellement plus nombreuses et dans les sciences appliquées où au contraire elles le sont moins. Il convient de rester très prudent concernant les domaines du doctorat car les taux de non-réponse à cette question est particulièrement élevé (20%), mais il est le même pour les hommes et les femmes.



Graphique 70 : Domaines des doctorats selon l'âge (Hommes) - Graphique 71 : Domaines des doctorats selon l'âge (Femmes).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Comme expliqué précédemment, il ne s'agit pas d'interpréter les variations observées en droit comme une progression de ce domaine selon l'âge.

La même analyse par région ne fait ressortir aucune variation significative.

2.7 Conclusions

Ce chapitre décrivant d'une part le niveau de diplôme de la population et d'autre part les domaines d'études suivies par les diplômés pour chacun des niveaux a mis en évidence plusieurs constats majeurs.

- Plus d'un quart de la population âgée de 25 à 64 ans a poursuivi avec succès des études dans l'enseignement supérieur et un autre quart a terminé l'enseignement secondaire supérieur. En d'autres termes, plus de la moitié de cette population est diplômée de l'enseignement secondaire supérieur au moins.
- La Région bruxelloise se distingue des deux autres régions par un taux plus élevé à la fois pour ce qui concerne ses diplômés de l'enseignement supérieur et pour sa population infra-scolarisée. Ce paradoxe apparent est en fait le reflet de situations très contrastées d'une commune à l'autre de Bruxelles et qui se traduit par une fracture sociale clairement dessinée dans l'espace, entre les communes privilégiées du sud-est de la ville et celles plus défavorisées du nord-ouest.
- La variable âge joue également un rôle significatif dans la distribution des niveaux de diplôme : le taux de personnes ne possédant que le diplôme primaire passe de quelques pour cent chez les plus jeunes à plus d'un tiers chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Par contre, même chez les plus jeunes, notamment en Région bruxelloise, qui ont pourtant profité de la hausse globale du niveau d'instruction, des écarts persistent en fonction de la commune de domicile.
- Pour ce qui concerne les domaines d'études, des contrastes frappants sont observés selon le sexe. Parmi les diplômé(e)s de l'enseignement secondaire supérieur technique, près de 60% des hommes sont issus de la filière « industrie » et quasiment aucune femme tandis

que ces dernières ont plutôt choisi des filières liées aux services et au bien-être qui sont par contre délaissées par les hommes.

- Au niveau des diplômés du supérieur, leur répartition entre les différentes formes d'enseignement dépend surtout de leur sexe : à partir de 25 ans, les diplômés masculins se répartissent de manière égale entre l'enseignement de type court et l'enseignement de type long (universitaire ou hors université) alors que les femmes ont très majoritairement fait le choix de se diplômer dans les filières de l'enseignement supérieur court. Il faut cependant ajouter que la part des femmes universitaires progresse parmi les catégories d'âges plus jeunes.
- L'analyse des domaines d'études des diplômés de l'enseignement supérieur révèle également le rôle des facteurs sexe et âge.
- Pour les diplômés du supérieur court, la filière économique a attiré une part quasi égale chez les hommes et les femmes, et pour les deux sexes, cette filière est en progression parmi les jeunes diplômés. Par contre, l'autre filière de prédilection des hommes est la catégorie technique alors que pour les femmes, il s'agit plutôt des études pédagogiques, même si sa part relative diminue chez les femmes plus jeunes.
- Le supérieur long hors université a vu la moitié de ses diplômés masculins sortir de la filière technique (le double de la proportion chez les femmes) et la majorité de ses diplômées pencher plutôt pour la filière économique.
- Enfin les universitaires n'obtiennent pas leur diplôme dans les mêmes filières selon qu'ils soient homme ou femme. Un gros quart de ces femmes est diplômé de philosophie et lettres contre un peu plus de 10% des hommes. Ces derniers font d'abord le choix de deux filières dans les mêmes proportions : les sciences économiques et commerciales et les sciences appliquées. En ce qui concerne cette dernière filière, les femmes universitaires ont exceptionnellement fait le choix d'y poursuivre des études. Même si, par rapport aux 60-64 ans (2,9%), la proportion de diplômées a augmenté, elle n'atteint pas encore les 5% parmi les tranches d'âges des plus jeunes, (25-29 ans)

3 Formation professionnelle continue

3.1 Introduction.

L'enquête socio – économique 2001 a proposé une question permettant d'identifier les répondants ayant « terminé avec succès une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures (équivalent à 6 mois de formation à temps plein) ».

Seules les personnes qui déclaraient suivre ou avoir suivi « un enseignement (à l'école ou ailleurs) » (question 7) étaient amenées à répondre à cette question. Elles devaient cocher, le cas échéant, l'un des trois types de formations longues (ou bien une combinaison de ces trois types de formation) pris en compte par le questionnaire:

- « formation professionnelle donnée par le FOREM, IBFFP, Arbeitsamt, VDAB, Classes moyennes, promotion sociale, etc. »

- « formation dans le cadre de votre profession »
- « formation professionnelle suivie à titre privé »

Plusieurs aspects ont donc été visés pour décrire le type de formation suivie, les concepteurs du questionnaire tablant sur les combinaisons de réponse pour délimiter précisément le type de formation suivie.

Un premier aspect tient au repérage de l'opérateur organisant la formation, sur la base d'opérateurs classiques de la formation professionnelle : FOREm, IBFFP, Arbeitsamt, VDAB, Classes moyennes, promotion sociale, etc. Cet aspect met donc en avant l'implication de l'un de ces organismes (souvent public) dans l'organisation de la formation. Dans la suite du document, nous nous référerons au terme d'« opérateur institutionnel » pour qualifier l'un ou l'autre de ces opérateurs de formation.

Un second aspect tient au contenu de la formation, celui-ci pouvant être directement lié à une profession, à un métier, comme c'est le cas, par exemple, de certaines formations professionnelles développées dans le cadre de fonds sectoriels.

Un troisième aspect tient à l'initiative de la participation à la formation. En précisant si la formation était « suivie à titre privé », il était possible de signaler une initiative individuelle. On peut supposer qu'une formation suivie « dans le cadre d'une profession », est souvent une formation suivie dans le cadre d'un emploi particulier, et que la participation relève davantage d'une initiative de l'employeur, voire d'une initiative conjointe entre employeur et salarié.

De manière générale, partant du principe que l'enquête vise les personnes ayant « terminé avec succès une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures (équivalent à 6 mois de formation à temps plein) », le champ couvert est celui des personnes ayant réussi ce type de formation. Toutefois, nous emploierons l'expression « taux de participation », plutôt que « taux de réussite », pour indiquer la proportion de personnes ayant suivi une formation professionnelle (et l'ayant terminée avec succès). En effet, l'expression « taux de réussite » renvoie davantage à la proportion de personnes ayant réussi la formation, parmi ceux qui en ont suivi une, proportion que l'enquête socio – économique générale ne permet pas de calculer.

Ce chapitre de la monographie envisage la réussite à une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures, comme l'obtention d'une qualification personnelle, qui complète les qualifications qui ont été obtenues (ou non) dans l'enseignement. Les libellés utilisés dans le questionnaire visent à distinguer l'enseignement (notamment l'enseignement secondaire dans une filière professionnelle) et la formation professionnelle (qui interviendrait après l'école, une fois entré dans la vie active)²².

La qualification issue d'une formation professionnelle longue peut être obtenue à des moments plus ou moins éloignés de la scolarité initiale. Mais, il s'agit d'un aspect qui n'est pas précisé par l'enquête : celle-ci permet seulement de savoir si une formation longue et reconnue a été accomplie avec succès, entre le moment d'entrée dans la vie active et le moment où l'enquête est réalisée, en 2001.

²² Il est possible, toutefois, qu'une reprise d'études en post-secondaire non supérieur, en particulier dans les « Classes moyennes », comme « chef d'entreprise » (titre repris à la question 9), soit considérée comme « formation professionnelle » par les répondants (allusion aux classes moyennes parmi les opérateurs de formation professionnelle).

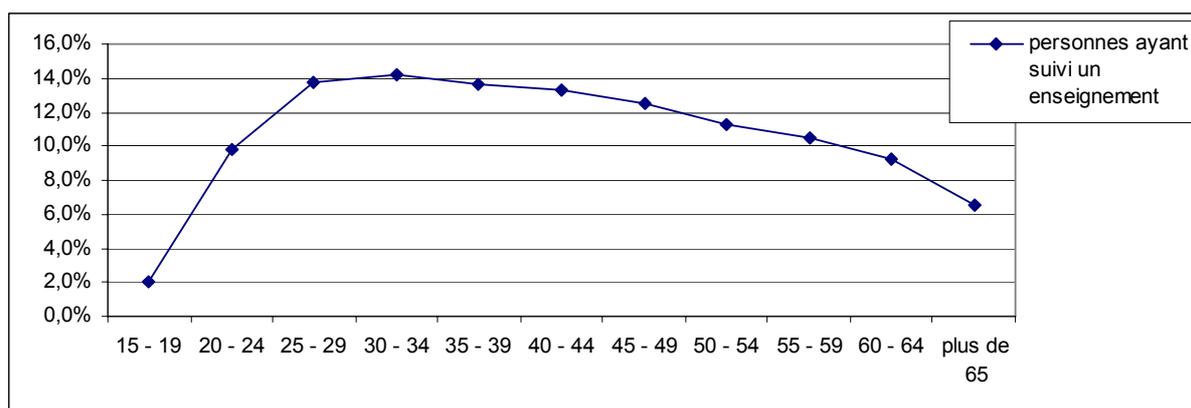
Dans ce cadre, nous précisons :

- les caractéristiques socio – démographiques des personnes ayant terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue;
- les caractéristiques scolaires (plus haut diplôme obtenu dans l'enseignement) des personnes ayant terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue;
- les positions occupées, en référence à l'emploi, en fonction du diplôme obtenu dans l'enseignement, et le fait d'avoir terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue (ou non). Autrement dit, observe-t-on (ou non) certaines corrélations entre positions occupées et validation d'une formation professionnelle longue et reconnue (les données d'enquête ne permettant pas de préciser les mécanismes sous-jacents à ces corrélations)?

3.2 Participation à une formation professionnelle selon les caractéristiques socio – démographiques

Ce chapitre prend en compte les personnes de 15 ans et plus, « ayant suivi un enseignement (à l'école ou ailleurs) », qui devaient répondre à la question sur la formation professionnelle. Sur les 6.820.487 personnes qui composent ce champ, 791.300 ont participé à une formation professionnelle longue et reconnue.

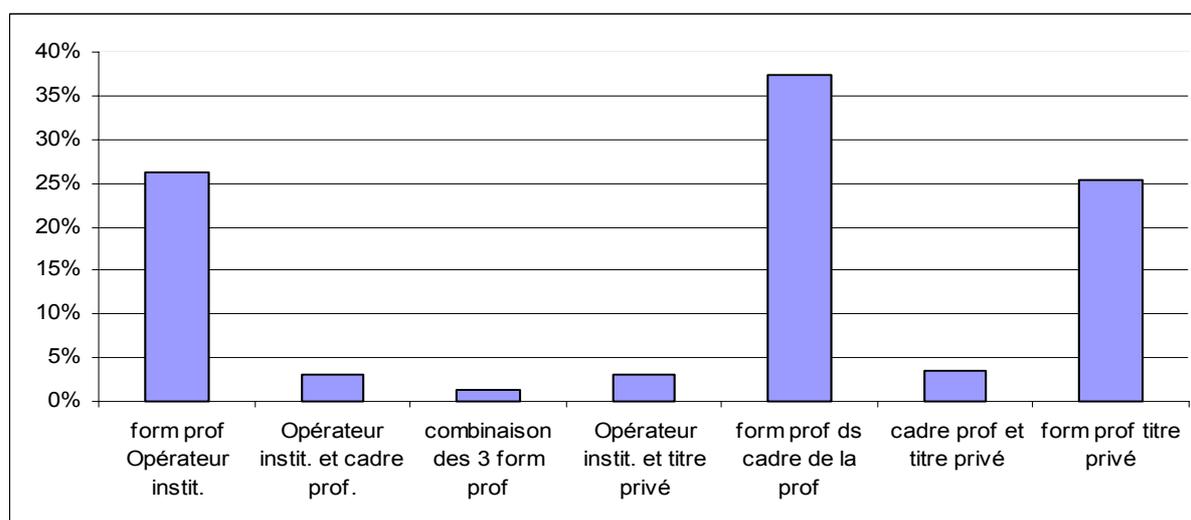
La formation professionnelle peut être suivie à n'importe quel moment, depuis l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de l'enquête en 2001. Les périodes où la formation peut avoir été suivie varient donc, selon l'âge d'entrée dans la vie active des personnes et selon leur âge au moment de l'enquête. Formellement, quelqu'un qui a 50 ans en 2001 a plus de chance d'avoir suivi une formation professionnelle que quelqu'un qui a 30 ans, puisque son ancienneté dans la vie active est plus grande. Toutefois, cet effet d'âge doit être nuancé. En effet, les formations prises en compte ici sont des formations longues «d'au moins 600 heures». Si la participation à de telles formations n'est évidemment pas exclue dans le chef des personnes plus âgées, nous supposons que cette participation s'accomplit davantage dans la première moitié de la vie active. En outre, à cet effet d'âge s'ajoutent d'autres effets, notamment des effets de génération. La personne qui a 50 ans en 2001 et celle qui a 30 ans en 2001 ont rencontré des contextes socio-économiques et institutionnels différents, des conditions de demande et d'offre de formation professionnelle différentes. Les chiffres que nous allons présentés suggèrent ainsi que lorsqu'elles atteignent 30 ans en 2001, les personnes ont davantage suivi ce type de formation que les personnes qui atteignaient 30 ans en 1981 (et qui ont 50 ans en 2001). L'effet de génération apparaît déterminant : le taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue est plus élevé pour les personnes ayant 30 ans en 2001, que pour les personnes ayant 50 ans en 2001. Pour ce type de formation, la participation dans la période récente des plus âgés a été trop faible que pour compenser leur plus faible participation à la formation professionnelle par le passé, lorsqu'ils étaient plus jeunes.



Graphique 72 : Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») est très faible avant 20 ans : parmi les personnes « ayant suivi un enseignement (à l'école ou ailleurs) », 2% des personnes qui ont entre 15 ans et 19 ans en 2001 ont participé à ce type de formation. Ce taux de participation est plus élevé pour les personnes ayant entre 25 et 40 ans : dans ces classes d'âges, il avoisine les 14%. A partir des classes d'âges de plus de 35 ans on constate une décroissance régulière de la participation à la formation avec l'âge : 13,7% des 35 – 39 ans ont participé à une formation professionnelle longue et reconnue, 11,3% des 50 – 54 ans et 6,5% des plus de 65 ans. Les « plus de 65 ans » représentent 1.421.337 personnes sur les 6.820.487 personnes de plus de 15 ans, ayant suivi un enseignement.



Graphique 73 : Participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon les types de formation suivies.

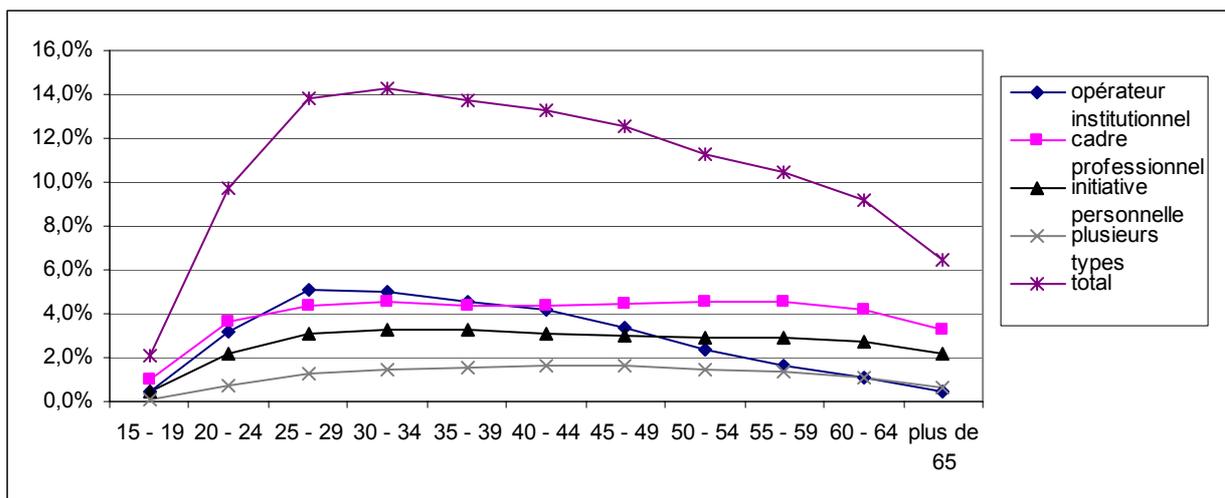
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Globalement, les personnes indiquent un seul des trois types de formation pris en compte par l'enquête. Les formations professionnelles suivies « dans le cadre d'une profession » comptent pour 37% des personnes ayant suivi une formation (791.300 personnes); celles qui ont été organisées par un opérateur institutionnel comptent pour 26% et celles qui ont été suivies « à titre privé », pour 25%. Sur l'ensemble des personnes qui ont terminé avec succès

une formation professionnelle longue et reconnue, 11% combinent deux (voire trois) des différents types de formation.

Les combinaisons concernent surtout deux types de formation : la combinaison des trois types de formation s'observe dans 1% des cas. De plus, les trois combinaisons associant deux modalités se retrouvent dans des proportions comparables. L'interprétation de ces combinaisons n'est toutefois pas aisée. Notamment, parce qu'une combinaison renseignée par un répondant peut correspondre à une seule formation professionnelle (et la combinaison précise alors les caractéristiques de cette formation), mais elle peut aussi correspondre à des formations professionnelles distinctes, suivies à des moments différents. Les personnes ayant généralement indiqué un seul type de formation et l'interprétation des combinaisons étant difficile, nous présenterons une seule catégorie « combinaison de types de formation » dans la suite de ce document. Cette catégorie regroupe les personnes ayant indiqué au moins deux types de formation professionnelle, quels que soient ces types.

Notons encore que le poids des combinaisons dans l'ensemble des formations suivies est assez stable selon l'âge des personnes. Une nuance toutefois : les formations suivies « dans le cadre d'une profession » et « à titre privé » sont davantage signalées par les plus de 40 ans (4,3%), que par les plus jeunes (2,6% des personnes ayant entre 25 et 39 ans).



Graphique 74: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le type de formation et l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

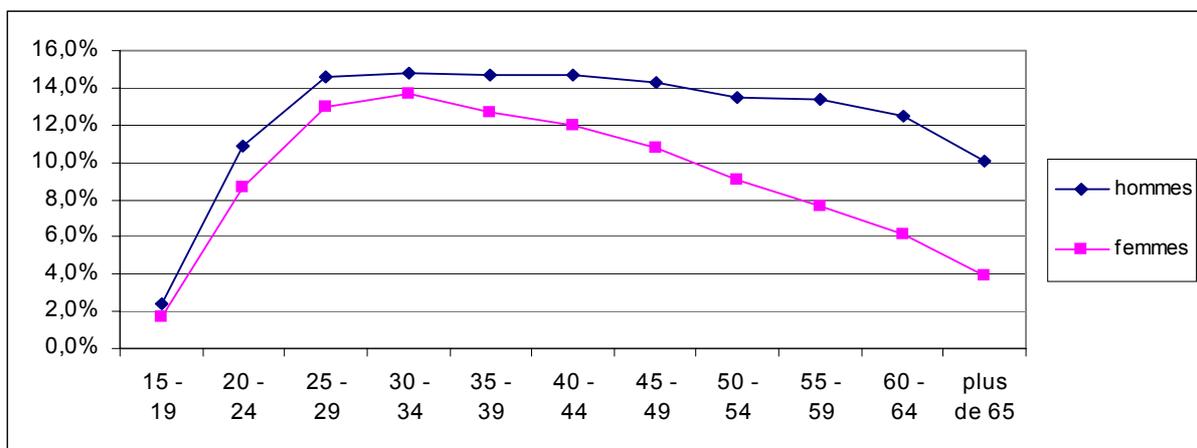
La décroissance de la participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») pour les différentes classes d'âges, à partir de la classe d'âges 35 – 39 ans, correspond essentiellement à une moindre participation aux formations professionnelles organisées par les « opérateurs institutionnels » de formation. Par ailleurs, si l'on compare les trois types de formation, ce type de formation est le plus suivi pour les 25 – 29 ans, alors qu'il est le moins suivi pour les plus de 50 ans.

Les personnes qui avaient 37 ans en 2001, avaient 20 ans en 1984. La classe d'âges des 35 – 39 ans peut apparaître comme charnière. En effet, les classes d'âges plus jeunes correspondent à des personnes qui sont entrées dans la vie active dans un contexte de développement de l'offre de formation professionnelle (notamment, de formations professionnelles longues et reconnues). Ce développement s'est produit en réponse à l'évolution du chômage depuis le milieu des années 70, celui-ci touchant plus de personnes, notamment parmi les jeunes ayant

les plus bas niveaux de diplôme, et prenant un caractère plus structurel (se traduisant par des périodes de chômage plus longues).

Les personnes plus âgées sont entrées dans la vie active dans un contexte socio – économique plus favorable. Elles ont assez peu suivi ce type de formation, à cette époque. En outre, elles ont aussi, en moyenne, assez peu participé à ce type de formation dans les années récentes.

On peut ainsi, comparer la situation de deux classes d'âges, celle des 25 – 29 ans et celle des 50 – 54 ans. Pour les premiers, la participation à une formation professionnelle concerne 13,8% de cette classe d'âges. Entre les trois types de formations professionnelles pris en compte, le plus suivi avec succès concerne les formations organisées par les « opérateurs institutionnels » (5,1% de cette classe d'âges). Pour les seconds (50 – 54 ans), la participation à une formation professionnelle concerne 11,3% de cette classe d'âges. Les formations organisées par les « opérateurs institutionnels » sont les moins suivies et concernent 2,4% de cette classe d'âges.



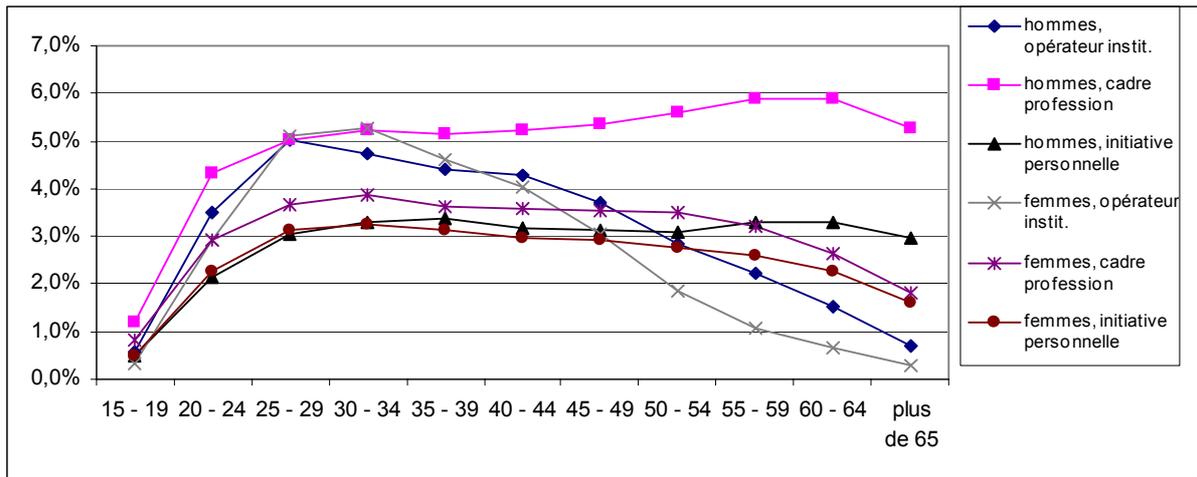
Graphique 75: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le sexe et l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le taux de participation à une formation professionnelle longue (« terminée avec succès ») est plus important pour les hommes qu'il ne l'est pour les femmes: respectivement 13,2% et 9,1%, pour les plus de 20 ans. Cet écart s'amplifie avec l'âge, à partir de la classe d'âges des 35 – 39 ans.

Alors que le taux de participation reste assez élevé pour les hommes âgés, il décroît fortement dans le cas des femmes. Pour la classe d'âges 25 – 29 ans, ces taux sont respectivement de 14,5% et de 13%.

Pour la classe d'âges 50 – 54 ans, ils sont respectivement de 13,5% et de 9,1%. Dans le cas des hommes, ce sont surtout les personnes qui avaient plus de 65 ans au moment du recensement qui enregistrent une plus faible participation : 10,1% (alors qu'elle est de 12,5% pour les hommes ayant 60 – 64 ans). C'est aussi pour les personnes de plus de 65 ans que l'écart est le plus marqué entre les sexes, la part des femmes de plus de 65 ans ayant terminé avec succès une formation professionnelle longue pendant leur vie active étant de 3,9%. Ce phénomène doit être rapporté aux transformations du marché de l'emploi des trois décennies qui précèdent le recensement, en particulier l'augmentation très forte de la présence féminine sur ce marché.



Graphique 76: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le sexe et l'âge – pour les trois principaux types de formation.

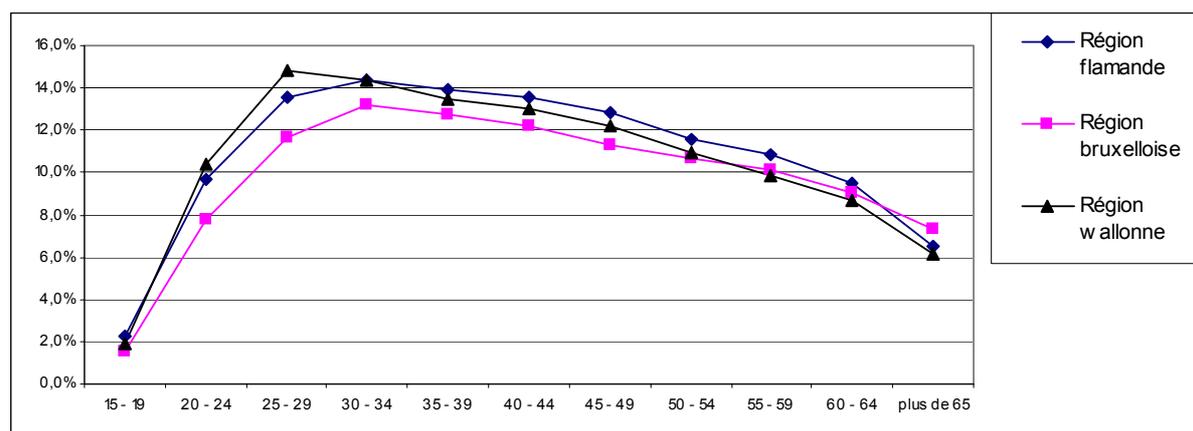
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Ce sont, avant tout, les formations suivies « dans le cadre de la profession » qui expliquent l'écart entre hommes et femmes, constaté au graphique précédent.

Pour les personnes qui ont moins de 40 ans, l'écart entre les sexes dans la participation à la formation professionnelle (« terminée avec succès ») ne se marque pas pour les formations « organisées par un « opérateur institutionnel », ni pour les formations suivies « d'initiative personnelle ». En revanche, pour les formations « suivies dans le cadre de votre profession », la participation masculine est plus forte, dès 20 ans. Ainsi, pour ce type de formation, le taux de participation des hommes de 25 – 29 ans est de 5%, alors qu'il est de 3,7% pour les femmes.

Mais, surtout, alors que le taux de participation à une formation « suivie dans le cadre de votre profession » s'accroît avec l'âge pour les hommes (sauf une légère diminution pour les plus de 65 ans), au contraire, il décroît pour les femmes. Ce mouvement contraire s'observe dès la classe d'âges 40 – 44 ans. Pour les 50-54 ans, les taux de participation à ce type de formation sont respectivement de 5,6% et de 3,5%. Pour les 60 – 64 ans, ils sont respectivement de 5,9% et de 2,7%.

Les formations organisées par les « opérateurs institutionnels » contribuent également au creusement de l'écart entre hommes et femmes, à partir de 45 – 49 ans, vu que le taux de participation féminin décroît plus vite avec l'âge. Le taux de participation des hommes de 50 - 54 ans à ce type de formation est de 2,9%, tandis qu'il est de 1,9% dans le cas des femmes. Dans le cas des formations suivies « d'initiative personnelle », la participation des deux sexes est très proche jusque 50 – 54 ans, mais la participation masculine est plus forte à partir de la classe d'âges 55 – 59 ans. Ainsi, pour les 60 – 64 ans, les taux de participation sont respectivement de 3,3% et de 2,3%.

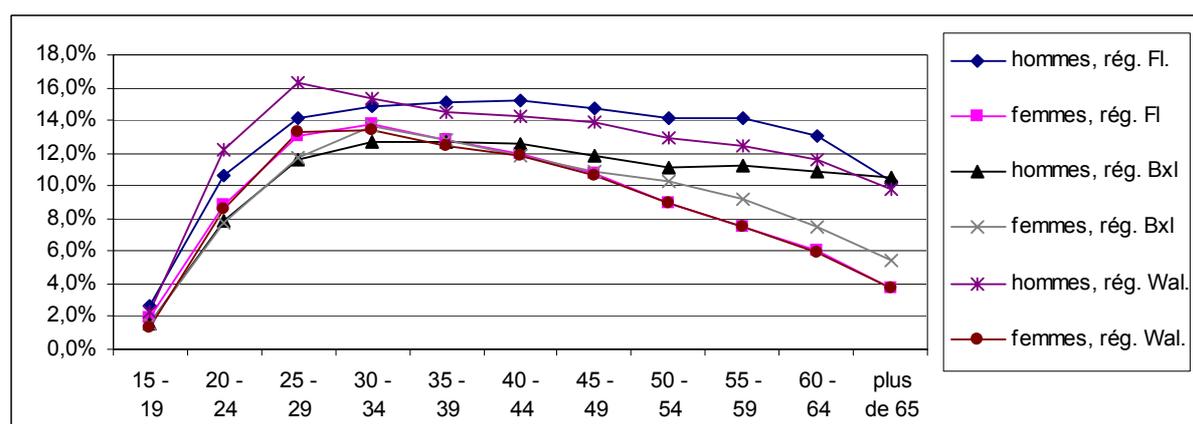


Graphique 77: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence en 2001 et l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Les taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») se différencient assez peu selon la région de résidence des personnes en 2001. L'écart est plus important pour les plus jeunes, c'est-à-dire les classes d'âges 20 – 24 ans et 25 – 29 ans, et se traduit surtout par une moindre participation des résidents bruxellois. Ainsi, parmi les personnes de 25 – 29 ans, le taux de participation à une formation professionnelle est de 14,8% pour les personnes résidant en Wallonie, de 13,6% pour les personnes résidant en Flandre et de 11,6% pour les personnes résidant en région bruxelloise.

On peut chercher à préciser ces écarts en distinguant les types de formation professionnelle suivis selon la région de résidence. En particulier pour les jeunes, les écarts constatés tiennent surtout à une plus forte participation, des jeunes qui résident en région wallonne, à une formation professionnelle organisée par un « opérateur institutionnel ». Ces écarts tiennent également à une plus forte participation, des jeunes qui résident en région flamande, à une formation professionnelle suivie dans le cadre d'une initiative personnelle. Dans les deux cas, l'écart s'observe à tous les âges, mais il est plus important chez les plus jeunes.



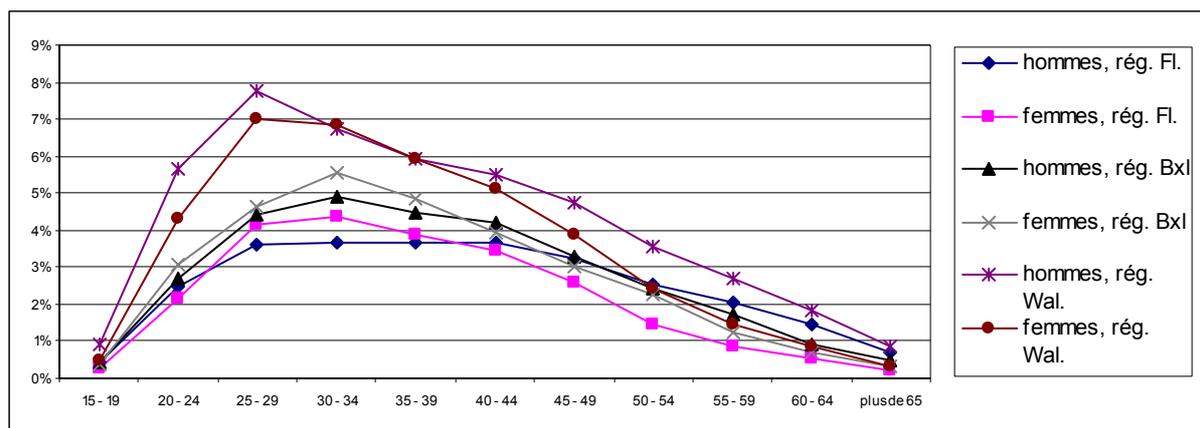
Graphique 78: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence en 200, le sexe et l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

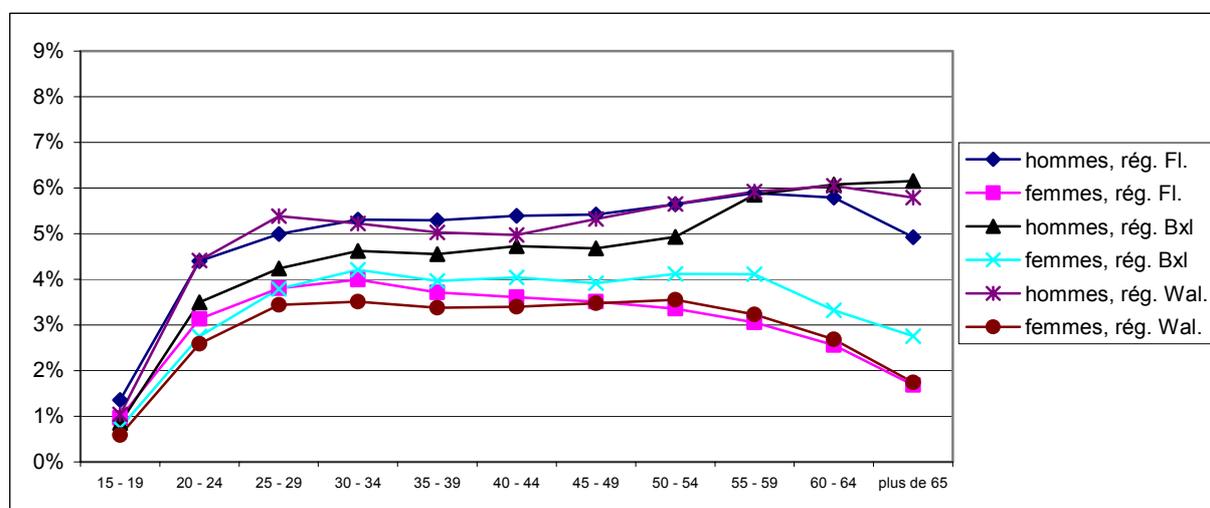
Les taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») se différencient fortement au-delà de 40 ans, opposant les hommes (qui ont davantage participé à une formation professionnelle) aux femmes, plutôt que les régions entre

elles. Toutefois, dans ces classes d'âges élevés, le taux de participation des hommes varie sensiblement selon la région de résidence. En région flamande, ils ont davantage participé à une formation professionnelle qu'en région bruxelloise.

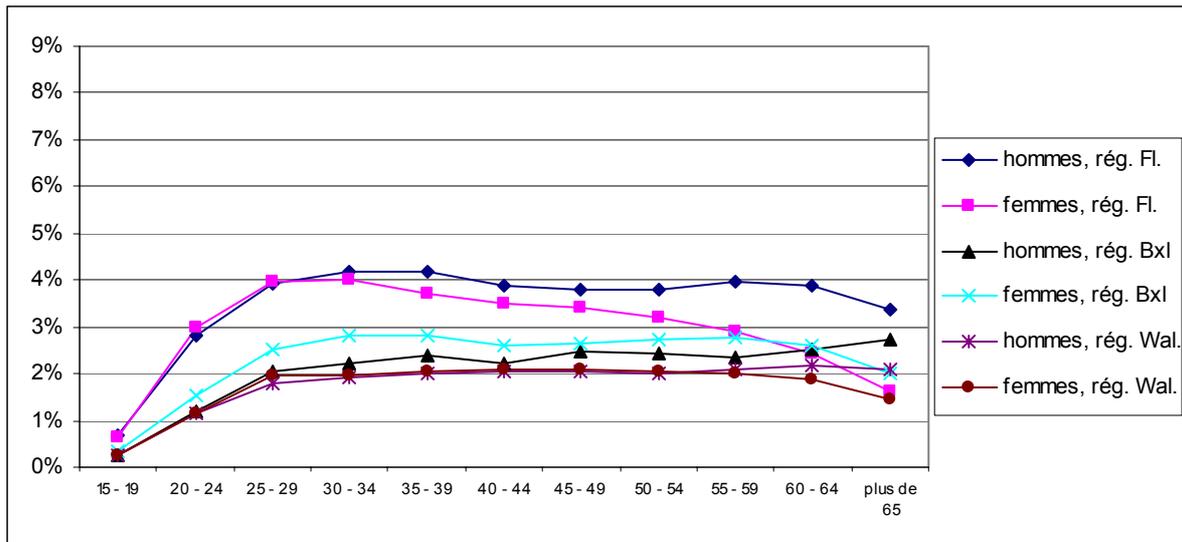
Pour les personnes de moins de 40 ans, la participation est davantage liée à la région de résidence, une moindre participation étant constatée pour les résidents bruxellois des deux sexes, surtout entre 20 et 29 ans. Parmi les moins de 40 ans, on constate toutefois, pour les résidents de Flandre et de Wallonie, une plus forte participation à la formation professionnelle des hommes. Entre 20 et 29 ans, ce sont les jeunes hommes wallons qui ont le plus participé à une formation professionnelle longue et reconnue : en particulier, dans la classe d'âges 25 – 29 ans, 16,3% des hommes wallons ont suivi ce type de formation professionnelle.



Graphique 79 – Formations organisées par un "opérateur institutionnel".



Graphique 80 - Formations dans le cadre professionnel.



Graphique 81. Formations dans le cadre d'une initiative personnelle.

Graphiques 79-81 : Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence, le sexe et l'âge (Graph. 79 : opérateur institutionnel, Graph. 80 : cadre professionnel, Graph. 81 : Initiative personnelle).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

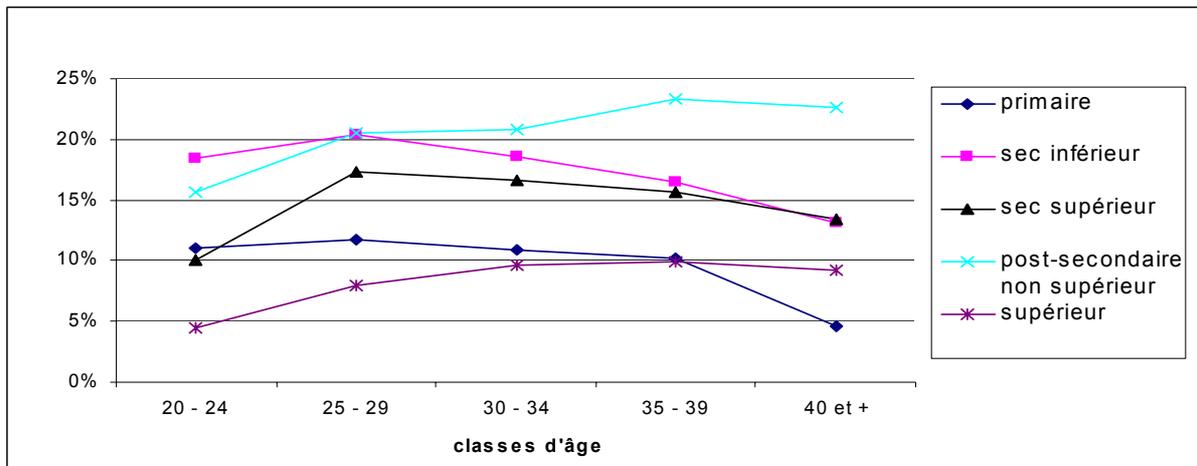
La prise en compte des types de formation suivis permet de préciser certains des constats qui viennent d'être faits. Ainsi, pour les personnes de moins de 40 ans, la plus forte participation des résidents wallons s'explique surtout par leur plus forte participation à une formation organisée par un opérateur institutionnel classique. Au-delà, de 40 ans, la plus forte participation masculine s'explique surtout par leur plus forte participation aux formations organisées « dans le cadre de la profession ». Au sein de cette population, les résidents flamands ont par ailleurs également davantage participé à des formations suivies dans le cadre d'une initiative personnelle.

3.3 Participation à une formation professionnelle selon le niveau de diplôme

Dans cette partie, nous décrivons la participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le niveau d'enseignement le plus élevé obtenu. Le champ pris en compte est celui des personnes qui ont mentionné l'obtention d'un diplôme, quel qu'en soit le niveau (question 9a du questionnaire).

Comme nous l'avons vu au point précédent, les personnes qui avaient entre 15 ans et 19 ans en 2001 sont très peu nombreuses à avoir déjà suivi une formation professionnelle longue et reconnue. Ceci s'explique vraisemblablement par le fait qu'en Belgique la scolarité est obligatoire jusque 18 ans. Nous avons vu également que selon leur âge en 2001 (moins de 40 ans ou plus de 40 ans), les personnes ont rencontré des contextes très différents qui expliquent en partie leur participation à une formation professionnelle longue et reconnue. Dans cette partie du rapport, nous présentons les taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue, à partir de 20 ans, en distinguant quatre classes d'âges avant 40 ans et la classe des plus de 40 ans. On compte 6.847.284 personnes ayant 20 ans ou plus et ayant

mentionné un diplôme. Parmi elles, 769.673 ont suivi une formation professionnelle longue et reconnue.



Graphique 82: Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par niveau de diplôme et selon l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») varie fortement selon le niveau de diplôme des personnes. Si l'on calcule la participation moyenne, pour les personnes de 20 ans ou plus, celle-ci est faible pour les diplômés de l'enseignement primaire (qui ont majoritairement plus de 40 ans en 2001) (5,1%), et pour les diplômés de l'enseignement supérieur (8,8%). Il est par contre plus élevé pour les diplômés de l'enseignement secondaire : enseignement secondaire inférieur (14,5%), enseignement secondaire supérieur (14%) et enseignement post – secondaire non supérieur (20,7%). Ce taux de participation particulièrement élevé pour les diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur, pourrait s'expliquer par l'importance des reprises d'études, en particulier dans les « Classes moyennes », comme « chef d'entreprise », et par la prise en compte de ces études comme étant une participation à une formation professionnelle longue et reconnue²³.

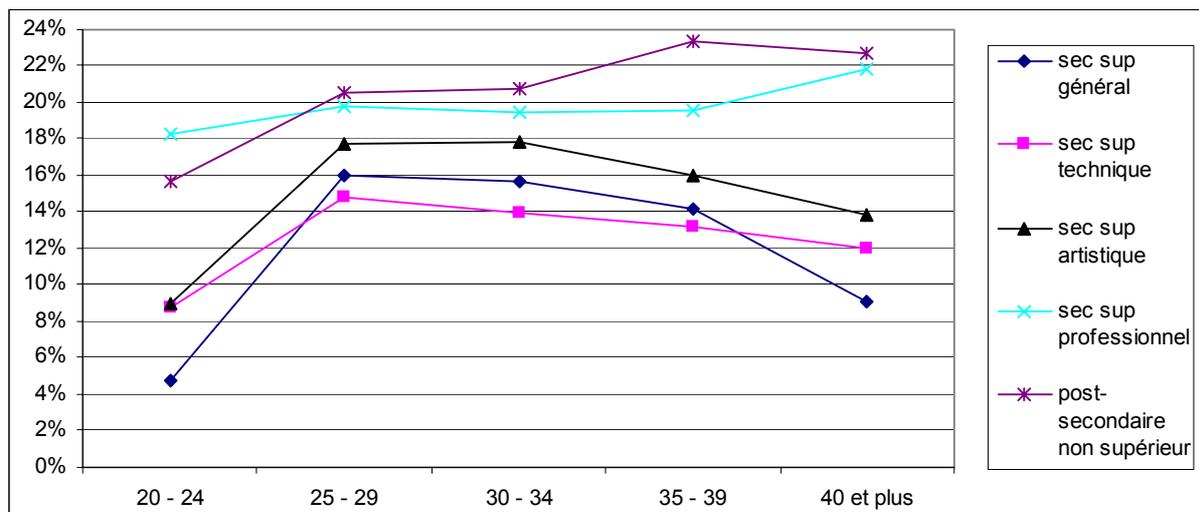
Ces taux moyens sont fortement influencés par la participation des plus de 40 ans, qui représentent une part importante des diplômés ayant plus de 20 ans. Ces résultats peuvent être précisés en tenant compte de l'âge des personnes au moment de l'enquête. Ainsi, la très faible participation des diplômés de l'enseignement primaire s'explique surtout par la très faible participation des plus de 40 ans ayant ce niveau d'études (4,6%). Chez les diplômés du primaire ayant entre 20 ans et 39 ans la participation est plus élevée (10,7%), même si elle reste faible en comparaison avec d'autres niveaux d'études, par exemple en comparaison avec les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur appartenant à la même classe d'âges (18,1%).

²³ La question de l'enquête qui se rapporte au plus haut diplôme obtenu mentionne, pour le niveau post-secondaire non supérieur, une liste d'enseignements possibles : 7^e année d'enseignement secondaire, enseignement secondaire professionnel complémentaire (4^e degré), chef d'entreprise des Classes moyennes. La question relative aux formations professionnelles longues et reconnues, pour préciser les « opérateurs institutionnels » susceptibles d'avoir organisé la formation, se réfère au FOREm, à l'IBFFP, Arbeitsamt, VDAB, Classes moyennes. La formation de chef d'entreprise des Classes moyennes, mais aussi certaines 7^e professionnelle organisée dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale, pourraient donc s'inscrire dans le cadre des deux questions.

Dans le cas des diplômés de l'enseignement supérieur, la participation est généralement faible, mais elle s'accroît avec l'âge. Pour cette population, les formations longues pourraient s'être inscrites dans le déroulement des carrières, y compris à des âges plus avancés. Par contre, pour ces diplômés, ce type de formation professionnelle est très peu suivi par les plus jeunes. Ceci s'explique en partie par la présence de certains d'entre eux dans l'enseignement (notamment chez les 20 – 24 ans), ou par le fait qu'ils viennent de terminer des études supérieures depuis peu. Par ailleurs, l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pourrait concurrencer celle émanant d'autres institutions proposant des formations professionnelles longues. Ainsi, pour les diplômés du supérieur, le taux de participation à une formation professionnelle est de 4,5% pour les 20 – 24 ans, de 8% pour les 25 – 29 ans, de 9,2% pour les plus de 40 ans.

Le taux de participation des diplômés de l'enseignement secondaire (inférieur et supérieur) est assez élevé pour les différentes classes d'âges. Il dépasse les 15% pour les personnes ayant moins de 40 ans et il se situe aux alentours de 13% pour les plus de 40 ans. Ce taux de participation est toutefois plus faible pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur qui ont 20 -24 ans au moment de l'enquête (10%). Cette moindre participation pourrait s'expliquer, en partie, par la présence dans ce sous-groupe de personnes scolarisées dans l'enseignement supérieur, mais qui ne sont pas encore diplômées de cet enseignement. Pour les diplômés de l'enseignement secondaire, c'est chez les 25 – 29 ans que la participation est la plus forte : 20,5% pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, 17,3% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. Cette participation décroît ensuite avec l'âge.

Nous venons de voir que c'est chez les diplômés de l'enseignement post – secondaire que la participation à une formation professionnelle a été la plus élevée (20,7%). On constate par ailleurs que, pour cette population, le profil de participation selon l'âge se différencie des profils que l'on observe pour d'autres niveaux d'études. En effet, la participation des diplômés de l'enseignement post-secondaire s'accroît avec l'âge, et est élevée pour les plus de 40 ans (22,7%). Ce profil pourrait être lié à l'importance numérique des diplômés chef d'entreprise des classes moyennes pour ce niveau de diplôme, et à l'inscription de cet enseignement dans les parcours professionnels à des âges plus avancés.



Graphique 83: Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par filière d'enseignement et selon l'âge – diplômés du secondaire supérieur.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La participation à une formation professionnelle (« terminée avec succès ») des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est contrastée selon la filière suivie.

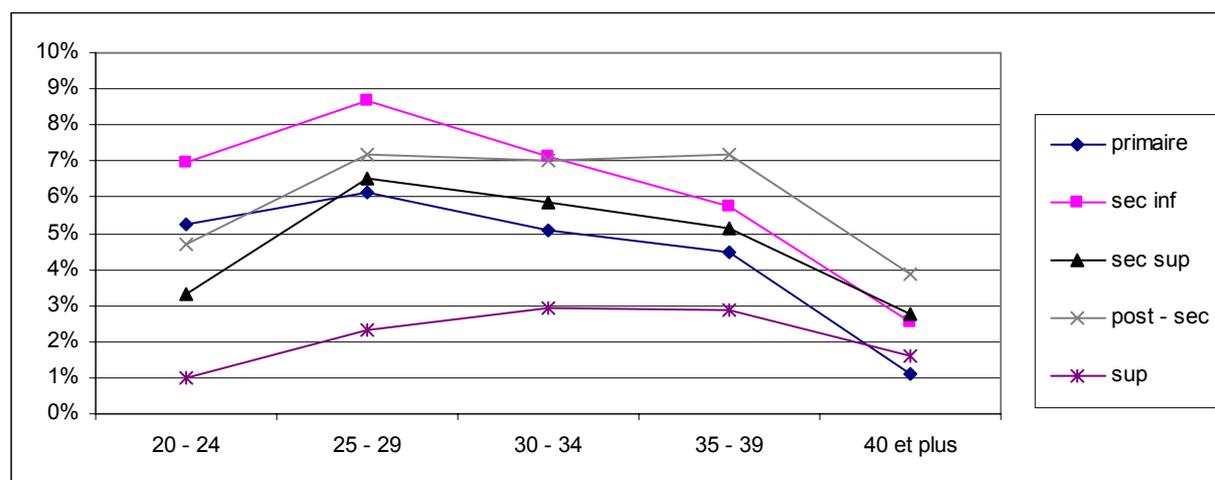
Les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel ont davantage participé à une formation professionnelle longue et reconnue: 20,2% pour les plus de 20 ans. En comparaison, le taux de participation pour les diplômés d'une filière technique est de 12,3%, il est de 9,9% pour les diplômés de la filière générale.

La filière professionnelle se distingue en outre par son profil de participation selon l'âge. La participation à une formation professionnelle est assez stable avant 40 ans, et elle est un peu plus élevée au-delà de 40 ans (21,8%). La participation à une formation professionnelle des diplômés de l'enseignement secondaire professionnel se rapproche ainsi de celle qui a été décrite pour les diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur.

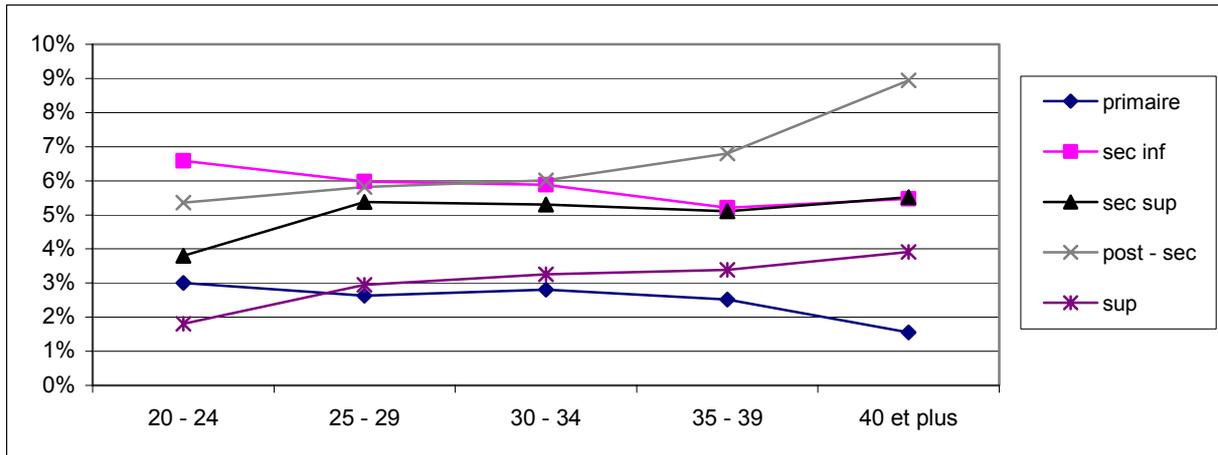
Pour les trois autres filières, générale, technique et artistique, la participation à une formation professionnelle longue et reconnue est faible pour les personnes ayant entre 20 et 24 ans, elle est beaucoup plus importante chez ceux qui ont 25 – 29 ans, puis elle décroît avec l'âge. Ainsi, pour les diplômés d'une filière générale, le taux de participation à une formation professionnelle est de 4,7% pour les 20 – 24 ans, de 16% pour les 25 – 29 ans et de 9% pour les plus de 40 ans. Pour les diplômés d'une filière technique, ces taux sont respectivement de 8,8%, 14,8% et 12%. Pour les diplômés d'une filière artistique, on retrouve un profil de participation selon l'âge comparable, mais les taux de participation à une formation professionnelle sont un peu plus élevés à partir de la classe d'âges 25 – 29 ans. La plus faible participation des diplômés du secondaire général de 20 – 24 ans s'explique en partie par le fait que certains poursuivent des études supérieures en 2001.

La comparaison des filières pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur met en évidence une moindre importance des écarts selon la filière suivie, en comparaison des diplômés du secondaire supérieur. Ce constat doit toutefois être nuancé chez les personnes de plus de 40 ans, et dans une moindre mesure pour les plus jeunes.

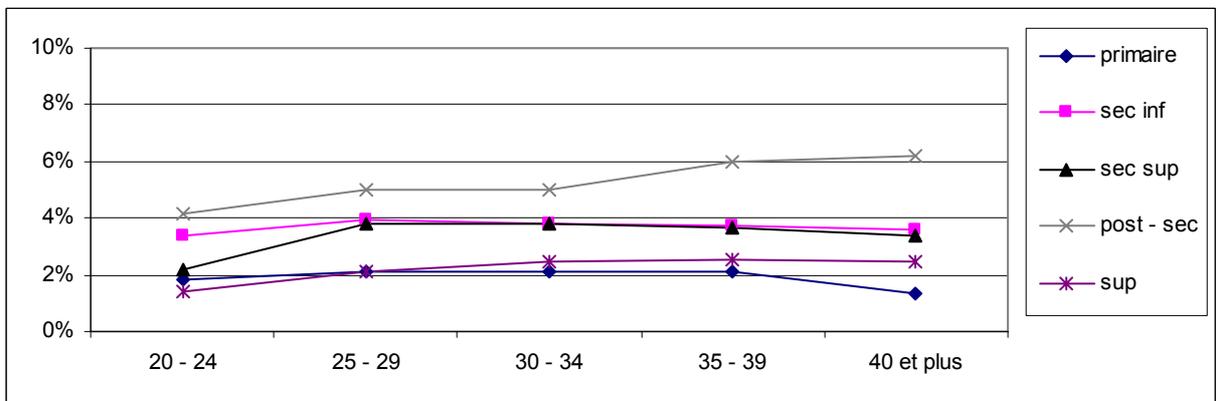
En effet, les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur général de plus de 40 ans se distinguent par une participation un peu moins forte (9,5%). Dans cette classe d'âges, les écarts sont moins marqués pour les autres filières.



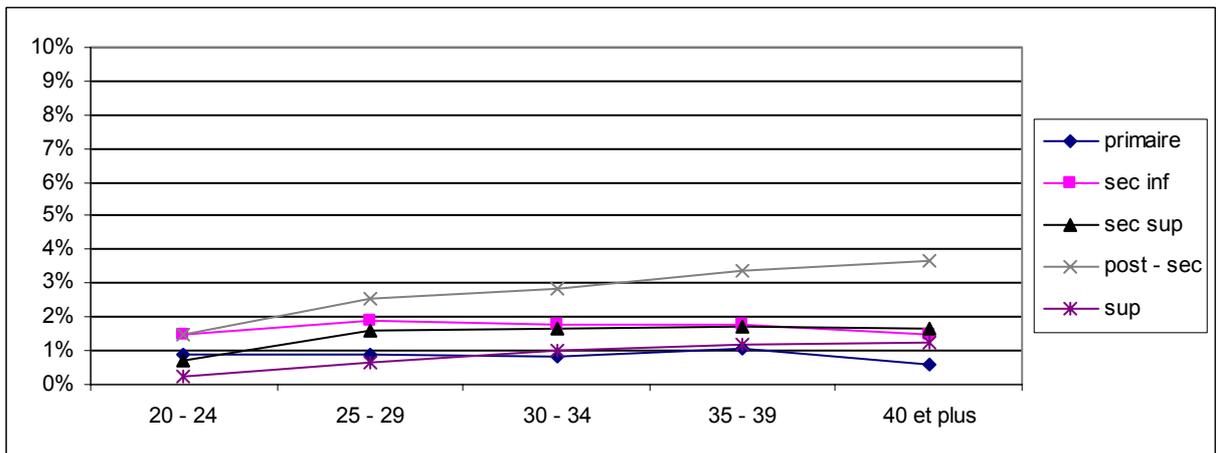
Graphique 84. Formations organisées par un opérateur institutionnel.



Graphique 85. Formations dans le cadre de la profession.



Graphique 86. Formations suivies par initiative personnelle.



Graphique 87. Combinaison de types de formation.

Graphiques 84-87 : Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par niveau de diplôme et selon l'âge (Graph. 84 : opérateur institutionnel, Graph. 85 : cadre professionnel, Graph. 86 : initiative personnelle, Graph. 87 : combinaison de formations).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La comparaison des taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») mettait en évidence la participation élevée des diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur, surtout pour les classes d'âges les plus élevées.

Les données par type de formation pourraient conforter l'hypothèse d'un impact de l'enseignement de chef d'entreprise organisé par les Classes moyennes, et, dans une moindre mesure, de reprises d'études au niveau d'une 7^e année de professionnel, dans l'enseignement de promotion sociale. En effet, à partir de 30 / 35 ans, les personnes qui déclarent ce niveau de diplôme ont un taux de participation plus élevé pour les différents types de formation. Or, l'enseignement de chef d'entreprise cumule les situations prises en compte par le questionnaire pour préciser le type de formation professionnelle suivie: il est organisé par un opérateur institutionnel, il s'inscrit dans le cadre de la profession et il s'inscrit dans une démarche personnelle (puisque'il s'agit de devenir chef d'entreprise). Il est significatif aussi que le taux de participation à plusieurs types de formation professionnelle, soit plus élevé pour les diplômés du post – secondaire, en particulier chez les plus de 40 ans (3,7%, dont 3% reprenant la modalité « dans le cadre de votre profession »). Il s'agit vraisemblablement de personnes qui ont compris la formation chef d'entreprise comme relevant simultanément de plusieurs des types proposés dans le questionnaire.

Comme nous l'avons déjà remarqué, les formations professionnelles longues et reconnues, organisées par les « opérateurs institutionnels », ont été peu suivies par les plus de 40 ans. Ceci est vrai, quel que soit le niveau de diplôme des personnes, à l'exception des diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur, qui ont un peu plus participé à ce type de formation (3,9%).

Ces formations ont, par contre, concerné une proportion assez élevée de la classe d'âges 25 – 29 ans, à l'exception des diplômés de l'enseignement supérieur. En particulier, dans cette classe d'âges, les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur ont davantage participé à ce type de formation (8,7%). En comparaison, la participation des diplômés de l'enseignement primaire à ce type de formation, quoique élevée, concerne une proportion moindre (6,1%). Pour ces deux niveaux d'étude, on constate un taux de participation moins fort pour les classes d'âges plus élevées, surtout pour la classe d'âges plus large des plus de 40 ans. Ce profil de participation à une formation professionnelle selon l'âge peut être interprété comme un accroissement de la prise en charge par les « opérateurs institutionnels » de formation, au travers d'une formation professionnelle longue et reconnue, des personnes ayant une faible qualification dans l'enseignement initial. Cet accroissement de la prise en charge touche les plus jeunes, mais davantage la classe d'âges 25 – 29 ans que la classe d'âges 20 – 24 ans. Elle pourrait correspondre à des personnes qui ont déjà rencontré des difficultés sur le marché du travail, mais aussi des personnes qui se réorientent ou cherchent à consolider leur position sur le marché du travail.

Pour les formations suivies dans le cadre de la profession, le profil de participation selon l'âge est différent. Les taux de participation se différencient moins selon les classes d'âges, en particulier à partir de 25 ans et pour les plus de 40 ans. Les diplômés de l'enseignement post-secondaire constituent une exception, qui a déjà été discutée.

La participation à une formation professionnelle dans le cadre de la profession différencie d'une part, les diplômés de l'enseignement secondaire, qui ont davantage participé à ce type de formation; d'autre part, les diplômés de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement supérieur, qui ont moins participé à ce type de formation. Par exemple, pour la classe d'âges 25 – 29 ans, le taux de participation des premiers est un peu inférieur à 6%, celui des seconds, un peu inférieur à 3%.

Répondant à des usages différents, la participation à ce type de formation des diplômés de l'enseignement primaire et des diplômés de l'enseignement supérieur ne présente pas le même

profil selon les classes d'âges. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, la participation s'accroît avec l'âge, ce qui renvoie probablement à un recours à ce type de formation professionnelle à des moments plus avancés de la carrière professionnelle. Ainsi, 3,9% des diplômés du supérieur de plus de 40 ans ont suivi ce type de formation professionnelle. Par contre, la participation des diplômés du primaire est un peu plus élevée chez les plus jeunes (3% pour les 20 – 24 ans), elle est assez stable dans les différentes classes d'âges avant 40 ans et elle est plus faible pour les plus de 40 ans (1,6%). Cette très faible participation aux formations professionnelles longues, des diplômés du primaire de plus de 40 ans, doit être rapportée aux contextes socio – économique qu'ont traversé ces personnes. D'abord, celui qui a prévalu avant la période de crise, où ces personnes, jeunes à l'époque, pouvaient travailler sans que cela ne nécessite de suivre une formation professionnelle longue et formalisée. Celui qui prévaut pendant la période de crise, où ces personnes, plus âgées ont pu être conduites au retrait du marché de l'emploi plutôt qu'à une reconversion entraînant un investissement important dans la formation professionnelle.

On constate, par ailleurs, une participation à ce type de formation très proche pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur et secondaire supérieur, la classe d'âges 20 - 24 ans constituant une exception dont nous avons déjà parlé.

On retrouve des constats assez analogues pour la participation à une formation professionnelle longue et reconnue « suivie à titre privé » : profil spécifique pour les diplômés de l'enseignement post – secondaire ; participation plus forte des diplômés du secondaire par rapport aux diplômés du supérieur et du primaire ; profil de participation selon l'âge marqué par la stabilité des taux de participation.

Toutefois, les taux de participation sont généralement plus bas que pour les formations suivies « dans le cadre de votre profession » et les écarts entre diplômés de niveaux différents sont moins marqués.

On peut, en définitive, comparer la participation à une formation professionnelle selon le niveau de diplôme obtenu.

Pour les diplômés de l'enseignement primaire, le taux de participation est assez faible, il décroît à partir de la classe d'âges 25 – 29 ans, et il est très faible pour les plus de 40 ans. Avant 40 ans, la participation à une formation professionnelle longue et reconnue s'appuie fortement sur la formation organisée par les « opérateurs institutionnels » (surtout entre 25 et 29 ans). Les plus de 40 ans ont, par contre, très peu bénéficié de ce type de formation.

Pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, la participation à une formation professionnelle est assez élevée. Bien qu'elle soit moins importante chez les plus âgés, elle reste élevée, y compris pour les plus de 40 ans (environ 13%). Pour les personnes qui ont moins de 40 ans, cette participation est soutenue par les formations organisées par un « opérateur institutionnel », ainsi que par les formations suivies dans le cadre de la profession, dans des proportions comparables. Pour les personnes de plus de 40 ans, la participation à une formation organisée par un « opérateur institutionnel » a été très faible (comme pour les diplômés du primaire). Par contre, elle est restée assez élevée en ce qui concerne les formations suivies dans le cadre de la profession.

Cette tendance, observée pour les diplômés du secondaire inférieur, se retrouve, dans des proportions un peu différentes, chez les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur.

Pour les diplômés de l'enseignement post – secondaire, l'importance des formations dans le cadre de la profession se marque dès la classe d'âges 35 – 39 ans, mais surtout pour les plus de 40 ans. Les formations suivies « d'initiative personnelle » occupent toujours une place

importance chez ces diplômés, y compris pour les plus âgés. Ainsi, pour les plus de 40 ans, la participation à des formations dans le cadre de la profession atteint un niveau élevé (8,9%), les formations suivies par initiative personnelle restent importantes (6,2%), les combinaisons associant ces deux modalités sont aussi importantes. Seules, les formations organisées par un « opérateur institutionnel » peuvent être associées à une faible participation.

Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, la participation est assez faible, surtout chez les plus jeunes. Pour les plus de 40 ans, son niveau est assez proche de ce qu'il est entre 30 et 40 ans. Avant 40 ans, les trois modalités sont indiquées dans des proportions comparables, assez faibles. Par contre, chez les plus de 40 ans, c'est une plus forte participation aux formations suivies dans le cadre de la profession qui compense une moindre participation aux formations organisées par un « opérateur institutionnel ».

3.4 Positions sur le marché de l'emploi

Dans cette partie, nous décrivons les positions sur le marché de l'emploi, en fonction des qualifications obtenues par les personnes. On distingue ainsi, pour les différents niveaux de diplôme, les personnes qui ont suivi avec succès une formation professionnelle longue et reconnue, des personnes qui ne peuvent pas s'en prévaloir. Le champ pris en compte est celui des personnes qui ont mentionné l'obtention d'un diplôme, quel qu'en soit le niveau (question 9a du questionnaire). Pour rappel, on compte 6.847.284 personnes ayant mentionné un diplôme et qui ont 20 ans ou plus en 2001. Parmi elles, 608.676 avaient entre 25 ans et 29 ans (et 84.130 des personnes ayant entre 25 et 29 ans ont suivi une formation professionnelle longue et reconnue).

Nous nous intéressons successivement au statut occupé au moment du recensement (question 1), au statut professionnel des personnes qui occupent un emploi (question 16a, pour l'emploi principal), et au type de travail des personnes salariées (question 22, pour l'emploi principal).

Nous avons vu que la participation à une formation professionnelle longue et reconnue est plus forte chez les jeunes, surtout à partir de la classe d'âges des 25 – 29 ans. Nous savons par ailleurs qu'au moment d'entrer dans la vie active, la période d'insertion des jeunes s'est allongée en même temps que leurs parcours se sont complexifiés. Pour ces raisons, nous privilégierons la présentation des positions occupées par les personnes qui avaient 25 – 29 ans en 2001, en lien avec leur participation à une formation professionnelle longue et reconnue.

3.4.1 Statut actuel

Dans un premier temps, nous envisageons les positions occupées (statut actuel, question 1), en fonction des qualifications obtenues.

La question 1 distingue les statuts suivants : « je suis élève ou étudiant », « j'ai un emploi (quel qu'en soit le statut, ...) », « j'ai perdu ou renoncé à mon emploi précédent et je cherche un nouvel emploi », « je suis à la recherche d'un premier emploi », « je n'ai jamais exercé d'activité professionnelle et je ne cherche pas d'emploi », « j'ai cessé toute activité professionnelle et je ne cherche pas / plus un nouvel emploi (différents motifs sont proposés) ». Pour cette dernière modalité, nous avons distingué d'une part, les personnes qui ont cessé toute activité parce qu'elles sont en pension ou en pré-pension, et d'autre part, les

autres raisons (familiales, liées à la santé, reposant sur une anticipation des faibles chances de trouver un emploi,...).

Plusieurs tableaux croisant la qualification (plus haut diplôme obtenu, participation ou non à une formation professionnelle) et le statut actuel sont présentés pour différentes classes d'âges.

	élève ou étudiant	emploi	cherche nouvel emploi	recherche 1er emploi	jamais travaillé, ne cherche pas	ne travaille plus, "pension"	ne travaille plus, "autre"
prim., sans FP	0,4%	53,2%	16,9%	8,0%	13,7%	0,2%	7,6%
prim., avec FP ²⁴	0,2%	70,4%	17,4%	4,3%	2,7%	0,1%	5,0%
sec. Inf., sans FP	0,2%	67,9%	16,2%	5,7%	4,4%	0,1%	5,5%
sec. Inf., avec FP	0,2%	76,2%	16,1%	2,9%	0,7%	0,1%	3,9%
sec. Sup., sans FP	1,4%	82,1%	9,2%	2,7%	1,6%	0,1%	2,9%
sec. Sup., avec FP	0,5%	82,4%	11,9%	2,0%	0,5%	0,1%	2,6%
Post - sec., sans FP	0,6%	89,6%	5,8%	1,4%	0,7%	0,0%	1,8%
Post - sec., avec FP	0,4%	87,6%	8,1%	1,6%	0,3%	0,0%	2,1%
Sup., sans FP	2,6%	90,7%	3,7%	2,0%	0,3%	0,0%	0,7%
Sup., avec FP	1,3%	88,8%	6,4%	2,0%	0,3%	0,0%	1,2%

Tableau 3 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 25 -29 ans.

Lecture : Les pourcentages sont calculés en ligne ; parmi les diplômés au niveau primaire, qui n'ont pas suivi une formation professionnelle longue et reconnue et qui avaient entre 25 et 29 ans, 53,2% occupent un emploi au moment du recensement.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

	élève ou étudiant	emploi	cherche nouvel emploi	rech 1er emploi	jamais travaillé, ne cherche pas d'emploi	ne travaille plus, "pension"	ne travaille plus, "autre"
prim., sans FP	0,0%	57,3%	15,7%	4,3%	11,8%	0,3%	10,7%
prim., avec FP	0,0%	71,6%	18,0%	2,3%	1,2%	0,1%	6,8%
sec. Inf., sans FP	0,0%	72,8%	13,2%	2,5%	3,9%	0,1%	7,5%
sec. Inf., avec FP	0,0%	77,4%	14,4%	1,3%	0,8%	0,1%	5,9%
sec. Sup., sans FP	0,1%	84,6%	7,7%	1,1%	1,6%	0,1%	4,8%
sec. Sup., avec FP	0,1%	83,2%	10,6%	1,0%	0,6%	0,1%	4,5%
Post - sec., sans FP	0,0%	89,0%	5,6%	0,8%	0,9%	0,1%	3,6%
Post - sec., avec FP	0,1%	86,0%	8,7%	1,0%	0,5%	0,1%	3,7%
Sup., sans FP	0,3%	93,2%	3,5%	0,6%	0,5%	0,0%	1,9%
Sup., avec FP	0,3%	89,4%	6,8%	1,0%	0,3%	0,0%	2,2%

Tableau 4 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 30 -34 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

²⁴ La catégorie des personnes qui, au moment du recensement, avaient 25 – 29 ans, au plus un diplôme du primaire et qui avaient suivi une formation professionnelle longue et reconnue est celle qui présente l'effectif le plus faible. On comptabilise néanmoins 1814 personnes dans cette catégorie.

	<i>élève ou étudiant</i>	<i>emploi</i>	<i>cherche nouvel emploi</i>	<i>rech 1er emploi</i>	<i>jamais travaillé cherch pas d'emploi</i>	<i>ne travaille plus, "pension"</i>	<i>ne travaille plus, "autre"</i>
prim., sans FP	0,0%	61,2%	14,2%	1,7%	9,6%	0,3%	13,1%
prim., avec FP	0,0%	72,2%	16,7%	1,0%	1,1%	0,1%	8,9%
sec. Inf., sans FP	0,0%	75,5%	10,1%	0,9%	3,9%	0,2%	9,5%
sec. Inf., avec FP	0,0%	79,3%	12,0%	0,7%	1,0%	0,2%	6,9%
sec. Sup., sans FP	0,0%	84,4%	6,4%	0,5%	1,9%	0,1%	6,6%
sec. Sup., avec FP	0,0%	82,6%	9,7%	0,6%	0,7%	0,1%	6,2%
Post - sec., sans FP	0,0%	87,1%	5,6%	0,7%	1,2%	0,1%	5,3%
Post - sec., avec FP	0,0%	84,1%	8,2%	0,6%	0,5%	0,2%	6,4%
Sup., sans FP	0,1%	92,4%	3,2%	0,3%	0,6%	0,0%	3,4%
Sup., avec FP	0,1%	87,9%	7,0%	0,6%	0,4%	0,1%	3,9%

Tableau 5 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 35 -39 ans.

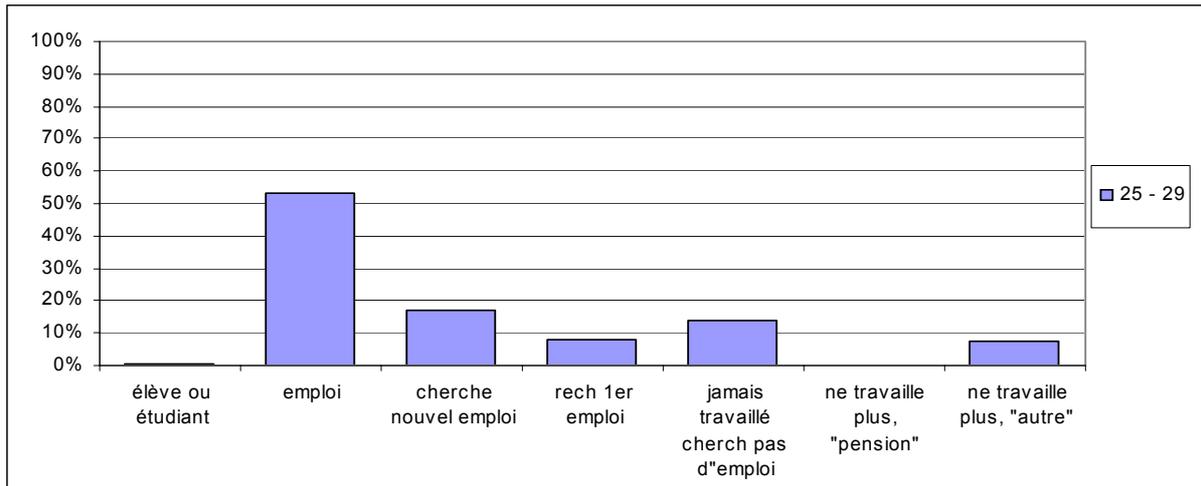
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

	<i>élève ou étudiant</i>	<i>emploi</i>	<i>cherche nouvel emploi</i>	<i>rech 1er emploi</i>	<i>jamais travaillé cherch pas d'emploi</i>	<i>ne travaille plus, "pension"</i>	<i>ne travaille plus, "autre"</i>
prim., sans FP	0,0%	14,7%	2,7%	0,1%	9,1%	62,0%	11,6%
prim., avec FP	0,0%	34,2%	5,2%	0,1%	1,5%	45,6%	13,4%
sec. Inf., sans FP	0,0%	37,2%	4,2%	0,1%	6,8%	38,1%	13,5%
sec. Inf., avec FP	0,0%	47,8%	5,5%	0,1%	1,9%	32,4%	12,4%
sec. Sup., sans FP	0,0%	53,2%	3,8%	0,1%	4,8%	27,0%	11,1%
sec. Sup., avec FP	0,0%	57,4%	5,9%	0,1%	1,4%	23,9%	11,3%
Post - sec., sans FP	0,0%	51,6%	3,4%	0,1%	4,7%	29,5%	10,8%
Post - sec., avec FP	0,0%	56,9%	5,1%	0,1%	1,3%	26,4%	10,3%
Sup., sans FP	0,0%	64,6%	2,2%	0,1%	1,3%	25,6%	6,2%
Sup., avec FP	0,0%	64,2%	5,1%	0,2%	0,7%	22,7%	7,2%

Tableau 6 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de plus de 40 ans.

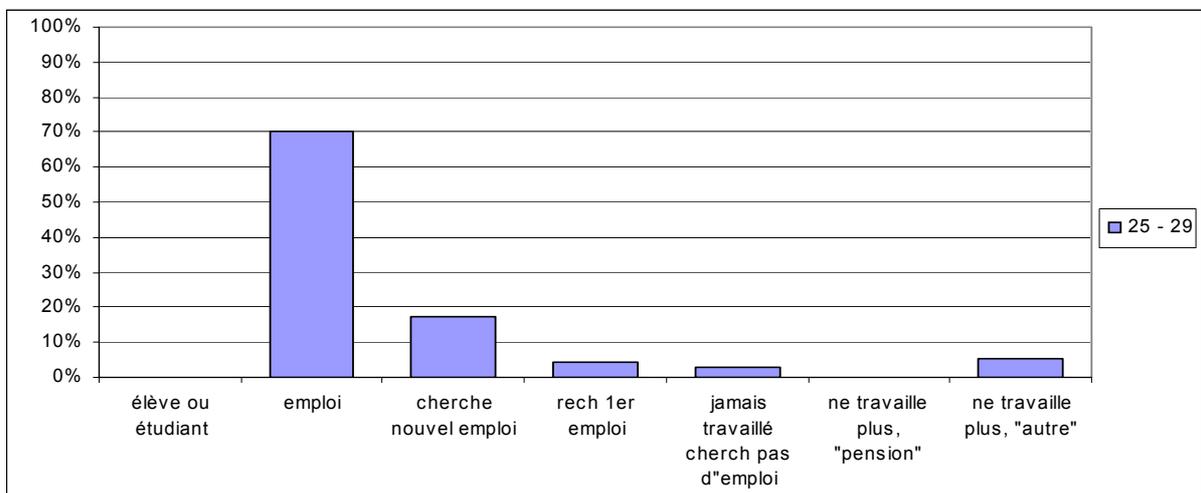
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Nous présentons ci-dessous, la situation actuelle des jeunes de 25 – 29 ans, en fonction de leur qualification, pour les diplômés de l'enseignement primaire et pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Ces graphiques illustrent les chiffres présentés de manière plus complète dans les tableaux ci-dessus.



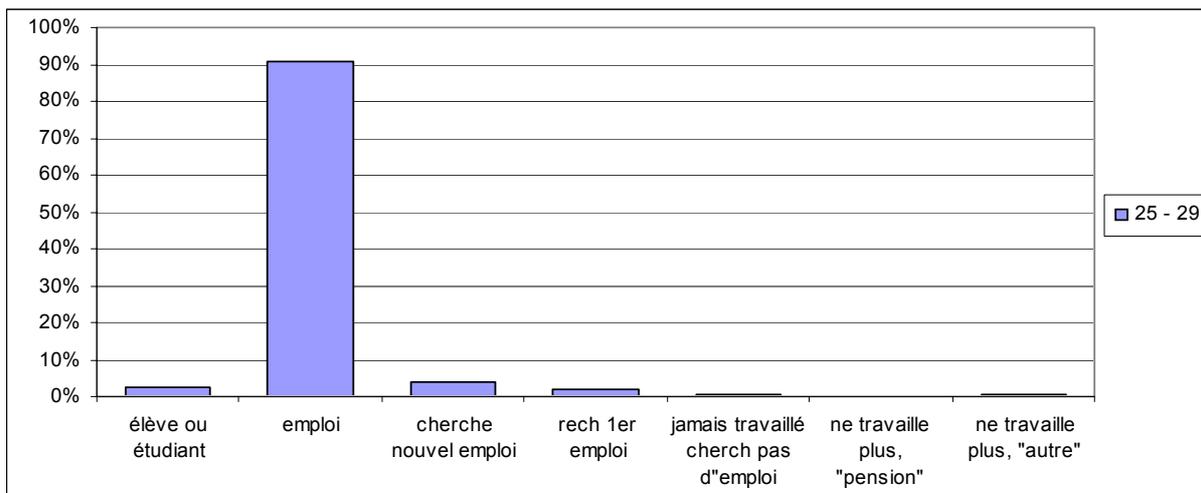
Graphique 88: Statut actuel, diplômés du primaire, sans formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



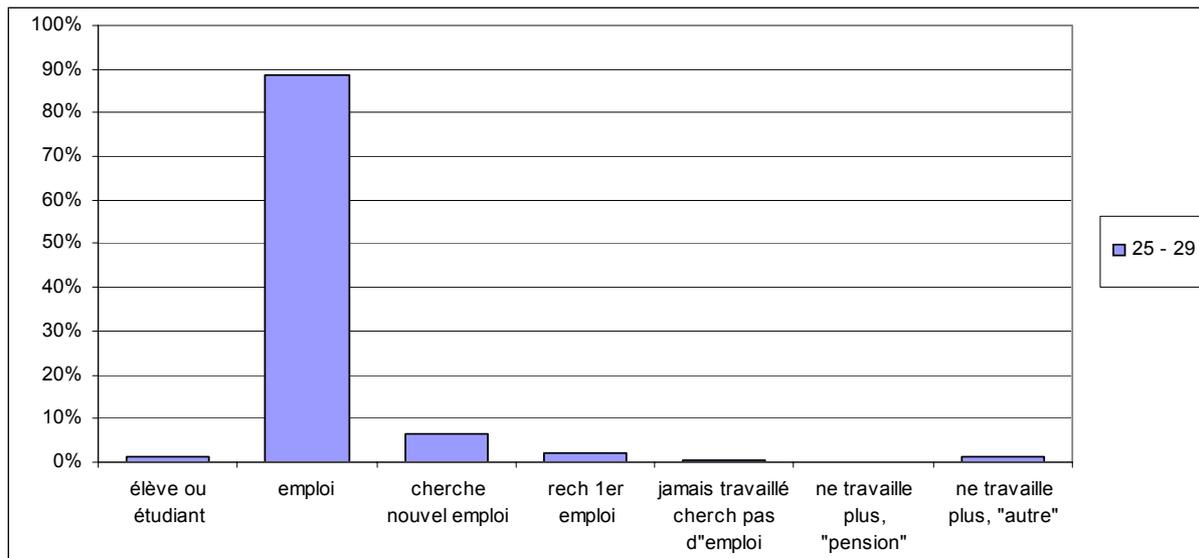
Graphique 89: Statut actuel, diplômés du primaire, avec formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 90: Statut actuel, diplômés du supérieur, avec formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 91 : Statut actuel, diplômés du supérieur, avec formation longue et reconnue; 25-29ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Ces graphiques, qui concernent les personnes qui avaient entre 25 et 29 ans au moment du recensement, montrent que la position actuelle est d'abord tributaire de l'enseignement initial qui a été suivi. Entre 25 et 29 ans, près de 90% des diplômés de l'enseignement supérieur occupent un emploi au moment du recensement. Ceux qui n'occupent pas d'emploi sont encore aux études, ou cherchent un emploi, le plus souvent après avoir occupé un premier emploi (« j'ai perdu ou renoncé à mon emploi précédent et je cherche un nouvel emploi »). Pour les diplômés de l'enseignement primaire, l'occupation d'un emploi concerne bien sur une majorité de jeunes, mais dans une proportion bien moindre. La recherche d'un nouvel emploi concerne une part nettement plus importante de ces jeunes, en comparaison avec les diplômés de l'enseignement supérieur. En outre, les situations qui traduisent le non accès à l'emploi, très rares pour les diplômés du supérieur, sont fort significatives pour les diplômés du primaire.

Le passage par une formation professionnelle longue et reconnue influence quelque peu la position occupée pour chacun des niveaux d'enseignement. Pour les diplômés de l'enseignement primaire, on constate que les personnes qui ont suivi une formation professionnelle longue et reconnue, sont davantage occupées en emploi, en comparaison des personnes qui n'ont pas suivi ce type de formation professionnelle. Ces derniers sont davantage concernés par la recherche d'un premier emploi ou par le retrait du marché de l'emploi, soit parce qu'ils n'ont « jamais travaillé et ne cherche pas d'emploi », soit parce qu'ils ne travaillent plus (les raisons étant généralement « familiales », probablement liées à la prise en charge du foyer).

Dans le cas des diplômés de l'enseignement supérieur, l'impact d'une formation professionnelle longue apparaît moins important, l'emploi étant l'issue la plus courante pour ces diplômés. On constate toutefois une part légèrement plus importante de personnes cherchant un nouvel emploi parmi celles qui ont participé à une formation professionnelle. Celle-ci pourrait s'inscrire dans des stratégies de réorientation d'une fraction limitée de diplômés du supérieur.

L'ensemble des tableaux présentés ci-dessus met en évidence, pour les 25 – 29 ans, un impact de la réussite d'une formation professionnelle longue et reconnue, plus net pour les diplômés du primaire et du secondaire inférieur, qu'il ne l'est pour les personnes ayant obtenu un diplôme plus élevé.

Ces différences dans les positions, plus marquées pour les moins diplômés, évoluent avec l'âge des répondants. On le constate, par exemple, avec les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur en comparant les classes d'âges 25 – 29 ans et 35 – 39 ans.

Pour les personnes qui avaient entre 25 et 29 ans, avoir suivi une formation professionnelle est associé à une plus forte présence en emploi, par rapport à ceux qui n'ont pas suivi de formation professionnelle. Chez les personnes ayant entre 35 et 39 ans, on retrouve cette corrélation, mais l'écart est moins marqué.

Par ailleurs, chez les 25 – 29 ans, ceux qui n'ont pas suivi de formation professionnelle sont plus nombreux à chercher un premier emploi ou plus nombreux à ne plus chercher un emploi alors qu'ils n'en ont pas occupé. Chez les 35 – 39 ans, la recherche d'un premier emploi concerne peu de personnes et les formes de retrait du marché du travail concernent davantage de personnes. Ces formes de retrait concernent davantage ceux qui n'ont pas suivi de formation professionnelle.

3.4.2 Statut professionnel des personnes qui occupent un emploi

Le tableau suivant envisage la position sur le marché de l'emploi à partir du statut professionnel des personnes qui occupent un emploi (question 16a, pour l'emploi principal). La ventilation ne tient pas compte des personnes qui occupent un emploi, mais qui n'ont pas répondu à cette question. La proportion de « non réponse » est assez importante et variable selon les catégories de qualification. Nous nous sommes limités, pour la présentation des résultats, à la classe d'âges 25 – 29 ans et à trois niveaux de diplôme obtenu : le secondaire inférieur, le secondaire supérieur et le supérieur.

	<i>sec. Inf., sans FP</i>	<i>sec. Inf., avec FP</i>	<i>sec. Sup., sans FP</i>	<i>sec. Sup., avec FP</i>	<i>Sup., sans FP</i>	<i>Sup., avec FP</i>
statutaire public	5,6%	4,8%	6,6%	8,3%	9,9%	10,6%
contractuel public	7,4%	7,6%	8,6%	9,1%	16,2%	14,7%
chef d'entreprise, contrat d'emploi	0,4%	0,7%	0,4%	0,6%	0,5%	0,8%
autre employé privé	17,6%	17,7%	30,3%	28,3%	58,9%	53,3%
ouvrier privé, apprenti	48,5%	47,9%	38,1%	35,2%	3,4%	6,6%
chef d'entreprise, sans contrat	0,6%	1,0%	0,7%	0,9%	0,5%	0,7%
indépendant, client unique	4,0%	4,7%	4,1%	4,4%	2,7%	3,6%
autre indépendant, profession libérale	3,1%	4,0%	4,1%	4,9%	5,6%	6,5%
aidant (d'un indépendant)	3,0%	3,6%	2,5%	3,2%	0,4%	0,8%
personnel domestique	1,8%	1,2%	0,8%	0,8%	0,0%	0,1%
autre statut (ex. ALE)	3,4%	3,3%	1,8%	2,0%	1,1%	1,4%
sans statut	4,5%	3,6%	2,0%	2,2%	0,7%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 7 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut professionnel – personnes exerçant une activité, âgées de 25-29 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le diplôme obtenu influence largement le statut professionnel. Par contre, la réussite à une formation professionnelle longue et reconnue modifie peu la répartition selon le statut professionnel pour les différents niveaux de diplôme. On constate toutefois, un léger renforcement de la proportion d'indépendants parmi ceux qui ont suivi une formation professionnelle, pour les différents niveaux de diplômes pris en compte.

3.4.3 Type de travail des salariés

Le tableau suivant envisage la position sur le marché de l'emploi à partir du type de travail des personnes salariées (question 22, pour l'emploi principal). La ventilation ne tient pas compte des personnes salariées, mais qui n'ont pas répondu à cette question. La proportion de « non réponse » est assez importante et variable selon les catégories de qualification. Comme pour le précédent tableau, nous nous sommes limités à la classe d'âges 25 – 29 ans et à trois niveaux de diplôme obtenu : le secondaire inférieur, le secondaire supérieur et le supérieur.

	<i>sec. Inf., sans FP</i>	<i>sec. Inf., avec FP</i>	<i>sec. Sup., sans FP</i>	<i>sec. Sup., avec FP</i>	<i>Sup., sans FP</i>	<i>Sup., avec FP</i>
Emploi permanent (CDI ou statutaire)	83,4%	82,4%	87,8%	84,6%	83,1%	83,0%
Intérim	5,3%	5,1%	3,0%	3,9%	2,2%	2,7%
Travail saisonnier	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%
Emploi à durée déterminée (CDD)	7,8%	8,7%	6,7%	8,2%	13,1%	11,8%
Programme de mise au travail	2,4%	2,5%	1,7%	2,3%	0,9%	1,5%
Contrat d'apprentissage, de stage ou de formation en alternance	0,2%	0,5%	0,2%	0,4%	0,3%	0,5%
Contrat d'étudiant	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
Travail occasionnel (sans contrat formel) ou autre	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 8: Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par type de travail – personnes salariées, âgées de 25 – 29 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le diplôme obtenu influence quelque peu le statut professionnel des personnes salariées, bien que l'emploi permanent concerne près de 85 % des salariés, pour les trois niveaux de diplôme pris en compte. Toutefois, les diplômés de l'enseignement supérieur, plus récemment sortis des études, sont davantage en CDD. Les diplômés de l'enseignement secondaire se retrouvent davantage dans des programmes de remise au travail (surtout pour les diplômés du secondaire inférieur) et dans l'emploi intérimaire (surtout pour les diplômés du secondaire inférieur). La réussite à une formation professionnelle longue et reconnue modifie légèrement la répartition selon le statut professionnel pour les différents niveaux de diplôme. C'est surtout le cas des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. La participation à une formation professionnelle est davantage associée aux positions dans des emplois intérimaires, des emplois à durée déterminée et des emplois dans le cadre de programmes de mise au travail. Pour ce niveau de diplôme, le passage par ce type de formation professionnelle pourrait correspondre à des trajectoires d'entrée dans la vie active marquée par le projet d'occuper un emploi, mais aussi par des difficultés d'accès à l'emploi, mais plus encore d'accès à l'emploi permanent (ces hypothèses s'appuient également sur le tableau relatif au statut actuel, point 3.1).

3.5 Conclusions

L'enquête socio – économique 2001 offrait la possibilité d'étudier la participation à des formations professionnelles longues et reconnues, sur la base des répondants ayant « terminé avec succès une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures (équivalent à 6 mois de formation à temps plein) », en envisageant plusieurs types de formation et en se basant sur l'entièreté de la vie active des répondants. Globalement, les personnes indiquent un seul des trois types de formation pris en compte par l'enquête. Les formations professionnelles suivies « dans le cadre d'une profession » comptent pour 37% des personnes ayant suivi une formation ; celles qui ont été organisées par un opérateur institutionnel comptent pour 26% et celles qui ont été suivie « à titre privé », pour 25%. Sur l'ensemble des personnes qui ont terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue, 11% combinent deux (voire trois) des différents types de formation.

Sur le plan des caractéristiques socio – démographiques, le taux de participation se révèle le plus élevé pour les personnes ayant entre 25 et 40 ans : dans ces classes d'âges, il avoisine les 14%, alors qu'une période de vie active plus longue aurait pu 'avantager' les plus âgés. Ce phénomène s'explique sans doute largement par le développement de l'offre de formation professionnelle des « opérateurs institutionnels », qui a accompagné la période de crise depuis le début des années 80 et qui a davantage touché les plus jeunes. Les caractéristiques personnelles (comme l'âge) sont parties intégrantes des rapports sociaux qui accompagnent les transformations des conditions et des possibilités d'emploi et ces rapports sociaux conditionnent aussi la participation aux formations professionnelles longues et reconnues. Cette interprétation pourrait également s'appliquer aux différences de participation des hommes et des femmes. A partir de 20 – 24 ans, les hommes participent un peu plus à ce type de formation, mais cet écart est surtout sensible à partir de 40 ans.

Ces différences entre hommes et femmes sont surtout liés aux formations organisées « dans le cadre de la profession », c'est-à-dire souvent à l'initiative de l'employeur. On peut faire l'hypothèse d'une transformation forte des pratiques de formation, en lien avec l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi. Toutefois, bien que l'écart se réduit chez les plus jeunes, les jeunes hommes continuent à participer davantage aux formations professionnelles longues et reconnues organisées « dans le cadre de la profession ». Si la participation des jeunes femmes se rapproche de celle des jeunes hommes, c'est surtout en raison de leur forte participation aux formations organisées par un « opérateur institutionnel », ce qui pourrait correspondre à des modalités d'accès aux emplois moins directes.

Par ailleurs, les résidents des trois régions de Belgique enregistrent des participations similaires, aux différents âges. La différence la plus importante concerne la plus forte participation des jeunes résidents wallons, phénomène qui apparaît lié au développement de l'offre des « opérateurs institutionnels ». Par comparaison aux résidents flamands, le développement (plus important) d'une offre « institutionnelle » wallonne à destination des plus jeunes peut correspondre à la nécessité (plus forte) de répondre à la problématique du chômage, notamment pour les moins diplômés. Toutefois, le lien entre niveau de diplôme et participation à une formation professionnelle est assez complexe, surtout si l'on envisage l'ensemble de la population active.

En terme de formation initiale, on constate une plus forte participation de répondants dont le plus haut diplôme est le secondaire inférieur ou le secondaire supérieur. Les diplômés du primaire ont moins participé à ce type de formation professionnelle, surtout les répondants de plus de 40 ans (ou ce niveau de diplôme est aussi plus représenté). Les formations

professionnelles longues et reconnues n'ont apparemment pas été une solution largement suivie pour répondre aux vagues de licenciements qui ont touché cette population âgée et moins qualifiée dans les dernières décennies. Cette moindre participation s'observe également pour les diplômés de l'enseignement supérieur, mais on constate, pour cette population, un accroissement de la participation avec l'âge. A ce niveau de diplôme, la formation professionnelle pourrait s'inscrire dans un développement ou une réorientation de carrière et survenir après plusieurs années d'activité professionnelle, à différents moments, fonctions de la spécificité des parcours professionnels.

La participation aux formations professionnelles longues et reconnues concerne donc largement les plus jeunes, et parmi eux, ceux qui ont terminé leurs études au niveau secondaire, inférieur et supérieur. Ces formations ont donc vraisemblablement été envisagées comme réponse aux difficultés d'accès à l'emploi des jeunes les moins diplômés et comme réponse aux besoins des employeurs, dans un contexte de transformation de certains emplois. On peut dès lors, avec les moyens limités d'une enquête généraliste comme l'enquête socio-économique, s'interroger sur l'impact de telles formations, en matière d'emploi, pour ces publics. Nous avons envisagé la position vis-à-vis de l'emploi à partir de trois aspects pris en compte par l'enquête : le statut au moment de l'enquête, le statut professionnel des personnes qui occupent un emploi et le type de travail des salariés. Une première conclusion tient à la place prépondérante du diplôme obtenu dans l'enseignement initial, par rapport à la réalisation d'une formation professionnelle longue et reconnue, pour expliquer les positions vis-à-vis de l'emploi. Une autre conclusion tient au rôle des formations professionnelles longues et reconnues dans les positions occupées. Par rapport à ces trois aspects, la participation à une formation professionnelle longue et reconnue semble davantage expliquer des différences de statut (mesuré au moment de l'enquête). Globalement, l'impact de ces formations est moins fort sur le statut professionnel des personnes en emploi, ainsi que sur le type de travail des salariés, même si quelques différences ont été observées. Le rôle de la participation à une formation professionnelle longue et reconnue sur le statut semble particulièrement important pour les jeunes qui ont, au plus, un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Ceux qui ont participé à une formation professionnelle longue et reconnue sont davantage en emploi, tandis que ceux qui n'ont pas suivi ce type de formation sont plus nombreux à rechercher un premier emploi ou à se trouver en retrait du marché du travail (ne cherchant pas ou plus d'emploi). L'impact de la formation professionnelle longue et reconnue sur le statut occupé par les jeunes apparaît moins important pour les diplômés du secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur.

PARTIE II : Marché du travail et Relation Éducation-Emploi

STEUNPUNT WAV

Mieke Booghmans
Reginald Loyen
Eef Stevens
Caroline Vermandere

1 Le marché du travail année 2001 : photo de groupe

1.1 Introduction : Qui (ne) trouvons-nous (pas) sur le marché du travail ?

Avant d'établir un lien entre l'éducation et le marché du travail dans un chapitre thématique de cette deuxième partie de la monographie, le présent chapitre décrit la situation sur le marché du travail belge en 2001. Après une introduction sur la répartition de la population selon la position sur le marché du travail, une section détaillée distincte est à chaque fois consacrée à la population qui travaille, à celle qui est à la recherche d'un emploi et à celle qui est inoccupée. Bien que le chapitre soit essentiellement axé sur la problématique du marché du travail, la relation entre le parcours d'éducation et le parcours sur le marché du travail se fera plus d'une fois sentir²⁵

Personne ne s'étonnera de la constatation que les résultats du volet marché du travail de l'enquête socio-économique correspondent aux conclusions d'une autre enquête : la population du marché du travail n'est pas une masse grise et uniforme, mais au contraire une collection hétéroclite d'individus ayant chacun leurs propres caractéristiques. Il est notoire que le fait de posséder ou non certaines caractéristiques peut s'avérer un sérieux coup de pouce sur le marché du travail.

Ce chapitre présente les groupes à risque (femmes, faiblement qualifiés, âgés et jeunes) comme les plus problématiques. Que ce soit pour les personnes en question ou d'un point de vue sociologique, il devient urgent de mettre autant que faire se peut ces groupes à risque au travail. Un rapport de plus en plus déviant entre un groupe de plus en plus petit de travailleurs et un groupe de plus en plus important de non-travailleurs, que les travailleurs doivent soutenir via la sécurité sociale, entraîne en effet des problèmes de financement de notre État-Providence.

Dans cette introduction, nous nous pencherons sur la composition de la population inactive en âge de travailler (18 à 64 ans). Il s'agit d'étudiants, de (pré)pensionnés et de personnes qui, pour des raisons familiales, sociales, personnelles ou de santé, ne sont plus actives. Et puis, il y a les personnes qui n'ont jamais travaillé ou cherché un emploi. Un certain nombre d'inactifs pense même qu'il n'y a pas de travail pour eux.

En dépit de la composition bigarrée de ce groupe, on peut tirer quelques lignes communes dans cette 'réserve de main-d'œuvre latente'. Les femmes, les âgés et les faiblement qualifiés donnent le ton. Si les politiques veulent mettre davantage de personnes au travail, ce sont là les groupes cibles où l'intervention est la plus urgente. Mais la simplicité du message est

²⁵ Ont collaboré à ce chapitre : Caroline Vermandere (Introduction), Reginald Loyen (1.2, 1.5), Mieke Booghmans (1.3, 1.4) et Eef Stevens (1.3).

trompeuse. Bon nombre d'inactifs sont non seulement des femmes, mais ont aussi plus de 45 ans et sont faiblement qualifiées. Avec ce genre de profil, trouver un emploi n'est pas une sinécure.

Autre problème : une fois au travail, les groupes à risque sautent à nouveau aux yeux. Les femmes et les personnes faiblement qualifiées par exemple travaillent plus souvent à temps partiel ou comme intérimaires, et sont surreprésentées dans les secteurs tels que la construction, l'Horeca ou le commerce, autant de secteurs où les conditions de travail ne sont pas toujours aussi agréables, ou qui connaissent un risque accru de chômage.

Nous nous intéressons ci-dessous de près aux groupes à risque en commençant par les personnes faiblement qualifiées. Un tout petit peu moins de 40 % d'entre elles ne sont pas actives, seulement la moitié a un emploi, et près de 10 % en cherchant un. Dans la mesure où les faiblement qualifiés forment un groupe d'une telle ampleur au sein de la population belge (plus important que les personnes moyennement et hautement qualifiées), ils constituent le principal groupe cible des politiques. Mais la distance jusqu'au marché du travail est grande. Les salaires des emplois faiblement qualifiés flirtent souvent avec les allocations de chômage ou les allocations sociales, et la qualité et la teneur des emplois proposés ne sont pas toujours de nature à compenser la plus-value financière dérisoire.

Un diplôme de l'enseignement supérieur par contre est utile à deux chefs : il conduit tout d'abord à de meilleures chances de participation au marché du travail, et il réduit le risque de chômage. Il convient toutefois de ne pas mésestimer les formations secondaires : en général, les moyennement qualifiés détenteurs d'un diplôme de l'enseignement professionnel avec une septième année, ou de l'enseignement secondaire supérieur technique, obtiennent facilement un emploi et approchent par exemple le taux d'emploi des hautement qualifiés.

Le groupe à risque suivant comprend les femmes. Parmi les femmes en âge de travailler, 35 % ne sont pas actives, moins de 60 % travaillent et près de 10 % sont à la recherche d'un emploi. À titre de comparaison : chez les hommes, la part des inactifs ne dépasse pas 20 %, et ils sont près de $\frac{3}{4}$ à travailler. Malgré une participation féminine en forte hausse sur le marché du travail depuis 1991, la répartition classique des rôles, où les femmes troquent le marché du travail pour une fonction de soins, est visiblement toujours de mise. Mais ce n'est pas tout. Souvent, le fait d'être une femme renforce un autre obstacle. Comme nous l'avons déjà souligné, les faiblement qualifiés rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Chez les femmes, ce constat est encore plus flagrant que chez les hommes. Sans compter que les femmes, malgré un niveau d'instruction en augmentation, sont en moyenne toujours plus faiblement scolarisées que les hommes.

Le sujet de la fin de carrière est également très sensible chez les femmes. Les âgés se retrouvent souvent (trop) rapidement en situation d'inactivité, les femmes étant cette fois encore plus concernées que les hommes. Bon nombre de femmes abandonnent déjà le marché du travail à partir de 45 ans. Ce retrait anticipé commence visiblement encore plus tôt chez les femmes que chez les hommes, où la part d'inactifs n'augmente considérablement qu'à partir de 55 ans.

Les femmes assument aussi plus souvent que leur partenaire le soin de la famille ou d'autres personnes nécessitant des soins. Si les femmes quittent plus tôt le marché du travail que les hommes, c'est peut-être aussi lié au fait que le revenu des femmes est souvent considéré comme un deuxième revenu, dont on peut facilement se passer quand il n'est plus vraiment

nécessaire.²⁶ Il est par ailleurs possible que les femmes – qui sont en moyenne plus jeunes que leur partenaire – aient tendance à suivre celui-ci quand il prend sa pension.

Ce retrait anticipé a-t-il aussi un rapport avec les conditions posées aux femmes sur le marché du travail ? Les femmes éprouvent en tout cas plus de difficultés à échapper au chômage. Elles sont non seulement plus souvent, mais aussi plus longtemps, au chômage que les hommes. Constatation étonnante dans ce cadre : l'écart de taux de chômage entre hommes et femmes se creuse avec l'âge. Les femmes avec emploi travaillent toutefois davantage que les hommes dans des secteurs 'stables' comme le service public ou l'enseignement, bien qu'on les retrouve aussi plus que de moyenne dans le commerce de gros et de détail, par exemple. Mais même dans les secteurs stables, le risque de chômage est plus menaçant pour les femmes que pour leurs collègues masculins.

Outre le niveau d'instruction et le sexe, l'âge est un troisième facteur déterminant pour la position sur le marché du travail. Les âgés forment surtout un groupe à risque lorsqu'ils arrivent (trop) tôt en situation d'inactivité (près de $\frac{3}{4}$ des 55+ ne sont pas actifs). La part de demandeurs d'emploi parmi les âgés est par contre restreinte (3 %). Il s'agit sans doute là du groupe le plus difficile à atteindre pour la politique d'activation : une fois qu'ils en sont sortis, les âgés sont rares à revenir sur le marché du travail.

Chez les jeunes, la règle s'inverse : ils ne représentent un groupe à risque que dans la mesure où ils quittent (trop) tôt l'école. Plus de 40 % des 18-24 ans ne sont pas actifs, mais la majorité d'entre eux est encore sur les bancs de l'école et des auditoriums. Lorsque les jeunes travaillent déjà ou sont à la recherche d'un emploi, cela veut souvent dire qu'ils n'ont pas obtenu de diplôme (supérieur), les faisant ainsi atterrir dans le groupe à risque des faiblement qualifiés. Les jeunes sont plus souvent et plus longtemps au chômage : la part de demandeurs d'emploi n'atteint de telles proportions (12 %) dans aucun autre groupe d'âge. Les jeunes qui travaillent doivent plus souvent se contenter d'un job intérimaire ou à temps partiel (choisi ou non). Chez les hommes par exemple, la part de travailleurs à temps partiel est, notamment pour cette raison, la plus élevée dans ce groupe d'âge.

L'importance du niveau d'instruction ne peut donc absolument pas être sous-estimée. Les faiblement qualifiés forment un groupe à risque en soi, mais même dans les autres groupes à risque, le faible niveau d'instruction s'avère souvent un élément déterminant dans l'obtention d'une bonne place sur le marché du travail. Le niveau d'instruction est dès lors un élément clé dans chaque section de ce chapitre. La deuxième partie de la monographie se penche plus en détail sur la relation entre l'éducation et le marché du travail, et aborde également le rôle de la formation/éducation professionnelle continue.

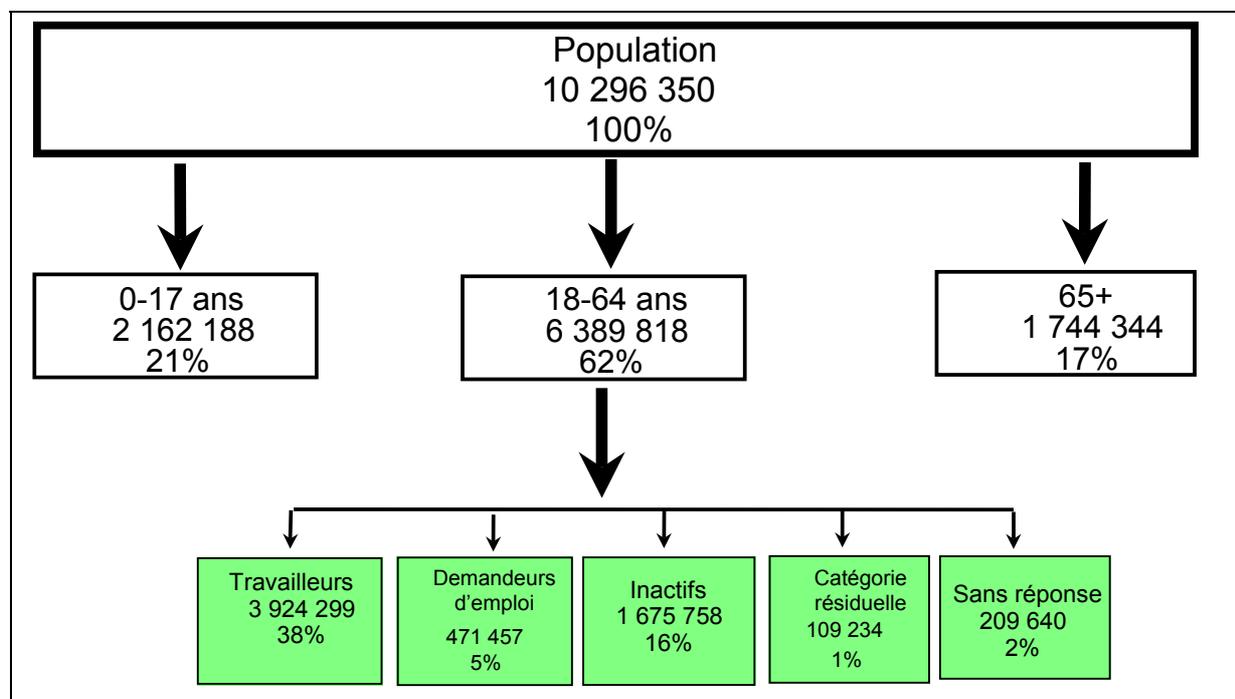
1.2 Position de la population sur le marché du travail

Dans cette première section, nous analysons les positions sur le marché du travail selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction. Au cœur de cette section, on retrouve les relations entre

²⁶ Elchardus, M. Cohen J. (2003). *Gedrag en verwachtingen in verband met het einde van de loopbaan*, Bruxelles.

les travailleurs, les chercheurs d'emploi et les inactifs, tandis que chacune des sections suivantes aborde séparément ces trois positions sur le marché du travail.

Le graphique 92 donne tout d'abord un aperçu général de la population totale. En 2001, 10 296 400 répondants ont officiellement participé à l'ESE. Comme le montre le graphique 92, plus de 62 % d'entre eux se trouvaient en âge de travailler (entre 18 et 64 ans). La position sur le marché du travail de ces 6 389 800 personnes est le sujet de la présente section.



Graphique 92 : Population selon l'âge et population en âge de travailler (18-64 ans) répartie selon la position sur le marché du travail (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Ce groupe se répartit en 3,9 millions de travailleurs, 1,7 millions d'inactifs et près de 0,5 million de demandeurs d'emploi. Par rapport aux 10 millions de répondants, près de 38 % déclarent donc travailler. Ce chiffre illustre très bien la pression socio-économique qui pèse sur les travailleurs dans la société. Théoriquement, cette pression devrait pouvoir être allégée par les 1,7 million de répondants en âge de travailler qui sont inactifs en 2001. Avec leurs 16 % de la population totale, ils comptent dans leurs rangs des élèves et des étudiants, des (pré)pensionnés, mais aussi des habitants qui n'ont jamais exercé une activité professionnelle, et des personnes qui n'ont jamais cherché d'emploi. Outre ce groupe d'inactifs, la Belgique compte, en 2001, 471 500 demandeurs d'emploi selon l'ESE. Un citoyen sur vingt est donc à la recherche d'un emploi en octobre 2001. Comparé à d'autres sources, ce chiffre est peut-être un peu élevé. Ceci est toutefois dû au fait que certaines sources utilisent des critères nettement plus stricts pour le concept de 'demandeur d'emploi' que ceux utilisés dans l'ESE (cf. Partie III). Il ne s'agit en outre ici pas du taux de chômage, mais bien de la 'part de demandeurs d'emploi dans la population totale'. Le 'taux de chômage' quant à lui est défini comme la part de demandeurs d'emploi par rapport aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi pris ensemble. La présente section ne prend pas le taux de chômage en considération (cf. 3).²⁷

²⁷ Le graphique 92 indique aussi clairement que 109 200 répondants se sont retrouvés dans la catégorie restante. Il s'agit d'une part des citoyens qui étaient dans l'incapacité de répondre (par exemple en raison d'un séjour à

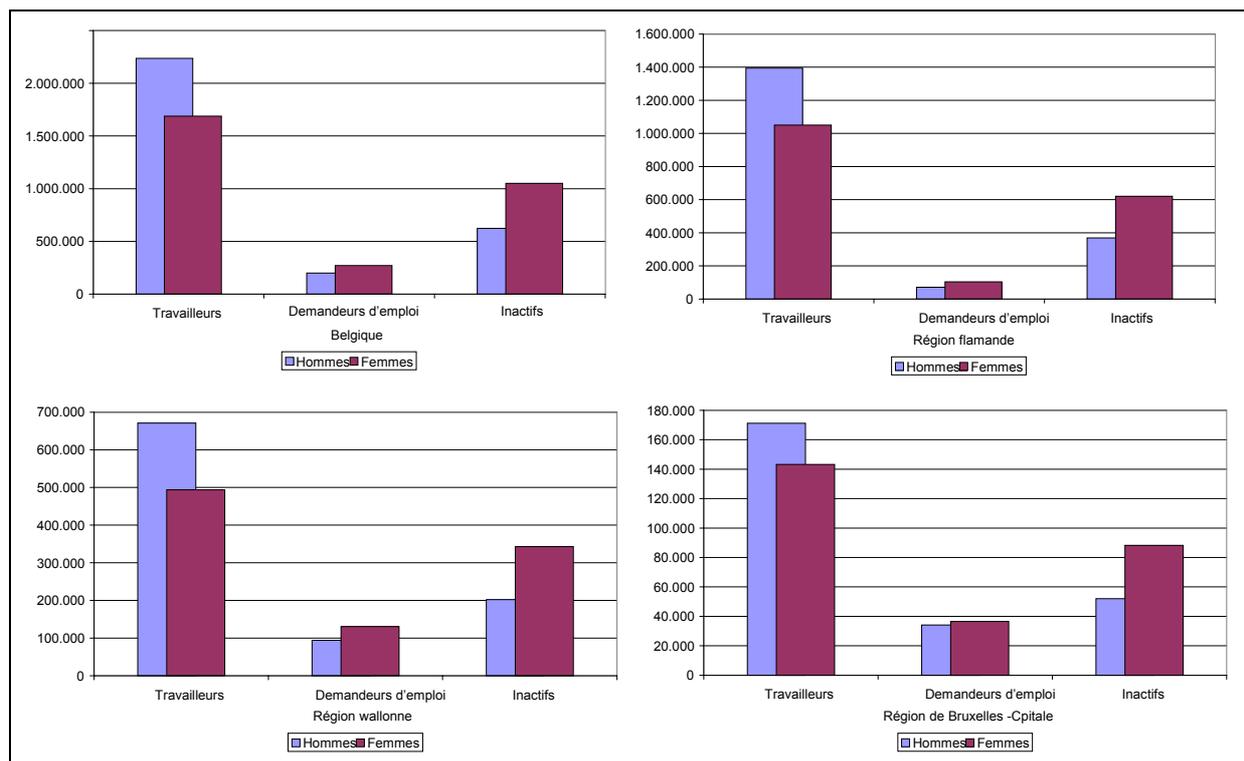
1.2.1 Position sur le marché du travail selon le sexe : ce sont surtout les hommes qui travaillent

Scindé selon le sexe, le segment des travailleurs laisse immédiatement apparaître la prépondérance des hommes. Le graphique 93 montre que les 3 924 300 travailleurs se composent de 2 236 100 hommes et 1 688 200 femmes. En Belgique, 73 % des hommes en âge de travailler ont un emploi, contre 56 % des femmes de 18 à 64 ans (annexes chiffrées 1). Ces proportions sont essentiellement dictées par la Région flamande (étant donné la prépondérance quantitative), mais divergent en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne. Seuls 67 % des hommes travaillent en effet en Région de Bruxelles-Capitale, tandis qu'en Région wallonne, seule la moitié des femmes en âge de travailler ont un emploi.

Toutes Régions confondues, les femmes donnent le ton parmi les demandeurs d'emploi et les inactifs. En 2001, la Belgique compte ainsi près de 271 800 demandeuses d'emploi, pour 199 600 demandeurs d'emploi. En Région flamande, 5 % sont à la recherche d'un emploi ; ils sont 12 % en Région wallonne et 13 % en Région de Bruxelles-Capitale. C'est en Région wallonne surtout que le fossé entre les hommes et les femmes demandeurs d'emploi est le plus marqué (10 % contre 14 %). En dépit du contexte démographique, la Région wallonne compte même plus de demandeuses d'emploi que la Région flamande (104 600 contre 130 700). Dans la Région de Bruxelles-Capitale par contre, on observe un quasi équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes à la recherche d'un emploi.

Les divergences liées au sexe sont encore plus nettes dans la population inactive. Il y a 1 675 800 inactifs, dont 1 052 000 femmes. En d'autres termes, près de 28 % de la population en âge de travailler se déclare 'inactive'. Ce groupe comprend des répondants de toutes situations et de tous statuts. Il s'agit d'étudiants (353 300), de personnes n'ayant jamais travaillé (207 600), de pensionnés de moins de 65 ans (329 300) et de prépensionnés (191 900). S'y ajoutent encore les citoyens qui ne travaillent plus pour des raisons familiales, sociales, personnelles, de santé ou autres (493 900), ou les personnes qui ne travaillent plus parce qu'elles pensent qu'il n'y a pas d'emploi disponible pour elles (99 700). Cet amalgame de statuts illustre cependant le potentiel méconnu en termes de réserve de main-d'œuvre. Un phénomène remarquable se manifeste entre les Régions, en ce sens que la Région flamande ne peut se targuer ici de chiffres favorables. À l'instar de la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale comptent en effet environ 35 % de citoyennes et 20 % de citoyens inactifs en âge de travailler (annexes chiffrées 1).

l'étranger), et d'autre part de répondants qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas répondu à la question sur leur position sur le marché du travail, alors qu'ils ont bien répondu à certaines autres questions. Les 209 000 personnes de la catégorie 'sans réponse' sont les personnes en âge de travailler qui n'ont répondu à aucune des questions de l'ESE. Seules les données usuelles du Registre national des Personnes physiques sont connues pour ces répondants (cf. annexe méthodologique). La part de ces inconnues s'élève à près de 3 %. Dans la mesure où le taux de non-réponse record tombe ainsi dans les limites de l'acceptable, il n'est donc plus pris en considération.



Graphique 93 : Position de la population sur le marché du travail selon le sexe (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

La forte présence féminine parmi les inactifs a bien sûr beaucoup à voir avec le rôle traditionnel que la femme assume dans la société. La répartition classique des rôles, où les femmes troquent leur carrière sur le marché du travail pour une fonction de soins à la maison, est encore largement de mise.²⁸ Mais cette problématique est par ailleurs évidemment liée aux profonds changements survenus dans la structure familiale (apparition des familles monoparentales, etc.).²⁹ L'emprise du modèle « homme gagne pain » sur le marché du travail ne se desserre que progressivement.³⁰ La position de la femme n'en évolue pas moins perpétuellement au profit d'une participation plus active des femmes sur le marché du travail.³¹ Depuis quelques décennies d'ailleurs, la politique du marché du travail favorise avec succès la combinaison des tâches ménagères et d'une position active sur le marché du travail. C'est ainsi que la Région flamande a doublé le nombre de places d'accueil pour les enfants entre 1993 et 2003, et que le système d'interruption de carrière a récemment été remplacé par le crédit-temps.³² Quantité de femmes quittent pourtant définitivement le marché du travail à

²⁸ I. Glorieux, J. Minnen, L. Van Thielen, *Moeder, wanneer werken wij? Arbeidsmarktconclusies uit het Vlaams tijdsbestedingsonderzoek 1988-1999*, Louvain, 2004.

²⁹ Voir par exemple : Lesthaeghe, R., *Europe's demographic issues: fertility, household formation and replacement migration*, Bruxelles, 2000.

³⁰ Exemple : E. Vanhaute, Breadwinner models and historical models. Transitions in labour relations and labour markets in Belgium (19th-20th centuries), in: H. Jensen (ed.) *The welfare state. Past, present and future*, Pisa, 2002, 59-76. A. Janssens (ed.) The rise and decline of the male breadwinner family?, in: *International review of social history*, Supplement 5, 1997.

³¹ C. Vermandere, W. Herremans, K. Geurts, Achter elke werkzoekende schuilt een werkende..., in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2004*, Louvain, 2004, 17-18.

³² Kind en Gezin, *Jaarverslag 1994*, Bruxelles, 1994. Kind en Gezin, *Jaarverslag 2003*, Bruxelles, 2003. Mentionnés dans la note 4. K. Geurts, Werk en gezin in verandering. Een generatie past zich aan, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2004*, Louvain, 2004, 125-127.

partir de 44 ans – départ totalement indépendant de la situation familiale.³³ Ce schéma de retrait s’explique en toute probabilité par la ‘carrière comprimée’. Celle-ci se caractérise par une carrière brève mais intense qui, du fait même de son intensité, est arrêtée tôt.

1.2.2 La position sur le marché du travail selon l’âge : la carrière comprimée et ses conséquences

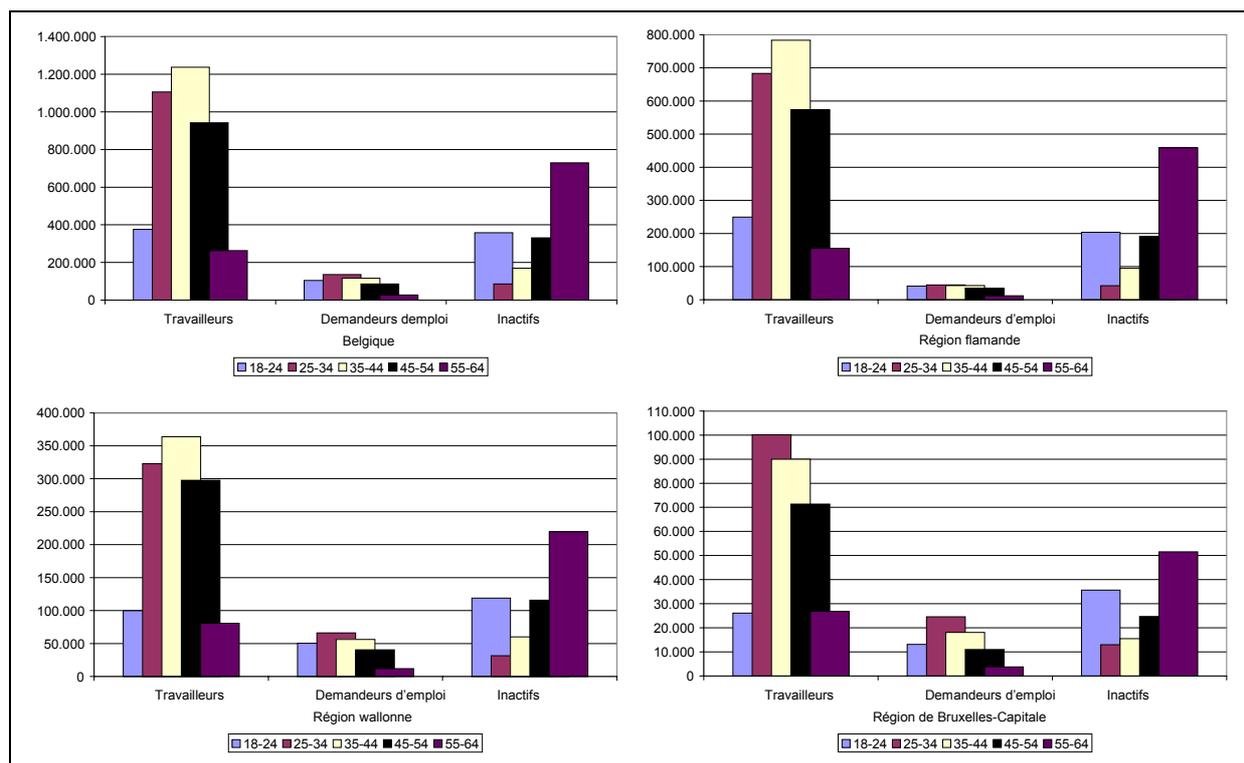
Ainsi, près de trois répondants sur quatre de 55 à 64 ans sont inactifs (graphique 94). C’est là un chiffre problématique, surtout quand on sait que les âgés inactifs ne reviennent que rarement sur le marché du travail.³⁴ La Région de Bruxelles-Capitale constitue une exception à cette situation : en 2001, ‘seulement’ 63 % des 55-64 ans y sont inactifs. Cette classe d’âge est en outre caractérisée par un chômage restreint, comparé à d’autres groupes d’âge. Seules 27 800 personnes parmi les 55-64 ans (3 %) décrivent leur situation dans l’ESE comme ‘à la recherche d’un emploi’.³⁵ Les Régions wallonne et flamande prennent chacune 12 000 personnes pour leur compte, les 3800 demandeurs d’emploi restants habitant en Région de Bruxelles-Capitale. Si la Région flamande présente il est vrai la part la plus faible de demandeurs d’emploi (2 %), elle compte aussi la part la plus importante d’inactifs (73 %), et donc la plus petite part de travailleurs (25 %) (annexes chiffrées 2 et 3).

Ce schéma se répète chez les répondants de 45 à 54 ans : relativement peu de demandeurs d’emploi (6 %) et beaucoup d’inactifs (24 %). Sur les 1,4 million d’habitants de 45 à 54 ans, un peu moins d’un million de personnes travaillent (69 %). L’ESE compte 86 300 demandeurs d’emploi et 331 500 inactifs. Le graphique 94 indique qu’il y a relativement plus de 45-54 ans au travail en Région flamande. Environ 72 % des répondants flamands de 45 à 54 ans ont un emploi en 2001, contre à chaque fois 66 % des 45-54 ans qui travaillent en Régions wallonne et bruxelloise. Sur le plan du chômage, la Région flamande peut à nouveau avancer les nombres de chômeurs les plus faibles. 4 % des Flamands se disent à la recherche d’un emploi, contre 9 % en Région wallonne, et 10 % en Région bruxelloise. La Région flamande allie ce résultat à un pourcentage aussi important d’inactifs qu’en Région wallonne. Toutes proportions gardées, chaque Région compte autant d’inactifs. Un 45-54 ans sur quatre décrit sa position sur le marché du travail comme ‘inactif’. Il s’agit de 191 200 personnes en Région flamande, 115 600 en Région wallonne, et 24 700 en Région de Bruxelles-Capitale.

³³ Les raisons de ce départ ont été décrites sur la base de la littérature internationale dans : M. Elchardus, J. Cohen, *De vroege uitrede uit de arbeidsmarkt. Exploratie van de factoren die bijdragen tot een vroege arbeidsmarktexit*, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2003*, Louvain, 2003, 149-161. Voir aussi la série de rapports : M. Elchardus, J. Cohen, *Gedrag en verwachtingen in verband met het einde van de loopbaan*, Bruxelles, 2003.

³⁴ M. Tielens, *Mobiliteit tussen werk en niet-werk*, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2003*, Louvain, 2003, 139-148.

³⁵ À l’époque de l’ESE, les chômeurs âgés dispensés ne devaient plus se tenir à la disposition du marché du travail (possible à partir de 50 ans en 2001). Même s’il y a eu des changements depuis, les âgés sont restés inactifs (mais dans un autre régime). K. Goyvaerts, *Vlucht SN 50-plus naar Benidorm, klaar voor vertrek*, in: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, XIV-3 (2004), 9-18.



Graphique 94 : Position de la population sur le marché du travail selon l'âge (18-64 ; Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Le plus grand groupe de population, les répondants de 35 à 44 ans, est, avec les 25-34 ans, souvent décrit dans la littérature spécialisée comme le groupe de la 'période pleine'.³⁶ Un habitant sur quatre se trouve dans ce groupe. En 2001, le pays compte 1 601 300 personnes de 35 à 44 ans. Environ 1,2 million de répondants travaillent. Les divergences régionales classiques se dessinent (avec 85 % de travailleurs de 35-44 ans en Région flamande, 76 % en Région wallonne et 73 % en Région de Bruxelles-Capitale). L'image classique du taux de chômage 'faible' de la Région flamande par rapport aux deux autres Régions (5 % contre 12 % et 15 %) se confirme également chez les demandeurs d'emploi, ce qui n'empêche pas la Région flamande de compter en 2001 plus de 42 800 demandeurs d'emploi. En Région wallonne, plus petite d'un point de vue démographique, 56 200 personnes de 35 à 44 ans décrivent par contre leur position sur le marché du travail comme 'demandeur d'emploi' (Région de Bruxelles-Capitale : 18 000). Ces tendances régionales divergentes s'expliquent évidemment largement par les contextes socio-économiques différents des deux côtés de la frontière linguistique. Contrairement aux groupes de population plus âgés, on observe bien chez les inactifs un schéma diversifié sur le plan régional. La région flamande compte 10 % d'inactifs de 35 à 44 ans, contre 12 % en Région wallonne et 13 % en Région de Bruxelles-Capitale (annexes chiffrées 2 et 3). Comparé au groupe précédent, celui des 45-54 ans, il y a donc moins de répondants qui se déclarent inactifs.

³⁶ I. Glorieux, S. Koelet, M. Moens, Tijdsbesteding van de Vlamingen, in: *Vlaanderen gepeild! De Vlaamse overheid en burgeronderzoek*, Bruxelles, 2001, 157-182.

On retrouve quasiment les mêmes rapports chez les travailleurs de 25-34 ans, à la différence près qu'il y a relativement plus de 25-34 ans au travail que de 35-44 ans, à savoir 83 %.³⁷ Le fait qu'il y a légèrement moins de 25-34 ans que de 35-44 ans, mais qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à travailler (graphique 94), confirme la tendance à une carrière intense et comprimée.³⁸ Le caractère comprimé des carrières, illustré par le fait que la plupart des heures supplémentaires sont prestées dans ce groupe d'âge, contraste fortement avec le fait que les nombres de chômeurs, toutes Régions confondues, sont les plus élevés dans le groupe des 25 à 34 ans.³⁹ Un répondant sur dix (135 500 personnes) se prétend à la recherche d'un emploi. D'importantes différences régionales se présentent (à nouveau) à tous égards. Les chiffres varient de 6 % en Région flamande (44 800), à 16 % en Région wallonne (66 100), jusqu'à 18 % en Région de Bruxelles-Capitale (24 600). Du coup, toutes les Régions connaissent la même faible inactivité. Dans l'ensemble du pays, seuls 86 600 répondants de 25 à 34 ans décrivent leur position sur le marché du travail comme 'inactif' – ce qui est en pourcentage le taux d'inactivité le plus faible de toutes les catégories d'âge. Le schéma régional classique domine : 5 % d'inactifs en Région flamande, 7 % en Région wallonne et 9 % en Région de Bruxelles-Capitale. L'inactivité relativement faible et le chômage élevé sont évidemment liés au fait que le groupe d'âge des 25-34 ans comprend beaucoup de personnes qui viennent de terminer leur formation et en sont en 2001 à leurs premiers pas sur le marché du travail.

Cette transition formation-travail constitue bien sûr aussi le fil rouge dans le plus jeune groupe d'âge, les 18-24 ans. Il convient toutefois de ne pas sous-estimer le segment des travailleurs dans cette classe. Ainsi par exemple, la Belgique compte en 2001 nettement plus de travailleurs de 18-24 ans que de 55-64 ans (375 500 contre 262 700). En Région flamande, c'est même la moitié des répondants de 18-24 ans qui travaille – une donnée confirmée par une étude antérieure.⁴⁰ Dans les autres Régions, ce chiffre tourne autour des 35 % (annexés chiffrées 2 et 3). La différence géographique se situe cette fois encore au niveau du chômage chez les 18-24 ans. En Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, 18 % se font inscrire comme demandeurs d'emploi, contre 8 % en Région flamande.⁴¹ C'est pour eux que le Plan Rosetta a déjà été développé par le passé.⁴² Abstraction faite des contextes socio-économiques différents dans les Régions, il existe un lien évident avec le niveau d'instruction. Une grande partie des plus ou moins 43 % d'inactifs de 18 à 24 ans se trouve encore logiquement sur les bancs de l'école (supérieure). Ceux qui quittent l'école (prématurément)

³⁷ Pour la Région de Bruxelles-Capitale, le graphique 94 indique même qu'il y a plus de travailleurs en valeur nominale que dans les autres classes d'âge. Là où les travailleurs de 35-44 ans sont quantitativement en majorité dans les deux autres Régions, il en va autrement en Région de Bruxelles-Capitale en 2001. Le caractère 'jeune' de la population de la capitale explique peut-être ce schéma atypique.

³⁸ S. van Gils, Vlaanderen op het Europese scorebord, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2002*, Louvain, 2002, 57-59. *De samengedrukte loopbaan in Vlaanderen* (WAV Arbeidsmarktflits 2002-25).

³⁹ S. Van Gils et M. Booghmans, Over uren, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2004*, Louvain, 2004, 193-202.

⁴⁰ SONAR, *Hoe maken Vlaamse jongeren de overgang van school naar werk? Basisrapportering cohorte 1976 (Eerste golf), eindrapport PBO 97*, Louvain, 2002. E. Stevens, Van school naar werk: op zoek naar een routeplanner, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2004*, Louvain, 2004, 215-226.

⁴¹ Un an après la fin des études, 11 % des sortants sont encore à la recherche d'un emploi en Région flamande. VDAB, *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen. Achttiende longitudinale studie, juni 2001-juni 2002*, Bruxelles, 2002.

⁴² I. Nicaise, "Rosetta plan". *A springboard for young people into employment* (Discussion paper, Peer review programme of the European Employment Strategy, June 2001). D. Malfait, Jeugdwerkloosheid, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2002*, Louvain, 2002, 97-108. D. Malfait, T. Vandenbrande, Een kaars voor Rosetta (*WAV Persbericht*), Louvain, 2001. D. Malfait, *Dooft de kaars van Rosetta?* (*WAV werkdocument*), Louvain, 2003.

en étant faiblement qualifiés s'inscrivent plus souvent comme demandeurs d'emploi, mais ont plus de difficultés à décrocher effectivement un emploi.⁴³

1.2.3 La position sur le marché du travail selon le niveau d'instruction, ou comment la scolarité augmente les chances de trouver un travail

Les faiblement qualifiés : attention s'il vous plaît

À peine la moitié de tous les faiblement qualifiés de 25 à 64 ans est effectivement au travail en 2001.⁴⁴ Par rapport aux autres niveaux d'instruction, les faiblement qualifiés obtiennent ainsi les moins bons résultats en termes d'embauche. Le caractère problématique de ces chiffres est souligné par le fait que le groupe des faiblement qualifiés comprend plus de répondants que tous les autres niveaux d'instruction. L'impact des chiffres ne peut être sous-estimé dans la mesure où le niveau d'instruction des parents détermine la carrière scolaire des enfants.⁴⁵ D'où le regain d'attention récent dont bénéficie ce groupe de la part des politiques.⁴⁶

En même temps, le graphique 95 indique un chômage proportionnellement faible chez les faiblement qualifiés de la Région flamande. Alors que la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne doivent respectivement compter avec 16 % et 13 % de chômeurs faiblement qualifiés, il n'y a pas plus de 5 % de faiblement qualifiés qui s'enregistrent comme chercheurs d'emploi en Région flamande (annexes chiffrées 4 et 5).

Ces chiffres du chômage masquent le fait que la Belgique, en dehors d'1 million de répondants faiblement qualifiés avec un emploi, compte 787 700 faiblement qualifiés inactifs (39 %). On n'observe que de légers écarts régionaux. En Région flamande, 41 % des faiblement qualifiés se disent inactifs, contre seulement 37 % en Région wallonne et 35 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Les moyennement qualifiés : s'en tirent-ils tellement mieux ?

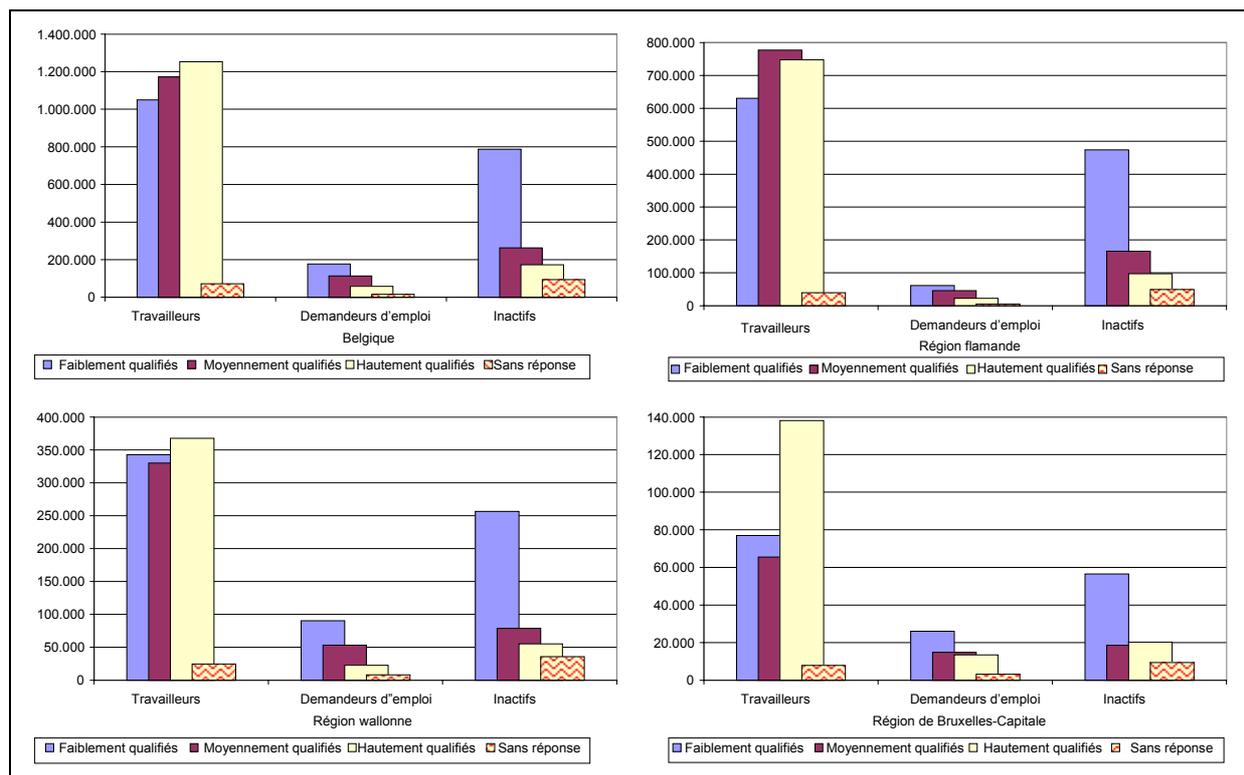
Outre 2,1 millions de faiblement qualifiés, la Belgique compte en 2001 environ 1,6 million de moyennement qualifiés. Contrairement aux faiblement qualifiés, les moyennement qualifiés ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (ou du post-secondaire non supérieur). Que les moyennement qualifiés s'en sortent à première vue mieux ressort du fait que trois quarts des répondants moyennement qualifiés déclarent avoir un emploi. En Région flamande, il s'agit de 79 %, en Région wallonne de 71 % et en Région de Bruxelles-Capitale de 66 %.

⁴³ E. Stevens, Vaarwel bord en krijgt!, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2003*, Louvain, 2003, 103-117.

⁴⁴ Bon nombre des 18-24 ans sont encore sur les bancs de l'école et n'ont pas encore décroché leur plus haut diplôme. S'ils sont malgré tout comptabilisés, cela peut entraîner des distorsions. Kavadias, D. & Pelleriaux, K. (2004). *Opleidingsniveau en diploma's in Vlaanderen. De productie van bevolkingsgegevens over het onderwijsniveau op basis van de administratieve gegevens in de Vlaamse Gemeenschap*.

⁴⁵ C. Ianelli, Parental education and young people's educational and labour market outcomes. A comparison across Europe, in: *School-to-work transitions in Europe: analyses of the EULFS 2000 ad hoc module*, Mannheim, 2002, 5-29. Cité dans : E. Stevens, Zo de ouders zongen, zo studeren de jongen?, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2002*, Louvain, 2002, 159-170.

⁴⁶ Exemple : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, *Nationaal Actieplan voor de Werkgelegenheid (Plan d'Action nationale pour l'Emploi)*, Bruxelles, 2003, 13, 40, 51, 54.



Graphique 95 : Position sur le marché du travail selon le niveau d'instruction (25-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Les parts de chômeurs des moyennement qualifiés correspondent à celles des faiblement qualifiés (5 % en Région flamande, 12 % en Région wallonne et 15 % en Région de Bruxelles-Capitale). On ne peut toutefois en conclure qu'une personne disposant d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur présente le même risque de chômage qu'un diplômé de l'enseignement secondaire supérieur. Une étude sur la base des taux de chômage a en effet démontré que les moyennement qualifiés trouvent plus facilement du travail que les faiblement qualifiés.

Les chiffres relatifs à l'inactivité illustrent d'autre part qu'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur offre plus de chances de trouver un travail. Seuls 17 % des moyennement qualifiés sont inactifs (contre 39 % des faiblement qualifiés). Ceci confirme les conclusions de quantité d'analyses des fonctions critiques, qui indiquent en effet un manque de sortants avec des diplômes techniques précis en poche (comme par exemple le secondaire technique du troisième degré).⁴⁷

Les hautement qualifiés : succès garanti (ou pas ?)

Les cartes se distribuent différemment pour les hautement qualifiés. En 2001, la Belgique compte près d'1,5 million de répondants hautement qualifiés de 25 à 64 ans. Plus de 80 % d'entre eux travaillent. Bien que le nombre de hautement qualifiés soit plus petit que dans les

⁴⁷ VDAB, *Knelpuntberoepen*, Bruxelles, 2004.

autres niveaux d’instruction, ce nombre évolue toutefois positivement depuis des années.⁴⁸ Cette évolution est évidemment liée à l’offre d’enseignement étoffée, ainsi qu’à la démocratisation et la féminisation de l’enseignement.⁴⁹ Seule la Région de Bruxelles-Capitale compte en 2001 nettement plus de hautement qualifiés (environ 172 400 contre 162 700 de faiblement et 99 600 de moyennement qualifiés).⁵⁰ Même si les hautement qualifiés sont moins nombreux, leur prépondérance dans le segment des travailleurs n’en reste pas moins vraie.

Le graphique 95 montre en même temps le chômage très faible chez les hautement qualifiés par rapport aux autres niveaux d’instruction. Le nombre de demandeurs d’emploi hautement qualifiés forme le plus petit groupe de répondants au sein du segment des demandeurs d’emploi. Un diplôme supérieur offre en d’autres termes les meilleures chances sur le marché du travail. 58 900 hautement qualifiés seulement indiquent dans l’ESE être à la recherche d’un emploi. Environ 23 000 demandeurs d’emploi séjournent respectivement en Régions flamande et wallonne. Les 13 500 répondants hautement qualifiés à la recherche d’un emploi restants résident dans la Région de Bruxelles-Capitale – une distorsion liée à la présence relativement importante de personnes hautement qualifiées dans la capitale.

Le graphique 95 illustre non seulement le chômage très faible, mais indique également la faible part d’inactifs parmi les hautement qualifiés. D’après l’ESE, la Belgique compte 172 700 habitants hautement qualifiés inactifs. En Régions flamande et wallonne, les hautement qualifiés forment en outre le plus petit groupe d’inactifs (annexes chiffrées 4 et 5). Ces chiffres mènent à la conclusion qu’une scolarisation supérieure offre dans une large mesure une traie sur un emploi ou une garantie de travail.

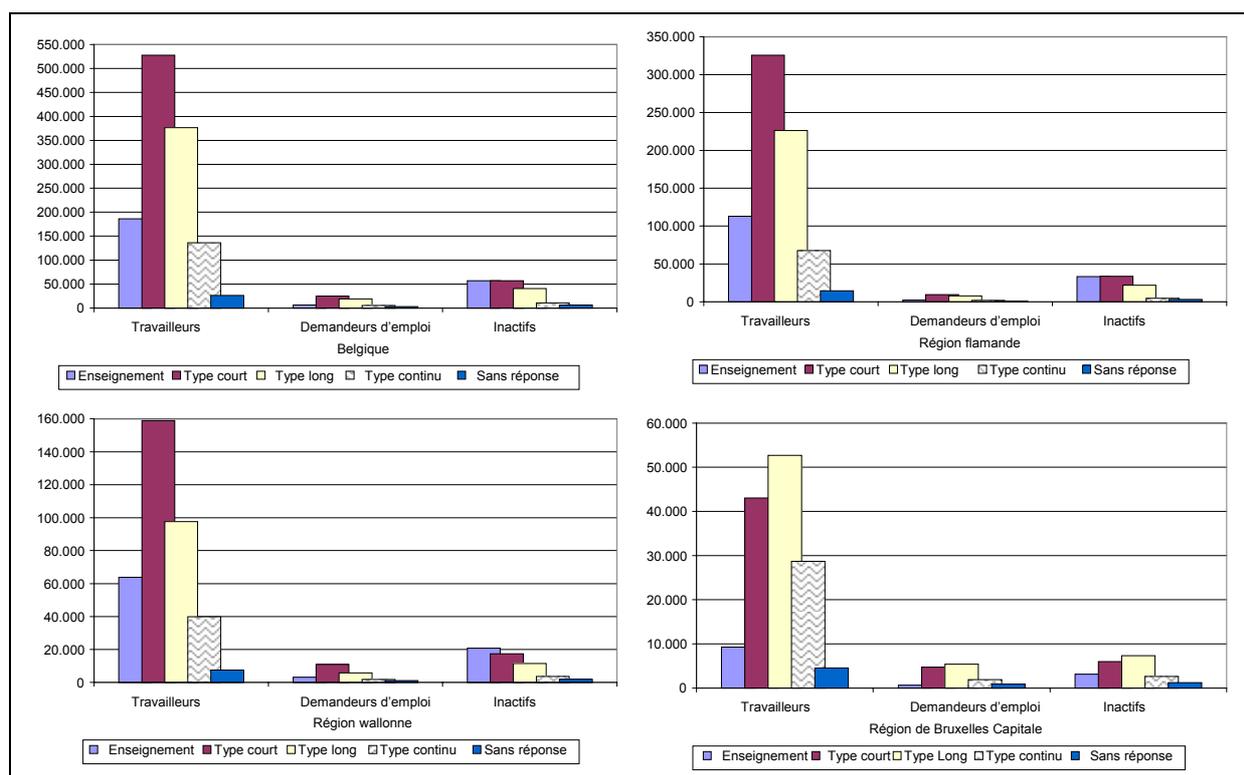
La question qui se pose toutefois est de savoir si cette position privilégiée des hautement qualifiés se traduit dans la même mesure par un emploi chez tous les répondants diplômés du supérieur.⁵¹ Le graphique 96 indique qu’en termes d’emploi, les diplômés de ‘type continu’ (c’est-à-dire les diplômés des formations continues dispensés dans les hautes écoles et les universités, ainsi que les doctorats avec thèse) enregistrent les scores les plus élevés, ce qui répond donc positivement à la question. Sur le plan du chômage, tous les hautement qualifiés sont par ailleurs égaux devant la loi (4 %). Sur le plan de l’inactivité, le type ‘Enseignement’, qui recouvre les diplômés de ‘frœbélien(ne)’, ‘instituteur/trice enseignement primaire’ et ‘régent(e)’, se démarque négativement. Un répondant sur quatre avec ce type de diplôme est inactif en 2001 – ce qui s’explique en partie par le nombre élevé de femmes dans ce groupe. Parmi les autres types, la part d’inactifs est plus faible, à savoir 9 % pour les types long et court, et même 7 % pour le type continu. Le ‘type court’ comprend les diplômés de l’enseignement non universitaire de type court (un cycle). Le ‘type long’ comprend les diplômés des universités ou des hautes écoles avec des formations de type long (premier et deuxième cycles). Nous devons également remarquer en corollaire qu’au sein du segment des hautement qualifiés, il existe une prépondérance de répondants avec un diplôme de type court (graphique 96).

⁴⁸ Tom Vandenbrande, Beroepsbevolking in de toekomst ouder en hogergeschoold, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2001*, Louvain, 2001, 35-43.

⁴⁹ K. Pelleriaux, *Demotie en burgerschap. De culturele constructie van ongelijkheid in de kennismaatschappij*, Bruxelles, 2001, 27-30 et 48.

⁵⁰ Il est possible que cette situation soit déformée par la part importante de non-réponses en Région de Bruxelles-Capitale.

⁵¹ Voir par exemple : VDAB, *Er rijdt een historicus met de bus. Over onder- en overkwalificatie van hooggeschoolde werkzoekenden (Arbeidsmarkttopic 2)*, Bruxelles, 2003.



Graphique 96 : Position sur le marché du travail selon le type de diplôme de l'enseignement supérieur (25-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

1.2.4 Conclusion

Compte tenu de la population en âge de travailler, l'ESE compte en 2001 environ 3,9 millions de travailleurs, 471 500 demandeurs d'emploi et 1,7 million d'inactifs (plus 300 000 personnes dans les catégories restantes). Une décennie plus tôt, en 1991, le pays comptait 3,6 millions de travailleurs, 486 600 demandeurs d'emploi et 2 millions d'inactifs. En l'espace d'une décennie, pour une population en âge de travailler quasiment stable, on observe en d'autres termes une légère amélioration, avec moins de demandeurs d'emploi et d'inactifs.

Au niveau régional, la Région flamande compte en 2001 environ 68 % de travailleurs (1991 : 62 %), contre 60 % de travailleurs (1991 : 56 %) en Région wallonne, et 60 % de travailleurs en Région de Bruxelles-Capitale (1991 : 58 %). Ainsi, le nombre de travailleurs augmente proportionnellement légèrement plus en Région flamande qu'en Région wallonne. Pour ce qui est des demandeurs d'emploi par contre, on ne peut parler de diminution qu'en Région flamande, de 6,2 % en 1991 à 4,9 % en 2001. En Région wallonne, et surtout en Région de Bruxelles-Capitale, la comparaison de l'ESE 2001 avec l'édition de 1991 indique une augmentation (de 10,6 % à 11,6 % et de 10,5 % à 13,4 % respectivement). La part d'inactifs recule presque aussi fort dans toutes les Régions au cours des dix dernières années (-5 points de pourcentage). L'ESE 2001 enregistre environ 27 % d'inactifs en Région flamande (1991 : 32 %). La Région wallonne compte 28 % d'inactifs (1991 : 34 %), tandis que la Région de Bruxelles-Capitale en compte 27 % (1991 : 31 %). Ces derniers chiffres sont l'illustration que

si la Région flamande s'en sort bien sur le plan des demandeurs d'emploi (et des travailleurs), elle cache sur le plan des inactifs une image tout aussi sombre que les autres Régions.

Ventilés selon le sexe, les hommes ont l'ascendant dans le segment 'travailleurs', tant en 1991 qu'en 2001. Les femmes quant à elles sont dominantes parmi les demandeurs d'emploi et les inactifs. La comparaison avec 1991 laisse toutefois apparaître une autre tendance, qui s'avère être le moteur qui se cache derrière bon nombre des développements du marché du travail qui ont été décrits. Entre 1991 et 2001, la part de travailleurs masculins en Belgique augmente d'environ 1,5 point de pourcentage. Mais la part de travailleuses sur le marché du travail belge augmente pour sa part de 8,5 points de pourcentage. Cette augmentation se situe essentiellement en Région flamande (+10 points de pourcentage), et va de pair avec des nombres de chômeurs en baisse (-2,5 points de pourcentage). En Région wallonne, où la part de travailleuses augmente de +7 points de pourcentage, il est par contre question d'une légère augmentation de la part de demandeuses d'emploi (+1,5 point de pourcentage). La participation accrue des femmes sur le marché du travail a commencé dans les années '70, et se poursuit donc sans attendre.⁵² La politique du marché du travail soutient d'ailleurs pleinement cette tendance (avec par exemple l'introduction du travail à temps partiel).

Ventilée selon l'âge, l'ESE confirme le schéma de la carrière comprimée : une importante activité dans les catégories d'âges jeunes est associée à un retrait relativement précoce. C'est ainsi que l'ESE de 2001 compte par exemple moins de travailleurs de 55-64 ans que de 18-24 ans, mais c'était aussi le cas en 1991. La comparaison avec 1991 indique qu'à une exception près, toutes les classes d'âges participent à l'augmentation de l'activité. Le fait que la part d'habitants avec un emploi dans le groupe d'âge des 55-64 ans augmente de près de 4 points de pourcentage pour atteindre 26 % est positif au vu de la problématique de la fin de carrière. Cette part augmente d'ailleurs aussi chez les 45-54 ans. Dans ce dernier groupe, plus de 69 % travaillent en 2001, contre 60 % une décennie plus tôt. La part de demandeurs d'emploi dans ce groupe diminue légèrement jusqu'à 6 %, tandis que la part d'inactifs passe de 33 % en 1991 à 24 % en 2001. La même tendance se manifeste chez les 35-44 ans, à cette différence que le glissement des inactifs vers les travailleurs n'est pas aussi spectaculaire (5 points de pourcentage). Les habitants de 25-34 ans travaillent encore plus qu'en 1991 (de 80 à 83 %), ce qui, compte tenu de la carrière comprimée, ne manque pas d'étonner. Le schéma est tout autre chez les 18-24 ans. En 2001, 45 % des habitants de 18 à 24 ans travaillent, 12 % se déclarent à la recherche d'un emploi, et 43 % sont inactifs. Sur la base de la comparaison avec 1991, il s'avère toutefois que la part de travailleurs et d'inactifs est en recul, tandis que la part de demandeurs d'emploi augmente. Ceci indique en d'autres termes un chômage des jeunes en progression.

L'analyse selon le niveau d'instruction confirme les schémas connus et correspond aux conclusions de 1991.⁵³ Elle établit ainsi clairement qu'à peine la moitié de tous les faiblement qualifiés travaille en 2001. Près d'un dixième des faiblement qualifiés se dit à la recherche d'un emploi ; 39 % sont inactifs. L'ESE de 2001 compte en outre davantage de faiblement qualifiés (2 millions) que de moyennement (1,6 million) et de hautement (1,5 million) qualifiés. Avec leur diplôme complémentaire, les moyennement qualifiés disposent d'un atout par rapport aux faiblement qualifiés. Trois quarts des répondants moyennement qualifiés

⁵² W. Herremans, S. Van Gils, Tien jaar in een oogopslag. De Vlaamse arbeidsmarkt in Europa, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2004*, Louvain, 2004, 50-52.

⁵³ C. Mainguet, M. Demeuse, *Algemene volks- en woningtelling op 1 maart 1991. Monografie 9: scolarisatie, onderwijsniveau en inschakeling in de arbeidsmarkt*, Bruxelles, 1998, 151-162.

déclarent en effet avoir un emploi. Les hautement qualifiés quant à eux se distinguent par un chômage (4 %) et une inactivité (12 %) relativement faibles. Un diplôme supérieur offre généralement les meilleures chances sur le marché du travail – même si cette généralité ne vaut pas pour tous les répondants diplômés du supérieur. Les carrières de fröbélien(ne)s et de régent(e)s par exemple connaissent d'autres structures (surtout sur le plan de l'inactivité). La majorité des hautement qualifiés décroche d'ailleurs un diplôme de type court. Sur le plan de l'activité, on ne constate quasiment aucune différence avec les répondants qui ont obtenu un diplôme de type long. Il semble d'autre part qu'en termes de position sur le marché du travail, le fait de terminer une formation de deux cycles avec une formation continue ou un doctorat soit payant.

1.3 La population en emploi

Trois conclusions globales sont à ce stade ressorties de l'analyse. Tout d'abord, les hommes belges ont en 2001 plus souvent un travail que les femmes. Ensuite, la part de travailleurs dans la population, ce qu'on appelle le taux d'emploi, est la plus élevée pendant la 'période bien remplie' de 25 à 44 ans. Enfin, le taux d'emploi augmente à mesure que le niveau d'instruction obtenu augmente lui aussi.

La présente section étudie les travailleurs de l'Enquête Socio-Économique en gardant ces constatations à l'esprit. Le point 2.1 approfondit les écarts d'activité entre hommes et femmes, entre âgés et jeunes, ainsi qu'entre faiblement et hautement qualifiés, au regard des inégalités.

Ces inégalités qui existent entre eux forment le fil rouge du reste de la section. Le point 2.2 analyse dans cette optique un certain nombre de caractéristiques d'emplois. Nous regarderons tout d'abord dans quel statut nous retrouvons les travailleurs. Nous étudierons ensuite la répartition sectorielle des travailleurs. Quels sont les secteurs les plus générateurs d'emploi, et peut-on déceler ici aussi des différences selon les caractéristiques personnelles mentionnées ? Nous nous pencherons ensuite sur le travail à temps partiel, et sur la mesure dans laquelle certains groupes déterminés sur le marché du travail y ont recours. Enfin, nous aborderons brièvement les différents types de contrat et d'horaires.

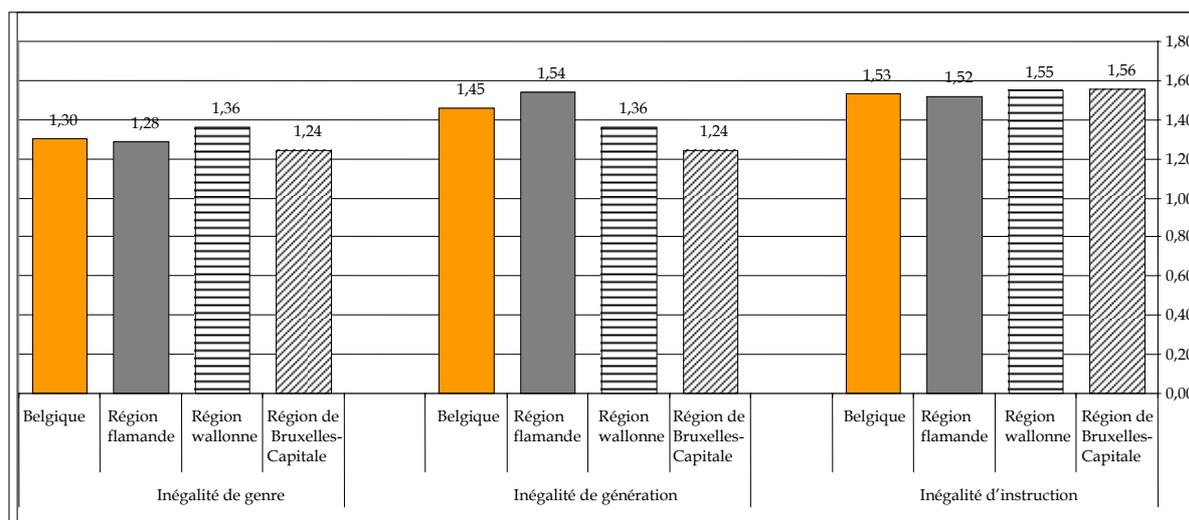
1.3.1 Les inégalités

Comme déjà relevé au point 1.2, le sexe, l'âge et le niveau d'instruction jouent un rôle clé dans l'exercice ou non d'une fonction sur le marché du travail belge en 2001. Ces trois caractéristiques personnelles influencent la part de travailleurs dans la population en âge de travailler (18-64 ans) – ce qu'on appelle le taux d'emploi -, et sont exprimées au graphique 97 par les inégalités.

L'inégalité de genres est calculée comme le rapport entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes, à chaque fois pour le groupe des 18-64 ans. En 2001, le fossé des genres en Belgique s'élève à 1,30, ce qui signifie que le taux d'emploi des hommes est en moyenne 30 % supérieur à celui des femmes. C'est en Région wallonne que l'écart entre les deux sexes

est le plus grand. Les raisons pour lesquelles les femmes sont moins souvent occupées ont déjà été citées au point 1.2.

Parallèlement à l'inégalité de genres, inégalité de générations examine dans quelle mesure une inégalité de générations de 1,45. Les 18-44 ans sont donc plus souvent occupés que les cohortes plus âgées. Cette inégalité entérine par conséquent la 'carrière comprimée' : pendant la 'période pleine' de 35 à 44 ans, les Belges travaillent énormément. Le taux d'emploi chute ensuite rapidement (cf. 1.2). La Région flamande affiche le fossé le plus profond (1,54). C'est dans la Région de Bruxelles-Capitale que l'inégalité est la moins marquée (1,24).



Graphique 97 : L'inégalité de genres, des générations, de l'instruction (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

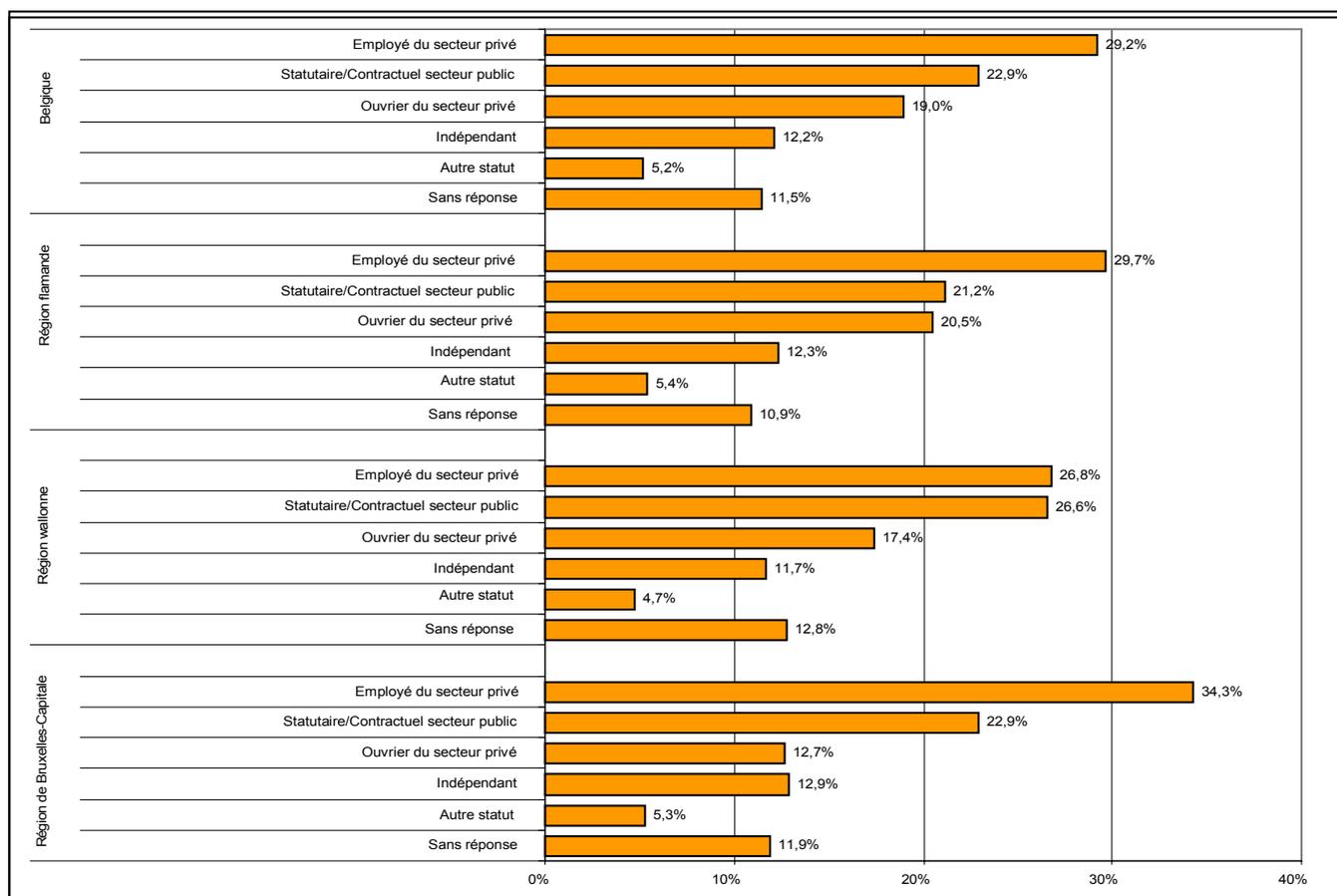
Plus le diplôme est élevé, plus souvent son détenteur travaille ; telle était la conclusion du point 1.2. Sur ce plan-là aussi, les écarts peuvent être exprimés en un fossé. Le taux d'emploi des moyennement et hautement qualifiés pris ensemble – pour des raisons méthodologiques, nous utilisons ici les 25-64 ans – s'élève à 79,9 % en Belgique. Celui des faiblement qualifiés s'élève à 52,1 %. Si l'on compare ces deux taux entre eux, on obtient une inégalité d'instruction de 1,53. Les trois Régions ne s'écartent que dans une moindre mesure de ce score moyen. Les différences de participation sur le marché du travail entre les faiblement, les moyennement et les hautement qualifiés seront abordées en détail dans le chapitre thématique "Éducation et marché du travail".

1.3.2 Caractéristiques des emplois

D'après l'Enquête Socio-Économique de 2001, 3 924 299 personnes de 18 à 64 ans exercent une activité professionnelle en Belgique (cf. graphique 92 au 1.2). Nous allons analyser ci-dessous dans quelle mesure l'âge et le sexe jouent un rôle dans la présence (ou l'absence) de certaines caractéristiques des emplois, à savoir le statut, le secteur d'emploi, le régime de travail, le type de contrat et les horaires.

Statut

Le graphique 98 répartit les travailleurs de 18 à 64 ans entre cinq statuts professionnels différents. Il s'agit ici du statut professionnel de l'activité principale.



Graphique 98 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le statut de l'activité principale (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

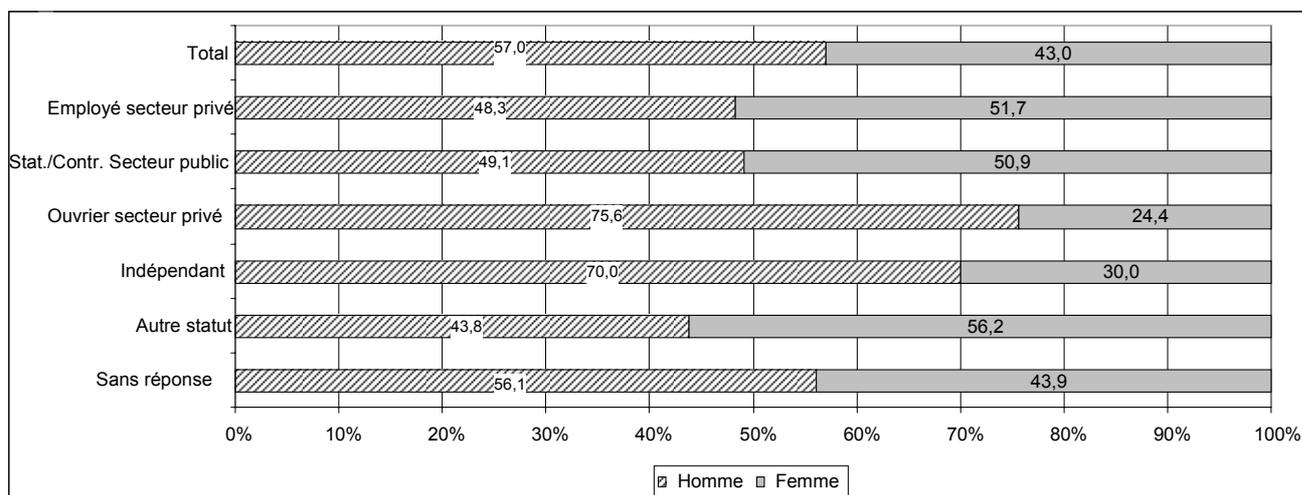
En 2001, 29,2 % de tous les travailleurs belges ont un travail d'employé du secteur privé. 22,9 % travaillent comme statutaires ou contractuels du secteur public, près d'un sur cinq est ouvrier du secteur privé, et 12,2 % exercent une profession indépendante. Environ 5 % des travailleurs belges se retrouvent dans un autre statut. Parmi eux, on retrouve les travailleurs ALE, le personnel domestique ou de service, les personnes sans statut, les chefs d'entreprise sous contrat d'emploi, et les aidants. On ne connaît pas le statut de l'emploi exercé par 11,5 % des travailleurs.

C'est la Région flamande qui se rapproche le plus de la moyenne belge. Elle présente seulement une part légèrement supérieure d'employés et d'ouvriers du secteur privé, et une part légèrement inférieure de statutaires et de contractuels. Les écarts par rapport à la moyenne belge sont déjà un peu plus frappants en Région wallonne. C'est ainsi que cette Région enregistre moins d'employés, d'ouvriers et d'indépendants, tout en présentant une part relativement élevée de statutaires et de contractuels du secteur public à 26,6 %. La Région de Bruxelles-Capitale ferme la marche, avec la part la plus importante d'employés (34,4 %), et la plus faible d'ouvriers (12,7 %). Ces chiffres ne sont guère étonnants dans la mesure où le

secteur des services commerciaux y est fortement, et celui de l'industrie peu, représenté.⁵⁴ Puisque la Région bruxelloise est le fief de quantité d'institutions belges et européennes, on s'attendrait à ce que la part de statutaires et de contractuels du secteur public y soit très élevée. Avec 22,9 % de travailleurs dans ce statut, la Région de Bruxelles-Capitale atteint cependant tout juste la moyenne belge. Cette apparente contradiction entre, d'une part, la forte présence d'emplois dans les secteurs publics en Région bruxelloise et, d'autre part, la part relativement moyenne de Bruxellois qui remplit ces emplois, s'explique en grande partie par les mouvements pendulaires. Ce n'est pas parce qu'un emploi se trouve en Région de Bruxelles-Capitale qu'il est par définition exercé par quelqu'un qui habite cette Région. D'après une étude, les flux de navetteurs vers Bruxelles partent essentiellement du Brabant flamand, du Brabant wallon, du Hainaut et de Flandre orientale.⁵⁵

Nous analyserons ci-après successivement dans quelle mesure le sexe et l'âge exercent une influence sur le statut de l'activité professionnelle. Nous limitons ici notre analyse à la Belgique. En dépit des écarts de statuts tels que décrits ci-dessus, on retrouve d'ailleurs à chaque fois les mêmes schémas selon le sexe et l'âge dans les trois Régions.

Hommes et femmes



Graphique 99 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le statut de l'activité principale et le sexe (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Le graphique 99 montre la répartition hommes/femmes dans les différents statuts professionnels. Globalement, 57 % des travailleurs de 18 à 64 ans sont des hommes, 43 % étant donc des femmes. Ce rapport penche en faveur des femmes dans le statut d'employé (51,7 % de femmes), ainsi que chez les statutaires et les contractuels dans le secteur public (50,9 % de femmes). Les femmes sont par contre moins présentes parmi les ouvriers, où seulement un quart des travailleurs sont des femmes, et parmi les indépendants, où l'on ne

⁵⁴ Tratsaert, K., Boogmans, M. & Stevens, E. (2002). Lokale arbeidsmarkten in België op de kaart gebracht. In: *Jaarreeks 2002, De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Deel 3*, Louvain.

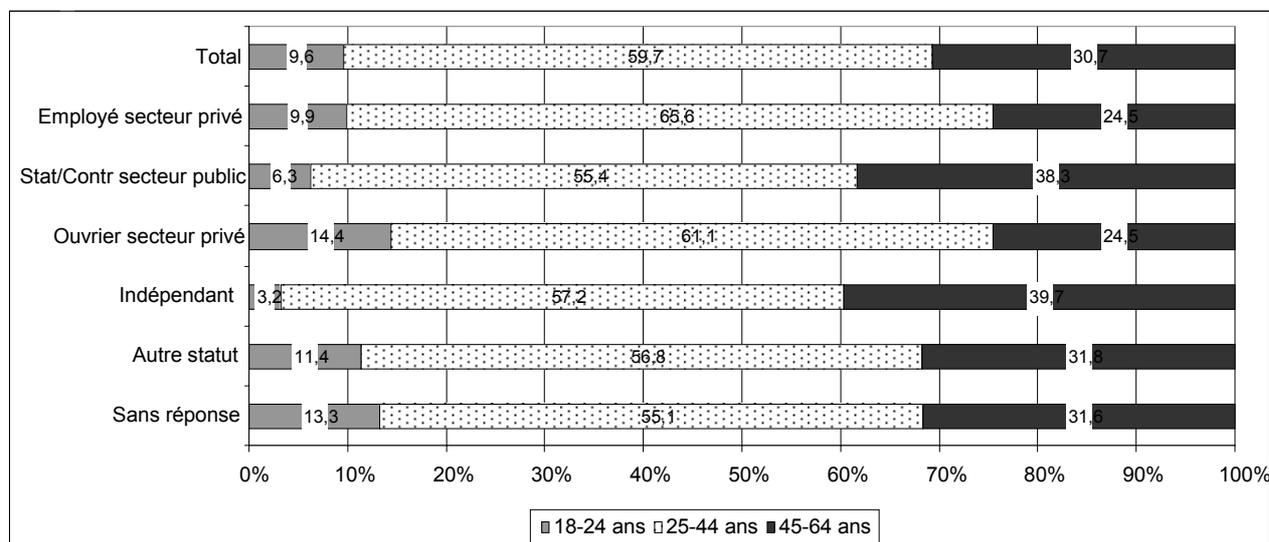
⁵⁵ Tielens, M. (2004). Brussel, heen en terug. In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2004*, Louvain, pp. 267-277.

compte que trois femmes sur dix. Ces conclusions sont prévisibles et correspondent à une étude antérieure.⁵⁶

⁵⁶ Voir notamment : Gouvernement flamand, Steunpunt WAV-SSA & ESF (2004). *Vrouwelijk ondernemen*. Bruxelles. Et aussi : Geurts, K. (2004). Ondernemend Vlaanderen. In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2004*. Louvain, pp. 95-106.

Jeunes et âgés

Le graphique 100 montre dans quelle mesure l'âge joue un rôle pour le statut dans lequel on exerce son activité. Tous statuts confondus, 9,6 % de tous les travailleurs appartiennent au groupe des 18-24 ans, 59,7 % à celui des 25-44 ans, et 30,7 % à celui des 45+. La discussion ci-dessous part à chaque fois de la part de jeunes qui enregistre un certain statut.



Graphique 100 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le statut de l'activité principale et l'âge (Belgique ; 2001)
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

On remarque tout d'abord que les 18-24 ans sont moins représentés que la moyenne parmi les indépendants (3,2 %). Les 45+ par contre y sont surreprésentés : près de quatre indépendants sur dix ont plus de 45 ans. Une étude antérieure avait déjà confirmé que les entrepreneurs ont un profil différent du travailleur belge moyen : ils sont plus âgés, plus éduqués et 'plus masculins'.⁵⁷ Les jeunes sont également sous-représentés dans une autre catégorie, à savoir les statutaires et les contractuels du secteur public. Seuls 6,3 % d'entre eux ont entre 18 et 24 ans. Les 25-44 ans sont eux aussi moins représentés que la moyenne dans ce statut (55,4 %). Les 45+ sont dès lors, tout comme pour les indépendants, surreprésentés dans ce statut, avec 38,3 %. L'image est tout autre chez les ouvriers et les employés du secteur privé. On constate une forte présence des jeunes (14,4 %) parmi les ouvriers. Les 25-44 ans travaillent aussi un petit peu plus que la moyenne dans ce statut (61,1 %). Un quart des ouvriers seulement a plus de 44 ans. Chez les employés du secteur privé, le centre de gravité se situe au niveau du groupe intermédiaire : plus de deux tiers de tous les travailleurs dans ce statut appartiennent à la classe d'âge des 25-64 ans. Les jeunes y sont moyennement représentés ; les 45+ y sont largement sous-représentés.

Si l'on combine les données précédentes à l'analyse selon le niveau d'instruction (cf. Partie II, 2), on peut en conclure que les jeunes femmes hautement qualifiées se retrouvent plus souvent dans le statut d'employé du secteur privé. Ceci vaut également pour les statutaires et les contractuels du secteur public, à cette différence que ce ne sont ici pas les jeunes, mais bien

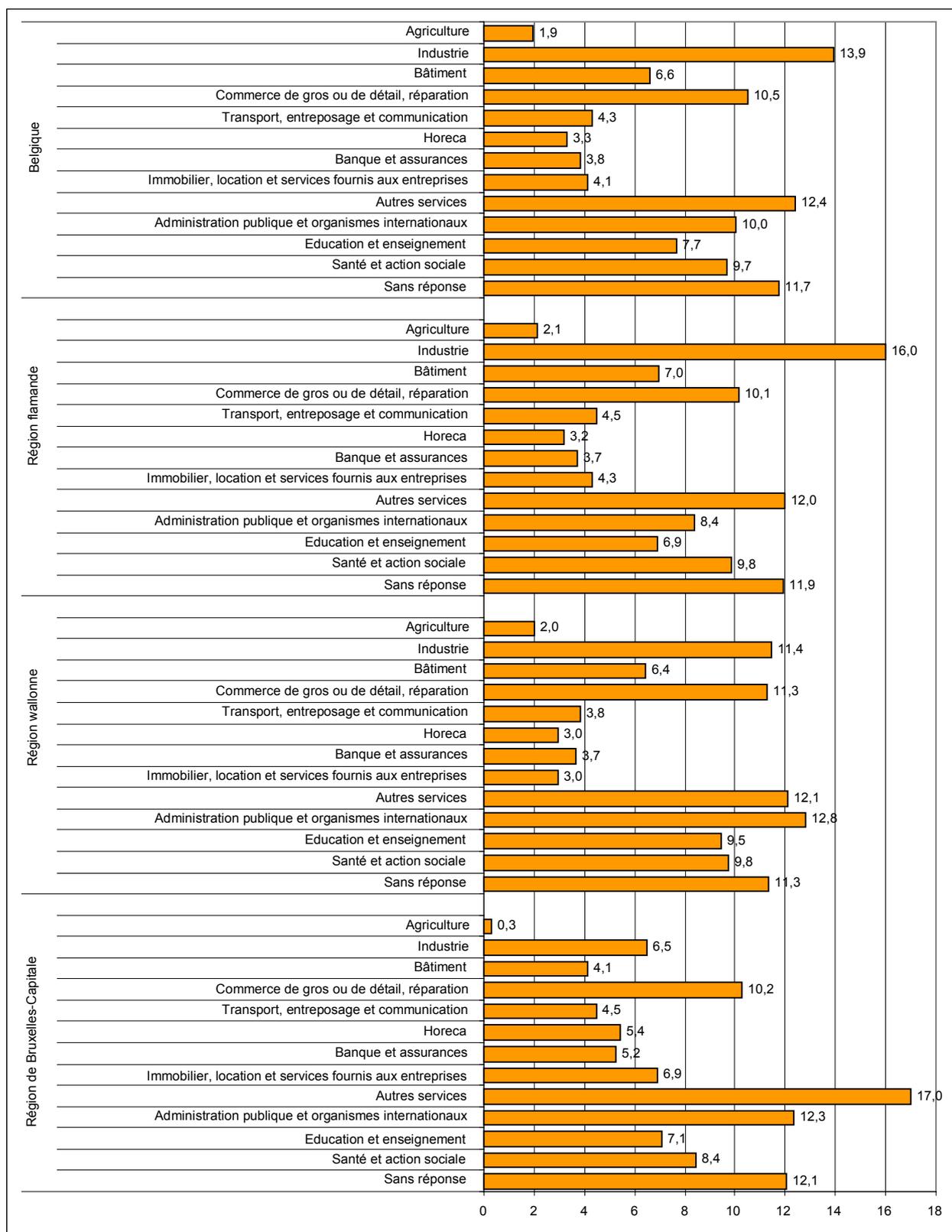
⁵⁷ Geurts, K. (2004). Ondernemend Vlaanderen. In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2004*. Louvain, pp. 95-106.

les 45+, qui trouvent leur bonheur. La situation est différente chez les ouvriers du secteur privé : on retrouve ici des hommes jeunes et peu éduqués.

Secteur

Le graphique 101 ventile les travailleurs de 18 à 64 ans selon le secteur de leur activité principale. Les secteurs sont classés selon la part de travailleurs qui s'y situe. Presque 14 % de tous les travailleurs belges exercent en 2001 leur activité dans l'industrie. Ce chiffre n'est pas étonnant, dans la mesure où ce secteur est aussi celui qui compte le plus de sous-secteurs, comme le secteur du textile, l'industrie chimique, métallurgique, automobile, etc. Environ un travailleur sur dix déclare à chaque fois travailler dans le commerce de gros ou de détail, l'administration publique, la santé et l'action sociale. Le secteur éducation et enseignement représente 7,7 % de tous les travailleurs. Le bâtiment quant à lui prend 6,6 % à son compte. Ce sont à chaque fois 4 %, voire moins, qui travaillent dans les quatre derniers secteurs, à l'exception du secteur de l'agriculture, qui n'occupe pas 2 % de tous les Belges.

Comme on pouvait s'y attendre, on observe des variations selon le secteur dans les trois Régions. En Région flamande – tout comme dans les autres Régions – l'industrie arrive en tête de classement avec 16 % des travailleurs. Cette Région suit par ailleurs les moyennes belges, à la différence près que la part de travailleurs dans l'administration publique et les organismes internationaux y est légèrement plus faible (8,4 % en Région flamande contre 10 % en Belgique). Les écarts sont plus importants en Région wallonne. Près de 13 % de tous les travailleurs wallons se situent dans le secteur de l'administration publique et des organismes internationaux, ce qui place la Région au-dessus de la moyenne belge. Le secteur de l'éducation et de l'enseignement compte lui aussi plus de travailleurs wallons que la moyenne. 11,4 % et 3 % des travailleurs de la Région wallonne par contre disent exercer leur activité dans l'industrie et l'immobilier respectivement, ce qui est en deçà de la moyenne nationale. Les chiffres wallons tournent pour le reste autour des moyennes belges. Dans la Région de Bruxelles-Capitale enfin, on compte plus de travailleurs que la moyenne dans les secteurs de l'administration publique, de l'immobilier, des services financiers et de l'horeca. Inversement, on trouve moins de Bruxellois avec un emploi dans l'industrie, la santé, le bâtiment et l'agriculture.



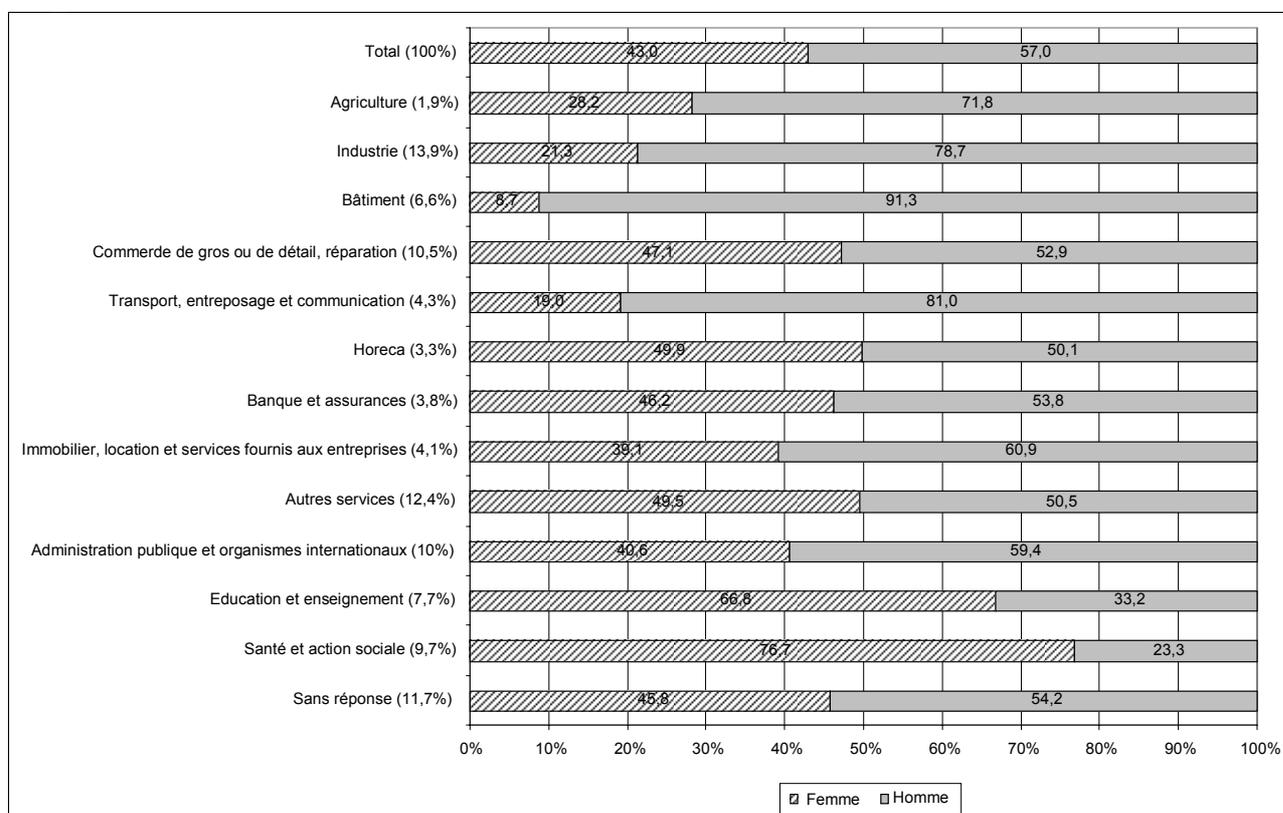
Graphique 101 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le secteur de l'activité principale (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2002 (Calculs Steunpunt WAV)

Tout comme pour l'analyse selon le statut, nous nous limitons ici à la Belgique, parce qu'ici aussi, en dépit des écarts de niveau mentionnés, les mêmes schémas se retrouvent à chaque fois dans les Régions.

Hommes et femmes

Le graphique 102 montre la répartition hommes/femmes dans les différents secteurs (de l'activité principale). Globalement, on compte parmi les travailleurs davantage d'hommes que de femmes (57 % contre 43 %). Cette répartition ne se retrouve cependant pas dans tous les secteurs, ce qui met en exergue les schémas attendus.⁵⁸ Les femmes se concentrent essentiellement dans les secteurs de services, tels la santé et l'action sociale, ainsi que dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement. Elles sont par ailleurs représentées plus que de moyenne dans l'immobilier et le commerce de gros et de détail. Les hommes quant à eux sont largement surreprésentés dans les secteurs secondaires : l'industrie, le secteur du transport, de l'entreposage et de la communication, ainsi que dans l'industrie du bâtiment.



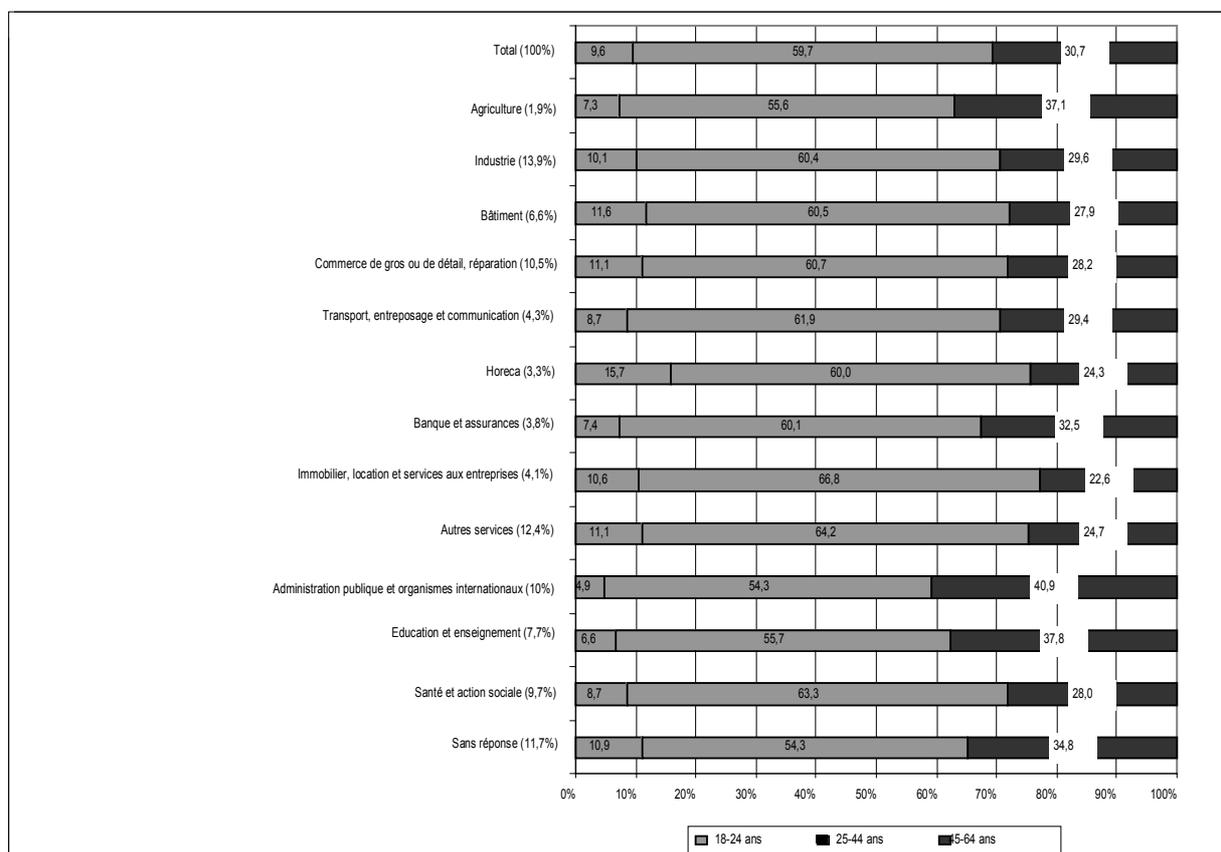
Graphique 102 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le secteur de l'activité principale et le sexe (Belgique ; 2001)
Source : INS ESE 2002 (Calculs Steunpunt WAV)

Jeunes et âgés

Le graphique 103 montre que par rapport à leurs collègues plus âgés, les jeunes se retrouvent plus souvent dans le commerce de gros et de détail, dans le bâtiment et dans l'horeca. Les jeunes sont moins présents dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement, ainsi que

⁵⁸ Gouvernement flamand, Steunpunt WAV-SSA & ESF (2003). *Genderzakboekje. Zij en hij op de arbeidsmarkt*. Bruxelles.

dans l'administration publique. Les 25-44 ans, où se situe dans une large mesure la 'période pleine, sont plus présents que les autres groupes d'âge dans la santé et l'action sociale, de même que dans le secteur de l'immobilier, de la location et des services fournis aux entreprises. Les travailleurs âgés quant à eux se situent essentiellement dans le secteur de l'administration publique, ainsi que dans l'éducation et l'enseignement. Ces conclusions ont également été confirmées par une autre étude.⁵⁹



Graphique 103 : Les travailleurs selon le secteur de l'activité principale et l'âge (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2002 (Calculs Steunpunt WAV)

Si nous combinons l'analyse selon l'âge et le sexe, et l'analyse selon le niveau d'instruction, on peut grosso modo en conclure que les secteurs quaternaires avec un caractère de service, comme l'administration publique, l'éducation et l'enseignement, mais aussi la santé et l'action sociale, présentent une tendance plus féminine, plus âgée, et hautement éduquée. L'industrie et le bâtiment par contre sont caractérisés par une part plus importante d'hommes jeunes et faiblement qualifiés.

Travail à temps partiel

En 2001, 17,4 % de tous les 18-64 ans travaillent à temps partiel (cf. graphique 104), ce qui signifie donc que les emplois à temps plein sont toujours la norme en Belgique. C'est dans la

⁵⁹ Steunpunt WAV-SSA & SONAR (2001). Jongeren in transitie. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarreks 2000, Deel 4*. Louvain. Et aussi : Stevens, E. (2003). Vaarwel bord en krijt! In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2003*, Louvain, pp. 103-117. Et encore : Vandenbroucke G. & Van Mechelen, N. (2001) Oud, out? In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarreks 2001, Deel 4. Jaarboek*. Louvain, pp. 97-107.

Région de Bruxelles-Capitale que l'on travaille le moins à temps partiel (16,3 %), et en Région wallonne le plus (18,8 %). La Région flamande occupe la place intermédiaire, avec 16,9 % de travailleurs à temps partiel. Le premier chapitre thématique de cette monographie montre que, en dépit des différences de niveau, le niveau d'instruction dans les trois Régions influence la part de travail à temps partiel : plus le niveau de diplôme obtenu est élevé, plus la part de travail à temps partiel est faible. La présente section s'intéressera surtout aux différences qui existent entre hommes et femmes, et entre jeunes et âgés.

Hommes et femmes

La première constatation que l'on peut faire sur la base du graphique 104, c'est que le travail à temps partiel est une affaire de femmes.⁶⁰ Plus d'un tiers de toutes les travailleuses travaillent à temps partiel, contre seulement 4,7 % de leurs collègues masculins. La Région de Bruxelles-Capitale enregistre les plus grands écarts par rapport à cette moyenne belge : cette Région compte d'un côté une part importante d'hommes travaillant à temps partiel (8,9 %), et de l'autre côté, une part relativement faible de femmes travaillant à temps partiel (25,1 %). La part de travail à temps partiel en Région wallonne est, tant pour les hommes que pour les femmes, supérieure à la moyenne belge. C'est la Région flamande qui se rapproche le plus de la moyenne belge, avec une part d'hommes travaillant à temps partiel de 3,9 %. Le travail à temps partiel concerne 34,1 % des Flamandes.

Jeunes et vieux

Un deuxième schéma qui se profile au graphique 104 est lié à l'occurrence du travail à temps partiel selon l'âge. Globalement, ce sont les 18-24 ans (16,1 %) et les 25-34 ans (15,2 %) qui travaillent le moins à temps partiel en Belgique en 2001. Cette part augmente pour atteindre près de 20 % chez les 35-44 ans, avant de rediminuer progressivement dans les classes d'âges plus avancés. La Région wallonne et celle de Bruxelles-Capitale épousent ce schéma moins fidèlement que la Région flamande. Les jeunes wallons et bruxellois enregistrent en outre une part plus importante de travail à temps partiel chez les travailleurs de 18-24 ans : 22,9 % et 27 % respectivement.

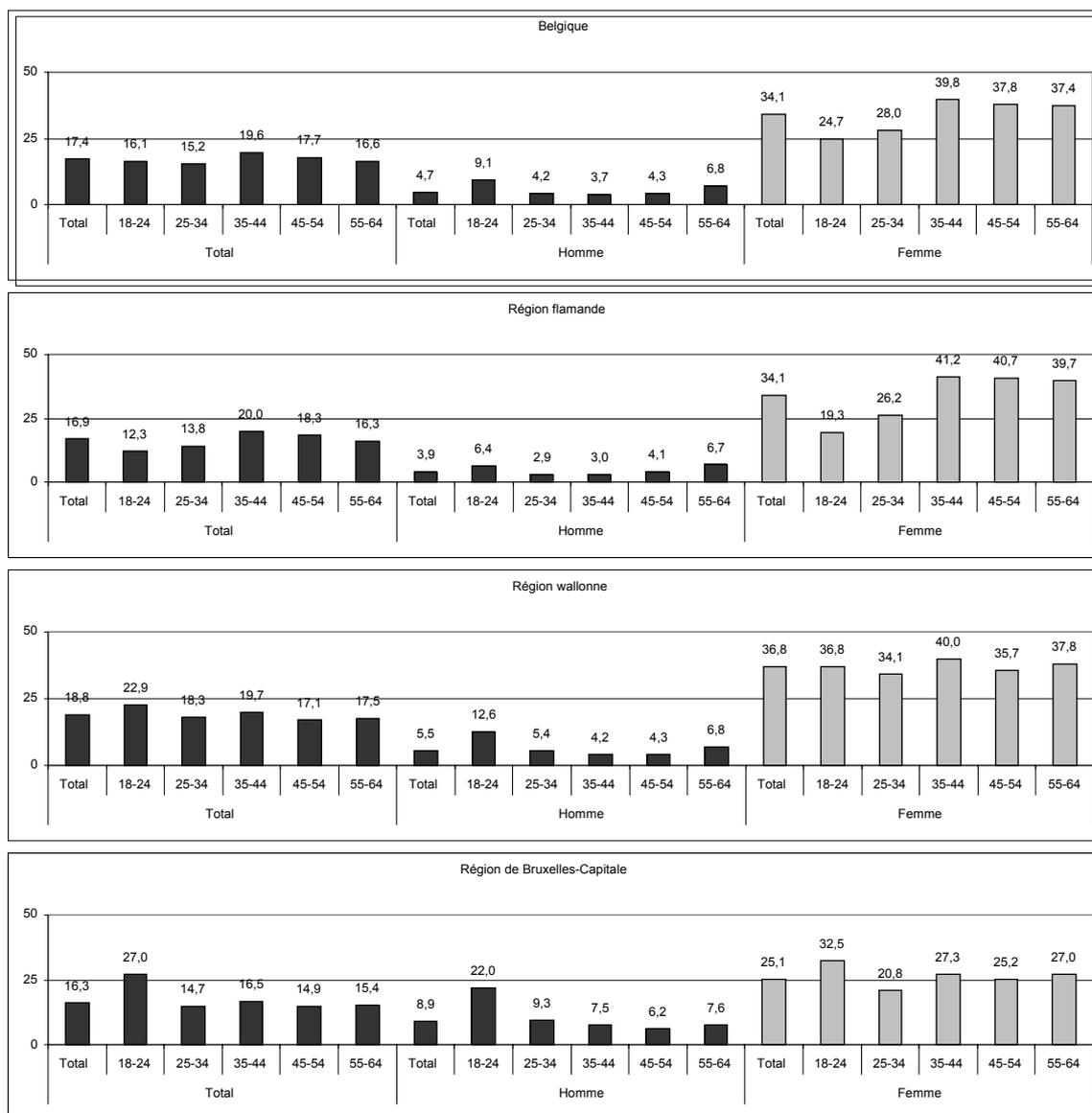
Hommes, femmes, jeunes et vieux

Les différences selon l'âge s'éclairent davantage encore lorsqu'on intègre aussi la variable sexe dans l'analyse. Les hommes travaillent surtout à temps partiel au début et à la fin de leur carrière professionnelle. Les jeunes hommes qui entrent dans la vie active travaillent à temps partiel dans 9,1 % des cas, une part qui chute à 3,7 % dans les groupes d'âges moyens des 35-44 ans, pour remonter à nouveau à 6,8 % chez les 55+. Chez les hommes, le travail à temps partiel sert visiblement surtout de canal d'entrée et de sortie. La situation est différente chez les femmes. La part de travail à temps partiel chez les femmes est la plus faible en début de carrière, pour ensuite augmenter jusqu'à près de 40 % chez les 35-44 ans. Chez les 45+, la

⁶⁰ Ceci a déjà été largement constaté dans une autre étude. Voir notamment : Malfait, D. (2001). *Atypische arbeid: steeds typischer?* In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarreeks 2001, deel 4, Jaarboek*, Louvain, pp. 177-185. Et aussi : Steunpunt WAV-SSA (2004). *Deeltijdarbeid*. Note du WAV du 3 mars 2004. Via <http://www.steunpuntwav.be/persteksten/persteksten.htm>.

part tourne toujours autour des 37 %. Il faut essentiellement chercher les raisons qui poussent les femmes au travail à temps partiel dans la combinaison famille-travail.⁶¹

Les hommes et les femmes suivent en grande partie ce schéma dans les trois Régions, compte tenu de certains écarts de niveau. On compte cependant à chaque fois une part relativement importante de femmes de 18 à 24 ans qui travaillent à temps partiel en Régions wallonne et bruxelloise. Le travail à temps partiel est visiblement aussi un canal d'entrée satisfaisant pour les femmes de ces deux régions.



Graphique 104 : Part de travailleurs à temps partiel selon l'âge et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)

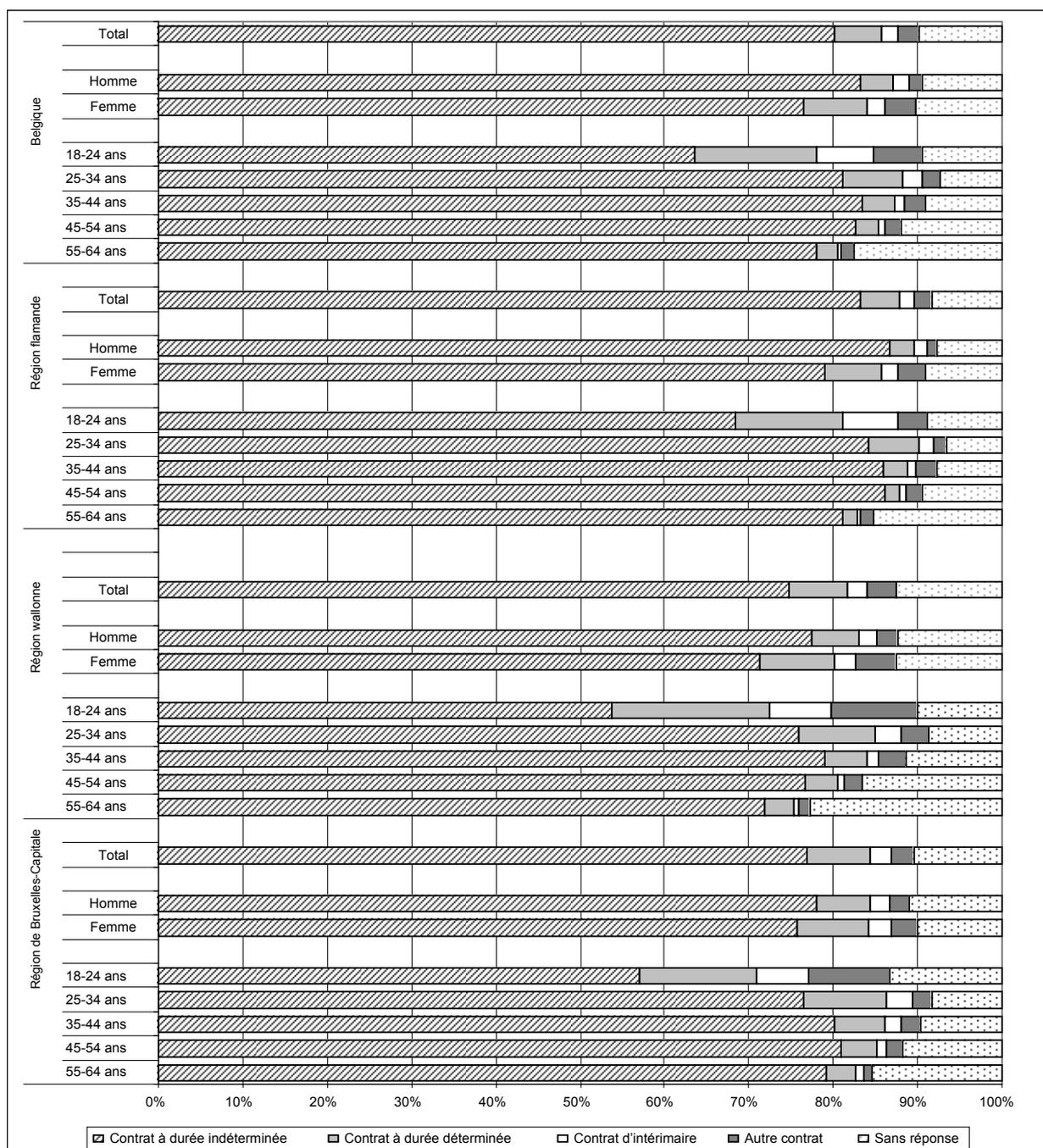
Source : INS ESE 2002 (Calculs Steunpunt WAV)

Type de contrat

⁶¹ Glorieux, I. & Vandeweyer, J. (2002). En er kwamen geen andere tijden... Arbeidstijden en uurregelingen in Vlaanderen op het einde van de 20^{ste} eeuw. In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarreeks 2002, deel 4, Jaarboek*, Louvain, pp. 253-266.

Il est apparu jusqu'ici que le sexe, l'âge et le niveau d'instruction exercent une influence sur le statut professionnel, sur le secteur d'activité et sur le fait de travailler ou non à temps partiel. Cette section s'intéresse à une quatrième caractéristique des emplois, à savoir le type de contrat. Tous les répondants qui se déclarent travailleurs en 2001 doivent préciser dans l'ESE le type de contrat sous lequel ils sont engagés.⁶² Cette information est importante dans la mesure où elle donne une indication sur la sécurité de l'emploi exercé. On distingue quatre types de contrat : le contrat à durée indéterminée, le contrat à durée déterminée, le contrat d'intérimaire et enfin la catégorie restante 'autre contrat', qui recouvre le travail saisonnier, les programmes de mise au travail, les contrats d'apprentissage, les contrats d'étudiants et le travail occasionnel.

⁶² 13,7 % de tous les répondants de 18 à 64 ans (538 954 personnes) ont laissé cette question sans réponse.



Graphique 105 : Les travailleurs (18-64 ans) selon le type de contrat et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2002 (Calculs Steunpunt WAV)

Le graphique 105 montre clairement qu'en 2001, le contrat à durée indéterminée a particulièrement la cote en Belgique : huit travailleurs sur dix de 18 à 64 ans ont un contrat de travail à durée indéterminée. C'est en Région flamande que la part de contrats à durée indéterminée est la plus importante (83,3 %), tandis qu'en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, les contrats à durée indéterminée concernent à chaque fois environ trois quarts des travailleurs. 5,5 % de tous les travailleurs belges ont part ailleurs un contrat à durée déterminée. La Région de Bruxelles-Capitale arrive ici en tête avec une part de 7,4 %, talonnée par la Région wallonne (7 %). La Région flamande pour sa part connaît une part inférieure à la moyenne de contrats à durée déterminée (4,6 %). Les autres types de contrat

sont moins fréquents. Environ 2 % de tous les travailleurs belges travaillent comme intérimaires ; environ 3 % ont un autre type de contrat.

L'analyse selon le type de contrat et le niveau d'instruction (premier chapitre thématique) indique que les hautement qualifiés ont légèrement plus tendance à avoir un travail à durée indéterminée que les moyennement et faiblement qualifiés. Mais on les retrouve aussi plus souvent dans les contrats à durée déterminée. Les faiblement qualifiés quant à eux présentent une part plus importante de travailleurs employés sous un 'autre contrat'.

Hommes et femmes

L'analyse selon le sexe fait ressortir que les hommes ont plus souvent un emploi à durée indéterminée que les femmes ; il s'agit en Belgique de 83,3 % des hommes contre 76,5 % des femmes en moyenne.⁶³ La Région flamande compte une part plus importante que la moyenne de travailleurs sous contrat à durée indéterminée, tant chez les hommes (86,7 %) que chez les femmes (79,1 %), mais le fossé entre les deux sexes sur le plan du travail fixe y est en même temps le plus profond. En Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, la part de contrats fixes est, tant chez les hommes que chez les femmes, inférieure à la moyenne belge, mais l'écart entre les deux sexes est aussi moindre. Les travailleuses (75,6 %) de la Région de Bruxelles-Capitale surtout peuvent se mesurer à leurs collègues masculins (78,1 %).

Les femmes ont ainsi moins souvent un emploi à durée indéterminée, et se trouvent dès lors plus souvent confrontées à d'autres types de contrat. Le graphique 105 montre ainsi que 7,5 % des travailleuses belges ont un contrat à durée déterminée, contre moins de 4 % de leurs homologues masculins. En Région wallonne, la part de femmes sous ce type de contrat s'élève même à 9,1 %. On retrouve aussi davantage de femmes que d'hommes dans la catégorie 'autres contrats' (3,7 % contre 1,7 %). Pour ce qui est des contrats d'intérimaire par contre, on ne relève que peu de différences selon le sexe.

Jeunes et vieux

Étudié du point de vue de l'âge, le graphique 105 montre que la part de travailleurs sous contrat à durée indéterminée est la plus faible chez les 18-24 ans (63,7 %), qu'elle augmente ensuite avec l'âge pour atteindre 83,5 % chez les 35-44 ans, avant de redescendre légèrement jusqu'à une part de 78,1 % de contrats fixes chez les 55+. On observe un schéma différent pour les contrats à durée déterminée. Les jeunes travailleurs se retrouvent plus souvent dans des emplois temporaires (14,5 %). Cette part diminue déjà fortement chez les 25-34 ans pour atteindre 7,2 %, et continue sa courbe descendante jusqu'à 2,4 % chez les 55+. D'après une étude antérieure, les jeunes décident d'accepter un contrat provisoire parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail stable. Une autre part non négligeable d'entre eux déclare qu'accepter un contrat provisoire lui offre des perspectives sur un contrat à durée indéterminée. Le fait que les jeunes, et surtout ceux qui ont quitté l'école, passent avec le temps à une situation professionnelle moins précaire est également confirmé par une enquête internationale. Celle-ci indique qu'à mesure que les sortants passent plus de temps sur le marché du travail, ils se retrouvent dans des conditions professionnelles plus stables. Les analyses du secteur intérimaire confirment qu'après leur travail provisoire, les jeunes intérimaires passent souvent à un emploi fixe. Au terme de leurs études, certains jeunes optent délibérément pour une

⁶³ Les mêmes conclusions avaient déjà été tirées d'une étude antérieure. Voir notamment : Stevens, E. (2003). *Vaarwel bord en krijgt!* In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2003*, Louvain, pp. 103-117.

mission d'intérimaire dans le secteur ou l'entreprise où ils espèrent finalement décrocher un emploi fixe. Le travail intérimaire devient ainsi un moyen d'engranger de l'expérience. Une étude antérieure avance encore une autre raison qui pousse à accepter un contrat temporaire, à savoir le contenu intéressant du travail. Une part très restreinte déclare ne pas vouloir d'emploi à durée indéterminée.⁶⁴

Horaires

Les caractéristiques précédentes des emplois semblent toutes subir l'influence du sexe, de l'âge et du niveau d'instruction. Nous allons à présent voir dans quelle mesure le sexe, l'âge et le niveau d'instruction exercent également une influence sur la dernière caractéristique, à savoir les horaires. On distingue six horaires différents : les horaires fixes, les horaires coupés, les horaires variables (heures flottantes), les horaires flexibles (fixés par l'employeur), le travail posté et un dernier groupe 'autre'.⁶⁵ La majorité (54,9 %) des travailleurs belges a des horaires fixes (graphique 106), ce qui signifie qu'environ 40 % des répondants déclarent avoir des horaires atypiques. 15,4 % des travailleurs ont des horaires variables, et 14,1 % des horaires flexibles. Le travail posté (5,5 %) et les horaires coupés (4,4 %) sont moins fréquents. Cette répartition se retrouve également dans les Régions, à quelques petites exceptions près. Les travailleurs flamands ont un peu plus souvent des horaires fixes, et moins souvent des horaires flexibles que leurs collègues wallons et bruxellois. Les horaires variables sont plus populaires en Région de Bruxelles-Capitale, tandis que le travail posté ne s'y retrouve que sporadiquement, ce qui s'explique peut-être par la présence limitée dans cette région des secteurs industriels, utilisateurs typiques du travail posté.⁶⁶

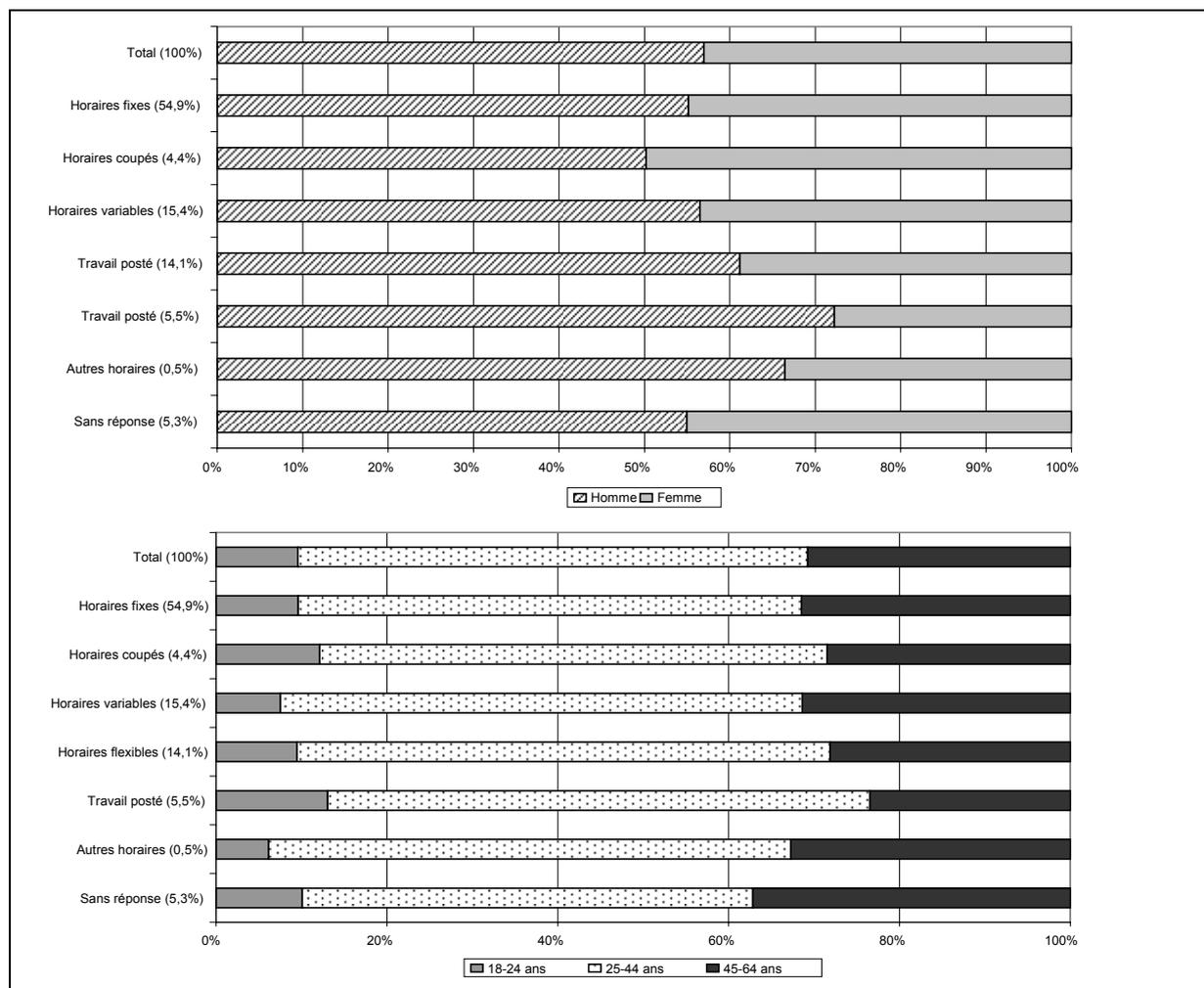
Hommes et femmes

Les femmes travaillent un peu plus souvent à horaires fixes que les hommes, mais aussi à horaires coupés. Les hommes quant à eux ont plus de chance de travailler à horaires flexibles et en travail posté. Les horaires variables sont tout aussi fréquents chez les hommes que chez les femmes. Dans les Régions aussi, on peut observer ces horaires plus masculins et féminins. Les femmes de la Région wallonne sont toutefois surreprésentées dans le groupe qui travaille à horaires variables. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les horaires coupés sont davantage une affaire d'hommes, contrairement à la Belgique et aux deux autres Régions.

⁶⁴ Booghmans, M. (2003). Uitzendarbeid als springplank? In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2003*, Louvain, pp. 129-138. Et : Van Gils, S. (2003). Hoger lager: conjunctuur en arbeidstijden. In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2003*, Louvain, pp. 237-250. Et encore : Steunpunt WAV-SSA & SONAR (2001). Jongeren in transitie. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarreeks 2001, Deel 3*, Louvain. Et : Eurostat (2003). *General indicators on transition from school to work: youth transition from education to working life in Europe. Part I. Statistics in Focus: population and social conditions*, nr. 4.

⁶⁵ De tous les travailleurs entre 18 et 64 ans, 206 611 (5,3 %) personnes ont laissé cette question sans réponse.

⁶⁶ Gryp, S., Cambré, B. & Van Hootehem, G. (19 décembre 2003). *Paso-flits 2. Een last ontlast? Ploegenarbeid in Vlaanderen*. Louvain.



Graphique 106 : Les travailleurs (18-64 ans) selon les horaires, le sexe et l'âge (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2002 (Calculs Steunpunt WAV)

Jeunes et vieux

Nous nous intéressons pour terminer à la représentation des groupes d'âge dans les différents horaires. Tant en Belgique que dans les Régions, les jeunes sont plus souvent employés dans des horaires coupés et en travail posté. Les horaires variables quant à eux sont moins fréquents chez les jeunes travailleurs. En Belgique, les 25-44 ans sont employés plus que de moyenne dans des horaires flexibles et en travail posté. Ils sont également légèrement surreprésentés dans le système des horaires variables. Cette tendance s'observe surtout en Région flamande, alors qu'elle est exactement à l'inverse dans les deux autres régions. Les âgés belges travaillent moins souvent en horaires coupés et flexibles, mais ils se retrouvent surtout moins souvent dans le système du travail posté. En Régions wallonne et bruxelloise, les âgés sont plus que de moyenne actifs dans des postes à horaires variables. Ce n'est pas le cas en Région flamande.

L'analyse selon les horaires et le niveau d'instruction laisse entendre que les faiblement qualifiés sont plus souvent employés à horaires fixes, à horaires coupés et dans un système de travail posté, que les hautement qualifiés, que l'on retrouve pour leur part davantage dans un système d'horaires variables et flexibles.

1.3.3 Conclusion

La conclusion du point 1.2 avait déjà clairement indiqué que la part de travailleurs dans la population en âge de travailler avait augmenté entre 1991 et 2001, passant de 59,5 % à 64,6 %, cette croissance étant légèrement plus marquée en Région flamande que dans les deux autres Régions. Les hommes ont plus souvent un emploi que les femmes ; c'était le cas en 1991, et la situation n'a pas changé sur ce point en 2001. Il en va de même de la carrière comprimée : tant en 1991 qu'en 2001, le marché du travail est caractérisé par une forte activité dans les classes d'âges plus jeunes, associée à un retrait relativement anticipé. Les choses n'ont pas beaucoup évolué non plus en dix ans sur le plan du niveau d'instruction sur le marché du travail : les faiblement qualifiés exercent moins souvent une activité que les moyennement et les hautement qualifiés.

Cette section a mis ces constatations d'ordre général en rapport avec certaines caractéristiques des emplois. Sur le plan du statut, il s'avère que les jeunes femmes hautement qualifiées se retrouvent plus souvent dans le statut d'employé du secteur privé. Il en va de même pour les statutaires et les contractuels du secteur public, à cette différence que ce ne sont pas ici les jeunes, mais bien les 45+, qui trouvent leur bonheur. La situation est différente chez les ouvriers du secteur privé : on retrouve ici des hommes jeunes et faiblement qualifiés. Du point de vue du secteur, on peut grosso modo conclure que les secteurs quaternaires à caractère de service, tels l'administration publique, l'éducation et l'enseignement, mais aussi la santé et l'action sociale, présentent une tendance plus féminine, plus âgée et hautement qualifiée. L'industrie et le bâtiment quant à eux sont caractérisés par une part plus importante d'hommes jeunes et faiblement qualifiés. En ce qui concerne le régime de travail, il est évident que le travail à temps partiel est une affaire de femmes, qu'il est le moins fréquent chez les 18-34 ans et plus fréquent chez les faiblement qualifiés. En nous fondant sur l'analyse selon le type de contrat, nous avons conclu que le contrat à durée indéterminée reste la norme en Belgique. Huit travailleurs sur dix de 18 à 64 ans ont un emploi fixe. Enfin, l'analyse selon les horaires nous a amenés à la conclusion que la majorité des Belges travaille à horaires fixes. Parallèlement, près de 15 % sont employés à horaires variables et 15 % à horaires flexibles. Les horaires coupés et le travail posté sont moins fréquents en Belgique, mais connaissent une surreprésentation des jeunes.

1.4 La population en recherche d'emploi

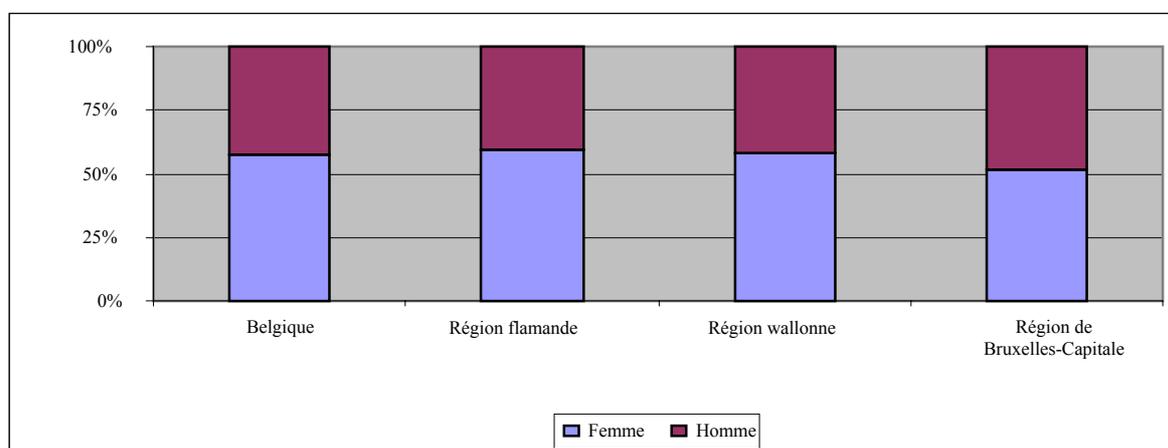
Maintenant que nous avons traité la population en emploi, vient le tour de la population en recherche d'emploi. Tous ceux qui se présentent sur le marché du travail ne trouvent pas nécessairement un emploi. D'un point de vue politique, il est important de savoir si certaines caractéristiques, telles que l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la nationalité, ont une influence sur le risque de chômage. Nous allons tout d'abord nous pencher sur la composition de la population en recherche d'emploi. Nous nous intéresserons ensuite aux taux de chômage. Enfin, nous établirons le profil du passé professionnel de la population en recherche d'emploi en Belgique. Il ressort de l'analyse que les femmes, les jeunes, les faiblement qualifiés et les non-Belges surtout sont confrontés à des taux de chômage élevés. Ils forment des groupes à risque qui rencontrent des difficultés pour trouver un emploi sur le marché du travail belge. Comme nous l'avons déjà vu dans la section précédente, il s'agit également des groupes qui présentent un taux d'emploi plus faible.

1.4.1 La composition de la population en recherche d'emploi

L'ESE 2001 compte 471 500 demandeurs d'emploi de 18 à 64 ans, ce qui correspond à 4,6 % de la population totale et à 7,4 % de la population de 18 à 64 ans (cf. graphique 107). Parmi eux, 37,4 % habitent en Région flamande, 47,7 % en Région wallonne, et les 15 % restants dans la Région de Bruxelles-Capitale.

La population en recherche d'emploi selon le sexe : une prépondérance féminine

Le graphique 107 illustre la légère prépondérance des femmes dans le total des demandeurs d'emploi. En Belgique, il y a 57,7 % de demandeuses d'emploi, contre 42,3 % d'hommes en recherche d'emploi. Cette prépondérance des femmes se retrouve dans les trois Régions. En Régions flamande et wallonne, la population en recherche d'emploi compte sensiblement plus de femmes que d'hommes (59,4 % pour 58,2 % respectivement). La prépondérance des femmes est légèrement moins marquée (51,7 %) en Région de Bruxelles-Capitale.



Graphique 107 : La population en recherche d'emploi (18-64 ans) selon le sexe (Belgique et Régions ; 2001)

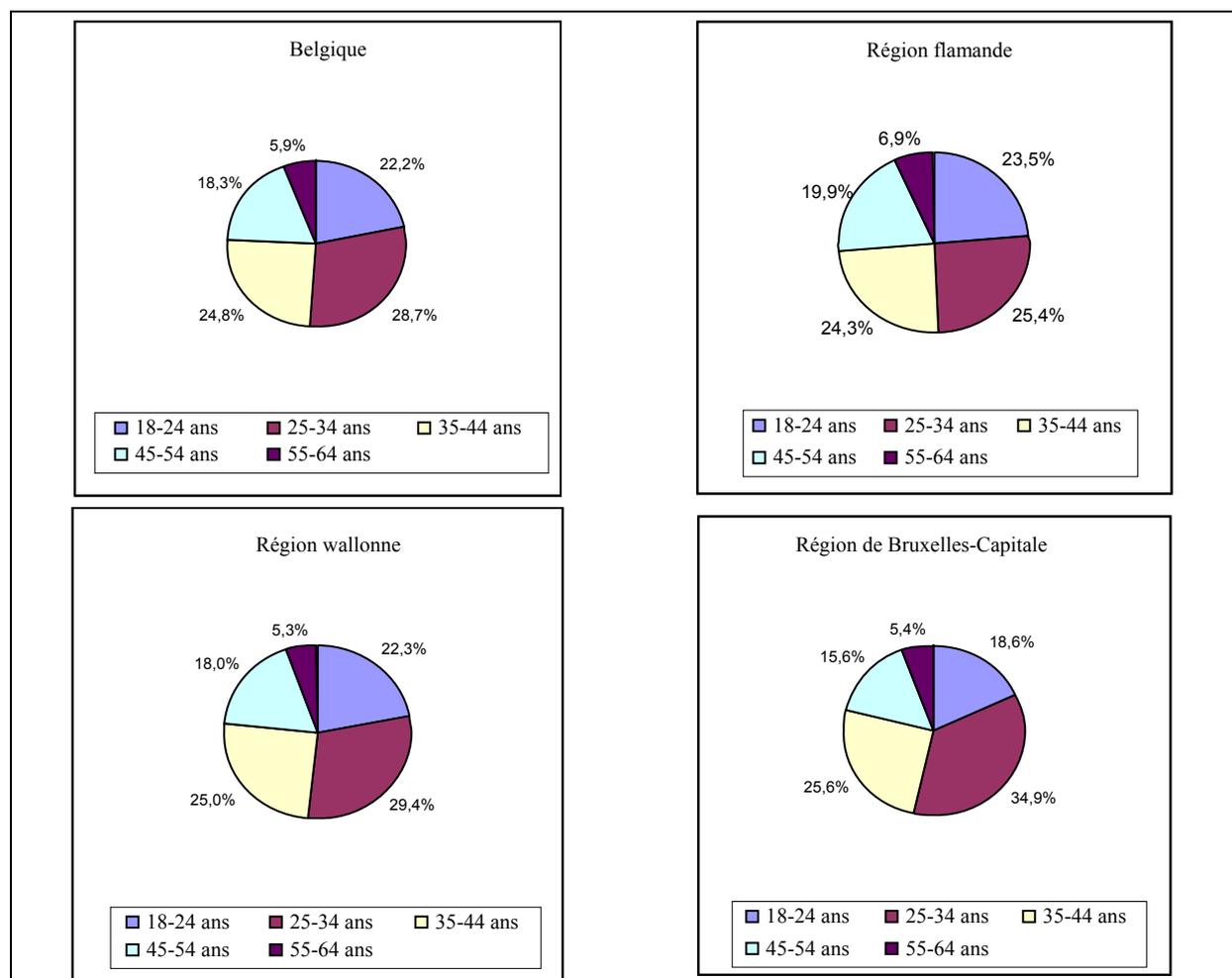
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

La population en recherche d'emploi selon l'âge

La part de jeunes (18-24 ans) dans la population en recherche d'emploi s'élève en Belgique à 22,2 %. C'est là une part importante, dans la mesure où il s'agit d'une classe d'âge de cinq ans seulement, alors que les autres classes s'étendent sur dix ans. Ce groupe compte par ailleurs encore beaucoup d'inactifs (étudiants). Tous les jeunes ne se présentent donc pas sur le marché du travail, loin s'en faut, et pourtant on trouve une proportion importante de jeunes dans la population en recherche d'emploi. La Région wallonne se trouve au niveau de cette moyenne belge (22,3 %). La part de jeunes est légèrement plus élevée en Région flamande (23,5 %), et nettement plus faible en Région de Bruxelles-Capitale (18,6 %).

Les demandeurs d'emploi de la catégorie d'âge des 25-34 ans prennent en Belgique une part de 28,7 %. Ici encore, la Région wallonne épouse cette moyenne nationale (29,4 %). Le contraste se situe cette fois encore entre les Régions flamande et bruxelloise. La Région flamande connaît ici une part relativement faible de demandeurs d'emploi de 25-34 ans (25,4 %), tandis que la Région de Bruxelles-Capitale présente une part plutôt élevée (34,9 %).

On ne décèle que peu de différences dans la catégorie d'âge des 35 à 44 ans. Qu'il s'agisse de la Belgique ou des trois Régions, la part s'élève à un quart du total de la population en recherche d'emploi. La part des 45-54 ans tourne autour des 18 % en Belgique et en Région wallonne. La part des 45-54 ans tourne autour des 18 % en Belgique et en Région wallonne. La Région flamande connaît une part légèrement plus élevée (19,9 %), tandis qu'il est question d'une part légèrement inférieure (15,6 %) en Région de Bruxelles-Capitale. La part d'âgés enfin (55-64 ans) tourne autour de 5 à 6 % en Belgique, ainsi qu'en Régions wallonne et bruxelloise, la part d'âgés dans la population en recherche d'emploi étant plutôt élevée en Région flamande (6,9 %).



Graphique 108 : La population en recherche d'emploi (18-64 ans) selon l'âge (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

1.4.2 Taux de chômage

Le point précédent analysait la composition de la population en recherche d'emploi. Une autre façon de cartographier la population en recherche d'emploi consiste à analyser sa part dans la population active (travailleurs + demandeurs d'emploi). C'est ainsi que l'on calcule le taux de chômage. Nous analysons ci-dessous le taux de chômage selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la nationalité.

Le taux de chômage selon le sexe

En 2001, 10,7 % de la population active belge entre 18 et 64 ans sont à la recherche d'un emploi (graphique 109), ce qui veut dire que sur 100 personnes qui se présentent sur le marché du travail, près de onze ne trouvent pas d'emploi. Ce pourcentage est nettement moindre en Région flamande (6,7 %). La région wallonne et celle de Bruxelles-Capitale par contre connaissent des taux de chômage nettement plus élevés, de respectivement 16,2 % et 18,3 %. Le taux de chômage élevé en Région bruxelloise n'a rien à voir avec un nombre restreint d'emplois dans la Région. La masse d'emplois dans les dix-neuf communes bruxelloises fournit plus d'emplois qu'il n'en faut pour offrir du travail à leur propre population en âge de travailler. Mais une grande partie des emplois va aux milliers de navetteurs qui descendent quotidiennement sur Bruxelles depuis la Flandre et la Wallonie pour y travailler.⁶⁷ En Région wallonne, le taux de chômage élevé est lié à l'ancien caractère industriel de la Région et à sa pénible reconversion. L'axe wallon⁶⁸ est un ancien axe industriel qui se caractérise par des taux de chômage particulièrement élevés.⁶⁹

Le taux de chômage des femmes entre 18 et 64 ans (13,9 %) est nettement plus élevé que celui des hommes (8,2 %). On retrouve cet écart entre les taux de chômage masculin et féminin dans les trois Régions. Il n'y a qu'en Région de Bruxelles-Capitale que cet écart est un peu moins important : 16,6 % des hommes y sont à la recherche d'un emploi, contre 20,3 % de femmes. Le taux de chômage chez les femmes a pourtant fortement régressé ces dernières années, du fait que les femmes ont pénétré le marché du travail avec plus de succès. Mais les femmes restent toutefois plus souvent sur la touche que les hommes. Sans compter qu'elles restent aussi en moyenne plus longtemps sans travail. Ceci indique que le chômage chez les femmes est plus structurel, ce qui fait d'elles un groupe à risque. D'un autre côté, les femmes sont moins sensibles à la conjoncture économique que les hommes, notamment parce qu'elles travaillent dans des secteurs plus stables. Les hommes travaillent plus souvent dans des secteurs industriels, où davantage d'emplois sautent quand l'économie se porte mal, tandis que les femmes sont plus souvent employées dans des secteurs plus stables, comme le secteur quaternaire (soins, enseignement...).⁷⁰

Le taux de chômage selon l'âge

Que ce soit au niveau national ou régional, les jeunes connaissent le taux de chômage le plus élevé. Le chômage bruxellois en particulier est caractérisé par un taux de chômage élevé chez les jeunes. Les jeunes rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail. Leur position sur ce marché est en outre particulièrement fragile en cas de récession économique. Dans un contexte économique défavorable, les entreprises gèlent les embauches et engagent moins d'intérimaires. Et ce sont surtout les jeunes qui en paient les frais. Parallèlement, en cas de restructurations et de dégraissages, ce sont généralement les travailleurs temporaires et ceux qui ont le moins d'expérience qui sont visés : les jeunes, encore une fois.⁷¹

⁶⁷ Tratsaert, K., Booghmans, M. & Stevens, E. (2002). Lokale arbeidsmarkten in België op de kaart gezet. In: Steunpunt WAV-SSA. *Jaarreeks 2002, De arbeidsmarkt in Vlaanderen, deel 3*. Louvain.

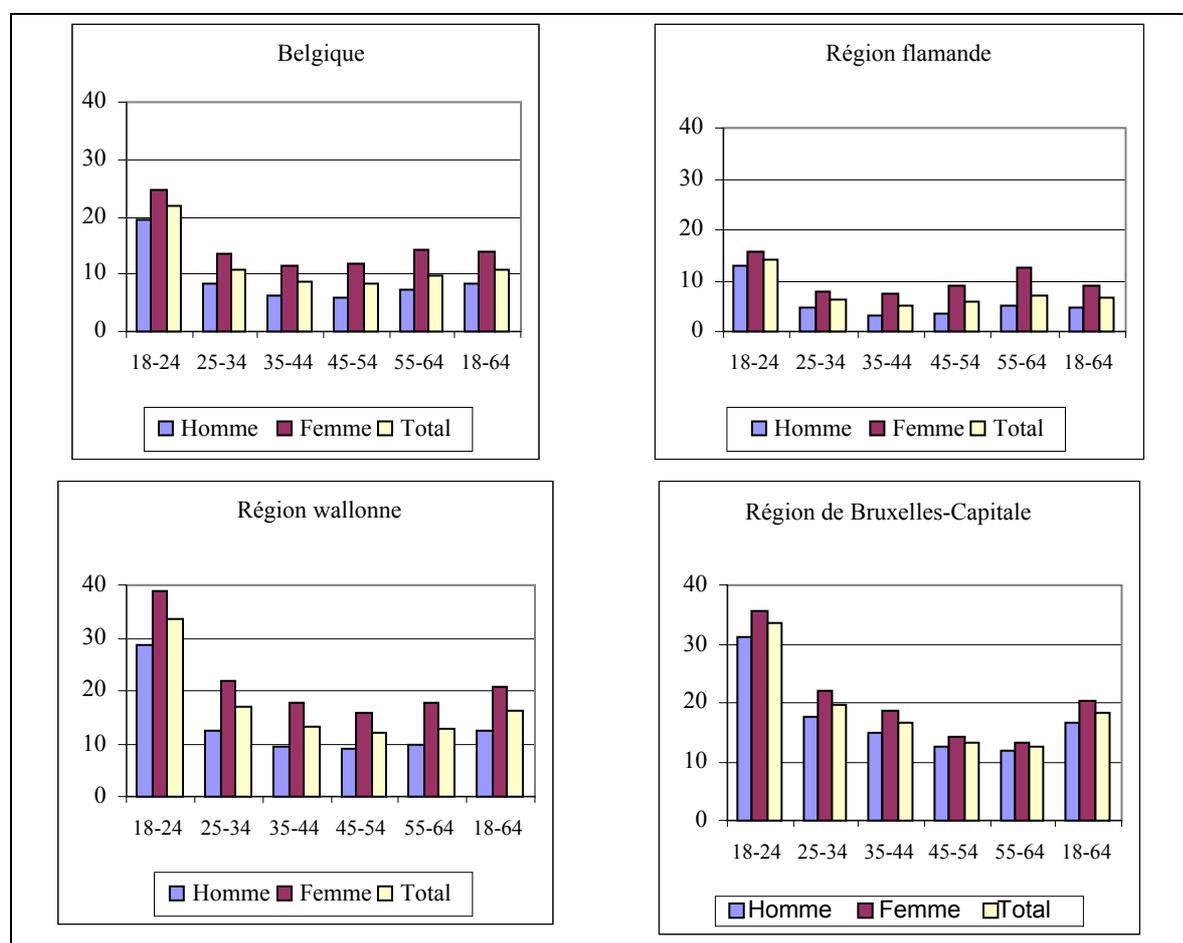
⁶⁸ L'axe wallon est formé des villes de Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Liège.

⁶⁹ Tratsaert, K., Booghmans, M. & Stevens, E. (2002). Lokale arbeidsmarkten in België op de kaart gezet. In: Steunpunt WAV-SSA. *Jaarreeks 2002, De arbeidsmarkt in Vlaanderen, deel 3*. Louvain.

⁷⁰ *Genderzakboekje editie 2003. Zij en hij op de arbeidsmarkt*. (2003). Une publication de l'agence FSE et de l'administration de l'Emploi, en collaboration avec le Steunpunt WAV. Bruxelles/Louvain. 112 p.

⁷¹ Administration de l'Emploi. *Themabrief: Bestrijding van de jeugdwerkloosheid*. Ministère de la Communauté flamande.

Le taux de chômage est à nouveau légèrement supérieur dans la catégorie d'âge le plus avancé que dans les groupes d'âge moyen. On retrouve ce schéma en Belgique, comme en Régions flamande et wallonne. C'est dans la Région de Bruxelles-Capitale que la catégorie d'âge le plus avancé connaît le taux de chômage le plus faible. Le fait que le taux de chômage soit plus élevé chez les plus âgés que chez les 25-54 ans est plutôt remarquable, dans la mesure où cela ressort moins des statistiques 'classiques' du chômage. Les intermédiaires publics ne comptent en effet pas les chômeurs âgés dispensés au nombre des chômeurs. Ces chômeurs sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi. Ils ne font dès lors plus partie des demandeurs d'emploi, même s'ils continuent à bénéficier d'une indemnité de chômage. Sur la base des statistiques de chômage des intermédiaires publics, on voit donc un taux de chômage faible chez les âgés. Dans l'ESE cependant, un groupe non négligeable de ces âgés dispensés se considérera comme demandeur d'emploi/chômeur, avec pour conséquence un taux de chômage plus élevé qu'escompté (voir aussi 1.5). Mais si l'on s'en tient au nombre absolu de demandeurs d'emploi de 55-64 ans, il s'agit toujours d'un petit groupe (1.2).



Graphique 109 : Taux de chômage selon le sexe et l'âge (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)

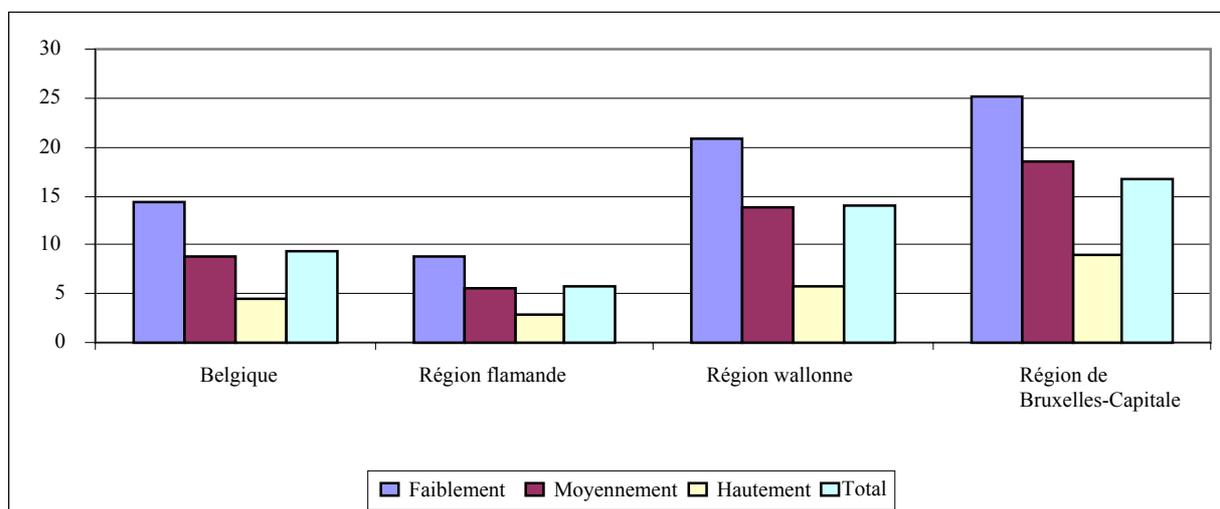
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

La différence entre le taux de chômage des hommes et des femmes se retrouve dans toutes les catégories d'âge. En Belgique et dans la Région flamande, cet écart se creuse avec l'âge ; c'est moins le cas en Régions wallonne et bruxelloise. On observe même un schéma presque inverse en Région de Bruxelles-Capitale : la différence de taux de chômage entre hommes et femmes diminue ici avec l'âge. En Région de Bruxelles-Capitale, on voit que, par rapport à la Belgique et à la Région flamande, la part de femmes de 55-64 ans à la recherche d'un emploi

est plus faible, sur une population féminine active proportionnellement plus importante entre 55 et 64 ans, ce qui donne des taux de chômage légèrement ‘plus faibles’ dans ce groupe.

Le taux de chômage selon le niveau d’instruction

Dans notre analyse du taux de chômage selon le niveau d’instruction, nous nous limitons à la classe d’âge des 25 à 64 ans, ceci pour annihiler l’impact des jeunes encore aux études. Le graphique 110 montre les taux de chômage selon le niveau d’instruction. Le taux de chômage total pour les 25-64 ans s’élève en Belgique à 9,4 %. D’une manière générale, le taux de chômage diminue à mesure que le niveau d’instruction augmente. Au niveau national, le taux de chômage est de 14,5 % chez les faiblement qualifiés, de 8,9 % chez les moyennement qualifiés, et de 4,5 % chez les hautement qualifiés. Les taux de chômage pour les différents niveaux d’instruction sont, en Région flamande, toujours inférieurs à ceux de la Région wallonne, laquelle affiche à son tour des taux de chômage plus faibles qu’en Région de Bruxelles-Capitale, tous niveaux d’instruction confondus. Les écarts sont énormes, de sorte que les hautement qualifiés de la Région de Bruxelles-Capitale (8,9 %) connaissent un taux de chômage aussi élevé que les faiblement qualifiés de la Région flamande (8,8 %).



Graphique 110 : Taux de chômage selon le niveau d’instruction (25-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Les faiblement qualifiés sont donc davantage confrontés au chômage que les moyennement et les hautement qualifiés, ce qui fait d’eux un groupe à risque. Si ce manque de qualification s’associe au fait d’être une femme, la situation se dégrade encore (partie 2.1). Le chômage chez les faiblement qualifiés est par ailleurs plus problématique. La part de faiblement qualifiés qui se retrouve engluée dans le chômage de longue durée est en effet plus importante que chez les moyennement et les hautement qualifiés.⁷² Plusieurs causes peuvent être épinglées pour expliquer cette situation, tant du côté de l’offre que de la demande. La tertiarisation croissante de la vie économique fait augmenter la demande de qualifications supérieures sur le marché du travail, tandis que les innovations technologiques entraînent le rejet progressif de la main-d’œuvre moins qualifiée. La participation des faiblement qualifiés

⁷² Booghman, M. (2004). Evolutie van de werkloosheid. In: Steunpunt WAV-SSA, *Reeks De arbeidsmarkt in Vlaanderen*, Jaarboek, Editie 2004. Louvain, pp. 69-81.

sur le marché du travail est également réduite à cause du piège au chômage. La différence infime entre le salaire net pour des fonctions faiblement qualifiées et une indemnité de chômage peut, dans des situations spécifiques, constituer un obstacle tenace à l'acceptation d'un travail rémunéré. Si l'on y ajoute encore les frais de garde d'enfants, il est évident que ce sont surtout les femmes qui sont touchées par le piège au chômage. Sans compter qu'il y a une offre plus importante de demandeurs d'emploi plus qualifiés qui peuvent tout aussi bien accepter des fonctions faiblement qualifiées.⁷³

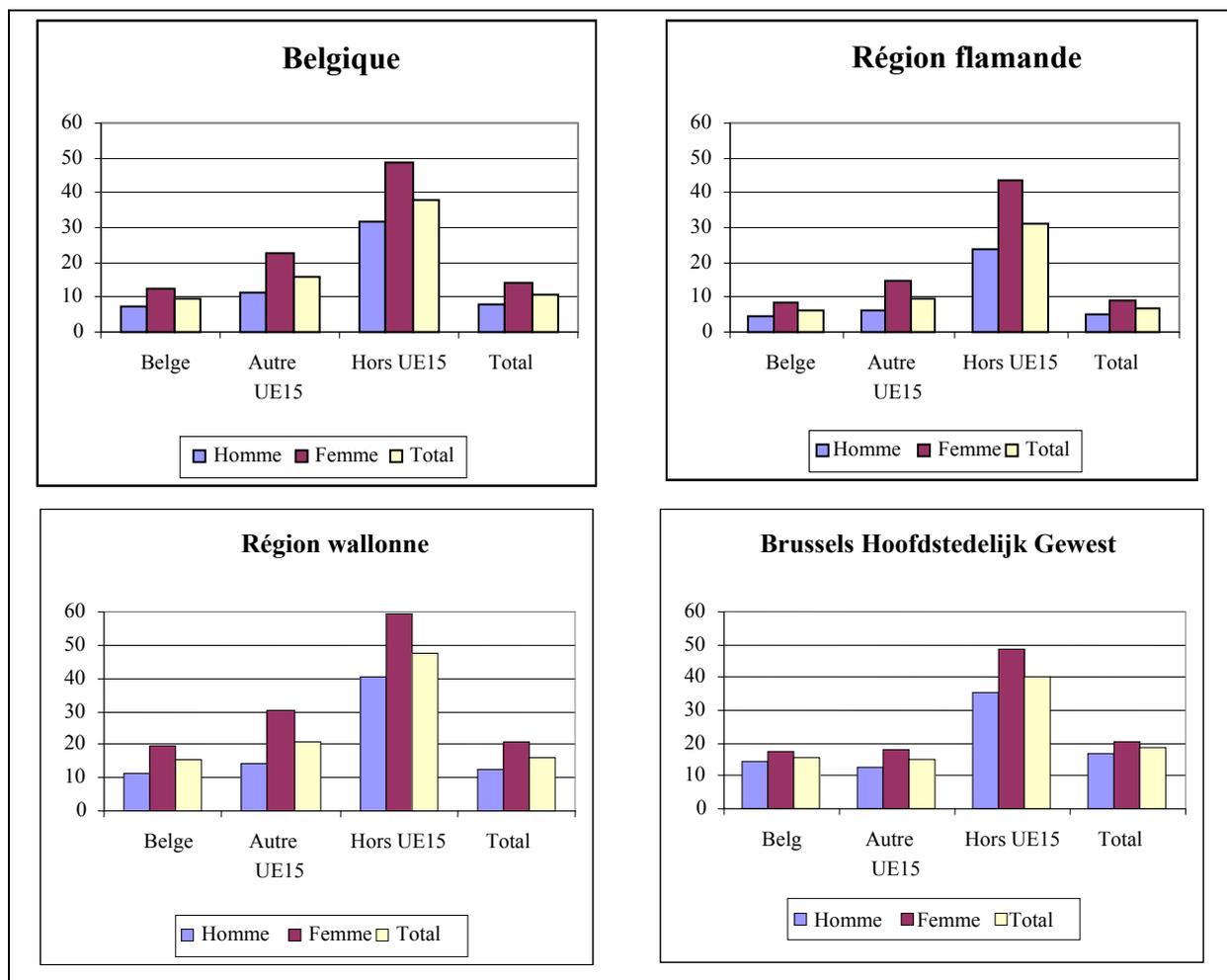
Le taux de chômage selon la nationalité

Outre le niveau d'instruction, la nationalité est une autre caractéristique personnelle importante susceptible d'influencer le risque de chômage. Le graphique 111 montre le taux de chômage selon la nationalité et le sexe, pour la Belgique et les trois Régions. Deux tendances générales ressortent de la lecture de ce graphique. Tout d'abord, le taux de chômage des personnes de nationalité belge (9,8 % en Belgique) est plus faible que celui des personnes ayant une autre nationalité européenne (UE 15) (15,8 % en Belgique). Ce taux de chômage est à son tour inférieur à celui des personnes originaires d'un pays qui ne fait pas partie de l'Union européenne (38,1 % en Belgique). Ceci vaut également pour les Régions flamande et wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale constituant la seule exception à cette règle. Le taux de chômage des personnes originaires d'un autre pays de l'Union européenne (15,1 %) y est même légèrement inférieur au taux de chômage des Belges (15,9 %). L'exception de la Région de Bruxelles-Capitale trouve sans doute son origine dans la présence des institutions de l'Union européenne (comme les ambassades, l'OTAN...) qui offrent des emplois aux citoyens européens. Le fait que les non-Belges connaissent en règle générale un taux de chômage plus élevé que les Belges est confirmé par une autre étude. Les causes se situent tant au niveau de l'offre (formation, maîtrise des langues,...) que de la demande (discrimination directe et indirecte, malaise...).⁷⁴ Les non-Belges ne sont pas seulement moins au travail que les Belges. Lorsqu'ils travaillent, c'est souvent dans un statut relativement précaire, comme un travail de saisonnier, d'intérimaire, ou un emploi à temps partiel.⁷⁵ Les non-Belges forment en d'autres termes un groupe à risque sur le marché du travail belge.

⁷³ Gheldorf, E. & M. Lamberts (2000). *Werving en selectie van laaggeschoolden: oorzaak van of oplossing voor verdringing op bedrijfsniveau*. Louvain: HIVA-K.U. Leuven.

⁷⁴ Lamberts, M., Pauwels, F., Schryvers, E. & Van de maele, M. (2005). *De weg naar evenredige arbeidsdeelname via diversiteitsplannen op organisatieniveau. Onderzoek naar de (duurzame) effecten an positieve-actieplannen allochtonen en diversiteitsplannen*. Louvain: HIVA-K.U. Leuven.

⁷⁵ Desmarez, P., Van der Hallen, P., Ouali, N., Degraef, V. & Tratsaert, K. (2004). *Minorités ethniques en Belgique: migration et marché de travail. Analyse van de demografische, statistische en reglementaire context met betrekking tot allochtonen op de arbeidsmarkt*. Gand : Academia Press.



Graphique 111 : Taux de chômage selon la nationalité et le sexe (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)
 Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

La deuxième tendance générale concerne la différence entre hommes et femmes. Nous avons déjà vu que les femmes connaissent un taux de chômage plus élevé que les hommes. Cette différence entre hommes et femmes se retrouve dans toutes les nationalités, que ce soit en Belgique ou dans les trois Régions. Les taux de chômage plus élevés des Régions wallonne et bruxelloise, associés aux taux de chômage plus élevés chez les femmes et chez les personnes hors Union européenne, donnent des taux de chômage énormes. En Région wallonne par exemple, on trouve un taux de chômage de 59,4 % chez les femmes d'origine non européenne.

1.4.3 Le passé professionnel de la population en recherche d'emploi

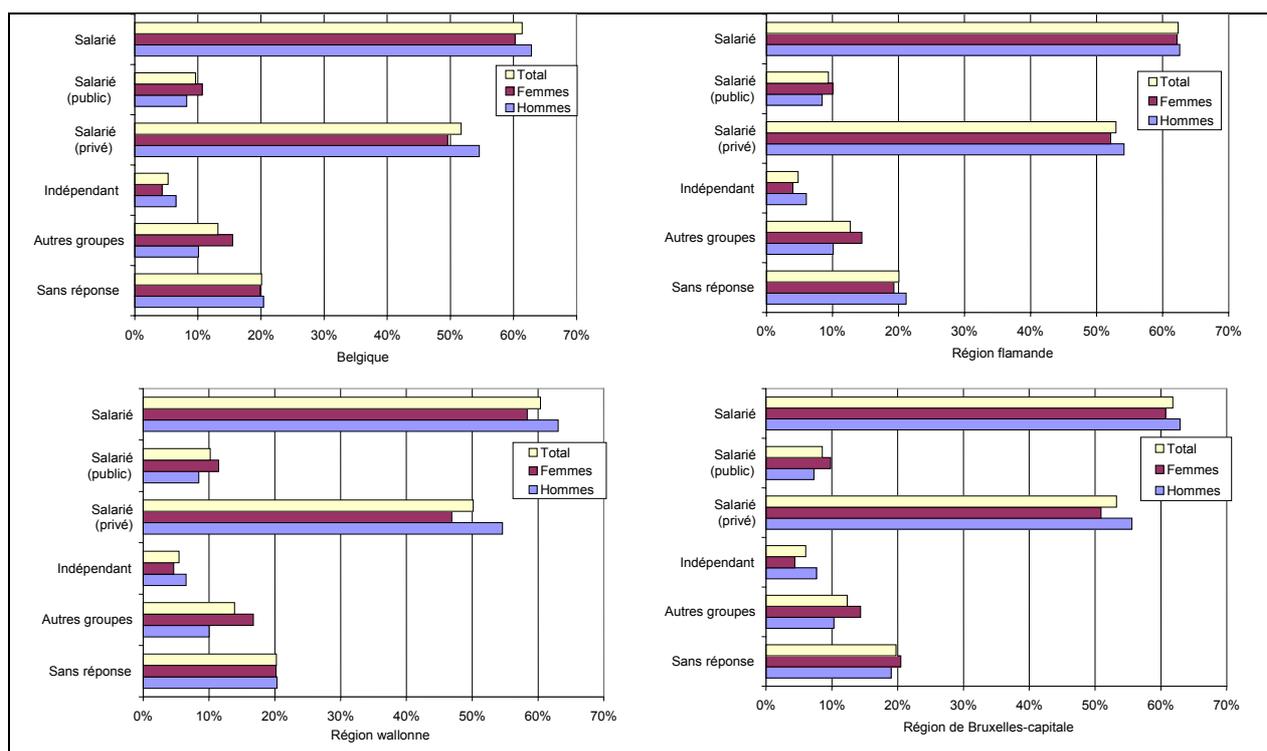
L'ESE permet de se faire une idée du passé professionnel de la population en recherche d'emploi, ce qui nous permet de savoir si un passé professionnel présente un plus gros risque de chômage qu'un autre. On demande tout d'abord le statut professionnel de l'ancienne activité principale, et l'on demande ensuite le secteur d'activité de l'entreprise dans laquelle la personne était employée.

Le dernier statut professionnel des demandeurs d'emploi

Nous nous intéressons pour commencer au dernier statut professionnel des demandeurs d'emploi (graphique 112).⁷⁶ La majorité (61,4 %) des demandeurs d'emploi belges était, dans sa dernière activité professionnelle, engagée comme salarié – dans le secteur privé pour l'écrasante majorité. Ce résultat n'est pas étonnant, dans la mesure où la majorité des travailleurs est salariée, essentiellement dans le secteur privé (1.3). Les demandeuses d'emploi étaient plus nombreuses que les hommes à travailler avant dans le secteur public, tandis que les hommes en recherche d'emploi étaient plus souvent actifs dans le secteur privé. On retrouve ce schéma dans les trois Régions. Environ 5 % des demandeurs d'emploi belges avaient par ailleurs auparavant un statut d'indépendant. Là non plus, les différences entre Régions ne sont pas marquantes. Les hommes demandeurs d'emploi sont, d'une manière générale, plus souvent issus d'un statut d'indépendant que les femmes. La catégorie 'autres groupes' enfin comprend les aidants d'un indépendant, le personnel domestique ou de service, les personnes d'un autre statut (comme les ALE) ou sans statut. Que ce soit en Belgique ou dans les trois Régions, 12 à 13 % des demandeurs d'emploi environ se trouvaient dans ce type de statut, les femmes plus souvent que les hommes.

Une partie des demandeurs d'emploi n'est pas reprise au graphique 112. Il s'agit des personnes qui sont à la recherche de leur premier emploi et n'ont donc pas encore exercé d'activité rémunérée. Elles n'ont donc logiquement rien à dire sur leur passé professionnel. Il s'agit essentiellement de jeunes : 90 % de ceux qui n'ont pas répondu à cette question ont moins de 34 ans ; 61,2 % ont même moins de 24 ans. Il est frappant de constater que le pourcentage de non-réponses est nettement inférieur en Région flamande (15,3 %) par rapport à la Région wallonne (23,6 %) et à la Région de Bruxelles-Capitale (23,2 %), ce qui signifie qu'il y a plus de demandeurs d'emploi qui ont déjà un passé professionnel en Région flamande que dans les deux autres Régions. On retrouve également ces différences régionales dans l'Enquête 'Forces de travail' (EFT). De tous les demandeurs d'emploi de la Région flamande (15-64 ans), 61,1 % avaient un emploi un an avant l'enquête (2001). En Régions wallonne et bruxelloise, il s'agit respectivement de 40,6 % et de 47,9 %. L'Enquête 'Forces de travail' montre le même schéma chez les jeunes. Il ressort en outre de l'EFT qu'alors qu'en Région flamande, ils avaient déjà un emploi, les jeunes de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale étaient, un an auparavant, plus souvent aux études. Parmi les jeunes demandeurs d'emploi flamands (15-24 ans) de 2001, 65,1 % étaient aux études un an auparavant. En Région wallonne, ils étaient 73,3 %, contre 70,4 % en Région de Bruxelles-Capitale. Cette différence ne signifie pas pour autant que les jeunes wallons et bruxellois sont plus éduqués que les jeunes flamands, mais que leur parcours scolaire est plus long que celui de leurs camarades flamands. Il est aussi possible que les missions d'intérimaire ou les jobs d'appoint soient plus fréquents chez les jeunes Flamands, leur procurant ainsi un passé professionnel.

⁷⁶ 20 % de ceux qui ont un passé professionnel n'ont pas répondu à la question. Ce pourcentage est aussi élevé en Belgique que dans les trois Régions, et l'on ne note pas de différence significative entre hommes et femmes.



Graphique 112 : Dernier statut professionnel de la population en recherche d'emploi (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

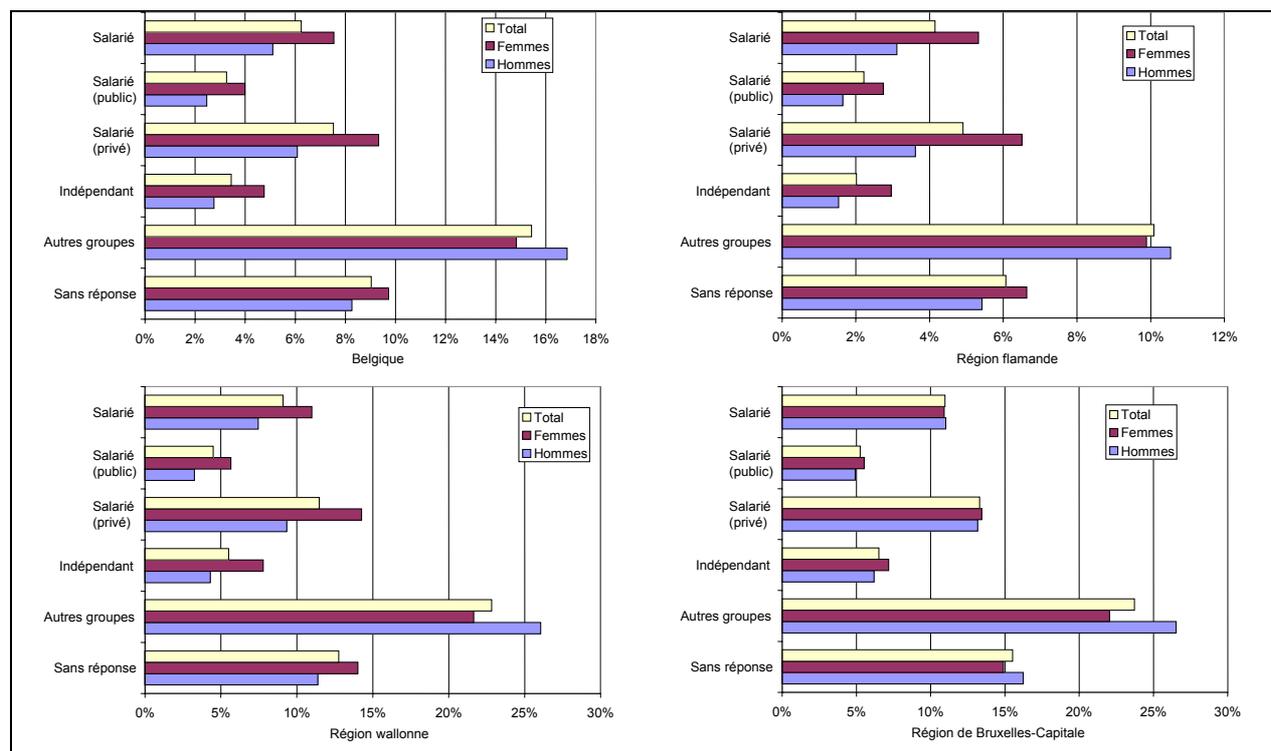
L'analyse précédente nous a donné une idée du passé professionnel des demandeurs d'emploi. Mais si l'on analyse plutôt la population totale selon le statut professionnel (c'est-à-dire les travailleurs, les demandeurs d'emploi et les inactifs), et si l'on voit quel pourcentage se porte vers le statut de demandeur d'emploi, on obtient une autre image (graphique 113).⁷⁷ Nous étudions ici en d'autres termes le risque de devenir chômeur à partir d'un statut déterminé.

Parmi ceux qui, en Belgique, appartiennent aux 'autres groupes' (aidants d'un indépendant, personnel domestique ou de service, personnes avec un autre statut (comme ALE) ou sans statut), 15,4 % indiquent être arrivés ensuite au chômage. Comme nous l'expliquerons dans la section suivante, ceci vaut également pour le versement dans l'inactivité. La part qui se retrouve dans l'inactivité vient plus souvent des 'autres groupes' que du statut de salarié. Les hommes qui appartiennent aux 'autres groupes' courent, plus que les femmes du même groupe, le risque de se retrouver au chômage. Les femmes qui appartiennent aux 'autres groupes' ont quant à elles plus de risques de carrément quitter le marché du travail (1.5).

Parmi ceux qui déclarent être (ou avoir été) salariés ou indépendants, 6,2 % et 3,4 % respectivement se retrouvent dans le statut de demandeur d'emploi en Belgique. Les salariés du secteur privé courent davantage le risque de se retrouver au chômage (7,5 %) que les salariés du secteur public (3,3 %). Les femmes de ces statuts courent un plus grand risque de

⁷⁷ 10,7 % de la population totale entre 18 et 64 ans (travailleurs + demandeurs d'emploi + inactifs) en Belgique n'ont pas répondu à la question sur leur statut professionnel actuel ou passé. Il s'agit de personnes qui ne travaillent pas à l'heure actuelle ou qui n'ont pas de passé professionnel. 9 % des personnes ayant un passé professionnel n'ont pas répondu à la question.

se retrouver à la recherche d'un emploi que leurs collègues masculins. Cette conclusion transparaît également de l'analyse du flux vers l'inactivité (cf. 1.5).



Graphique 113 : Risque de chômage selon le passé professionnel (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Le fait qu'il y a davantage de demandeurs d'emploi en Régions wallonne et bruxelloise nous permet de déduire que le risque de chômage est plus important dans ces deux Régions. En dehors de cette différence d'ordre de grandeur, on n'observe pas d'énormes divergences entre les trois Régions en ce qui concerne le flux venu des différents statuts. Les trois Régions laissent aussi apparaître l'écart entre hommes et femmes. La seule exception est l'arrivée dans le statut de demandeur d'emploi des salariés de la Région de Bruxelles-Capitale, où l'on n'observe aucune différence entre les hommes et les femmes, contrairement aux autres Régions.

Le dernier secteur des demandeurs d'emploi

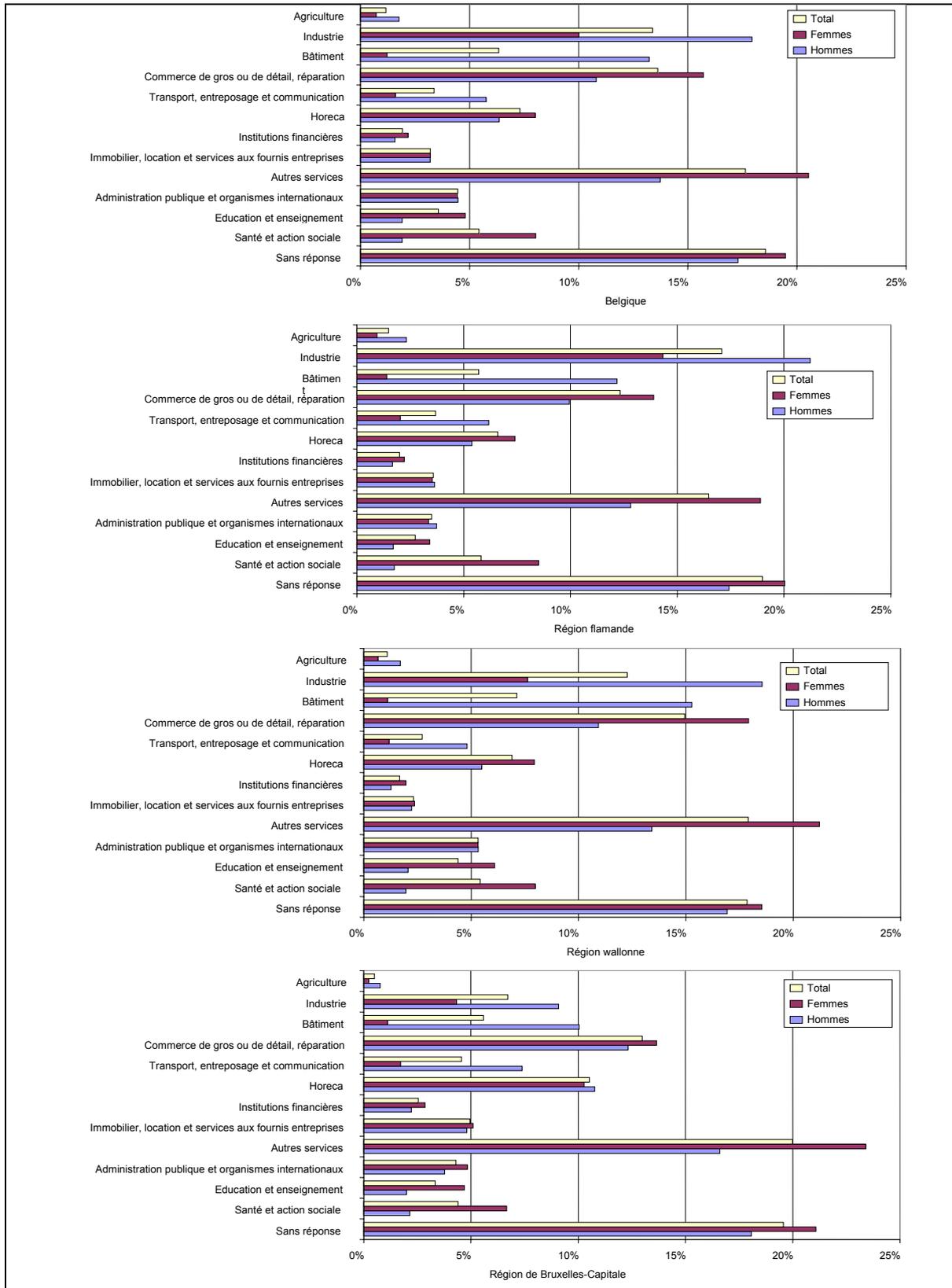
Le graphique 114 montre le dernier secteur d'activité de la population en recherche d'emploi.⁷⁸ L'industrie et le secteur 'commerce de gros et de détail, réparation' se classent, tant en Belgique que dans les trois Régions, dans le top trois. Voilà qui n'est guère étonnant quand on sait que ces secteurs comptent parmi les plus importants en Belgique et dans les Régions (1.3). Les demandeurs d'emploi de la Région flamande sont un peu plus souvent issus de l'industrie ; ceux de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale sont majoritairement issus du secteur 'commerce de gros et de détail, réparation'. Les proportions

⁷⁸ Pour ce qui est du dernier secteur, le taux de non-réponse s'élève à 20,4 %. Ces demandeurs d'emploi n'ont pas de passé professionnel et ne peuvent donc indiquer aucun secteur d'activité. 18,6 % de tous les demandeurs d'emploi ayant un passé professionnel n'ont pas répondu à cette question (graphique 99), ce pourcentage étant légèrement inférieur en Région de Bruxelles-Capitale. Les femmes ont plus souvent moins répondu que les hommes.

élevées de demandeurs d'emploi issus de l'horeca sont frappantes en Région bruxelloise. La principale différence entre les hommes et les femmes, est que les femmes en recherche d'emploi ont auparavant souvent travaillé dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Le secteur du bâtiment est quant à lui souvent le secteur d'origine des hommes. Cette constatation n'est, elle non plus, pas surprenante, au vu de la répartition des hommes et des femmes avec emploi selon le secteur.

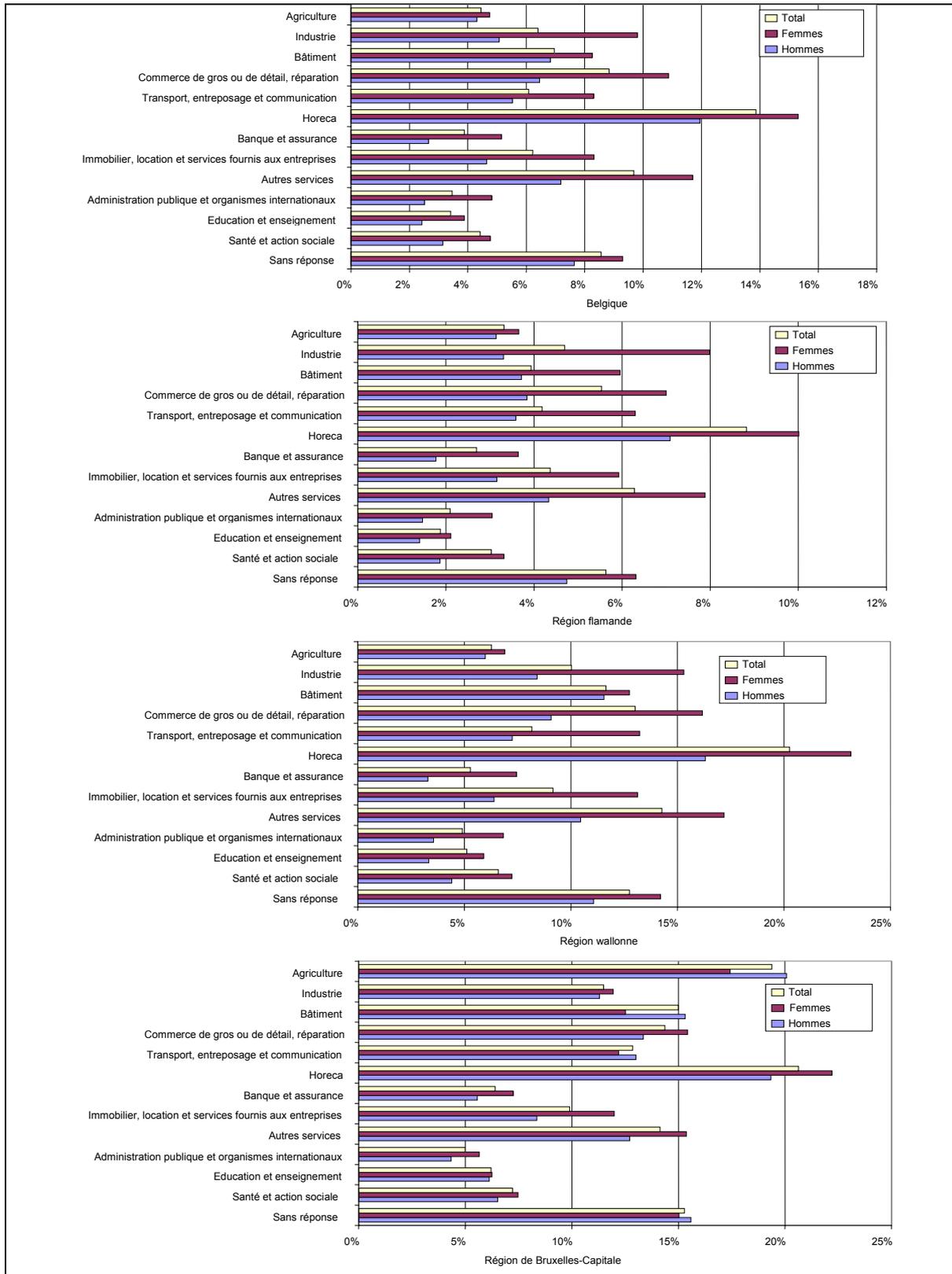
Nous pouvons également en déduire les secteurs qui débouchent le plus souvent sur le chômage. Il apparaît évident au graphique 114 que cette analyse donne une tout autre image que l'analyse du dernier secteur des demandeurs d'emploi.⁷⁹ En Belgique et dans les trois Régions, ce sont les travailleurs du secteur de l'horeca qui courent de loin le plus gros risque de se retrouver ultérieurement au chômage. Ils sont 13,9 % en Belgique, tandis qu'en Région flamande, le pourcentage reste limité à 8,8 %. En Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, ce sont respectivement 20,3 % et 20,6 % des personnes qui ont déclaré avoir travaillé dans l'horeca avant 2001 qui sont à la recherche d'un emploi. Le basculement dans le chômage est, ici aussi, généralement plus important en Régions wallonne et bruxelloise, avec pour conséquence des taux de chômage plus élevés dans ces deux Régions. Les secteurs 'Éducation et enseignement', 'Administration publique et organismes internationaux', et 'Banque et assurance' sont les secteurs où le basculement dans le statut de demandeur d'emploi est le plus faible. Le système de nominations fixes peut expliquer le faible risque de chômage des deux premiers secteurs. On n'observe sur ce plan que peu de différences entre les Régions. Le pourcentage élevé de demandeurs d'emploi issus du secteur de l'agriculture en Région de Bruxelles-Capitale ne manque pas d'étonner (19,4 %). Il ne s'agit toutefois que d'un groupe très restreint, étant donné la faible représentation du secteur de l'agriculture dans la Région de Bruxelles-Capitale. La différence de basculement dans le statut de demandeur d'emploi entre hommes et femmes est très claire et évidente. Que ce soit en Belgique ou dans les Régions, les femmes ont, systématiquement et tous secteurs confondus, plus de risques de se retrouver au chômage que les hommes. La même explication peut, cette fois encore, être avancée. Comme nous l'avons déjà dit, les femmes forment un groupe à risque et sont donc confrontées à des taux de chômage plus importants que les hommes.

⁷⁹ 10,7 % de la population totale entre 18 et 64 ans (travailleurs + demandeurs d'emploi + inactifs) en Belgique n'ont pas répondu à la question sur leur secteur d'activité actuel ou passé. Il s'agit de personnes qui ne travaillent pas à l'heure actuelle ou qui n'ont pas de passé professionnel. 8,6 % des personnes ayant un passé professionnel n'ont pas répondu à la question.



Graphique 114 : Dernier secteur de la population en recherche d'emploi (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)



Graphique 115 : Risque de chômage selon le dernier secteur d'activité (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)
 Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

1.4.4 Conclusion

L'analyse de la population en recherche d'emploi dans l'ESE indique que les groupes à risque rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail. Les femmes, les jeunes, les faiblement qualifiés et les non-Belges sont plus souvent confrontés au chômage que les hommes, les catégories d'âges plus avancés, les moyennement et hautement qualifiés et les Belges. Cette constatation transparait tout d'abord de la composition de la population en recherche d'emploi.

En 2001 en Belgique, la population en recherche d'emploi compte davantage de femmes que d'hommes (57,7 % contre 42,3 %). C'était déjà le cas en 1991 : la population en recherche d'emploi se composait alors de 63,2 % de femmes et de 36,8 % d'hommes. La prépondérance des femmes a ainsi diminué en l'espace de dix ans, mais reste d'actualité. On retrouve cette évolution dans les trois Régions. En 2001, la population en recherche d'emploi se compose de 28,7 % de 25-34 ans, suivis par les 35-44 ans, qui représentent un quart des demandeurs d'emploi. 22 % des demandeurs d'emploi environ ont entre 18 et 24 ans, et 18 autres pour cent se retrouvent parmi les 45-54 ans. La population en recherche d'emploi compte enfin un petit 6 % de 55+. Si les pourcentages diffèrent légèrement selon la Région, les rapports restent les mêmes. La situation n'a pas profondément changé depuis 1991. En 1991, la part des 25-34 ans était légèrement supérieure (33 %), tandis que la part des 35-44 ans (15,1 %) et celle des 45-54 ans (23 %) étaient légèrement inférieures.

Le fait que les groupes à risque soient confrontés à un chômage plus important ressort en outre de l'analyse des taux de chômage. La Belgique connaît en 2001 un taux de chômage total de 10,7 %. Il est donc question d'un recul par rapport à 1991, où 11,8 % des personnes qui se présentaient sur le marché du travail ne trouvaient pas d'emploi. Ce recul n'est imputable qu'à la diminution du taux de chômage en Région flamande (-2,4 points de pourcentage). La Région wallonne conserve sur ces dix années le status quo (+0,1 point de pourcentage), tandis que la Région de Bruxelles-Capitale connaît une évolution négative : le taux de chômage y augmente de 3 points de pourcentage. En 2001, les femmes connaissent un taux de chômage supérieur aux hommes. Le taux de chômage des femmes en Belgique a diminué en l'espace de dix ans (-3,6 points de pourcentage). C'est en Région flamande que le taux de chômage des femmes a le plus fortement diminué (-5,6 points de pourcentage), suivie par la Région wallonne (-1,9 point de pourcentage). Seule la région de Bruxelles-Capitale présente un taux de chômage en hausse chez les femmes (+2,7 points de pourcentage). Entre 1991 et 2001, le taux de chômage masculin par contre a plutôt affiché un status quo en Belgique (+0,6 point de pourcentage), tout comme en Région flamande (-0,3 point de pourcentage). Les Régions wallonne et bruxelloise ont connu un taux de chômage masculin en hausse (respectivement +1,4 et + 3,3 points de pourcentage). Cette évolution a quelque peu comblé le fossé qui séparait les hommes et les femmes, mais les femmes restent toutefois à la traîne.

Le taux de chômage est le plus élevé chez les jeunes, et diminue ensuite avec l'âge. Les jeunes enregistraient déjà les taux de chômage les plus élevés en 1991, mais la situation s'est encore détériorée en l'espace de dix ans. Le taux de chômage des jeunes a augmenté de 2 points de pourcentage en Belgique depuis 1991, cette augmentation étant entièrement imputable aux jeunes hommes (+4,2 points de pourcentage). Les jeunes femmes restent au même niveau de taux de chômage (+0,3 point de pourcentage). En Régions flamande et wallonne, les jeunes femmes connaissent un recul de leur taux de chômage (respectivement -

0,9 et -0,5 point de pourcentage), alors que les jeunes hommes y rencontrent à chaque fois une augmentation de 4 points de pourcentage. L'évolution est cependant différente en Région de Bruxelles-Capitale. Le chômage des jeunes a connu ici une explosion (+6,8 points de pourcentage), mais l'augmentation est plus marquée chez les femmes (+8,7 points de pourcentage) que chez les hommes (+5,1 points de pourcentage).

Les femmes ont amélioré leur situation sur le marché du travail depuis 1991. On ne peut pas en dire autant des jeunes. Leur situation s'est, elle, dégradée. Le taux de chômage des faiblement qualifiés et des non-Belges ne peut évoluer. D'après l'analyse des données de 2001, il ressort en tout cas qu'ils appartiennent à un groupe à risque sur le marché du travail.

1.5 La population inactive

Après les populations en emploi et en recherche d'emploi, cette quatrième section – qui est aussi la dernière du chapitre sur le marché du travail – aborde la population inactive. Les inactifs constituent un groupe non négligeable, ne serait-ce que par le fait que près de la moitié des 10,3 millions d'habitants est inactive (graphique 116). Avec 46 %, les inactifs comptent davantage d'individus que les actifs (43 %).⁸⁰ L'importance de ce groupe ne peut pas non plus être sous-estimée du point de vue de la politique du marché du travail. Les politiques s'efforcent depuis quelques années d'attirer plus de gens sur le marché du travail (la fameuse politique d'activation). Les demandeurs d'emploi sont, dans un premier temps, abordés de manière ciblée ('approche intégrale'), tandis que les inactifs ne sont visés que de manière indirecte.⁸¹ Il ne suffira pourtant pas – loin s'en faut – de se contenter de guider les demandeurs d'emploi vers les postes ouverts si la Belgique veut par exemple satisfaire aux critères de Lisbonne.

La politique d'activation a pour objectif d'élargir la base et le financement du système de sécurité sociale belge, plutôt que de réduire le chômage. Étant donné la faible natalité et la pression résultante sur le nombre de travailleurs, il convient en outre de recommander un élargissement du nombre d'habitants professionnellement actifs. Sur le plan politique, il est question d'un nouveau discours, celui d'un État-providence actif, où la participation occupe une place importante.⁸² Cette section démontrera que la Belgique dispose d'une vaste réserve de main-d'œuvre dormante, qu'il s'agit seulement de mobiliser à l'aide de formations.⁸³ Il apparaîtra aussi clairement que le récent mouvement de rattrapage des femmes (1.2) sur le marché du travail n'est pas un acquis, mais un élément qu'il conviendra de consolider à coup de formations au cours des prochaines décennies.

La réserve de main-d'œuvre dormante ou latente, qui est au cœur de cette section, est l'offre en main-d'œuvre inutilisée et peu visible. Il n'existe pas de définition univoque de ce concept,

⁸⁰ Une catégorie résiduelle de 11 % n'a pas complété le formulaire ou n'a pas donné de statut sur le marché du travail. Voir aussi l'annexe 2 sur le CD-rom.

⁸¹ Commission européenne, *Joint employment report 2004-2005*, Bruxelles, 2005, Addendum 1, pages 7-8.

⁸² Le Pacte de Vilvorde, par exemple. Voir aussi: Smets, J., 'Alle hens aan denk voor werk'. *Werkgelegenheidsconferentie 2003. Onze job-achterstand op Europa inhalen*, Bruxelles, 2003. F. Vandenbroucke, *Solidaire zuurstof in een Belgische creativiteit*, in: *OverWerk*, XIII-4 (2003), 38-41.

⁸³ Comme recommandé par le Conseil supérieur de l'emploi. Conseil supérieur, *Verslag*, 20-21 et II-110-II-114.

mais selon l'auteur, il s'agit de groupes comme les hommes et femmes au foyer, les étudiants, les allocataires qui ne sont pas demandeurs d'emploi, les chômeurs âgés 'dispensés', les personnes en incapacité de travail, les prépensionnés, les travailleurs à temps partiel, etc.⁸⁴ Le concept de 'réserve de main-d'œuvre latente' est généralement adapté aux sources disponibles.⁸⁵ La base théorique fait exclusivement référence au 'discouraged worker'.⁸⁶ Ceci implique que le comportement sur le marché du travail est notamment déterminé par (la perception des) chances sur le marché du travail. Outre le manque de postes vacants adaptés, d'autres éléments sont parfois mentionnés dans une définition. C'est ainsi que Holst définit la réserve de main-d'œuvre latente selon le laps de temps (exemple : quelqu'un qui n'est disponible que 'sur le long terme').⁸⁷ Pour Jones et Riddell, le fait que l'on soit prêt à travailler mais que l'on ne cherche pas, est déterminant.⁸⁸ La réserve de main-d'œuvre latente est souvent comparée au concept de réserve de main-d'œuvre.⁸⁹ Celle-ci comprend la population active en recherche d'emploi (ce qu'on appelle les demandeurs d'emploi inoccupés et occupés). Contrairement à la réserve de main-d'œuvre latente, la réserve de main-d'œuvre concerne une offre inutilisée de main-d'œuvre explicitement visible.⁹⁰ La réserve de main-d'œuvre latente quant à elle n'est pas comptabilisée ou enregistrée.⁹¹

⁸⁴ Le Bureau fédéral du Plan calcule par exemple la réserve de main-d'œuvre comme la somme des interruptions de carrière à temps plein, des prépensionnés, des demandeurs d'emploi administratifs et des chômeurs âgés. Bureau fédéral du Plan, *Economische vooruitzichten 2005-2010*, Bruxelles, 2005, 62.

⁸⁵ Boersma, L. Van Dijk, J., Van Wissen, L., *Making the unused labour force work: assessing the facts for the Netherlands*, Voorburg/Heerlen, 2004, 15. (CBS Discussion paper 04008)

⁸⁶ 'Looking for work in conditions of general unemployment becomes so disheartening that some of the unemployed give up and withdraw from the labour force and that some people who would ordinarily enter the labour force do no do so.' Hamermesh, D.S., Rees, A. (1993). *The economics of work and pay*, New York, 37.

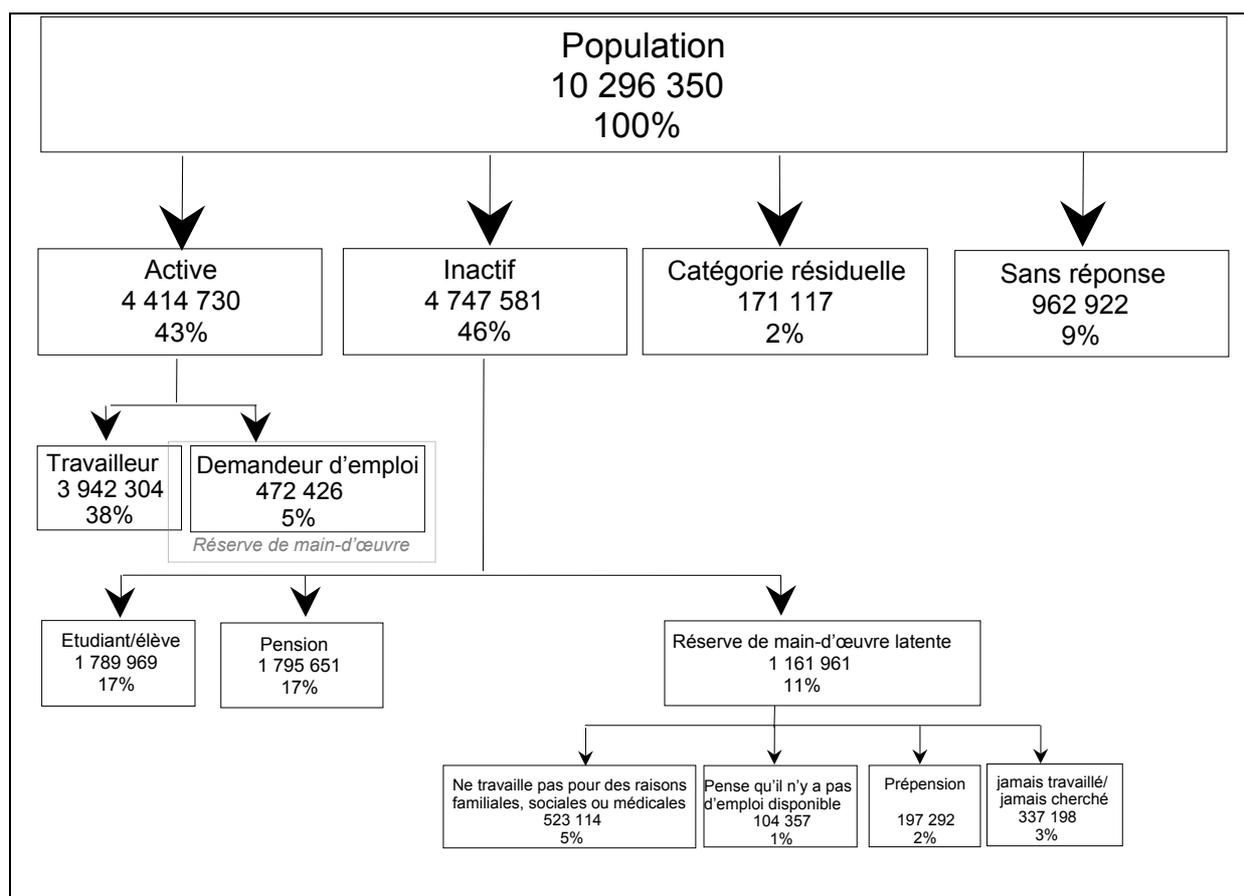
⁸⁷ Holst, E., Schupp, J. (2000). Hidden labour force in Germany, in : *Economic Bulletin*, 37 (9), 285-292. Holst, E., Spiess, C.K. (2002). Labour market attachment and people outside the labour force, *Journal of applied social science studies*, 122-1, 55-83. Holst, E., Spiess, C.K. (2004). *The transition into work – specialities for the hidden labour force in comparison to other economically inactive persons*, Berlin. (DIW Discussion papers 428)

⁸⁸ Jones, S.R.G, Riddell, W.C. (1998). Unemployment and labour force attachment : a multistate analysis of non-employment, in : Haltiwanger, J., Topel, M.E., Topel, R. (ed.) *Labour statistics measurement issues*, Chicago.

⁸⁹ Conseil supérieur de l'emploi, *Verslag 2002*, Bruxelles, 2002, II-10-II-16.

⁹⁰ WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 1997*, Louvain, 1997, 269-272.

⁹¹ Brinkmann, C., Klauder, W., Reyher, L., Thon, M. (1987). Methodische und inhaltliche Aspekte der Stillen Reserve, in: *Mittlungen aus der Arbeitsmarkt- und Berufsforschung*, XX-4, 387-409



Graphique 116 : Population selon la position sur le marché du travail (tous les âges) (Belgique ; 2001)
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Le graphique 116 traduit la réserve de main-d'œuvre en chiffres. Les étudiants (1 790 000) et les pensionnés (1 795 700) qui, d'après la plupart des définitions, ne font pas partie de la réserve de main-d'œuvre latente, comprennent chacun 17 % de la population totale. Étant donné que la combinaison études-travail n'est guère encouragée en Belgique, et étant donné la durée des études, ce groupe va aller grandissant. La Belgique compte par ailleurs quelque 197 300 prépensionnés – soit 2 % de la population totale. Faisant référence au récent débat sur la fin de carrière, ce groupe relativement restreint fera à l'avenir l'objet de nouvelles mesures politiques.⁹² Si l'on regarde la réserve de main-d'œuvre latente, les chiffres montrent par ailleurs que 3 % de la population n'a jamais travaillé. Il s'agit de 337 200 habitants (dont 129 500 ont atteint l'âge de la pension). 104 400 personnes (1 %) ont en outre tourné le dos au marché du travail parce qu'elles pensaient qu'il n'y avait pas d'emploi adapté pour elles. Ces groupes sont – en théorie du moins – largement mobilisables. Les hommes et les femmes au foyer par exemple peuvent être attirés vers le marché du travail si l'on continue à améliorer les dispositions pour l'accueil des enfants, via des titres-services ou l'incitation fiscale des ménages à deux revenus. Une dernière catégorie d'inactifs recouvre les citoyens qui ne travaillent pas 'pour des raisons familiales, sociales, personnelles, de santé ou autres'. 523 000 répondants ont ainsi défini leur position sur le marché du travail. Ces 5 % ne pourraient bien sûr être mis au travail que dans une certaine mesure, mais l'appellation vague de la catégorie ouvre néanmoins des possibilités.

⁹² Open forum Eindloopbaanproblematiek, in: *OverWerk*, XIV-3 (2004), 7-67. Conseil supérieur de l'emploi, *Verslag*, Bruxelles, 2005, 65-206.

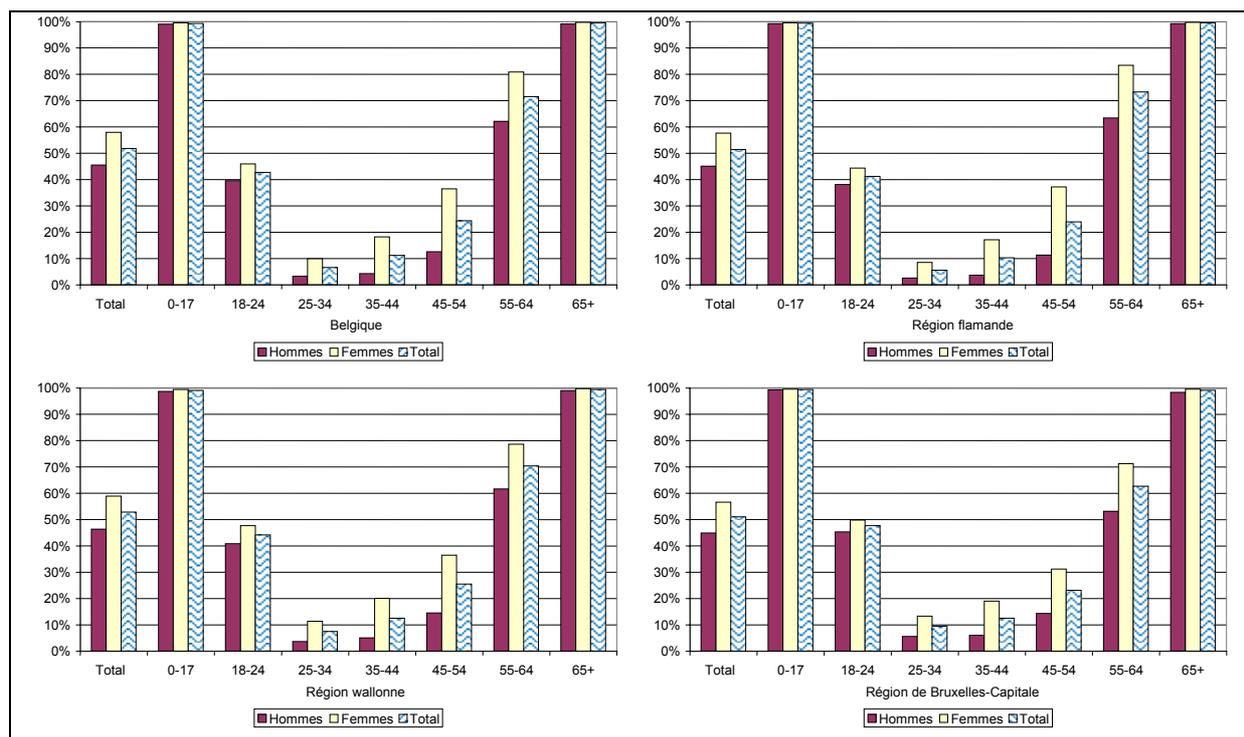
Cette section s'intéresse également au niveau d'instruction et au passé professionnel de la population inactive. La question du niveau d'instruction est évidemment directement liée à la mobilisation de la réserve de main-d'œuvre latente et à l'apprentissage tout au long de la vie. En ce qui concerne le passé professionnel, nous nous intéressons surtout aux secteurs d'emploi et à l'ancien statut des inactifs ; l'on pourra aussi répondre à plusieurs questions complémentaires, comme : La plupart des inactifs travaillaient-ils avant dans des secteurs 'traditionnels', comme l'industrie lourde ? Les femmes inactives sont-elles surreprésentées dans certains secteurs ? Les inactifs proviennent-ils essentiellement du segment salarié, ou plutôt du segment non salarié du marché du travail ?

1.5.1 La population inactive selon le sexe et l'âge

La ventilation des inactifs selon le sexe et l'âge permet de nous faire une première idée de la réserve de main d'œuvre latente. Le graphique 117 donne la part de la population inactive dans la population totale, par classe d'âge (et par sexe). Presque tous les 0-17 ans et les 65+ de Belgique sont, logiquement, inactifs. Il est en outre question d'une 'période de transition' avec les 18-24 ans (43 % d'inactifs) et les 55-64 ans (72 % d'inactifs). Il s'agit ici d'étudiants d'une part, de prépensionnés, de pensionnés, mais aussi d'hommes et de femmes au foyer d'autre part.⁹³ La part d'inactifs est relativement faible dans les autres catégories d'âge. L'inactivité concerne 7 % des 25-34 ans, et 11 % des 35-44 ans. Les 45-54 ans quant à eux se retirent de plus en plus du marché du travail. On compte ici un quart d'inactifs. Cette part importante d'inactifs s'explique dans une large mesure par la position de la femme. Bien que les femmes soient, à tout âge, proportionnellement plus souvent inactives que les hommes, chez les 45-54 ans, 36 % des femmes décrivent leur situation comme inactive (par rapport à 13 % des hommes). Il ressort d'autre part d'une étude qu'il y a de plus en plus de (femmes) âgées qui ont un jour exercé une activité professionnelle.⁹⁴

⁹³ Ce groupe comprend quantité de femmes, du fait que l'âge officiel de la pension pour les femmes a été fixé à soixante-deux ans à partir de janvier 2000. Jusqu'en juillet 1997, l'âge officiel de la pension pour les femmes était fixé à soixante ans ; depuis à soixante et un. Depuis janvier 2000, la marge est à soixante-deux ans (soixante-trois à partir de janvier 2003).

⁹⁴ M. Tielens, W. Herremans, Een oud zeer, in: WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2004*, Leuven, 2004, 139.



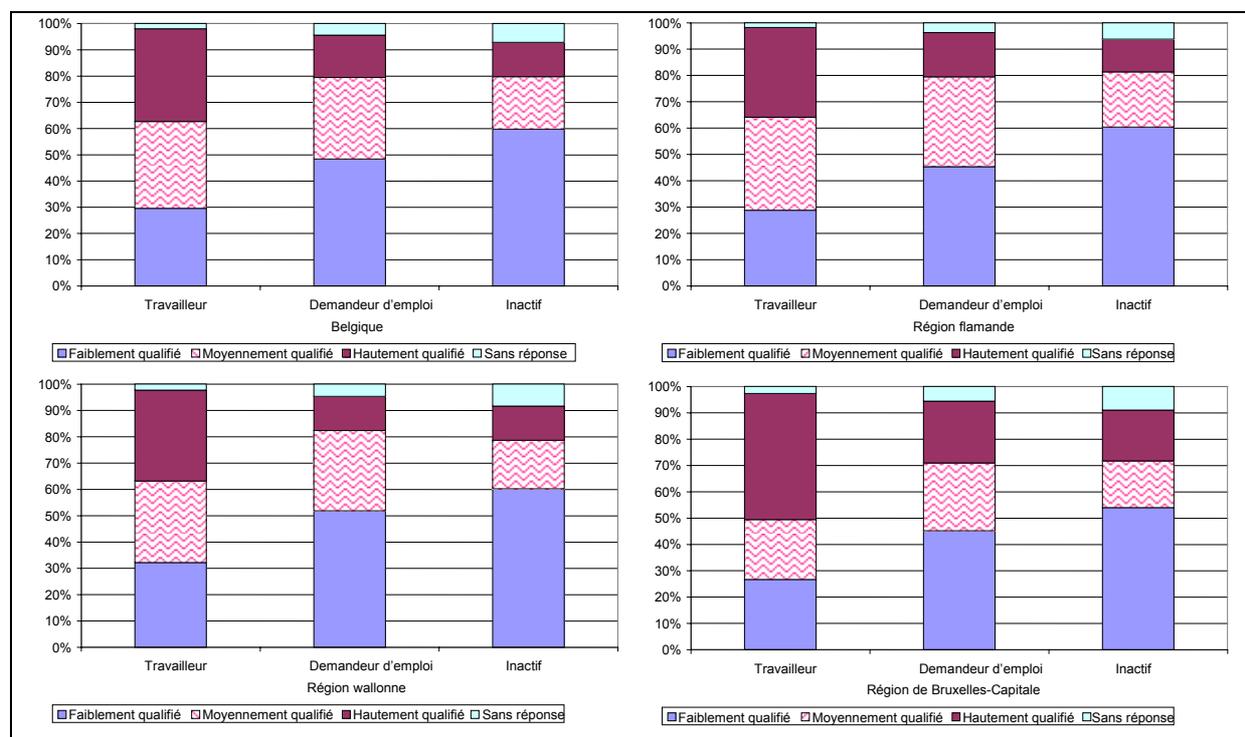
Graphique 117 : Part de la population inactive selon le sexe et l'âge (tous âges) (Belgique et Régions ; 2001)
 Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Sur le plan des tendances régionales, on peut souligner que la Région flamande présente la plus petite part d'inactifs. Remarquons toutefois que la part des inactifs de 45-54 ans et de 55-64 ans en Région flamande est, proportionnellement, aussi importante que dans les autres Régions. Dans ce contexte, la Région de Bruxelles-Capitale saute elle aussi aux yeux du fait que la part d'inactifs dans les catégories d'âges plus avancés y est inférieure à la moyenne nationale. C'est ainsi par exemple que 63 % des Bruxellois de 55-64 ans ne travaillent plus (contre 72 % dans l'ensemble de la Belgique). Il est possible que cet état de fait soit lié au niveau d'instruction élevé des Bruxellois, mais le taux élevé de non-réponses bruxelloises ne permet pas de l'affirmer. Sur la base de cette analyse, nous concluons en d'autres termes que la réserve de main-d'œuvre latente se situe essentiellement chez les femmes (tous âges confondus) et chez les hommes de 45-54 ans.

1.5.2 Les inactifs selon le niveau d'instruction : les femmes et les faiblement qualifiés

Une analyse du niveau d'instruction nous apprend en outre que la réserve de main-d'œuvre latente se compose essentiellement de personnes faiblement qualifiées. Par souci d'exhaustivité, le graphique 118 présente également la répartition selon le niveau d'instruction pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi. Une mobilisation de cette réserve implique en d'autres termes un effort considérable sur le plan des formations et de

l'apprentissage tout au long de la vie.⁹⁵ Si l'on se concentre sur la population inactive des 25 à 64 ans⁹⁶, il s'avère que 60 % sont faiblement qualifiés. Il s'agit de 787 700 personnes, dont 513 200 femmes.⁹⁷



Graphique 118 : Position sur le marché du travail (25-64 ans) selon le niveau d'instruction (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Le graphique 119 illustre le caractère féminin et faiblement qualifié de la réserve de main-d'œuvre latente. Les moyennement et les hautement qualifiés comptent eux aussi plus de la moitié de femmes, mais cet élément ne pèse guère dans l'ensemble, au vu de l'importance totale de ces deux groupes. La nature féminine et faiblement qualifiée de la réserve de main-d'œuvre latente s'explique tout d'abord par le nombre et le type d'emplois formels disponibles. La demande en travail faiblement qualifié recule d'ailleurs en Belgique.

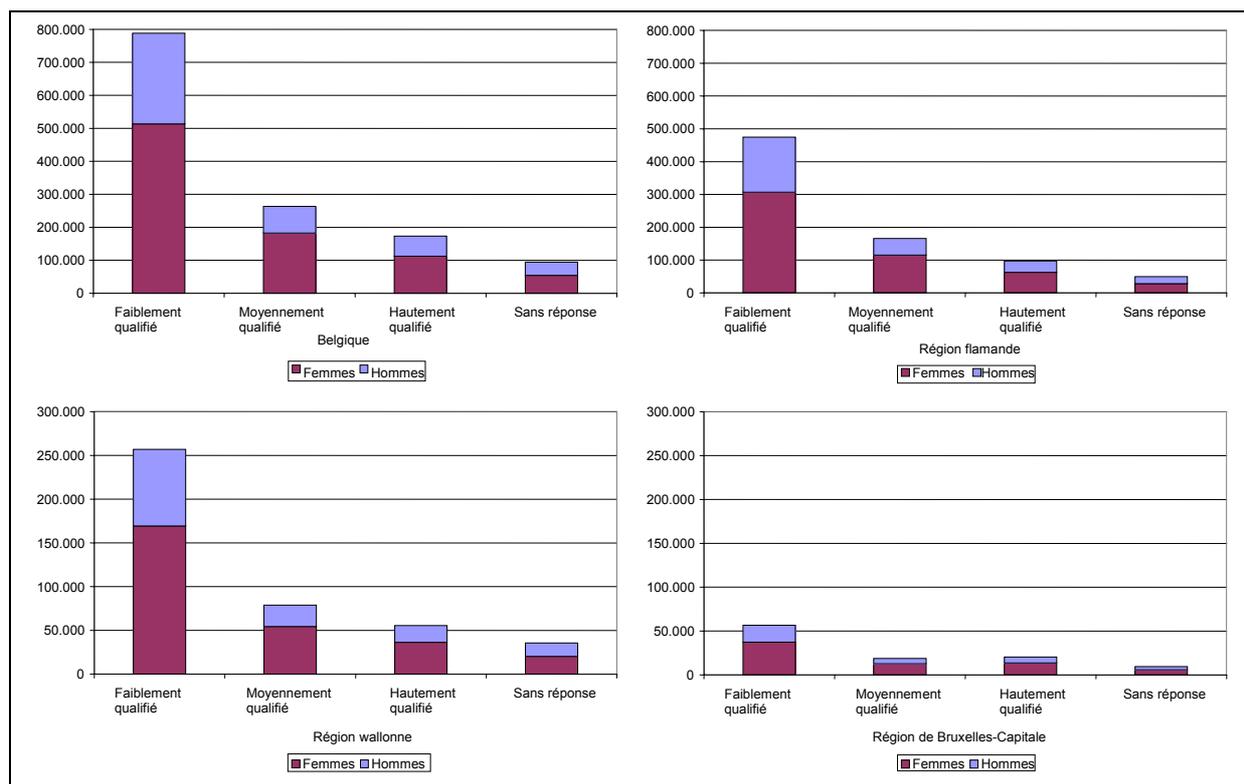
De plus, le travail faiblement qualifié effraie souvent, dans la mesure où la qualité de l'emploi détermine plus souvent qu'à son tour la motivation à l'accepter. Les femmes faiblement qualifiées travaillent en outre plus souvent à temps partiel, en étant mal payées et sur une base temporaire. Les chances de passer à une catégorie supérieure sont dès lors quasiment inexistantes, ce qui s'explique notamment par l'absence de formations pour les travailleurs faiblement qualifiés.⁹⁸

⁹⁵ Pour un topo de la situation : cf. M. Boogmans, E. Stevens, Levenslang leren: wie zijn ze ? Wat doen ze ? Wat drijft ze ?, in : WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 2004*, Louvain, 2004, 203-214.

⁹⁶ Bon nombre des 18-24 ans sont encore sur les bancs de l'école et n'ont pas encore obtenu leur diplôme le plus élevé. Leur prise en compte peut entraîner des distorsions. Kavadias, D. & Pelleriaux, K. (2004). *Opleidingsniveau en diploma's in Vlaanderen. De productie van bevolkingsgegevens over het onderwijsniveau op basis van de administratieve gegevens in de Vlaamse Gemeenschap*.

⁹⁷ Ce phénomène a également été constaté dans la littérature internationale. Exemple : R. Asplund, I. Person, Low pay: a special affliction of women, in : M. Gregory et al., *Labour market inequalities. Problems and policies of low wage employment in international perspective*, Oxford, 2000.

⁹⁸ OCDE, *Employment outlook*, Paris, 1999, 26-35. OCDE, *Employment outlook*, Paris, 2002, 127-169.



Graphique 119 : Les 25-64 ans inactifs selon le niveau d'instruction et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Une deuxième explication est incontestablement liée aux pièges au chômage et à l'inactivité. La combinaison de salaires nets faibles et d'allocations relativement importantes fait que les femmes faiblement qualifiées manquent souvent des incitants financiers nécessaires pour accepter un emploi.⁹⁹ La Belgique a été sur ce point montrée du doigt par la Commission européenne.¹⁰⁰ La position initiale difficile des femmes faiblement qualifiées est – troisièmement – également déterminée par la famille et les soins à celle-ci. La littérature indique ainsi que les faiblement qualifiées ont moins de possibilités de combiner travail et soins. Ainsi, les frais de garde d'enfants pèsent plus lourdement (étant donné le budget moindre), et ces femmes n'entrent généralement pas en considération pour l'une ou l'autre forme d'interruption de carrière, étant donné leur carrière hétéroclite.¹⁰¹ Les femmes faiblement qualifiées ont en outre une vision différente, plus traditionnelle, du travail et des soins.¹⁰²

Abstraction faite de l'élimination des pièges à l'inactivité, le caractère féminin et faiblement qualifié de la réserve de main-d'œuvre latente a deux implications pour la politique du marché du travail. La scolarisation croissante des jeunes femmes doit d'une part être maintenue et étendue aux femmes plus âgées, afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent dans la tranche

⁹⁹ L. De Lathouwer, K. Bogaerts, *De problematiek van de werkloosheidsval*, Anvers, 2002 (CSB Berichten).

¹⁰⁰ Commission européenne, *Joint employment report 2004-2005*, Bruxelles, 2005, Addendum 1, pages 6-9.

¹⁰¹ M. Debacker, Zorg als nieuw sociaal risico. De achterstand van laaggeschoolde vrouwen op de arbeidsmarkt van naderbij bekeken, in : *OverWerk*, XIV-3 (2004), 141.

¹⁰² D'après certains auteurs, ces femmes montrent certaines préférences par rapport au travail et aux soins, qui déterminent dans une très large mesure leurs choix sur le marché du travail, et les rendent même prévisibles. C. Hakim, *Preference theory*, Oxford, 2000.

inférieure. Un système de titres-services par exemple pourrait d'autre part aider quantité de femmes plus âgées et faiblement qualifiées à trouver du travail (formel) de manière sensée. Une incitation fiscale pour les ménages à deux revenus pourrait aussi s'avérer stimulante. L'analyse du passé professionnel des habitants inactifs permet toutefois d'approcher cette problématique d'un point de vue différent, mais pas moins important pour autant.

1.5.3 Le contexte de la réserve de main-d'œuvre latente : le passé professionnel

L'ESE permet en effet de connaître le statut et le secteur dans lequel les personnes actuellement inactives travaillaient autrefois. Par rapport au statut, la position des groupes cibles déjà cités est à nouveau soulignée. Tout comme au point 1.4, cette analyse comporte deux parties. On regarde tout d'abord la part de chaque statut au sein du nombre total d'inactifs. (Combien d'inactifs travaillaient avant comme salariés ?) On analyse ensuite la part d'inactifs pour chaque statut. (Combien de salariés sont-ils actuellement inactifs ?) Il est procédé à un exercice comparable pour l'ancien secteur d'activité. Cette analyse permet de comprendre que la structure économique belge contribue dans une large mesure à la situation précaire de certains groupes de population.

Le dernier statut professionnel des inactifs

En ce qui concerne le statut, 18 % des hommes actuellement inactifs en Belgique travaillaient avant comme salariés dans le secteur public (graphique 120).¹⁰³ Environ 45 % fonctionnaient comme salariés dans le secteur privé belge. Au total, 63 % des hommes inactifs en Belgique travaillaient par ailleurs dans le segment salarié du marché du travail. Ce chiffre correspond aux attentes, dans la mesure où la majorité des travailleurs est employée comme salarié, essentiellement dans le secteur privé (1.3). Il ne s'agit par contre que de 52 % des femmes inactives. La grande différence avec les hommes se situe dans le segment 'autres groupes'. Celui-ci regroupe les aidants d'un indépendant, le personnel domestique ou de service, ou les travailleurs ALE. Étant donné le caractère largement féminin de ces catégories, il n'est dès lors pas étonnant que l'on retrouve davantage de femmes inactives que d'hommes dans ce groupe.¹⁰⁴ On observe une autre différence hommes/femmes chez les indépendants.¹⁰⁵ Près de 8 % des hommes inactifs ont été autrefois indépendants, contre 6 % des femmes inactives.

Si l'on répartit la population totale (c'est-à-dire à la fois les travailleurs, les demandeurs d'emploi et les inactifs) selon le statut professionnel (actuel ou passé), et que l'on regarde ensuite le pourcentage d'inactifs par statut, on obtient une autre image.¹⁰⁶ Le statut 'autres

¹⁰³ 27 % de ceux qui ont un passé professionnel n'ont pas répondu à cette question. Ce pourcentage est aussi élevé dans les trois Régions. On observe seulement une petite différence entre les hommes et les femmes.

¹⁰⁴ *Activering rendeert, PWA resideert?*, Louvain, 2004. (WAV Arbeidsmarktflits 45)

¹⁰⁵ Il y a d'autre part relativement peu de femmes entrepreneurs. Voir par exemple : D. De Clercq, *Global entrepreneurship monitor. Executive report for Belgium*, Gand, 2002. OCDE, *Women's entrepreneurship: issues and policies*, Paris, 2004.

¹⁰⁶ 10,7 % de la population totale entre 18 et 64 ans (travailleurs + demandeurs d'emploi + inactifs) en Belgique n'ont pas répondu à la question sur leur secteur d'activité actuel ou passé. Il s'agit de personnes qui ne travaillent pas à l'heure actuelle ou qui n'ont pas de passé professionnel. 9 autres pour cent des répondants n'ont pas répondu à la question.

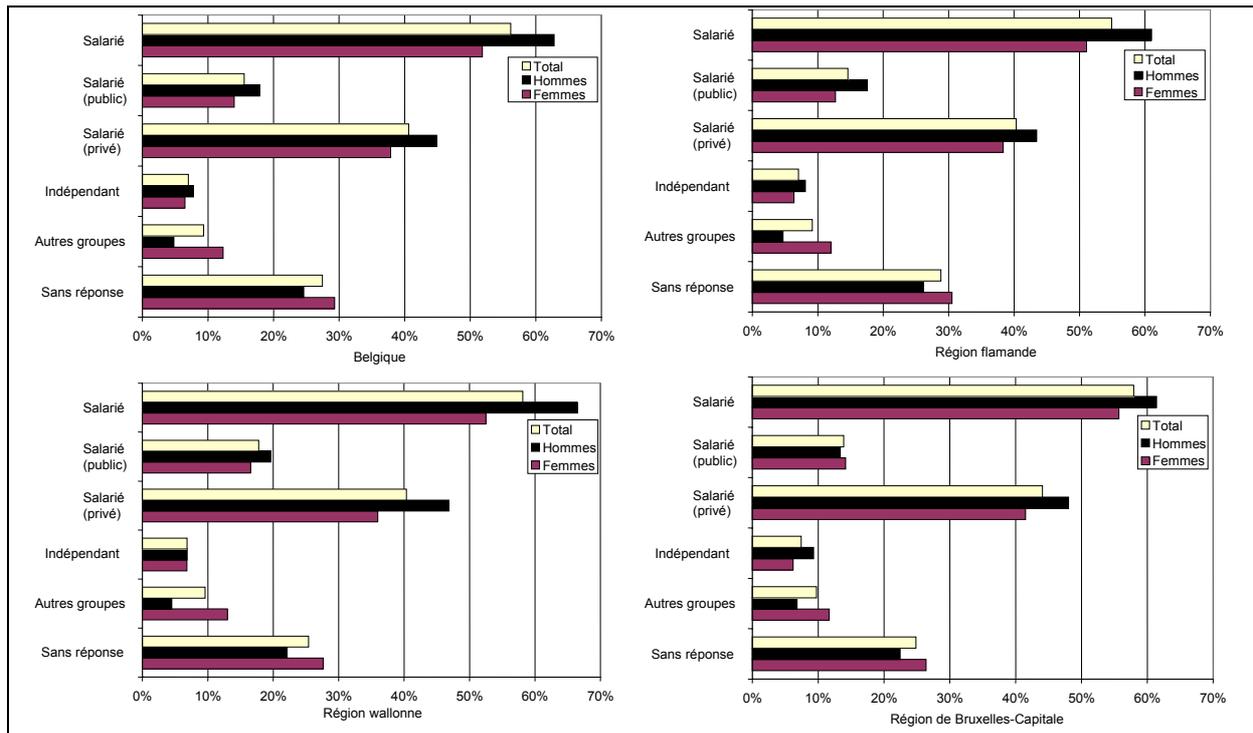
groupes' passe alors devant les salariés. Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit ici d'un groupe très hétérogène mais féminin. Le graphique 121 illustre que 22 % des hommes et 37 % des femmes, qui se situent eux-mêmes dans la catégorie 'autres groupes', ont effectivement renoncé à la vie professionnelle. 14 % des hommes salariés sont concernés, pour 20 % de femmes. Chez les indépendants, seuls 9 % des hommes et 22 % des femmes ne travaillent plus. Si l'on pense à la réserve de main-d'œuvre latente, le message est le suivant : focus sur les 'autres groupes' féminins plutôt que les indépendants, par exemple.

Le dernier secteur des inactifs

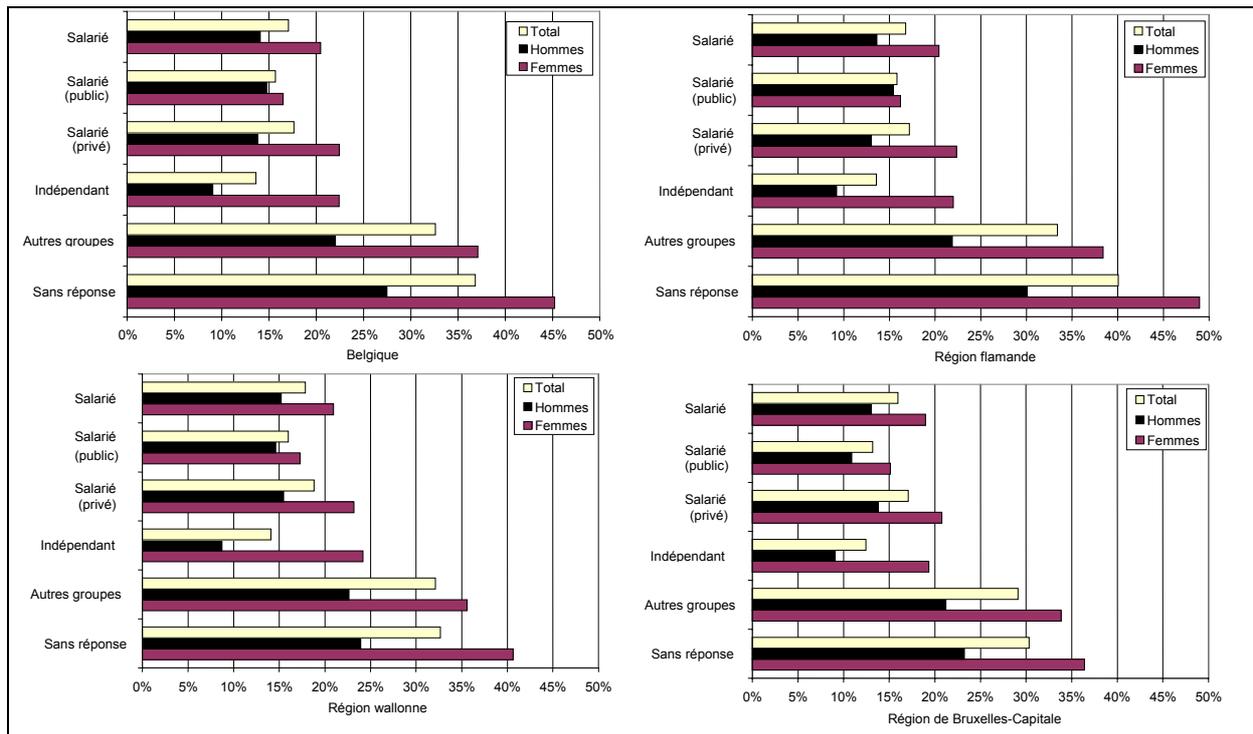
Environ 12 % des femmes inactives travaillaient avant dans 'l'industrie' (graphique 122).¹⁰⁷ 12 autres pour cent étaient employées dans le 'commerce de gros ou de détail', et dans la 'réparation de biens durables'. On pouvait s'y attendre, dans la mesure où ces secteurs comptent parmi les plus importants en Belgique (1.3). Le principal groupe de femmes inactives (14 %) se retrouve cependant dans la catégorie 'autres services' et 'ménages particuliers avec travailleurs'. 8 % des femmes inactives en Belgique travaillaient avant dans le secteur 'éducation et enseignement' et 8 % encore dans le secteur 'santé et action sociale'. Le schéma est tout autre chez les habitants masculins : il est en effet question d'une surreprésentation dans l'industrie. Presque un quart des hommes actuellement inactifs travaillait avant dans 'l'industrie'. Ce chiffre élevé est peut-être lié au démantèlement de l'industrie (lourde) du pays, qui a duré des années.¹⁰⁸ Il est cependant remarquable que ce secteur n'exige pas (encore) un rôle plus important en Région wallonne (graphique 122). Il y avait nettement plus d'hommes que de femmes qui travaillaient avant dans le secteur du bâtiment (12 % contre 1 % de femmes). Le schéma s'inverse pour le secteur de la santé, où ne travaillaient que 1 % des hommes inactifs, et pour le secteur du transport (5 % d'hommes contre 1 % de femmes). L'histoire classique hommes/femmes refait donc surface (1.3). Outre l'industrie et le bâtiment, quantité d'hommes travaillaient aussi avant dans 'l'administration publique' (10%) et les 'autres services' (8 %). On n'observe que peu de différences entre les Régions. Seule la Région de Bruxelles-Capitale constitue une exception, ce qui s'explique évidemment par la structure économique fort différente de la capitale.

¹⁰⁷ 25 % de ceux qui ont un passé professionnel n'ont pas répondu à la question. Ce pourcentage est légèrement plus faible en Région wallonne (22 %). Environ 19 % des hommes ayant un passé professionnel n'ont pas répondu à la question. Chez les femmes, il s'agit de près de 30 %. Cette disparité se présente dans l'ensemble du pays, mais moins dans la Région de Bruxelles-Capitale.

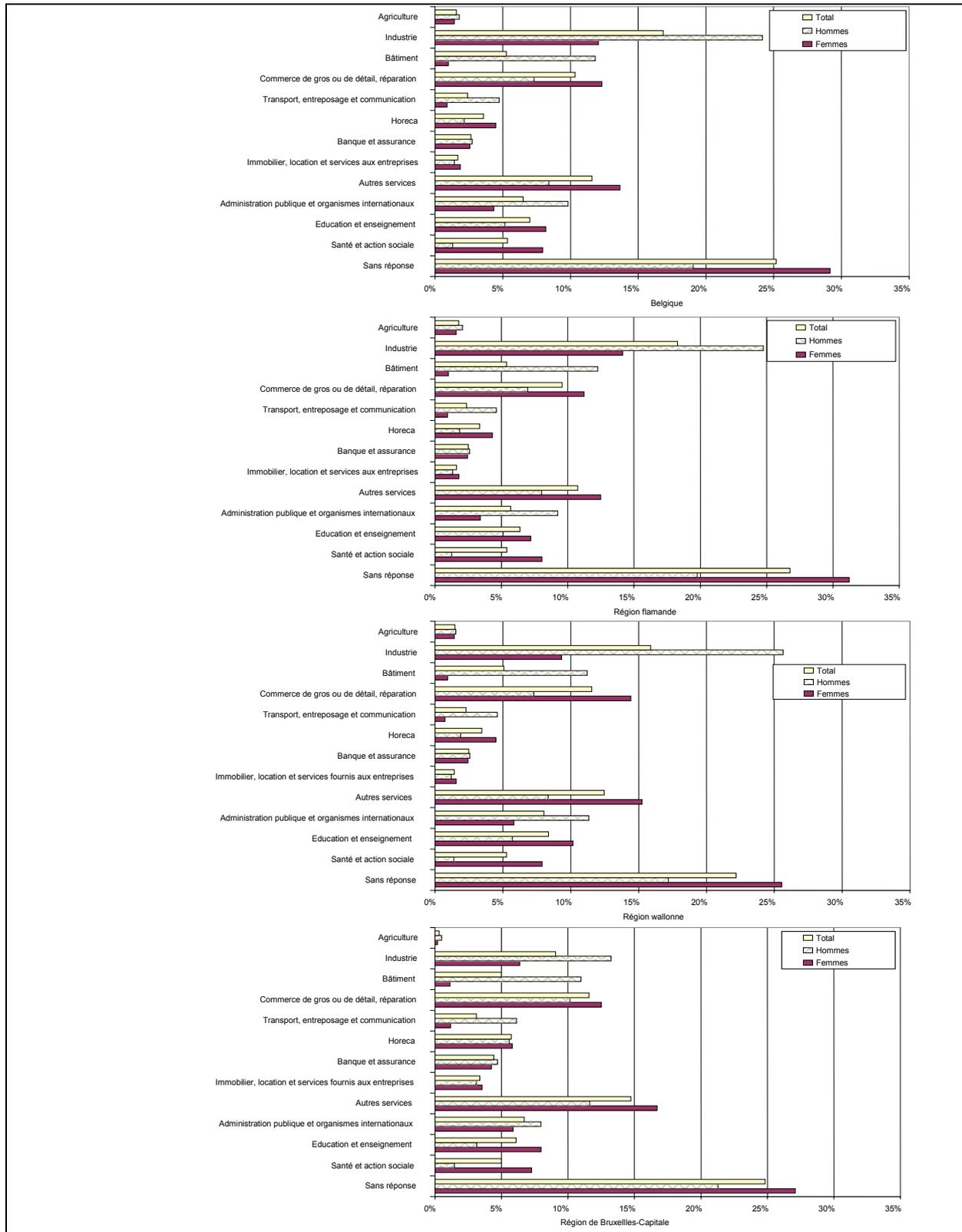
¹⁰⁸ Voir par exemple : G.L. De Brabander, *Regional specialization, employment and economic growth in Belgium between 1846 and 1970*, New York, 1981. A. Mommen, *The Belgian economy in the twentieth century*, Londres, 1994.



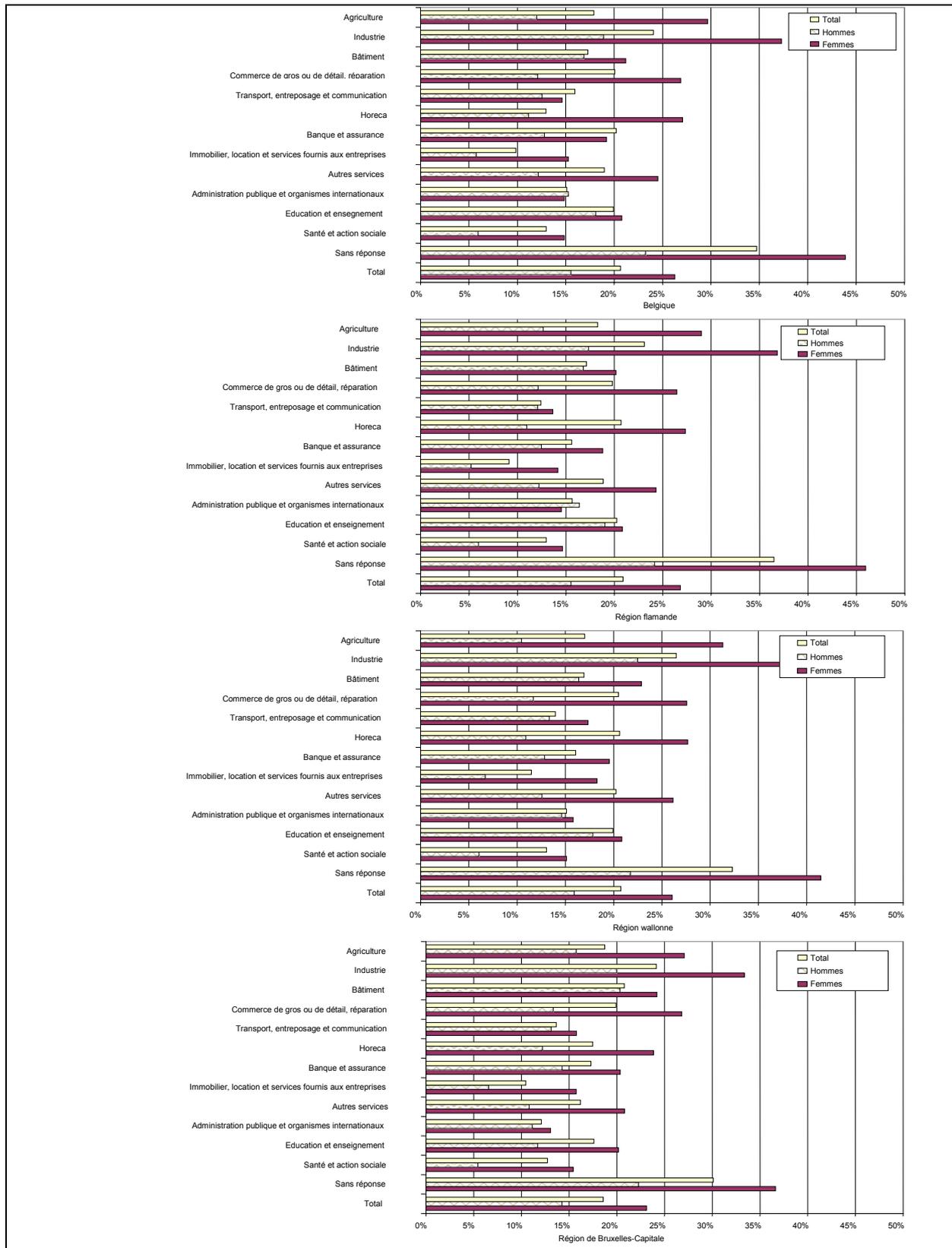
Graphique 120 : Dernier statut professionnel de la population inactives (18-64 ans) Belgique et Régions ; 2001
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)



Graphique 121 : Part de la population inactives dans la population totale (somme des travailleurs, des chômeurs, des inactifs) par statut professionnel (ancien ou actuel) (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)



Graphique 122 : Dernier secteur de la population inactive (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)
 Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)



Graphique 123 : Part de la population inactive dans la population totale (somme des travailleurs, des chômeurs, des inactifs) par secteur (ancien ou actuel) (18-64 ans) (Belgique et Régions ; 2001)

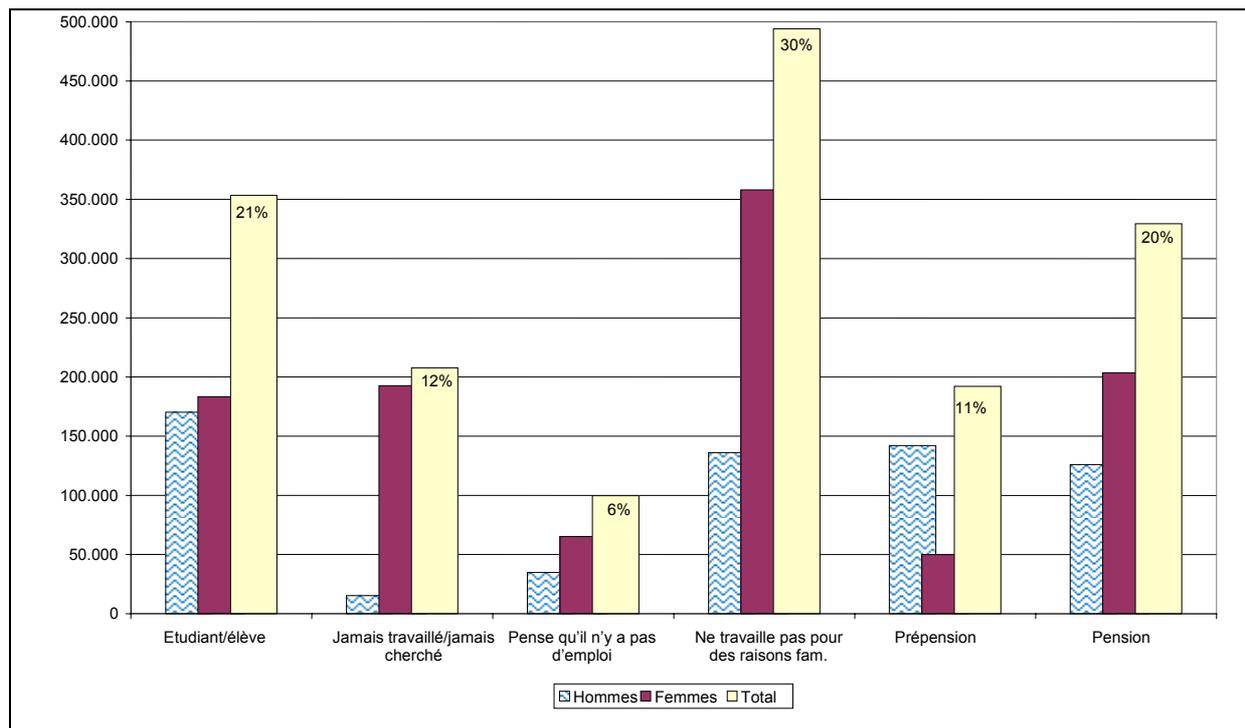
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Cette histoire se poursuit en partie si on analyse la part d'inactifs dans la population totale de chaque secteur (graphique 123).¹⁰⁹ C'est ainsi par exemple que 19 % des hommes qui ont déclaré avoir travaillé avant 2001 dans l'industrie belge, ne sont actuellement plus actifs. Le dépérissement que le secteur industriel belge a connu au cours des dernières décennies se reflète également dans le nombre élevé de femmes inactives : 37 % des femmes qui travaill(ai)ent dans l'industrie déclarent en 2001 ne plus exercer d'activité. Il s'agit là du groupe de femmes le plus important. Ceci ne nous dit toutefois pas si le licenciement dans l'industrie mène, plus que dans n'importe quel autre secteur, à l'inactivité définitive. Cette hypothèse appelle une étude complémentaire. Le fait est que la structure économique belge détermine la position précaire de certains groupes de population sur le marché du travail. À titre de comparaison : la part la plus faible d'inactifs se situe à 6 % des hommes dans les secteurs 'immobilier' et 'santé', et à 15 % des femmes en 'transport et communication', 'immobilier' et 'santé'. Le secteur public et celui de l'enseignement n'apparaissent pas dans cette liste – ce qui est peut-être lié à certains mécanismes inhérents à ces deux secteurs (nominations à titre définitif, mise à disposition, etc.).

1.5.4 La réserve de main-d'œuvre latente : une boîte de Pandore ?

Compte tenu du passé professionnel typique et du caractère féminin et faiblement qualifié des inactifs, on est en droit de se demander dans quelle mesure ce groupe peut être mobilisé. La motivation des concitoyens inactifs en âge de travailler offre une ébauche de réponse. Près d'un tiers des inactifs a quitté le marché du travail pour des raisons familiales, sociales, personnelles, de santé ou autres (graphique 124). Cette catégorie hétérogène compte 494 000 personnes, dont au moins le double de femmes par rapport aux hommes. En ce qui concerne la structure des âges, ce groupe se compose essentiellement de 45+. Environ 26 % des femmes en âge de travailler qui se tiennent à l'écart du marché du travail pour des considérations familiales ont entre 55 et 64 ans ; elles sont 38 % à avoir entre 45 et 54 ans. Les femmes de 35 à 44 ans ne prennent qu'un quart à leur compte.

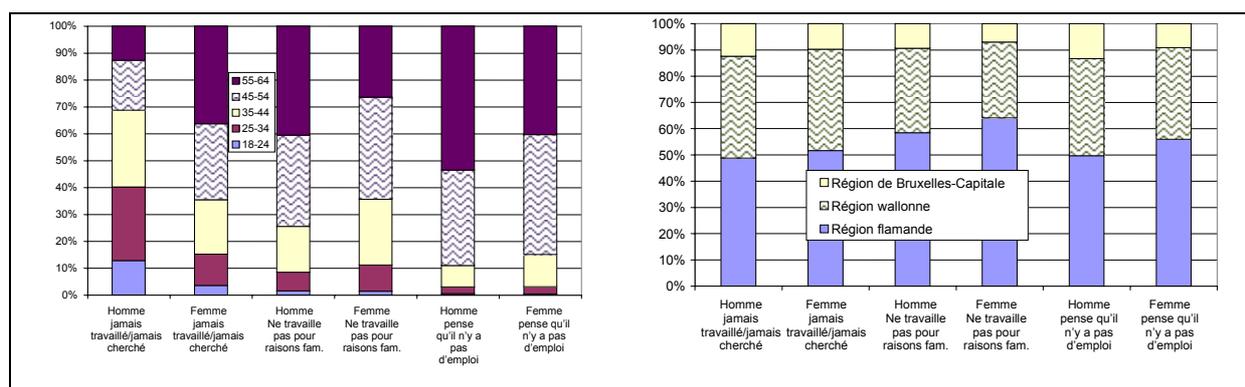
¹⁰⁹ 10,7 % de la population totale entre 18 et 64 ans (travailleurs + demandeurs d'emploi + inactifs) en Belgique n'ont pas répondu à la question sur leur secteur d'activité actuel ou passé. Il s'agit de personnes qui ne travaillent pas à l'heure actuelle ou qui n'ont pas de passé professionnel. 9 autres pour cent n'ont pas répondu à la question.



Graphique 124 : Composition des 18-64 ans inactifs (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Le graphique 125 indique en outre que 64 % des femmes qui ne travaillent pas pour des raisons familiales ou autres habitent en Région flamande. Les femmes qui ont quitté le marché du travail pour ces raisons constituent, d'un point de vue social, un groupe problématique pour la (ré)activation. Il peut s'agir de femmes en incapacité de travail, qui ne sont généralement pas comptées dans la réserve de main-d'œuvre latente, et qui ne sont pas non plus mobilisables, de femmes qui restent à la maison pour s'occuper de membres de la famille, ou de femmes en interruption de carrière.



Graphique 125 : Composition de quelques groupes de population inactifs (18-64 ans) selon le sexe et l'âge (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Il n'en reste pas moins que le même schéma ('Flamandes âgées') apparaît également dans les autres groupes. Cela ressort encore plus fort chez les près de 100 000 compatriotes qui ne briguent plus d'emploi 'puisque'il n'y en a de toute façon pas' (6 %), et aussi chez les 207 600

personnes qui n'ont 'encore jamais' participé. Le retrait dans ces cohortes d'âges plus avancés peut évidemment difficilement être mis en rapport avec la constitution d'une famille ou les tâches ménagères. Il s'agit par conséquent d'un problème lié au sexe et à l'âge.

1.5.5 Conclusion

En 2001, 4,7 millions d'habitants ont qualifié leur position sur le marché du travail d'« inactive ». Au total, il s'agit de 46 % de la population. Ce groupe se compose de 1,8 million d'élèves et d'étudiants, de 1,8 million de pensionnés et d'une réserve de main-d'œuvre latente de 1,2 million. Parmi les 4,7 millions d'hommes et de femmes inactifs, environ 1,7 million d'habitants sont en âge de travailler (18-64 ans). Une décennie plus tôt, en 1991, le nombre d'inactifs était juste en dessous des 2 millions. Le nombre d'inactifs est donc en régression. Cette tendance s'observe pour les deux sexes, toutes catégories d'âge confondues. Seuls les hommes de 35 à 54 ans constituent une exception : le nombre d'inactifs parmi eux augmente de 17 700 individus en 2001, pour atteindre 118 900 inactifs.

63 % des inactifs en âge de travailler sont des femmes. La part de femmes s'élevait encore à 65 % il y a dix ans. La part la plus importante d'inactifs se situe dans la tranche des 55+ (44 %), des 45-54 ans (20 %) et des 18-24 ans (21 %). La situation était identique en 1991. L'analyse selon le sexe montre une concentration d'hommes inactifs parmi les 54-65 ans, tandis que la répartition chez les femmes est plus équilibrée à travers les âges. Ce phénomène se manifeste également en 1991. Du point de vue des âges, il est frappant de constater que trois quarts de la population de 55 à 64 ans et près de la moitié des 18-24 ans sont inactifs. Les autres catégories d'âge ne sont que peu confrontées à l'inactivité, à l'exception des 45-54 ans, avec un quart d'inactifs. Comparé à 1991, la part d'inactifs a reculé de quelques points de pourcentage dans toutes les catégories d'âge, mais chez les femmes de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans, on remarque un recul notable de l'inactivité (10 et 16 points de pourcentage respectivement). Ceci correspond à la fonction de moteur des femmes, déjà constatée. Les différences régionales sont par ailleurs très peu marquées. C'est là une constatation importante, dans la mesure où elle implique qu'en 2001, il est autant opté pour l'inactivité en Région flamande que wallonne. La part d'inactifs de 45-54 ans et de 55-64 ans est, proportionnellement, aussi importante en Région flamande qu'elle ne l'est en Région wallonne.

La réserve de main-d'œuvre latente de 1 million d'habitants en âge de travailler se situe donc essentiellement parmi les femmes légèrement plus âgées, et se compose majoritairement de personnes faiblement qualifiées. Cette situation s'explique par le nombre et la nature des emplois disponibles pour les faiblement qualifiés, par les pièges au chômage et à l'inactivité, et par la combinaison difficile entre soins et travail. L'activation de ce groupe implique des efforts considérables sur le plan de la formation, des titres-services, du travail lucratif et d'autres instruments fiscaux. Dans la mesure de la faisabilité politique, il convient également de tenir compte du passé professionnel des femmes inactives faiblement qualifiées. Grâce à l'ESE, il apparaît clairement que quantité de femmes proviennent du segment des aidants, des indépendants, du personnel domestique ou d'une Agence locale pour l'Emploi (etc.). Cette image est encore renforcée par le fait que bon nombre d'entre elles travaillaient avant dans les secteurs industriels. La structure économique belge entrave en d'autres termes la (ré)activation.

Peut-il réellement être question d'activation ? Voilà un point que l'analyse du motif de l'inactivité permet d'éclaircir. Près d'un demi million de personnes, dont plus du double de femmes par rapport aux hommes, s'est retiré du marché du travail pour des raisons familiales, sociales ou autres. La grande majorité de ces femmes sont des 45+ vivant en Région flamande. Les femmes qui se sont retirées pour cette raison ne peuvent bien évidemment pas être activées comme ça, mais le même profil apparaît aussi chez les 100 000 compatriotes qui n'ont pas d'emploi 'parce qu'il n'y en a de toute façon pas' et chez les 207 600 personnes qui n'ont encore jamais travaillé. Si les effets secondaires de ces difficultés spécifiques au sexe et à l'âge peuvent être adoucis sur le plan politique, on se retrouve théoriquement avec un potentiel de 185 900 hommes et de 615 300 femmes en âge de travailler à disposition pour élargir la base portante du système de sécurité sociale. Si l'on exclut les élèves et les étudiants, les prépensionnés et les pensionnés en âge de travailler, ces chiffres impliquent que près d'un habitant inactif sur deux peut être théoriquement impliqué au marché du travail.

2 Éducation et marché du travail

Le marché du travail est une arène, comme l'a déjà dit le sociologue néerlandais Jacques Van Hoof en 1987.¹¹⁰ Dans cette arène, quantité de facteurs influencent la carrière, notamment le niveau d'instruction que l'on a atteint. Nous l'avons déjà constaté dans cette monographie, les faiblement qualifiés commencent avec un handicap par rapport aux moyennement et aux hautement qualifiés. Il est ressorti ainsi de l'analyse de la population en emploi et du calcul des écarts de l'instruction (Partie II-1.3) que les hautement qualifiés ont plus souvent un emploi que les faiblement qualifiés. L'analyse des demandeurs d'emploi (Partie II-1.4) a également montré que les faiblement qualifiés sont plus souvent confrontés au chômage, et qu'on les retrouve aussi plus souvent en inactivité (Partie II-1.5). Bref : le fait que l'on participe ou non au marché du travail est influencé par le niveau d'instruction atteint. Et lorsqu'on décide de se présenter sur le marché du travail, le fait de trouver ou non un emploi – de même que les caractéristiques de cet emploi – dépend encore une fois du diplôme que l'on a en poche.¹¹¹

Après un petit avant-propos méthodologique (2.1), nous allons commencer par nous pencher ci-dessous sur l'activité des hommes et des femmes, ainsi que sur les différences d'activité selon le niveau d'instruction (2.2). Nous nous intéresserons ensuite à certaines caractéristiques spécifiques des emplois exercés par les peu, les moyennement et les hautement qualifiés. Il apparaîtra ainsi que ces trois catégories se répartissent différemment entre les différents statuts professionnels (2.3.1), que certains secteurs attirent davantage les faiblement qualifiés, ou au contraire les hautement qualifiés (2.3.2), et que le niveau d'instruction exerce une influence sur le fait de travailler ou non à temps partiel (2.3.3), sur le type de contrat (2.3.4) et sur les horaires de travail (2.3.5).

¹¹⁰ Van Hoof, Jacques (1987). *De arbeidsmarkt als arena: arbeidsmarktproblemen in sociologisch perspectief*, Amsterdam, SUA, 316 p.

¹¹¹ Auteur : Eef Stevens.

2.1 Avant-propos méthodologique

En vue de nous faire une idée du niveau d’instruction de la population belge, nous délimitons la fourchette des âges entre 25 et 64 ans. Les répondants à l’ESE sont en outre répartis selon leur plus haut diplôme. Bon nombre des 18-24 ans sont encore sur les bancs de l’école et n’ont pas encore obtenu leur diplôme le plus élevé. Leur prise en compte peut entraîner des distorsions. Nous nous efforçons de contourner ce problème en excluant de l’analyse les 18-24 ans.¹¹²

Il est également important de savoir comment sont définis les niveaux d’instruction. Les faiblement qualifiés sont ceux qui n’ont pas suivi d’enseignement ou qui ont obtenu au maximum un diplôme de l’enseignement secondaire inférieur. Les moyennement qualifiés sont ceux qui ont obtenu au maximum un diplôme de l’enseignement secondaire supérieur, de même que ceux qui ont suivi une formation post-secondaire non supérieure. Les hautement qualifiés disposent d’un diplôme d’une haute école ou d’une université.

2.2 Niveau d’instruction et emploi : des hommes hautement qualifiés aux femmes faiblement qualifiées

Il a cependant déjà été dit que le taux d’emploi, calculé comme la part de travailleurs dans la population des 25 à 64 ans, varie selon le niveau d’instruction atteint. Plus de la moitié de tous les Belges faiblement qualifiés dans cette classe d’âge travaille en 2001. Chez les moyennement qualifiés, ce taux d’emploi monte jusqu’à 75 %, tandis qu’il atteint même un niveau de plus de 84 % chez les hautement qualifiés. Au total, ce sont 68,8 % des Belges de 25 à 64 ans qui travaillent.¹¹³

Le graphique 126 répartit encore les différences d’occupation entre les faiblement, les moyennement et les hautement qualifiés en fonction du sexe. Deux tendances sautent immédiatement aux yeux, sans exception. D’une part, il est une fois de plus confirmé que le taux d’emploi augmente avec le niveau d’instruction. D’autre part, la part d’hommes qui travaillent est toujours supérieure à la part de femmes avec un emploi. Bref, les hommes hautement qualifiés enregistrent les plus hauts taux d’emploi, et les femmes faiblement qualifiées les plus bas.¹¹⁴

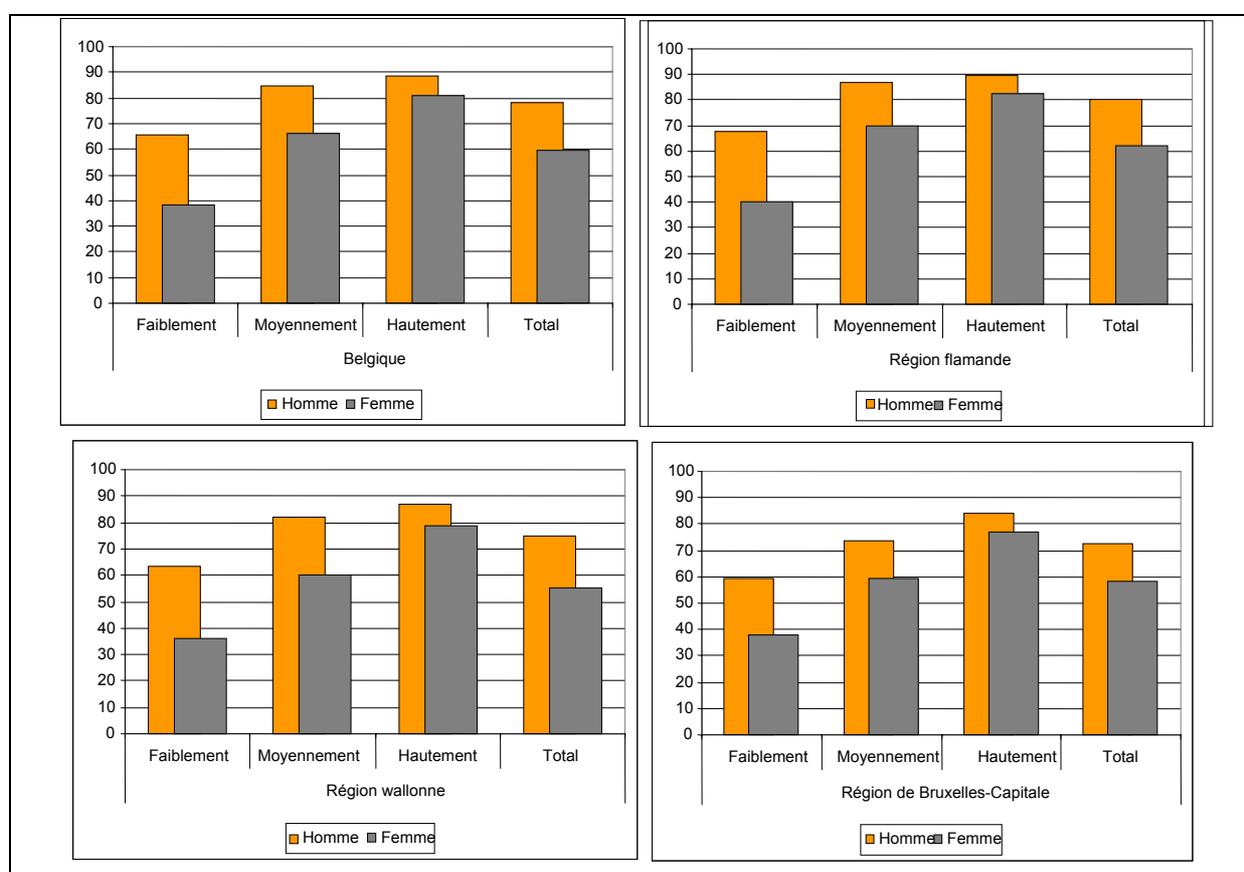
¹¹² Il ressort en outre d’une étude antérieure que l’ESE n’est pas l’instrument le plus approprié pour dresser le profil du niveau d’instruction des jeunes, en raison du nombre de non-réponses aux questions sur ce sujet. Voir : Kavadias, D. & Pelleriaux, K. (2004). *Opleidingsniveau en diploma’s in Vlaanderen. De productie van bevolkinggegevens over het onderwijsniveau op basis van de administratieve gegevens in de Vlaamse Gemeenschap*. Université d’Anvers.

¹¹³ Les personnes dont nous ne connaissons pas le statut sur le marché du travail ne sont pas prises en compte dans les calculs. Il s’agit plus précisément des personnes qui n’ont pas renvoyé ou complété le formulaire du recensement (les non-réponses) et celles qui n’étaient pas en état de répondre ou qui n’ont pas complété la question. Dans ce chapitre, il s’agit concrètement de 172 180 répondants de 25 à 64 ans dont nous ne connaissons pas le niveau d’instruction (non-réponses) et de 99 268 répondants qui n’étaient pas en mesure de répondre ou qui n’ont pas complété cette question. Par rapport au nombre total de répondants (25-64 ans), il s’agit ici de 4,9 %.

¹¹⁴ Les mêmes constatations ont été faites dans : Steunpunt WAV (1996). *Laaggeschoolden op de arbeidsmarkt*, Louvain.

On sait depuis longtemps que les femmes faiblement qualifiées s'en sortent moins bien que leurs collègues hautement qualifiés. On peut commencer à chercher des explications dans le marché du travail formel. Il s'agit plus spécifiquement du nombre d'emplois disponibles, de l'apparition des pièges au chômage et à l'inactivité, et du type d'emplois accessibles aux femmes faiblement qualifiées. La fonction de soins que la femme remplit au sein de la famille joue également un rôle, lequel a, chez les femmes faiblement qualifiées, davantage d'impact sur le fait d'exercer ou non une activité.¹¹⁵ Le fait que la position au sein de la famille pèse plus lourdement dans la participation des femmes faiblement qualifiées au marché du travail a déjà été constaté dans une étude antérieure.¹¹⁶

Sur la base du graphique 126, on peut enfin conclure que la Région de Bruxelles-Capitale présente, dans presque toutes les catégories, les taux d'emploi les plus faibles par rapport aux deux autres Régions.¹¹⁷



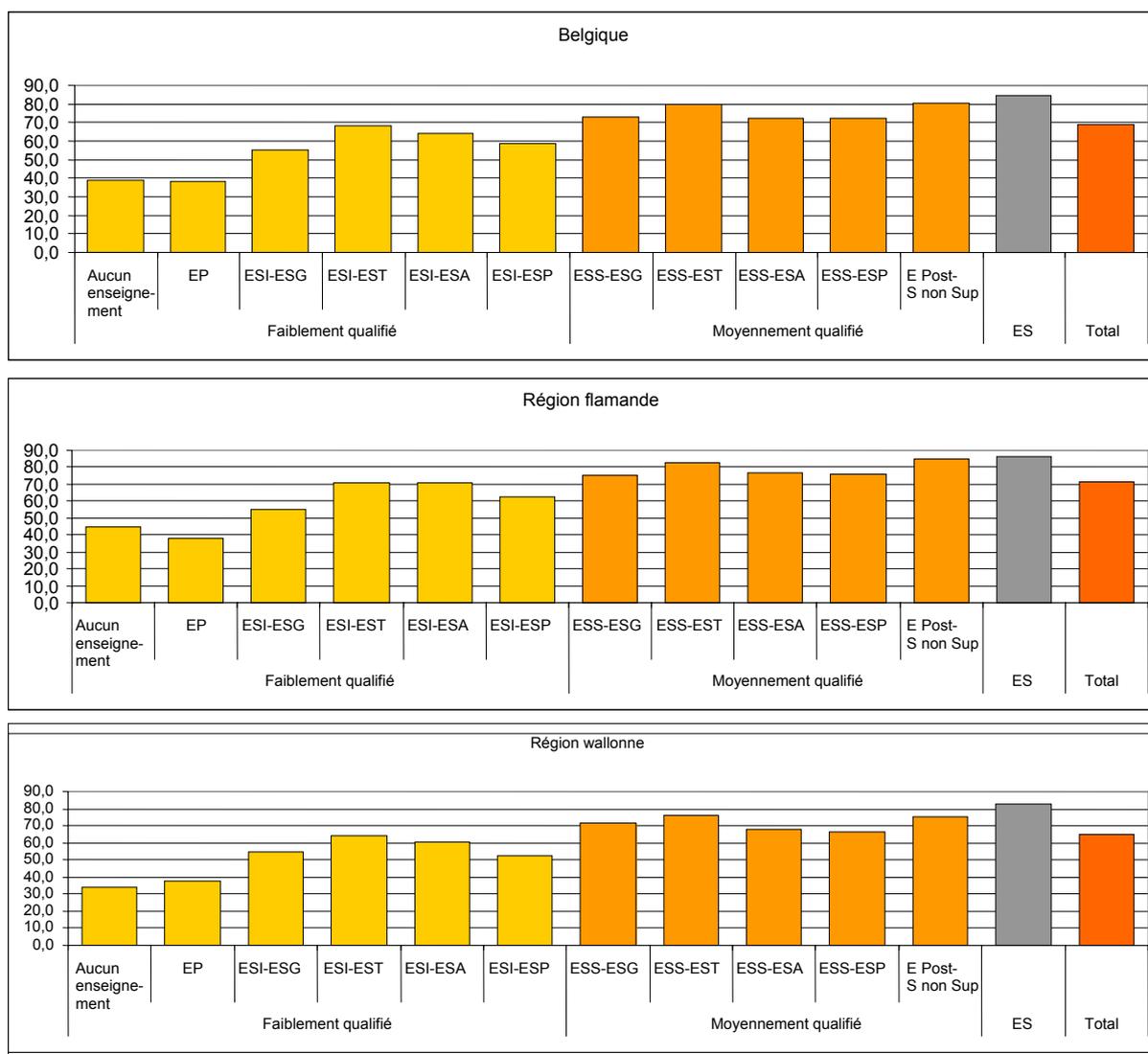
Graphique 126 : Taux d'emploi (25-64 ans) selon le niveau d'instruction et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

¹¹⁵ De Backer, M. (2004). Zorg als nieuw sociaal risico: de achterstand van laaggeschoolde vrouwen op de arbeidsmarkt van naderbij bekeken. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, nr. 3, jg.14, pp. 140-144.

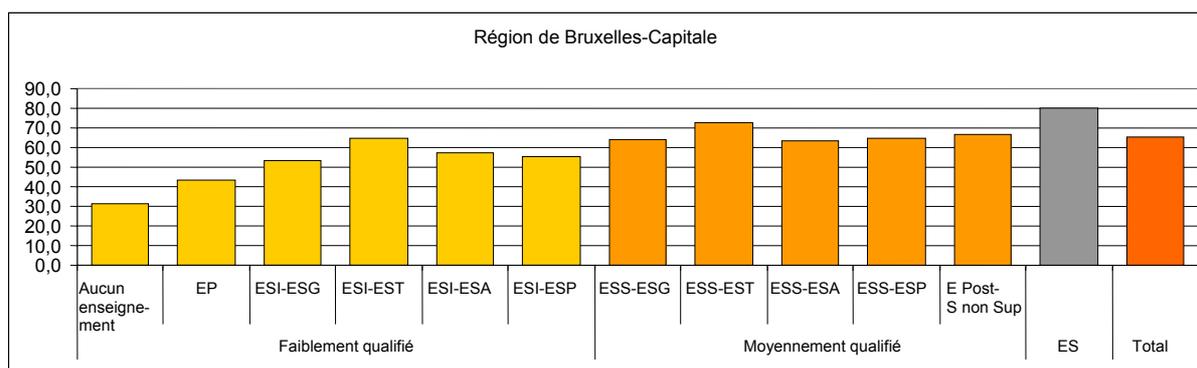
¹¹⁶ Geurts, K. (2003). Werk, gezin of beide? Verschillen tussen laag- en hogeschoolden. In: Steunpunt WAV-SSA, *Reeks De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek, Editie 2003*. Louvain, pp.213-225.

¹¹⁷ Ces constatations correspondent à celles d'une étude antérieure, voir par exemple : Stevens, E. (2003). Onderwijsongelijkheid: hoog en droog. In: Steunpunt WAV-SSA, *Reeks De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek, Editie 2003*. Louvain, pp.163-172.

Le graphique 127 scinde encore chaque niveau d’instruction selon la forme d’enseignement, et laisse ainsi voir qu’au sein des catégories générales des faiblement, moyennement et hautement qualifiés, il existe de profondes différences dans le taux d’emploi selon le type d’enseignement que l’on a suivi. Par ailleurs, le phénomène récurrent général selon lequel les faiblement qualifiés ont moins de chances sur le marché du travail que les moyennement et les hautement qualifiés, ne dit rien sur les diplômés d’un même niveau d’instruction, mais avec une orientation d’études différente.¹¹⁸



¹¹⁸ Dronkers, J. & Bros, L. (1995). Het effect van onderwijsniveau en studierichting op de beroepsloopbaan. In: *Tijdschrift voor Arbeidsvraagstukken*, nr.4, jg. 11, pp. 358-373. Et: Steunpunt WAV (1996). *Laaggeschoolden op de arbeidsmarkt*, Louvain.



Graphique 127 : Taux d'emploi (25-64 ans) selon la forme d'enseignement (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Légende du graphique 127.

AUCUN ENSEIGNEMENT	AUCUN ENSEIGNEMENT SUIVI
EP	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
ESI-ESG	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL
ESI-EST	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE
ESI-ESA	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE
ESI-ESP	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL
ESS-ESG	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL
ESS-EST	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE
ESS-ESA	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE
ESS-ESP	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL
E. POST-S., NON SUP.	ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE, NON SUPÉRIEUR
ES	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ D'UN CYCLE OU DE DEUX CYCLES, ET ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

En Belgique, 52 % en moyenne de toutes les personnes faiblement qualifiées âgées entre 25 et 64 ans travaillent. Mais toutes les personnes faiblement qualifiées ne s'en sortent pas si mal sur le marché du travail. Ceux qui n'ont aucun diplôme, ou seulement celui de l'enseignement primaire (EP) se trouvent dans la situation la moins rose : 38,8 % et 38,2 % d'entre eux respectivement exercent une activité en 2001. Un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur fait cependant augmenter les chances sur le marché du travail, surtout si ce diplôme a été obtenu dans une filière technique (ESI-EST). Ce groupe enregistre un taux d'emploi de 68,1 %, ce qui l'approche même du taux d'emploi moyen pour la Belgique (68,8 %). Les mêmes constatations valent pour les trois Régions, bien que la Région flamande présente des résultats légèrement meilleurs en termes d'occupation par rapport aux autres Régions. Les Flamands sans diplôme surtout enregistrent, avec 44,4 %, un taux d'emploi supérieur à celui de leurs collègues wallons (34,1 %) et bruxellois (31,5 %).

Chez les moyennement qualifiés aussi, se cache une grande diversité derrière le taux d'emploi global de 75,7 % en Belgique en 2001. Ceux qui détiennent un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur général (ESS-ESG) et un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur professionnel (ESS-ESP) s'en sortent moins bien que la moyenne : environ 72 % d'entre eux ont un emploi. Si par contre on ajoute au diplôme de l'enseignement professionnel une formation post-secondaire non supérieure – la fameuse septième année – alors les chances sur le marché du travail augmentent considérablement. Avec un taux d'emploi de 80 %, ce groupe de moyennement qualifiés s'approche même du niveau d'occupation des hautement qualifiés (84,4 %). Seuls les moyennement qualifiés avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur technique (ESS-EST) peuvent eux aussi avancer un taux d'emploi aussi

élevé. Les mêmes canevas se retrouvent sur ce plan dans les trois Régions, même si le niveau n'est pas le même partout.

2.3 Niveau d'instruction et caractéristiques de l'emploi

Nous avons constaté ci-dessus que les hautement qualifiés sont plus souvent occupés que les faiblement et les moyennement qualifiés. Mais même lorsqu'on ne considère que les travailleurs, indépendamment de la part de ces travailleurs dans la population, on remarque des différences considérables selon les caractéristiques de l'emploi exercé.

2.3.1 Statut professionnel : à propos des ouvriers et des employés

Une première caractéristique importante est le statut dans lequel un emploi est exercé. La Belgique fait notamment toujours une distinction légale entre les ouvriers et les employés, avec toutes les conséquences qu'une telle distinction entraîne. Ainsi, les ouvriers et les employés sont traités différemment en droit individuel, mais aussi par la sécurité sociale (en ce qui concerne par exemple le pécule de vacances et les montants des cotisations), de même que sur le plan des relations collectives.¹¹⁹ Les différences en matière de délais de préavis surtout – plus courts chez les ouvriers que chez les employés – suscitent souvent des réactions. Concrètement, les ouvriers se retrouvent donc souvent dans des situations d'emploi plus incertaines que les employés et, comme la suite le montrera, les faiblement qualifiés se trouvent plus souvent confrontés à cette incertitude que les hautement qualifiés.

Pour rappel : en Belgique, en moyenne 30,2 % des travailleurs de 25 à 64 ans sont faiblement qualifiés en 2001. Un tiers est moyennement qualifié, et 36,1 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette répartition des différents niveaux d'instruction varie selon le statut professionnel (exercé dans le cadre de l'activité principale), et c'est précisément cette variation que le graphique 128 cherche à illustrer. Pour chaque niveau d'instruction, on a représenté (en points de pourcentage) la différence entre la part de faiblement, de moyennement et de hautement qualifiés dans un statut professionnel déterminé, et la part de faiblement, moyennement et hautement qualifiés à travers tous les statuts. Un score supérieur à zéro indique une surreprésentation d'un certain niveau d'instruction dans un certain statut. Un score inférieur à zéro indique quant à lui une sous-représentation. Entre parenthèses se trouve en outre mentionné le nombre de travailleurs que représente chaque statut professionnel. L'analyse se limite ensuite à la Belgique, dans la mesure où les Régions présentent quasiment les mêmes schémas que la moyenne belge.¹²⁰

Ouvrier du secteur privé

Comme on peut le lire entre parenthèses, 17,9 % de tous les travailleurs de 25 à 64 ans travaillent en Belgique comme ouvriers du secteur privé en 2001. Le graphique 128 illustre clairement que les faiblement comme les moyennement qualifiés sont surreprésentés dans ce

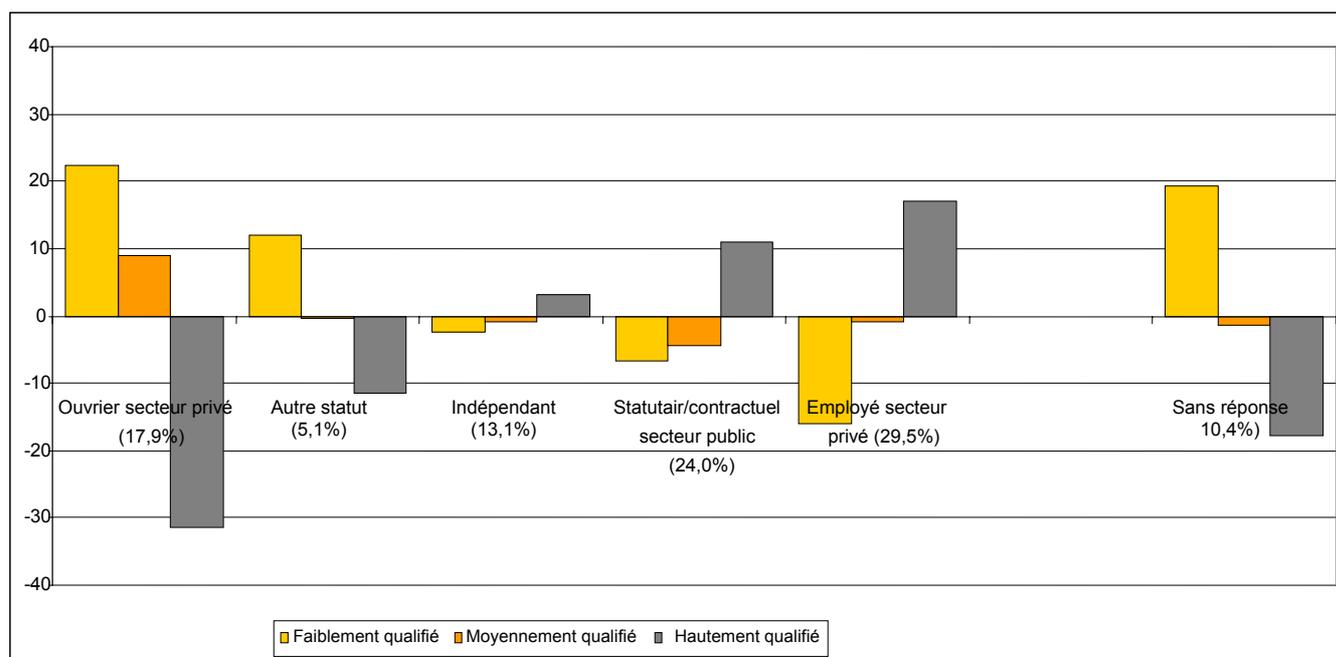
¹¹⁹ Sevrain, A. (1999). Handarbeiders of hoofdarbeiders? Een moeilijk criterium, maar een arbeidersstatuut dat moet blijven. In: *VBO Bulletin*, nr. 7, jg. 27, pp. 47-49.

¹²⁰ Vous trouverez les chiffres complets dans l'annexe chiffrée.

statut. D'ailleurs, 30,2 % des travailleurs sont en moyenne faiblement qualifiés. Plus de la moitié des travailleurs sont toutefois faiblement qualifiés dans ce statut, une déviation de +22,4 points de pourcentage, représentée sur le graphique. Il en va de même des moyennement qualifiés, qui affichent une déviation de +9 points de pourcentage par rapport à la moyenne. Les hautement qualifiés par contre sont sous-représentés dans ce statut. Globalement, 36,1 % de tous les travailleurs sont hautement qualifiés. Mais en 2001, on ne compte que 4,6 % de hautement qualifiés parmi les ouvriers, soit une déviation de -31,4 points de pourcentage.

Autre statut

En 2001, cinq travailleurs belges sur cent se retrouvent dans la catégorie 'autre statut'. Il s'agit ici d'un amalgame de statuts dans lequel on ne peut situer qu'un nombre limité de travailleurs : les aidants, le personnel domestique et de service, les chefs d'entreprise sous contrat d'emploi, les travailleurs avec un autre statut, comme le statut d'ALE, et ceux qui travaillent sans statut.



Graphique 128 : Les travailleurs (25-64 ans) selon le statut professionnel et le niveau d'instruction – écart par rapport à la part moyenne de travailleurs selon le niveau d'instruction (en points de pourcentage) (Belgique; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Comme on le remarque, il ne s'agit pas des statuts que l'on associe généralement à une grande considération socio-économique, à une grande sécurité d'emploi, ni à un salaire élevé (à l'exception éventuellement des chefs d'entreprise sous contrat d'emploi). Il n'est dès lors guère étonnant que les faiblement qualifiés soient plus représentés que de moyenne : plus de 42 % de tous les travailleurs de la catégorie 'autre statut' sont faiblement qualifiés, une différence de près de +12 points de pourcentage avec la part moyenne des travailleurs faiblement qualifiés. Les moyennement qualifiés par contre ont une représentation quasiment moyenne dans ce statut ; les hautement qualifiés sont à nouveau sous-représentés.

Indépendant

On retrouve également quelque 13 % des travailleurs dans le statut d'indépendant. Contrairement aux deux statuts professionnels précédents, les faiblement qualifiés ne sont plus surreprésentés chez les indépendants, mais il n'est pas non plus vraiment question d'une véritable sous-représentation. Au sein de ce statut, on retrouve plus ou moins la répartition moyenne selon le niveau d'instruction. Les écarts sont minimes, comme l'illustre le graphique 128. L'édition 2004 du Genderzakboekje a elle aussi constaté que le niveau d'instruction n'exerce qu'une légère influence sur le fait d'exercer ou non une profession indépendante.¹²¹

¹²¹ *Genderzakboekje editie 2004. Vrouwelijk ondernemen.* (2004). Une publication de l'agence FSE et de l'administration de l'Emploi, en collaboration avec le Steunpunt WAV. Bruxelles/Louvain. 151 p.

Statutaire ou contractuel dans le secteur public

Les personnes faiblement et moyennement qualifiées sont visiblement moins occupées que de moyenne dans ce statut. Moins d'un quart de tous les statutaires ou contractuels du secteur public est faiblement qualifié, une différence de -6,7 points de pourcentage avec le nombre moyen de travailleurs faiblement qualifiés. Pour les moyennement qualifiés, on arrive à un écart de -4,4 points de pourcentage par rapport à la moyenne. Les hautement qualifiés par contre sont surreprésentés dans ce statut : près de la moitié des contractuels et des statutaires du secteur public est hautement qualifiée (+11 points de pourcentage d'écart avec la moyenne).

Les chiffres de l'ESE montrent en outre que le statut professionnel de 'statutaire ou contractuel' se retrouve essentiellement dans les secteurs 'éducation & enseignement', 'administration publique & organismes internationaux', et 'santé & action sociale'. Ces secteurs sont globalement caractérisés par une part importante de travailleurs hautement qualifiés (voir point 2.3.2).

Employé du secteur privé

On retrouve le même schéma chez les employés du secteur privé, bien que de façon plus marquée encore. Les faiblement qualifiés sont fortement sous-représentés chez les employés : seuls 14,2 % de tous les employés sont faiblement qualifiés, un écart de -16 points de pourcentage par rapport à la part moyenne des travailleurs faiblement qualifiés. Conformément à ces résultats, une enquête antérieure avait déjà démontré que le faible niveau de scolarisation constitue un obstacle pour trouver une place d'employé.¹²² Avec 53 % de tous les employés, les hautement qualifiés représentent par contre le groupe le plus important. Ils sont dès lors largement surreprésentés dans ce statut (+16,9 points de pourcentage par rapport à la moyenne). Par souci d'exhaustivité : les moyennement qualifiés sont moyennement représentés dans ce statut.

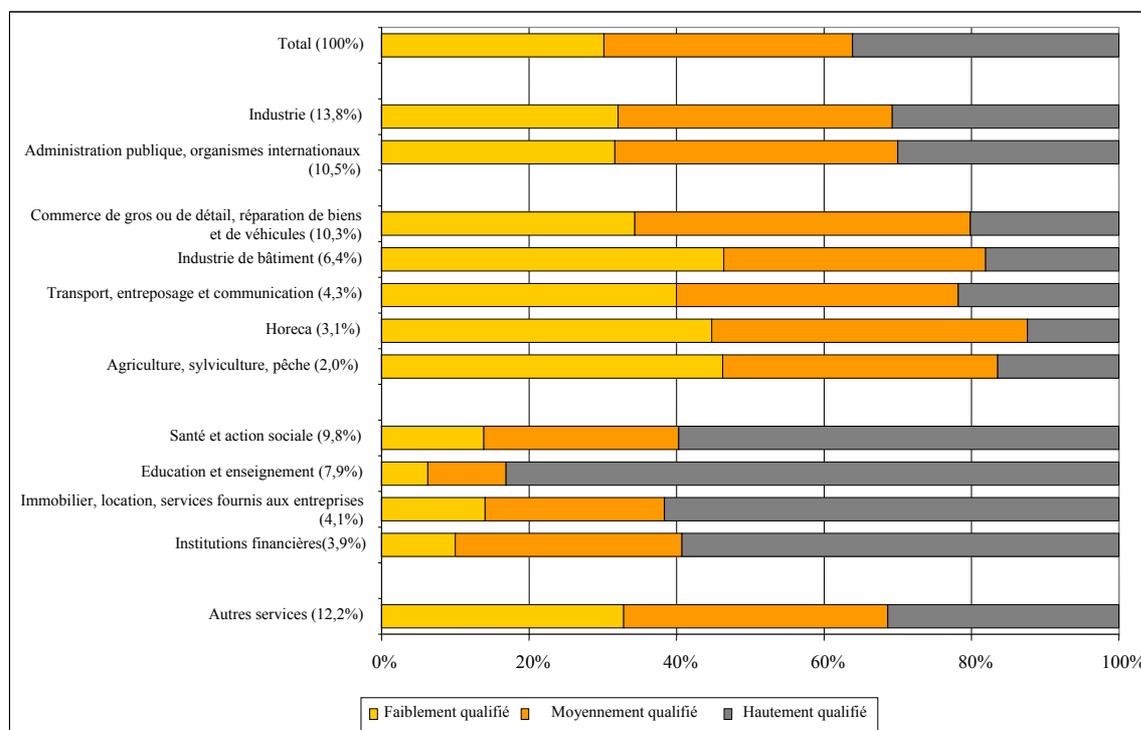
2.3.2 Secteurs : les hautement qualifiés avec la tête, les faiblement qualifiés avec les mains ?

Ci-dessous, nous analysons plus en profondeur la façon dont les faiblement, les moyennement et les hautement qualifiés se répartissent dans les différents secteurs économiques. Il est d'ailleurs important de déterminer si certains secteurs attirent plutôt les faiblement – ou au contraire les hautement – qualifiés, et si donc il est question d'une certaine ségrégation selon le niveau d'instruction.

En 2001, tous secteurs confondus, il s'avère que 30 % des travailleurs de 25 à 64 ans sont faiblement qualifiés. Un tiers est moyennement qualifié, et 36 % sont hautement qualifiés. Cette répartition selon le niveau d'instruction n'est pas la même dans tous les secteurs. Le graphique 129 répartit les travailleurs à travers les secteurs économiques, selon le niveau d'instruction. Il s'agit des secteurs où est exercée l'activité principale. Afin de se faire une

¹²² Lambrechts, C & Sels, C. (2004). Hinderpalen en kansen bij het vinden van een job als bediende. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, nr. 4, jg.14, pp. 193-197.

idée de l'importance d'un secteur spécifique, la part de travailleurs par secteur a également été calculée. Ces répartitions se retrouvent derrière la dénomination de chaque secteur. Ainsi, 13,8 % de tous les travailleurs sont par exemple employés dans l'industrie.¹²³ La discussion se limitera ci-après à la Belgique. Bien qu'il a été démontré dans la Partie II-1.3 que certains secteurs sont plus présents dans certaines Régions, il ressort en effet des chiffres que les structures d'enseignement au sein des secteurs distincts varient peu par Région.¹²⁴



Graphique 129 : Part des travailleurs (25-64 ans) selon le niveau d'instruction et le secteur de l'activité principale (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Les secteurs économiques peuvent être répartis en trois gros clusters sur la base de la structure d'enseignement des travailleurs. Au sein de chaque cluster, les secteurs sont classifiés selon la part totale de travailleurs dans ce secteur.¹²⁵

Secteurs avec un écart minimum par rapport à la structure d'enseignement moyenne

Les secteurs de ce cluster ne s'écartent que légèrement du niveau d'instruction moyen des travailleurs en Belgique en 2001, à savoir 30 % de faiblement qualifiés, un tiers de moyennement qualifiés et 36 % de hautement qualifiés.

¹²³ Le graphique 4 illustre lui aussi qu'on ignore le secteur dans lequel 11,6 % de tous les travailleurs (410 562 personnes) de 25 à 64 ans exercent leur activité principale. 12,2 % de tous les travailleurs (433 157 personnes) se trouvent aussi dans le secteur assez vague des *autres services*. Ces deux catégories sont citées dans le graphique par souci d'exhaustivité, mais ne seront plus discutées ensuite.

¹²⁴ Vous trouverez les chiffres complets dans l'annexe chiffrée.

¹²⁵ La ventilation des travailleurs dans les secteurs selon le niveau d'instruction correspond à une étude antérieure. Voir notamment : Stevens, E. (2003). *Vaarwel bord en krijt!* In Steunpunt WAV-SSA, *Reeks De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek, Editie 2003*. Louvain. Et aussi : Steunpunt WAV-SSA & SONAR (2001). *Jongeren in transitie. De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarreks 2000, Deel 4*. Louvain.

En 2001, l'industrie représente 13,8 % de tous les travailleurs de 25 à 64 ans en Belgique. Environ un tiers des travailleurs de ce secteur est faiblement qualifié. Quelque 37 % sont moyennement qualifiés, et trois travailleurs sur dix ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Le secteur 'administration publique et organismes internationaux' ne s'écarte pas non plus de la répartition globale. Ce secteur comprend 10,5 % de tous les travailleurs. Parmi eux, 32 % sont faiblement qualifiés, 38 % disposent d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, et près de 30 % sont hautement qualifiés.

Secteurs avec une surreprésentation des faiblement qualifiés

Cinq secteurs affichent une surreprésentation nette des faiblement qualifiés et, comme il apparaîtra plus loin, il s'agit ici essentiellement de secteurs où le travail manuel occupe une place prépondérante. Le secteur 'commerce de gros ou de détail et réparation de biens et de véhicules' est le plus grand employeur de ce cluster. Environ un tiers des travailleurs y est faiblement qualifié, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de la moyenne à travers l'ensemble des secteurs. Ce secteur est néanmoins inclus dans le deuxième cluster en raison de la part importante de moyennement qualifiés : 45,5 % de tous les travailleurs du 'commerce de gros ou de détail et réparation de biens et de véhicules' disposent tout au mieux d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

En 2001, le secteur du bâtiment compte 6,4 % de tous les travailleurs en Belgique. Au sein de ce secteur, près de la moitié (46,5 %) des travailleurs n'a au mieux qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 35 % sont moyennement qualifiés, et 18 % à peine ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.¹²⁶

Dans le secteur 'transport, entreposage et communication', environ quatre travailleurs sur dix sont faiblement qualifiés, et autant moyennement qualifiés. Un cinquième dispose d'un diplôme supérieur. Cette surreprésentation des faiblement qualifiés est l'illustration que le travail faiblement qualifié ne se situe pas seulement dans le secteur industriel, mais qu'il concerne aussi les secteurs des services.¹²⁷

Enfin, les faiblement qualifiés sont également surreprésentés dans les secteurs relativement restreints de l'horeca et de l'agriculture. L'horeca – qui fait lui aussi partie du secteur des services – compte en 2001 3,1 % de tous les travailleurs ; ils sont 2 % dans le secteur de l'agriculture. Ces deux secteurs enregistrent une part relativement importante de faiblement qualifiés, 44,8 % et 46,3 % respectivement. Le fait que le travail faiblement qualifié se maintient dans ces deux secteurs a déjà été constaté dans une étude antérieure.¹²⁸

Secteurs avec une surreprésentation des hautement qualifiés

¹²⁶ Ces résultats sont similaires aux constatations faites sur la base de la première vague du 'Panel Survey of Organisations'. Voir : Delarue, A., De Winne, S., Gryp, S., Maes, J., Marx, S., Peeters, A., Ramioul, M., Sels, L. & Van Hootegeem, G. (2003). *Organisatie in bedrijf. De resultaten van PASO in vogelvlucht. Edition 2003*. In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen*, Steunpunt WAV-SSA, Louvain.

¹²⁷ Marx, S., Ramioul, M. & Sels, L. (2004). *Wordt de bandwerker een winkeljuffrouw? Functie- en scholingsstructuren in Vlaamse organisaties*, HIVA, Louvain, 76 p.

¹²⁸ Pour ce qui est de l'horeca, voir notamment : Steunpunt WAV-SSA (2002). *Sectorrapport. De horeca op het menu. Deel 1. Hotels, restaurants en cafés. De arbeidsmarkt in cijfers*. STC Antwerpen-Boom, STC Leuven, BNCTO, Louvain. Pour ce qui est du secteur de l'agriculture, voir notamment : Smets, D. (2004). *De socio-economische status van de landbouwer*, Ministère de la Communauté flamande, Administration Planning et Statistique, APS Not@s, nr. 1, Bruxelles, 36 p.

Quatre secteurs enregistrent une surreprésentation des hautement qualifiés. Contrairement au cluster précédent, il s’agit surtout dans ces secteurs de ce qu’on appelle traditionnellement le ‘travail intellectuel’. Il y a pour commencer le secteur ‘santé et action sociale’, où un Belge de 25 à 64 ans sur dix travaille en 2001. Parmi eux, près de six sur dix sont hautement qualifiés. Seule une minorité – moins de 14 % - est faiblement qualifiée.

La surreprésentation des hautement qualifiés est encore plus importante dans le secteur ‘éducation et enseignement’. Si l’on prend tous les travailleurs de 25 à 64 ans dans ce secteur, pas moins de 83 % sont hautement qualifiés, contre à peine 6 % de faiblement qualifiés et 10 % de moyennement qualifiés. Le secteur ‘éducation et enseignement’ est, en d’autres termes, un secteur par excellence où les hautement qualifiés trouvent leur place.¹²⁹ Une des explications se situe notamment dans les exigences strictes quant à la formation suivie que l’on retrouve souvent dans le secteur de l’enseignement.¹³⁰

Le secteur ‘immobilier, location et services fournis aux entreprises’ enregistre lui aussi une part importante de détenteurs d’un diplôme de l’enseignement supérieur (63 %), et seulement une part limitée de faiblement qualifiés (14 %). La même proportion, ou presque, se retrouve dans le secteur des institutions financières, qui comptent 4 % des travailleurs. 59,2 % des travailleurs de ce secteur sont hautement qualifiés, et un sur dix dispose au plus d’un diplôme de l’enseignement secondaire inférieur. Ces chiffres correspondent cette fois encore à ceux d’une étude antérieure sur la base du ‘Panel Survey of Organisations’.

2.3.3 Travail à temps partiel : les hommes moins que les femmes, les hautement qualifiés moins que les faiblement qualifiés

En Belgique, 17,5 % de tous les travailleurs de 25 à 64 ans travaillent à temps partiel. Cette part varie en effet selon le sexe et le niveau d’instruction.¹³¹ Le graphique 130 permet d’appréhender d’un seul coup d’œil les deux principales tendances : d’une part, il est une fois encore confirmé que les hommes travaillent nettement moins souvent à temps partiel que les femmes¹³², d’autre part, la part de travail à temps partiel diminue à mesure que le niveau d’instruction augmente. Ce dernier schéma est plus marqué chez les femmes que chez les hommes.¹³³

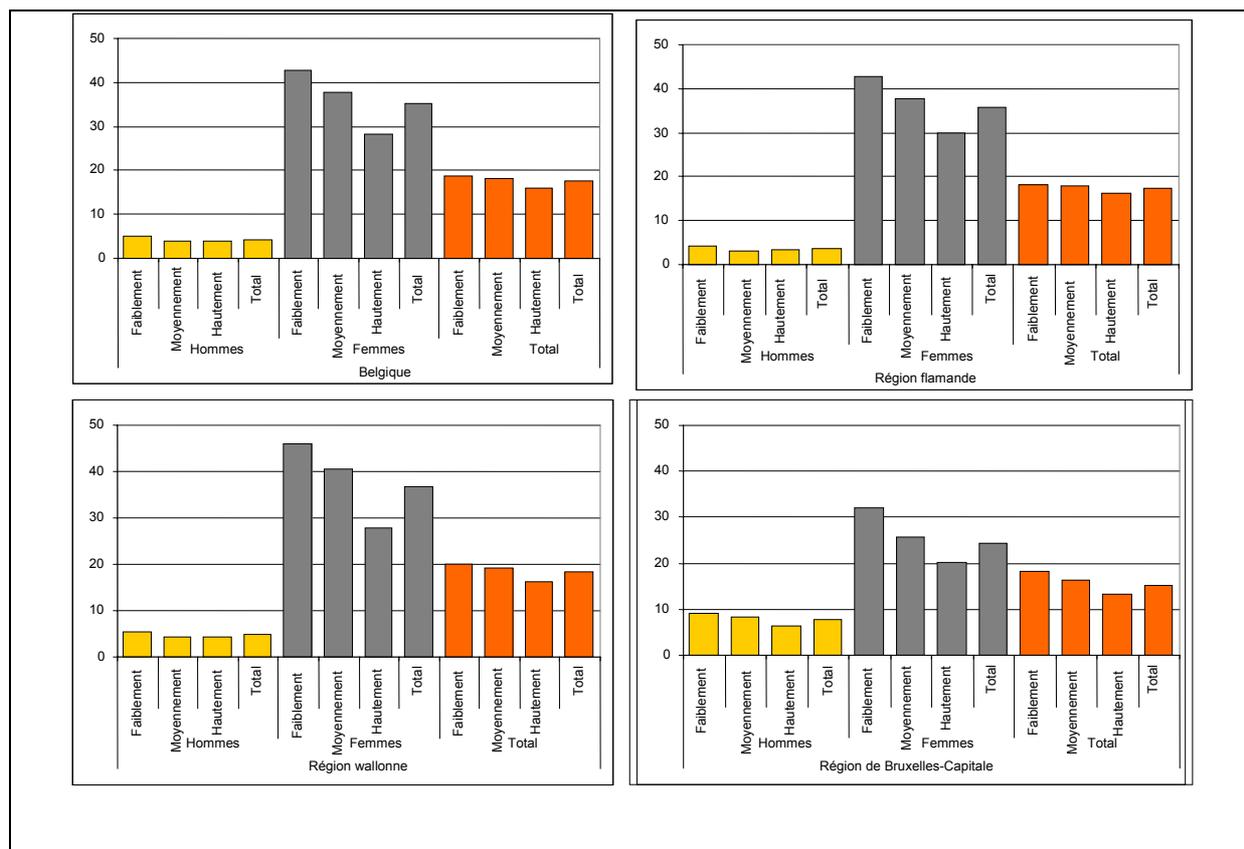
¹²⁹ Ces résultats correspondent eux aussi à ceux de l’enquête PASO (voir note 12).

¹³⁰ Bollen, M. & De Volder, I. (2003). Kentering op de onderwijsarbeidsmarkt. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, nr. 1-2, jg.13, pp. 135-137.

¹³¹ 0,1 % (5 055 personnes) de tous les travailleurs de 25 à 64 ans n’a pas indiqué s’il travaille à temps plein ou partiel. Pour la façon dont le nombre et la part de travailleurs à temps plein et partiel sont calculés, nous renvoyons à la méthodologie.

¹³² Cette constatation a déjà été largement confirmée, notamment dans : Herremans, W. & Van Gils, S. (2004). Tien jaar in een oogopslag – De Vlaamse arbeidsmarkt in Europa. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2004*, Louvain, pp. 35-68.

¹³³ Ces constatations correspondent notamment à : Malfait, D. (2001). Atypische arbeid: steeds typischer? In: *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarreeks 2001, Deel 4, Jaarboek*, Louvain, pp. 177-196.



Graphique 130 : Part de travailleurs à temps partiel (25-64 ans) selon le niveau d'instruction et le sexe (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Chiffrée, l'histoire se présente comme suit. Avec seulement 4,2 %, la part d'hommes travaillant à temps partiel (25-64 ans) en Belgique en 2001 est nettement inférieure aux femmes, qui enregistrent une part moyenne de travailleuses à temps partiel de 35,1 %. Tant chez les hommes que chez les femmes, les faiblement qualifiés ont plus souvent tendance à travailler à temps partiel que les moyennement et les hautement qualifiés, bien que les différences selon le niveau d'instruction soient moins marquées chez les hommes. Les hommes faiblement qualifiés enregistrent une part de travailleurs à temps partiel de 5 %. Chez les moyennement qualifiés, il s'agit de 3,8 %, et de 3,9 % chez les hautement qualifiés. Le niveau d'instruction atteint pèse plus lourdement chez les femmes : 42,9 % des femmes faiblement qualifiées travaillent à temps partiel, contre 37,8 % des moyennement et 28,2 % des hautement qualifiées.

Que ce soit en Régions flamande, wallonne ou bruxelloise, il s'avère que les hommes travaillent moins souvent à temps partiel que les femmes, et qu'à mesure que le niveau d'instruction augmente, la part de travailleurs à temps partiel diminue. En dépit de ces similitudes, on observe également certaines différences nettes entre les Régions. Ainsi, la part de travailleurs à temps partiel la plus élevée se trouve en Région wallonne (18,4 %), et ce sont surtout les femmes wallonnes moyennement et faiblement qualifiées qui travaillent le plus à temps partiel, comparé à leurs collègues des autres Régions. En Région flamande par contre, ce sont les femmes hautement qualifiées qui sortent du lot avec une part relativement importante de travail à temps partiel. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, ce sont les hommes qui se font remarquer. Tout comme dans les autres Régions, les Bruxellois travaillent moins souvent à temps partiel que les Bruxelloises. Mais la part d'hommes travaillant à temps partiel est plus importante que dans les autres Régions : 7,7% des hommes travaillent à temps

partiel en Région de Bruxelles-Capitale, contre une moyenne de 4,7 % de leurs collègues wallons, et de 3,6 % de leurs collègues flamands. Ces différences persistent indépendamment du diplôme obtenu, et ce sont surtout les hommes faiblement qualifiés de la Région de Bruxelles-Capitale (9,2 %) qui travaillent davantage à temps partiel que leurs collègues flamands (4,3 %) et wallons (5,4 %)

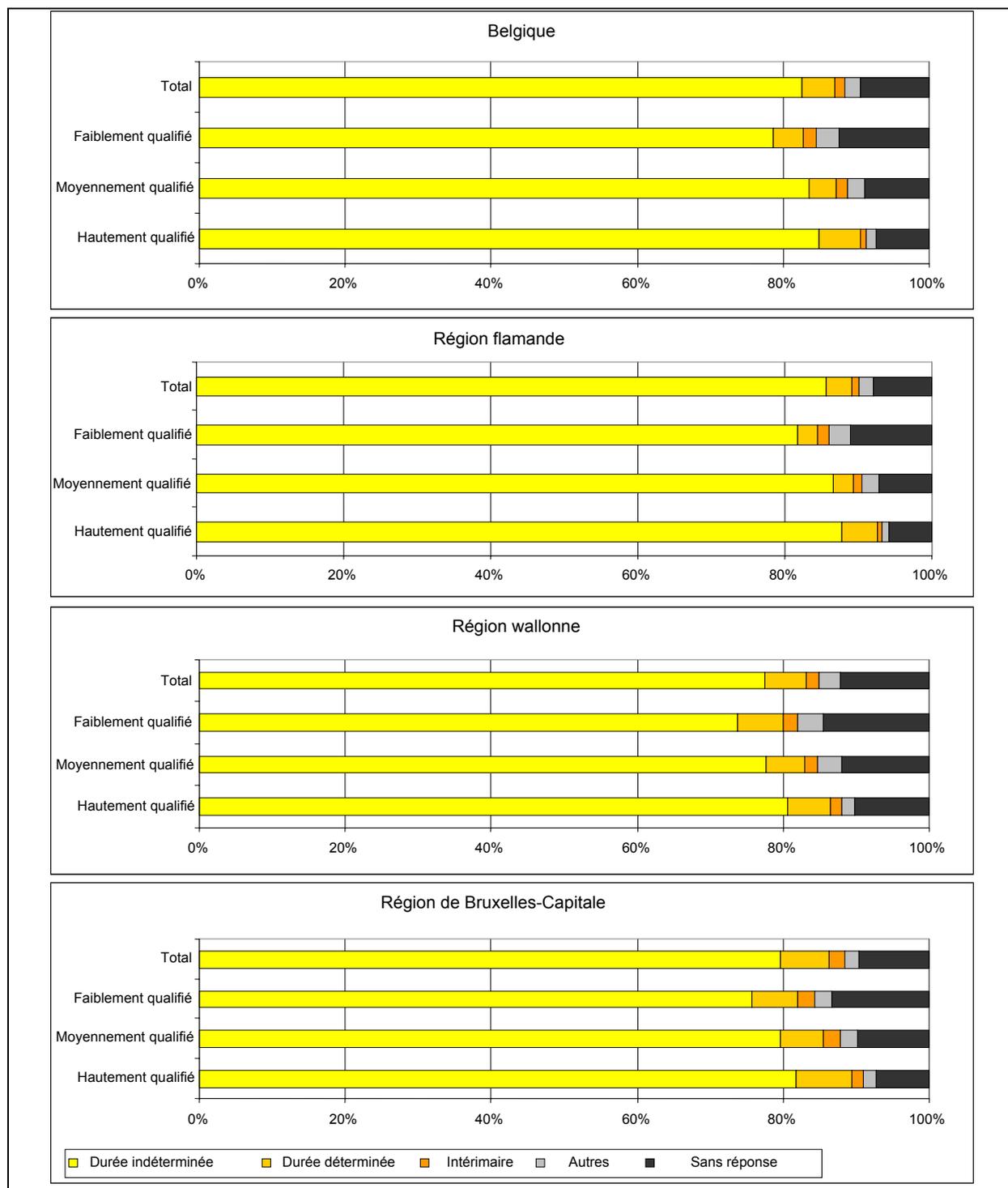
2.3.4 Type de contrat : l'emploi fixe en tête

Outre le statut professionnel, le contrat sous lequel on est employé détermine également le degré de sécurité d'emploi. Un contrat à durée indéterminée offre plus de garanties qu'une mission d'intérimaire ou qu'un contrat de nature temporaire. La question est de savoir si, ici aussi, on retrouve davantage de faiblement qualifiés dans ces circonstances de travail plus précaires, ou non.

Tous les répondants qui se déclarent travailleurs en 2001 doivent indiquer dans l'ESE le type de contrat sous lequel ils sont employés. Le graphique 131 répartit tous les travailleurs de 25 à 64 ans par type de contrat, selon le niveau d'instruction. La catégorie 'autres' comprend le travail saisonnier, les programmes de mise au travail, les contrats d'étudiants, les contrats d'apprentissage, les stages, les formations en alternance, le travail occasionnel sans contrat formel et éventuellement d'autres types de contrat.

Le graphique 131 montre tout d'abord que la vaste majorité (82,6 %) des travailleurs belges a un contrat à durée indéterminée. Les autres types de contrat enregistrent par conséquent des parts nettement moindres : 4,5 % ont un contrat à durée déterminée, 1,3% travaille comme intérimaire, et 2,2 % ont un autre contrat.

Du point de vue du niveau d'instruction, il s'avère que les hautement qualifiés ont un peu plus souvent un travail fixe que les moyennement et les faiblement qualifiés. On retrouve aussi un peu plus de hautement qualifiés dans les contrats à durée déterminée : 5,5 % de tous les travailleurs hautement qualifiés ont un contrat à durée déterminée, contre 3,7 % des moyennement et 4,2 % des faiblement qualifiés. Les faiblement qualifiés sont donc plus souvent employés sous un type de contrat de la catégorie 'autres'. Il s'agit essentiellement de types de contrat offrant peu de sécurité d'emploi.



Graphique 131 : Les travailleurs (25-64 ans) selon le type de contrat de l'activité principale et le niveau d'instruction (Belgique et Régions ; 2001)

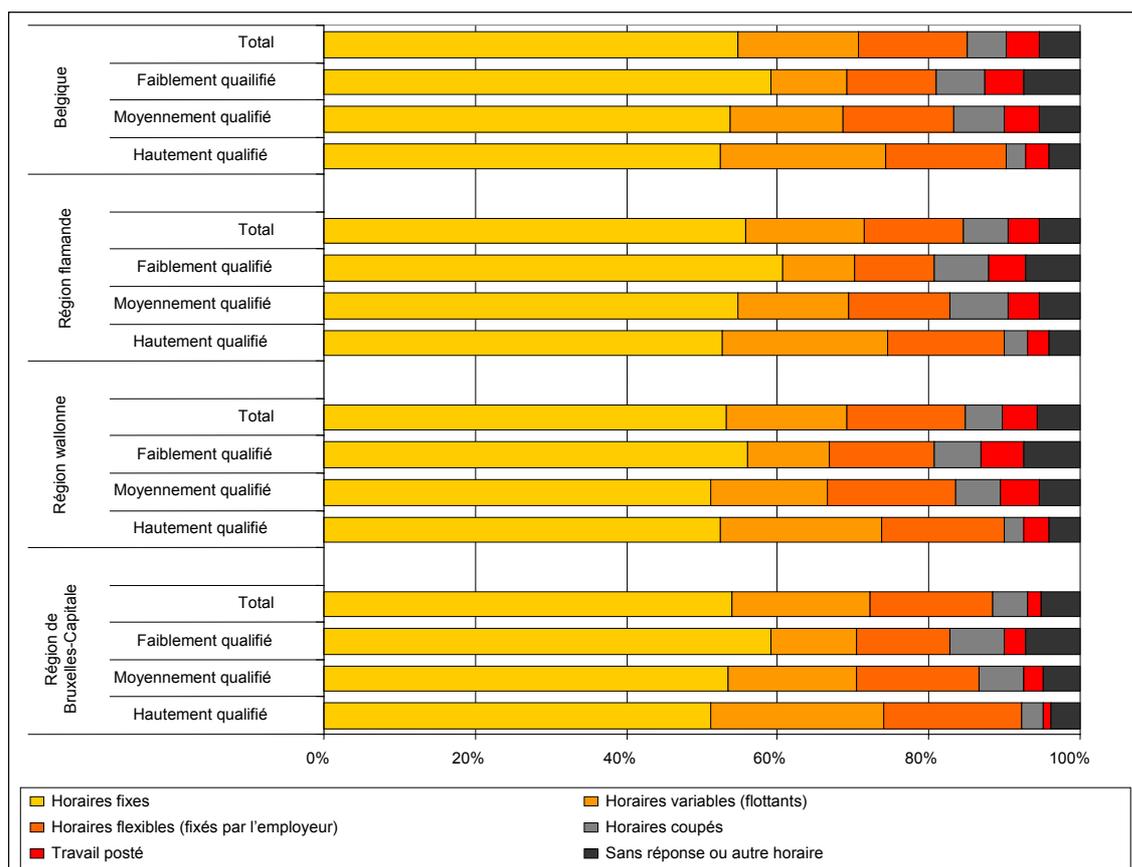
Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

Les mêmes schémas se retrouvent dans les trois Régions. Le contrat à durée indéterminée est cependant encore un peu plus présent que de moyenne en Région flamande : 85,6 % de tous les travailleurs flamands de 25 à 64 ans ont un travail fixe. En Région wallonne, plus de trois quarts des travailleurs ont un emploi fixe en 2001. Le même schéma se présente dans les deux Régions : les hautement qualifiés ont plus souvent un emploi fixe que les faiblement et les moyennement qualifiés. Près de 6 % des travailleurs wallons ont par ailleurs un contrat à

durée déterminée. Contrairement à la moyenne belge, on trouve légèrement plus de faiblement qualifiés que de hautement qualifiés sous ce type de contrat. Dans la Région de Bruxelles-Capitale aussi, la part de travailleurs sous contrat à durée déterminée est, avec 6,8 %, supérieure à la moyenne belge. Le contrat à durée indéterminée reste toutefois la norme : près de huit Bruxellois sur dix ont un emploi fixe.

2.3.5 Horaires de travail : nine to five ?

La dernière caractéristique des emplois abordée ici sont les horaires de travail habituels. Le graphique 132 montre qu'en 2001, plus de la moitié (54,8 %) de tous les travailleurs belges de 25 à 64 ans a habituellement des horaires fixes. 16 % ont des horaires variables ou flottants, et 14,2 % des travailleurs connaissent des horaires flexibles fixés par l'employeur. Les horaires coupés (5,3 %) et le travail posté (4,3 %) sont moins fréquents. D'après le niveau d'instruction, il s'avère que les faiblement qualifiés connaissent davantage que les plus qualifiés les horaires fixes (59,1 %), le travail posté (5,2 %) et les horaires coupés (6,6 %). Les hautement qualifiés sont quant à eux davantage confrontés aux horaires variables et fixes (21,8 % et 16 % respectivement). La même tendance revient systématiquement dans les trois Régions.



Graphique 132 : Les travailleurs (25-64 ans) selon les horaires habituels de l'activité principale et le niveau d'instruction (Belgique et Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

2.4 Conclusion

En 1991, la moitié de tous les personnes faiblement qualifiées (25-64 ans) avait un emploi. Chez les moyennement qualifiés, ils étaient trois quarts à travailler, et près de 87 % chez les hautement qualifiés. Bref, il était déjà apparu en 1991 que le taux d'emploi augmente à mesure qu'augmente le niveau du diplôme obtenu. Dix ans plus tard, en 2001, ce schéma est toujours visible sur le marché du travail : les faiblement qualifiés enregistrent une part plus faible de travailleurs que les moyennement et les hautement qualifiés (52 %, 76 % et 84 % respectivement). Les faiblement qualifiés restent donc confrontés à un chômage plus important, à une inactivité plus importante, et à une occupation moindre. Et si les faiblement qualifiés trouvent quand même un emploi, l'analyse de ce chapitre démontre que cet emploi est, globalement, plus souvent caractérisé par des conditions de travail moins favorables. On retrouve essentiellement les faiblement qualifiés dans des secteurs où le travail manuel prime encore, ils travaillent davantage à temps partiel, ils travaillent plus souvent comme ouvriers, occupent moins souvent un emploi fixe et travaillent plus souvent à horaires fixes, en équipes ou en horaires coupés que leurs collègues hautement qualifiés.

**PARTIE III : Enquête qualité : l'Enquête
socio-économique versus l'Enquête Forces
de travail et Datawarehouse 'Marché du
travail'**

Steunpunt WAV

La troisième et dernière partie de cette monographie aborde certains aspects techniques. Dans un premier temps, nous allons comparer les données du marché du travail de l'ESE avec d'autres sources, comme l'Enquête Forces de travail et le Datawarehouse 'Marché du travail' de la Banque carrefour de la sécurité sociale.

1 Introduction

Le présent chapitre a pour objectif de sonder la qualité ou la 'fiabilité' des données du marché du travail de l'ESE. Nous faisons pour ce faire appel à deux autres sources : l'Enquête Forces de travail (EFT) de l'Institut national de Statistique et le Datawarehouse 'Marché du travail' (DWH) de la Banque carrefour de la sécurité sociale.¹³⁴

Dans l'enquête sur le marché du travail, l'EFT jouit globalement d'une bonne réputation, malgré le fait que les chiffres de l'EFT sont des données extrapolées.¹³⁵ Sur la base d'une méthodologie européenne, il n'y a en effet qu'un nombre limité de ménages qui ont été interrogés sur le territoire national. L'enquête par sondage en deux étapes avec stratification se base, tout comme l'ESE, sur le Registre national des personnes physiques, et compte 45 000 ménages (environ 90 000 personnes en âge de travailler). Les personnes tirées au sort sont obligées de participer à l'EFT. Les ménages participants sont en outre questionnés dans un entretien en face à face. L'encadrement professionnel des enquêteurs est un aspect qu'il convient de ne pas sous-estimer. Il implique en effet des réponses plus précises aux questions. Certains critères ou définitions peuvent ainsi être compris de manière beaucoup plus stricte que lorsque les personnes interrogées remplissent elles-mêmes le formulaire de réponse. L'EFT utilise par ailleurs une méthode de questionnement très spécifique. Grâce à elle, l'EFT est par exemple en mesure de respecter la définition stricte du chômage du Bureau international du Travail ILO (BIT). L'ESE par contre mise sur la capacité d'évaluation des répondants.

La comparaison avec l'ESE s'annonce donc problématique. Nous pouvons avancer l'hypothèse que l'ESE surestimera le nombre de demandeurs d'emploi par rapport à l'EFT. Le nombre d'hommes et de femmes inactifs sera par conséquent sous-estimé dans l'ESE. Il convient en outre de tenir compte du fait que les données de l'EFT pour 2001 ne sont pas disponibles sur base trimestrielle. L'EFT se déroule 'en continu' (sur toute l'année). Il est possible que ceci complique la comparaison avec l'ESE, dans la mesure où cette dernière se concentre sur la position sur le marché du travail à un moment précis. Ce moment peut d'ailleurs poser des problèmes pour certains groupes, comme ceux qui sortent de l'école : leur position socio-économique n'est peut-être pas encore fixe ou évolue rapidement (sans parler des tendances cycliques divergentes).

¹³⁴ Auteur : Reginald Loyer.

¹³⁵ INS, *La nouvelle enquête sur les Forces de travail* (http://statbel.fgov.be/downloads/lfs_fr.rtf, 11-05-2005). INS, *L'enquête sur les Forces de travail* (http://statbel.fgov.be/products/pm31_fr.asp, 11-05-2005). La nouvelle enquête sur les Forces de travail de l'INS, in : *Carrefour de l'économie*, 1999/9A. *Enquête sur les forces de travail. Méthodes et définitions*, Luxembourg, 1998.

Contrairement à l'EFT, le DWH Marché du travail n'est pas le fruit d'une enquête, mais de la fusion d'une série impressionnante de sources administratives.¹³⁶ En principe, la base administrative du DWH exclut les marges d'erreur. Il s'agit en effet de données administratives issues du système de sécurité sociale belge. Dans la pratique, il existe cependant certaines zones grises. Plusieurs sources administratives (comme le cadastre des pensions) ne faisaient pas encore partie du DWH en 2001. Pour la comparaison avec l'ESE, ceci implique que le DWH sera quasiment inutilisable pour les catégories d'âges plus avancés. La comparaison sera également très difficile à établir pour les demandeurs d'emploi de 15 à 24 ans. Le DWH ne tient en effet compte que des chômeurs indemnisés inscrits auprès de l'ONEM – ce que ne sont pas la plupart des sortants en recherche d'emploi. Dans le cas du DWH, nous prenons les résultats de l'application de base 1 du 30 septembre 2001 – puisque l'ESE se concentre sur la situation au 1^{er} octobre 2001.

La comparaison de l'ESE avec l'EFT et le DWH nous permet en d'autres termes de mieux juger de l'exactitude ou de la fiabilité de l'ESE. Nous tenons à ajouter de manière très explicite que nous ne cherchons pas à prononcer un jugement de valeur, ni sur l'ESE, ni sur l'EFT ou le DWH. Ce chapitre n'a pas pour objectif de constater la source qui contient les 'bons' ou les 'mauvais' chiffres, mais plutôt les groupes de l'ESE auxquels il convient de faire attention dans les analyses et les conclusions. Lorsque nous parlons de 'sous-estimation' ou de 'surestimation', il s'agit d'ailleurs toujours d'une donnée relative. Puisque l'ESE est au cœur de cette histoire, nous plaçons cette source en rapport avec les deux autres. Si par exemple l'hypothèse d'une surestimation des demandeurs d'emploi dans l'ESE par rapport à l'EFT devait se présenter, et si celle-ci doit en effet être ramenée à la définition stricte du BIT dans l'EFT, alors nous pouvons en principe aussi faire mention d'une sous-estimation des demandeurs d'emploi dans l'EFT. Certains arguments tendent d'ailleurs à prouver que l'EFT compte trop peu de demandeurs d'emploi. En d'autres termes, les déclarations relatives aux sur- et sous-estimations sont dans ce chapitre toujours relatives et ont directement trait à l'ESE. Il ne s'agit ici aucunement de jugements de valeurs, mais seulement d'un appel à la prudence.

Dans ce chapitre, nous comparons les trois sources à différents niveaux. Nous vérifions à chaque fois si nos hypothèses – une surestimation des demandeurs d'emploi et une sous-estimation des inactifs dans l'ESE – se vérifient effectivement. Dans un premier temps, nous comparons à titre d'introduction les différences absolues (en nombre) entre les positions sur le marché de l'emploi. Nous nous concentrons dans ce qui suit sur les détails, comme l'âge, le niveau d'instruction et les différences régionales.

¹³⁶ C. Vermandere, Vier miljoen werkzame Belgen samen op een schijfje, in: *Over.werk* XIV-1-2 (2004) 92-97. Les organismes de sécurité sociale concernés sont l'Institut national d'Assurance maladie-invalidité (INAMI), l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS), l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL), et l'Office national de l'emploi (ONEM). L'association se fait à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS) ; la société de méconographie (Smals-MvM) est responsable du soutien technico-informatique ; pour le soutien scientifique du projet, il est fait appel au Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming et au Point d'Appui Travail Emploi Formation.

2 Positions sur le marché du travail : différences absolues

Le graphique 133 compare les positions sur le marché du travail selon des groupes d'âge de 10 ans et le sexe. Pour les travailleurs, l'EFT compte généralement plus d'individus que les deux autres sources – en particulier pour les classes d'âge des 25 à 54 ans. Ceci est probablement lié à la définition 'plus large' d'un travailleur dans l'EFT. Pour les groupes de jeunes (15-24 ans) et d'âgés (55-64 ans), le DWH enregistre plus de travailleurs. Le mesurage différent des sources joue ici un rôle important. Le DWH compte par exemple les élèves et les étudiants qui travaillent pendant l'année académique ('étudiants salariés') au nombre des actifs – ce qui entraîne surtout des chiffres différents chez les 15-19 ans. Il n'y a par contre guère de différences selon le sexe.

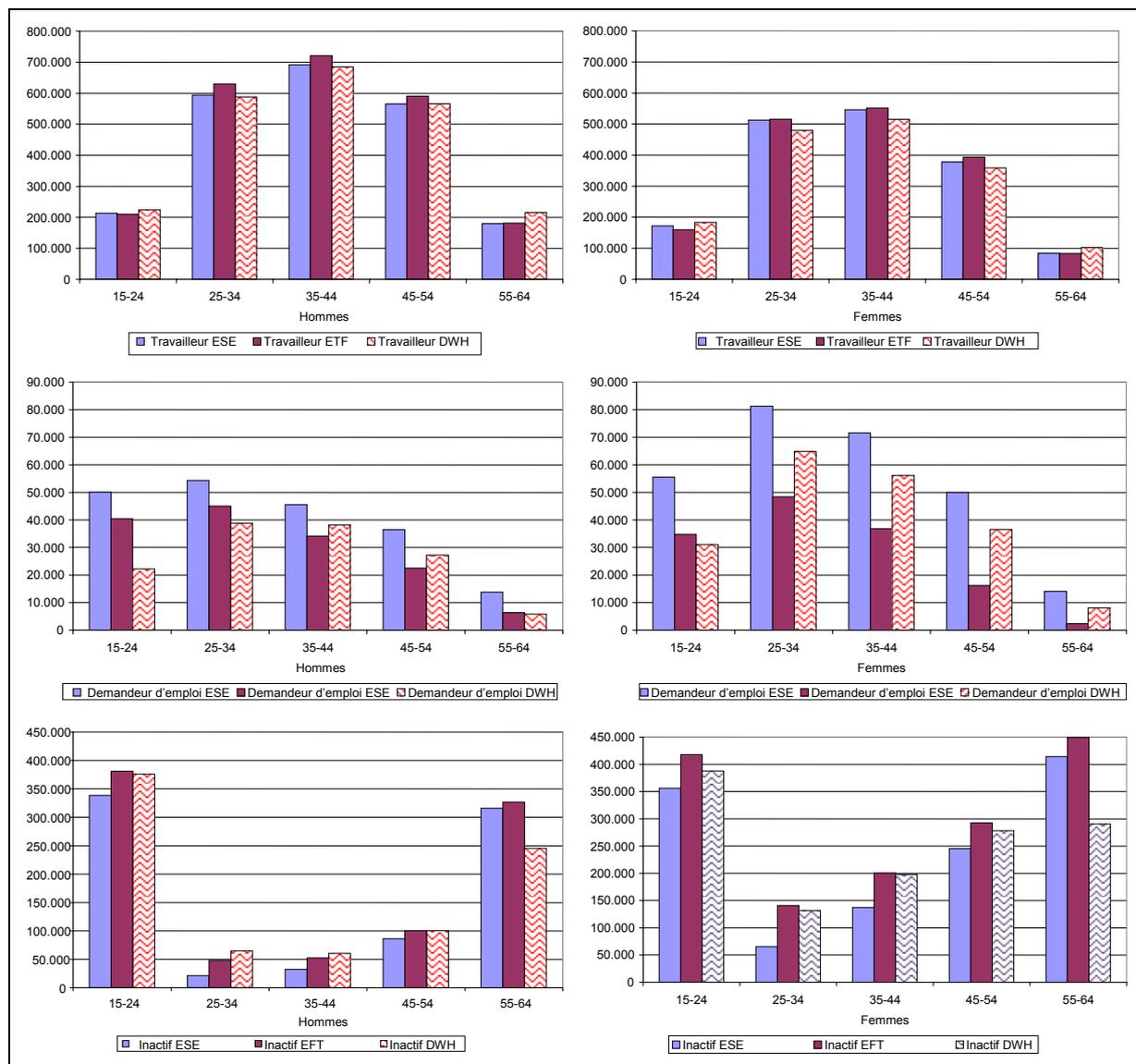
Dans le cas des demandeurs d'emploi, le graphique 133 montre immédiatement et de manière très nette que les rapports sont ici différents. Que ce soit par rapport à l'EFT ou au DWH, l'ESE enregistre systématiquement le plus grand nombre de demandeurs d'emploi. Par rapport à l'EFT, l'ESE compte au total un quart de demandeurs d'emploi masculins en plus (51 800) et moitié plus de demandeuses d'emploi (133 700). Selon toute attente, ce schéma s'explique par le questionnement précis et l'encadrement personnel dans le cadre de l'EFT.¹³⁷ Presque tous les écarts observés entre l'ESE et l'EFT peuvent d'ailleurs essentiellement être ramenés à cette façon d'interroger.¹³⁸ Par rapport au DWH, l'ESE compte +34 % de demandeurs d'emploi masculins en plus, et +27,8 % de demandeuses d'emploi. L'ESE enregistre plus de demandeurs d'emploi que le DWH parce que la population en recherche d'emploi est limitée dans le DWH aux demandeurs d'emploi bénéficiant d'une allocation de l'ONEM. Il convient à ce propos de tenir compte du fait que la classe d'âge des 15-24 ans compte aussi quantité de sortants en recherche d'emploi qui ne perçoivent encore aucune allocation de l'ONEM et qui sont donc inconnus du DWH.

Chez les inactifs, la répartition des classes d'âge ne diffère pas tant que ça, mais on observe toutefois un lien direct avec les constatations sur les demandeurs d'emploi. L'EFT compte en effet le plus grand nombre d'hommes et de femmes inactifs. Selon toute probabilité, l'EFT enregistre, sur la base de la définition du BIT, quantité d'individus comme 'inactifs', alors que ces personnes décriraient plutôt leur propre situation comme 'en recherche d'emploi'. Toutes classes d'âge confondues, l'ESE sous-estime les inactifs de 114 200 hommes (-14 %), et de 282 400 femmes (-23 %). La sous-estimation par rapport à l'EFT est particulièrement importante chez les inactifs âgés entre 25 et 34 ans (jusqu'à -123 %). Ceci est peut-être lié au fait que c'est dans ce groupe d'âge que l'on trouve le taux de non-réponse le plus élevé. Ainsi, le nombre d'inactifs est, en comparaison avec les autres sources, presque toujours le plus faible dans l'ESE. Les 55-64 ans constituent la seule exception à cette règle. Le DWH compte ici 70 000 hommes (+22 %) et 124 000 femmes (+30 %) de moins que l'ESE (graphique 133). Ceci s'explique toutefois par la structure de DWH : la population des inactifs, et notamment

¹³⁷ Une étude comparative britannique est arrivée à la même conclusion. D. Heap, Comparison of 2001 Census and labour force survey labour market indicators, in: *Labour market trends* (2005) 33-48.

¹³⁸ R. Laux, *Joined up labour market data* (Interne paper UK Office for National Statistics: http://www.statistics.gov.uk/downloads/theme_labour/joined_up_lm_data.pdf).

des pensionnés, n'est pas totalement connue dans le DWH. La sous-estimation des inactifs de 25-34 ans dans l'ESE est par contre bien confirmée par le DWH.



Graphique 133 : Comparaison des positions sur le marché du travail des 15-64 ans (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2001, INS EFT 2001, DWH Marché du travail de la BCSS 2001-3 Application de base 1 (Calculs Steunpunt WAV)

Le fait que les demandeurs d'emploi et les inactifs fonctionnent dans ce contexte comme des vases communicants est clairement illustré dans l'EFT. Celle-ci permet en effet de comparer la classification des positions sur le marché du travail sur la base de critères objectifs (le 'Statbit') avec une évaluation personnelle et subjective de la position sur le marché du travail de la personne interrogée ('question 81'). Cette comparaison établit clairement que 20 % des chômeurs BIT, soit 57 300 personnes, ne décrivent pas leur position sur le marché du travail comme 'en recherche d'emploi'. La comparaison indique par ailleurs que 10 % des inactifs objectifs, soit 252 700 personnes, qualifient leur position sur le marché du travail comme 'en recherche d'emploi' plutôt que comme 'inactif'. Ceci confirme en d'autres termes la suspicion

que l'EFT, sur la base de la définition BIT, classifie quantité d'individus comme 'inactifs', alors que ces personnes décriraient plutôt leur situation comme 'en recherche d'emploi'.

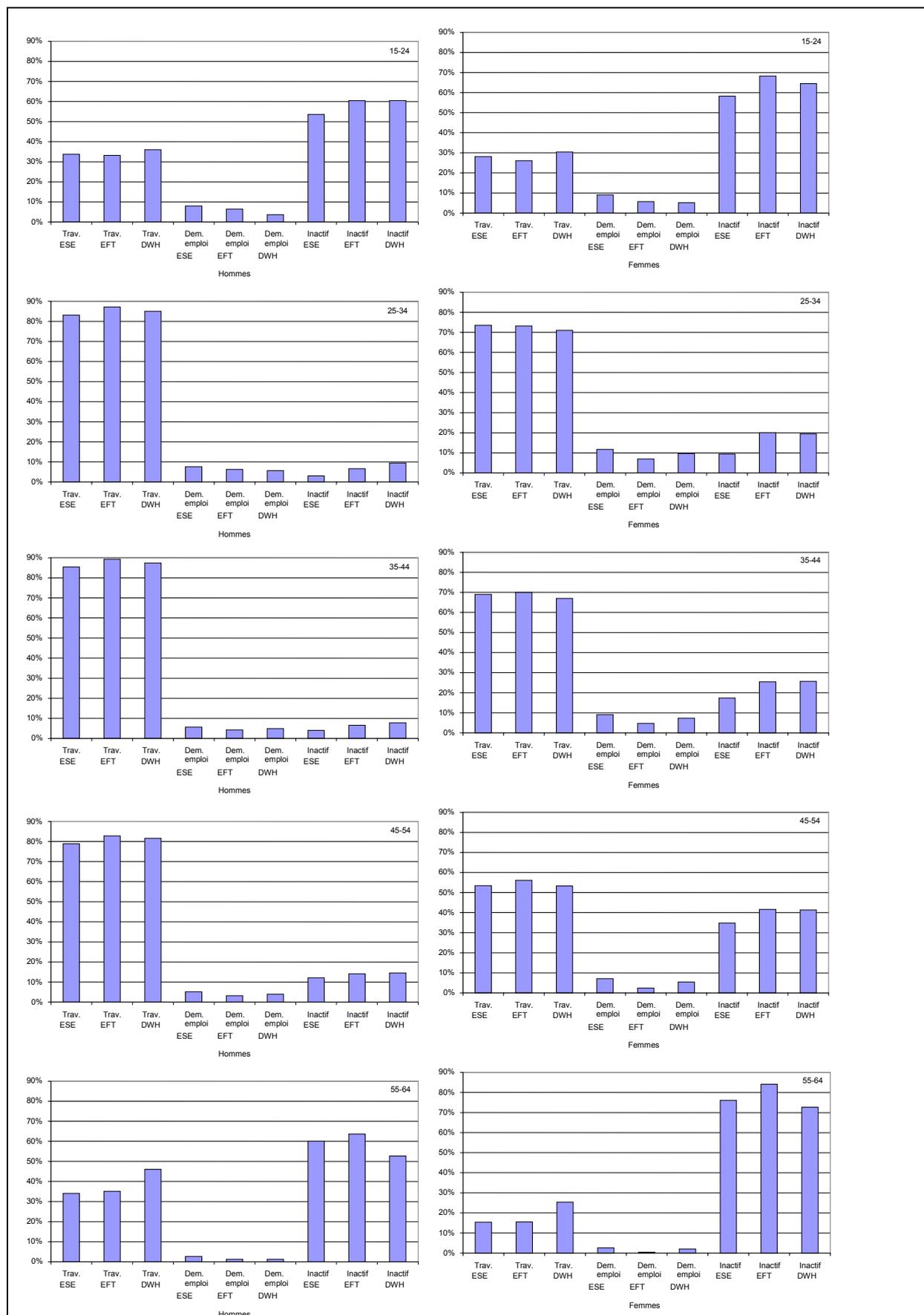
3 Âge

Pour la répartition des positions sur le marché du travail dans les différentes catégories d'âge, nous assimilons par exemple toutes les personnes de 15 à 24 ans à cent, et regardons ensuite la répartition des positions sur le marché du travail. Selon l'ESE, cette classe d'âge compte ainsi 34 % de travailleurs, 8 % de demandeurs d'emploi et 54 % d'inactifs,¹³⁹ tandis que l'EFT compte respectivement 33 %, 6 % et 60 %. On observe donc un écart de respectivement +0,5, +1,5 et -6,8 points de pourcentage (graphique 134 et annexes chiffrées 17).

Chez les 15-24 ans, l'écart s'observe surtout au niveau des inactifs. Que ce soit par rapport à l'EFT ou au DWH, il est question d'une sous-estimation de près de -7 points de pourcentage des hommes inactifs. Chez les femmes de moins de 25 ans, l'écart atteint même -10 points de pourcentage. Les demandeurs d'emploi de 15 à 24 ans affichent également un écart par rapport au DWH, mais cet écart est évidemment lié aux restrictions du DWH (allocation ONEM). Le fait que cette classe d'âge se laisse difficilement appréhender dans l'ESE est certainement lié au fait que l'ESE se base sur le Registre national des personnes physiques, qui court par définition après les faits. Plusieurs semaines s'écoulent généralement avant qu'un changement d'adresse ou une autre modification à la composition du ménage ne soit effectif dans le Registre national. Cela ne devrait en soi pas poser de problème pour l'ESE, hormis le fait que la vaste majorité des 15-24 ans ne s'est pas encore définitivement fixée. Ils habitent (à cause des études ou non) ailleurs qu'à l'adresse officielle. Ils déménagent souvent, sans toujours officialiser tout de suite ce déménagement (etc.). À cause de cette situation typique, le formulaire d'enquête arrive parfois au mauvais endroit, surtout chez les 15-24 ans, ce qui veut dire que le formulaire reste plus souvent incomplet.¹⁴⁰ Le taux de non-réponse chez les hommes et les femmes de 15 à 24 ans tourne ainsi autour des 4 % - le taux de non-réponse le plus élevé, en dehors des 25-34 ans (annexes chiffrées 17).

¹³⁹ Remarquons que la somme de ces pourcentages n'est égale qu'à 96 % du total des répondants. Les 4 % restants se répartissent dans la catégorie résiduelle et dans les non-réponses (cf. méthodologie).

¹⁴⁰ R. Stoop en J. Surkyn, In de wetenschap het niet te weten. Achtergronden van de non-respons in de Volkstelling van 1991, in: Steunpunt WAV, *Census Belgica 2001. De toekomst van de Volkstelling in Belgique. Tweedaagse studiedag over het gebruik en de toekomst van de Volkstelling in België 12 en 19 november 1996. Verslagboek*, Louvain, 1997, partie 2, 43-45.



Graphique 134 : Âge selon la position sur le marché du travail et le sexe (15-64 ans) (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2001, INS EFT 201, SWH Marché du travail de la BCSS 2001-3 Application de base 1 (Calculs Steunpunt WAV). Légende : 'Trav.' = travailleurs ; 'Dem. emploi' = demandeurs d'emploi ; 'Inact.' = inactifs.

Le même scénario se répète donc en grande partie chez les 25-34 ans. Ce sont à nouveau les inactifs qui ressortent négativement avec des sous-estimations de -3 à -10 points de pourcentage, et le taux de non-réponse est, cette fois encore, élevé (5,3 % des hommes et 4,1 % des femmes). Les femmes inactives surtout sont largement sous-estimées dans l'ESE (graphique 134). Les demandeurs d'emploi de 25 à 34 ans sont plus ou moins comparables dans les trois sources, à l'exception des femmes en recherche d'emploi. Les travailleurs masculins sont sous-estimés dans l'ESE, tandis que les travailleuses sont légèrement surestimées.

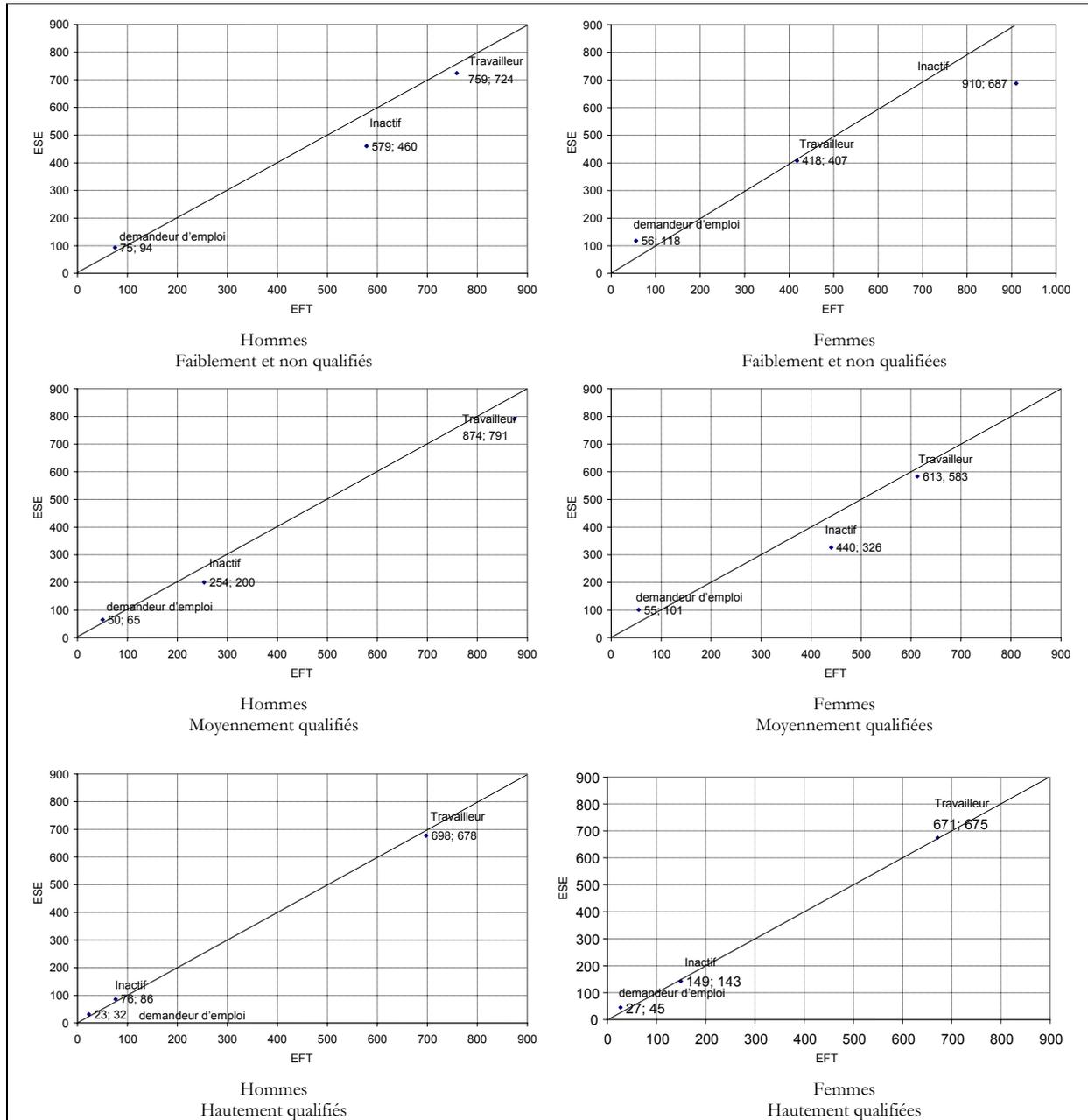
Les 35-44 ans confirment une fois encore ce schéma. Il est à nouveau question d'une sous-estimation des inactifs dans l'ESE, qui se manifeste surtout chez les femmes. L'ESE est -8 points de pourcentage en deçà chez les femmes, et -3 points de pourcentage en deçà chez les hommes. Pour ce qui est des demandeurs d'emploi, le graphique 134 confirme une fois encore que l'ESE compte toujours plus d'individus. L'EFT compte, cette fois encore, davantage de femmes en recherche d'emploi. La sous-estimation de l'ESE se répète chez les travailleurs, essentiellement au détriment des hommes.

Le graphique 134 confirme encore les différences observées pour les 45-54 ans. Pour les hommes, l'ESE sous-estime les travailleurs de -4 points de pourcentage, tandis qu'elle surestime légèrement les demandeurs d'emploi (+2 points de pourcentage). Le même schéma se retrouve chez les femmes, si ce n'est que les écarts sont plus importants.

La situation est légèrement différente dans le dernier groupe, celui des 55-64 ans, du fait de la vulnérabilité connue du DWH pour ce groupe d'âge. Là où, dans des circonstances normales, l'ESE sous-estime le nombre d'inactifs (graphique 134), on trouve soudain une surestimation. Ceci s'explique du fait que le DWH ne connaît pas tous les inactifs âgés. L'EFT par contre confirme le schéma connu, où la forte sous-estimation des femmes dans l'ESE frappe à nouveau. Les problèmes rencontrés avec le DWH pour ce groupe d'âge n'ont quasiment aucune influence sur les demandeurs d'emploi – ils ne touchent qu'un petit nombre de personnes –, mais influencent par contre les travailleurs. L'importante surestimation est en effet liée au fait que le nombre d'inactifs est trop faible dans le DWH, ce qui donne en pourcentages un nombre élevé de travailleurs.

4 Niveau d'instruction

Le graphique 135 compare le niveau d'instruction selon la position sur le marché du travail tel qu'on le trouve dans l'ESE et dans l'EFT. Dans la mesure où le DWH ne contient pas d'informations sur le niveau d'instruction, la comparaison se limite ici à l'EFT. Les chiffres de l'ESE se trouvent sur l'axe vertical, tandis que les données de l'EFT peuvent se lire sur l'axe horizontal (en milliers). Si la position sur le marché du travail se trouve au-dessus de l'axe oblique, c'est qu'il y a surestimation dans l'ESE. Si une position se trouve en dessous de cet axe, on peut faire mention d'une sous-estimation.



Graphique 135 : Comparaison du niveau d'instruction des 15-64 ans selon la position sur le marché du travail et le sexe (en 1000 personnes) (Belgique ; 2001)

Source : INS ESE 2001, INS EFT 2001 (Calculs Steunpunt WAV)

On voit tout de suite dans le graphique 135 que l'ESE présente la position sur le marché du travail des faiblement et des non qualifiés sous le plus mauvais jour. L'ESE compte par exemple 118 600 hommes inactifs faiblement qualifiés (-26 %) et 223 100 femmes inactives (-33 %) de moins que l'EFT (annexes chiffrées 18). On peut donc parler d'une sous-estimation conséquente dans l'ESE. Comme prévu, l'ESE surestime par contre le nombre de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. L'ESE enregistre en effet 18 400 (+20 %) d'hommes en recherche d'emploi de plus que l'EFT. Chez les demandeuses d'emploi, le chiffre est nettement plus élevé, à savoir 61 800 personnes (+52 %). Le caractère déficient des estimations de l'ESE pour les femmes doit être nuancé pour ce qui est des travailleuses

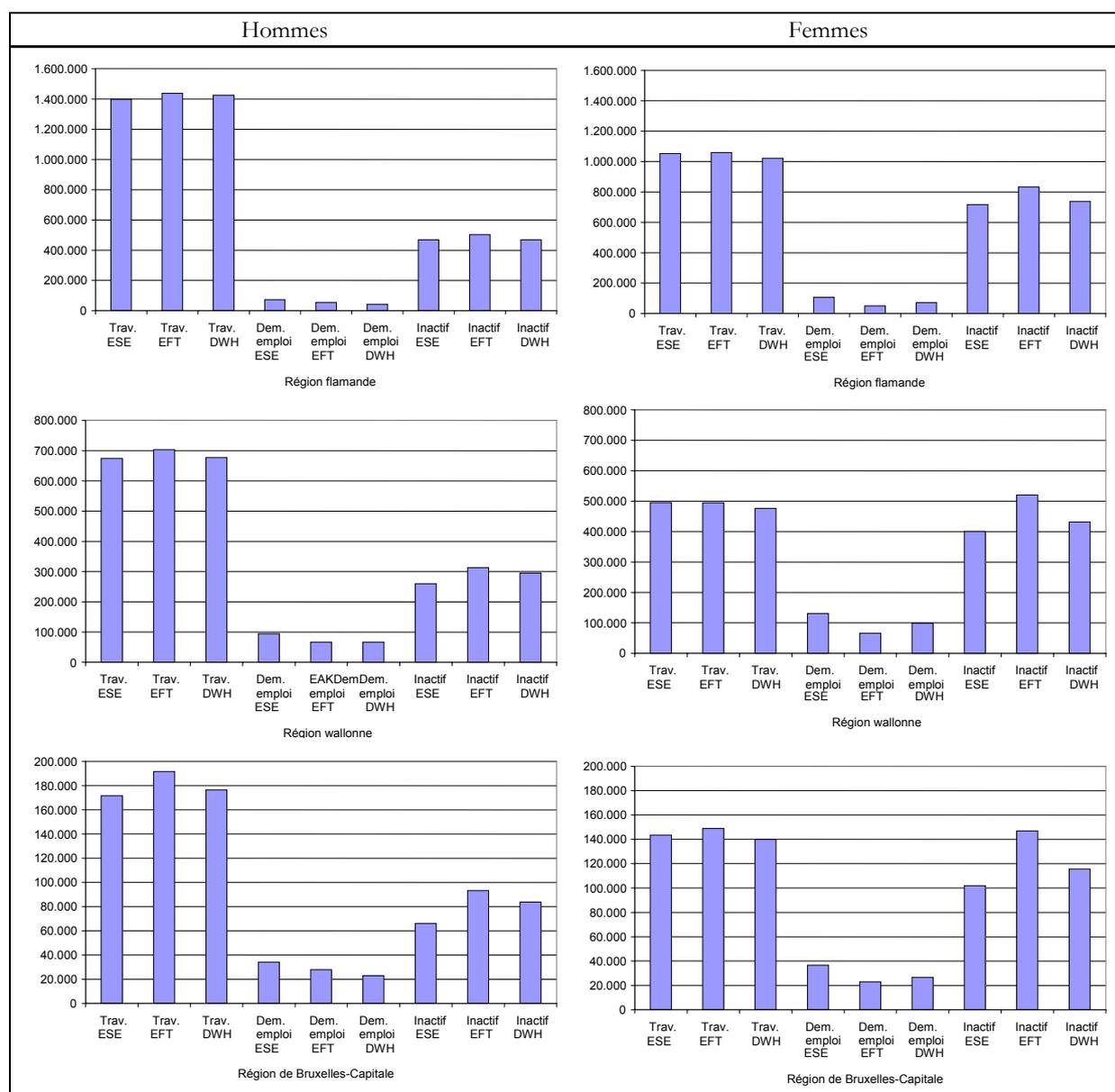
faiblement et non qualifiées. La comparaison ESE-EFT se passe d'ailleurs mieux ici que pour les hommes. Nous devons donc être particulièrement vigilants avec les chiffres de l'ESE pour les groupes les plus faibles de faiblement qualifiés, à savoir les femmes inactives et en recherche d'emploi.

La même histoire se répète en grande partie pour les hommes et les femmes moyennement qualifiés. Les inactifs et les travailleurs sont sous-estimés dans l'ESE, tandis que les demandeurs d'emploi sont à nouveau surestimés. En fait, la comparaison des moyennement qualifiés n'est guère meilleure que celle des faiblement et non qualifiés. Proportionnellement, il y a presque systématiquement des différences plus nettement marquées (cf. annexes chiffrées 18). Les hommes inactifs sont sous-estimés de 27 %, les femmes de 35 %. Pour les demandeurs d'emploi, on arrive respectivement à +22 % et +45 %. L'ESE compte 83 000 travailleurs masculins (-11 %) de moins que l'EFT. Il manque près de 30 000 (-5 %) travailleuses moyennement qualifiées dans l'ESE.

Ce schéma se confirme encore pour les hautement qualifiés, à cette différence que l'importance de la sur/sous-estimation est nettement moindre pour la position de 'travailleur' et celle d'inactif. L'ESE compte étonnamment +11 % d'hommes inactifs hautement qualifiés de plus (et non de moins). Pour les femmes aussi, l'écart est plus petit chez les inactives hautement qualifiées : il est question d'une sous-estimation d'à peine -5 %. Pour les travailleurs hautement qualifiés, il s'agit de -3 % chez les hommes et de +0,5 % pour les femmes. Contrairement aux autres niveaux d'instruction, la comparaison ESE-EFT pour les travailleuses et les inactives hautement qualifiées se présente en d'autres termes très bien. Pour ce qui est des hautement qualifiées en recherche d'emploi par contre, il reste une proportionnellement une différence importante. Il convient toutefois de remarquer qu'elle ne concerne qu'un nombre relativement restreint.

5 Régions

Le graphique 136 nous permet d'analyser les positions sur le marché du travail au niveau régional. Ce graphique confirme une fois de plus le schéma traditionnel et national, avec, dans l'ESE, une surestimation relativement importante des demandeurs d'emploi dans toutes les Régions. Comme on pouvait s'y attendre, nous sommes à nouveau confrontés à une sous-estimation des travailleurs (légère) et des inactifs (importante). La Région flamande est très proche de la situation belge (logique, étant donné le surpoids quantitatif). Seule la sous-estimation, par rapport à l'EFT, des hommes (-34 000) et des femmes (-117 000) inactifs s'avère nettement plus favorable en Région flamande que dans les autres Régions (annexes chiffrées 19). La Région wallonne affiche ici proportionnellement un écart bien plus important (-53 000 et -121 000). La comparaison ESE-EFT pour la Région wallonne correspond pour le reste à la situation belge.



Graphique 136 : Comparaison des Régions selon les positions sur le marché du travail et le sexe (15-64 ans) (Régions ; 2001)

Source : INS ESE 2001, INS EFT 2001, DWH Marché du travail de la BCSS KSZ 2001-3 Application de base 1 (Calculs Steunpunt WAV)

Légende : 'Trav.' = travailleurs ; 'Dem. emploi' = demandeurs d'emploi ; 'Inact.' = inactifs.

Seules les positions sur le marché du travail mesurées par l'ESE dans la Région de Bruxelles-Capitale s'écartent fortement des deux autres sources (graphique 136). L'expérience montre cependant que le niveau de couverture du DWH est légèrement inférieur en Région de Bruxelles-Capitale, parce que, plus que dans d'autres Régions, quantité de citoyens n'y sont pas connus des organismes de sécurité sociale. La comparaison ESE-EFT indique toutefois une sous-estimation nettement plus importante des hommes et des femmes inactifs et en emploi (annexes chiffrées 19). Il est cependant frappant de constater que la surestimation normalement considérable des demandeurs d'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale est nettement moins marquée (ce qui s'explique peut-être par les non-réponses).

6. Conclusion

Le présent chapitre met le doigt sur plusieurs problèmes de qualité. En dépit de ses défauts, les chercheurs qui s'intéressent au marché du travail et qui tiennent compte des réserves ci-dessus, trouvera dans l'ESE une source indispensable. Un des problèmes qualitatifs concerne le questionnaire et l'utilisation dans l'ESE de définitions et de concepts tels que le chômage. Dans la mesure où le citoyen devait répondre à de vastes questions sans la moindre forme d'encadrement, chaque ménage a complété son formulaire en son âme et conscience. L'EFT et le DWH, qui travaillent avec des définitions précises et cohérentes, comptent dès lors moins de demandeurs d'emploi et plus d'inactifs que l'ESE. La surestimation des demandeurs d'emploi surtout prend souvent d'énormes proportions. Il s'agit en toute probabilité de répondants qui décrivent leur situation personnelle comme en recherche d'emploi, mais qui, sur la base de critères objectifs, font partie des inactifs. Pour ce qui est des travailleurs, la comparaison entre les trois sources donne d'assez bons résultats.

On s'attend par contre nettement moins à ce que la population ne complète pas seulement le formulaire de réponse en son âme et conscience, mais aussi dans la mesure de ses capacités. Il est apparu on ne peut plus clairement dans ce chapitre que les portraits des groupes les plus faibles de la société sont les moins bien dressés dans l'ESE. Ce point est problématique, du fait surtout que ce sont précisément ces groupes qui font généralement l'objet d'une politique et d'une enquête socio-économiques particulières. Voilà qui porte atteinte à la valeur de l'ESE comme instrument de base politique, surtout au niveau régional.

Partie IV: Conclusions - perspectives

Tef-ULB
SteunpuntWAV

1 Conclusions

La présente monographie a pour objectif de présenter une synthèse des données récoltées à l'occasion de l'Enquête 2001 dans les domaines de la scolarité, du marché du travail et de la relation entre la formation et l'emploi. Initialement, il était également prévu de comparer systématiquement ces résultats avec ceux du recensement de 1991. Les différences de construction des questionnaires utilisés ont malheureusement souvent rendu cette comparaison délicate, voire, dans certains cas, impossible.

Ainsi, par exemple, lors du recensement de 1991, le volet « niveau d'instruction » concernait uniquement les personnes ne suivant plus un enseignement de plein exercice. Par contre, l'enquête de 2001 s'adresse à toute personne de 15 ans et plus ayant suivi ou suivant encore un enseignement à l'école ou ailleurs. Cette différence de population ciblée rend la comparaison entre les niveaux de diplôme en 1991 et 2001 difficile, en particulier pour les tranches d'âge les plus jeunes (18-24 ans) qui sont souvent encore dans le système scolaire. Une annexe méthodologique examine de manière précise ces problèmes, ainsi que les solutions que nous avons essayé d'y apporter. Elle détaille également la façon dont certaines variables ont été recodées et aborde certains problèmes posés par les non réponses.

Des 10 296 350 personnes enregistrées dans le Registre nationale des personnes physiques qui devaient officiellement participer à l'ESE 2001, 962 922 personnes (9,4 %) n'ont pas complété le formulaire. Il s'agit essentiellement de personnes nées après le 1/1/1996, et de personnes qui séjournaient à l'étranger. Parmi les 6 389 818 personnes de 18 à 64 ans, 3,3 % (209 070 personnes) ont renvoyé le formulaire sans l'avoir complété. Pour ces répondants, nous ne disposons donc que des données usuelles du Registre national. Nous ne connaissons par exemple pas la position de ce groupe sur le marché du travail. Il existe en outre une catégorie résiduelle pour toutes les questions de l'ESE. Il s'agit ici des répondants qui ont laissé la question concernée sans réponse, alors qu'ils devaient y répondre....¹⁴¹.

La scolarisation et la durée de la scolarité ont posé de graves problèmes à cet égard, en raison de l'impossibilité de faire la différence entre des non réponses au sens strict et des personnes qui n'ont pas répondu à certaines questions parce qu'elle n'avaient pas suivi d'enseignement.

1.1 Synthèse des principaux résultats

1.1.1 Première Partie : scolarisation et niveau d'instruction

1.1.1.1 Scolarité

Selon l'enquête d'octobre 2001, le nombre d'individus appartenant à la catégorie « élève ou étudiant » âgés de 5 ans et plus s'élève à 1.789.969 personnes, soit 19,20% de la population totale recensée.

¹⁴¹ R. Stoop en J. Surkyn, In de wetenschap het niet te weten. Achtergronden van de non-respons in de Volkstelling van 1991, in: Steunpunt WAV, *Census Belgica 2001. De toekomst van de Volkstelling in Belgique. Tweedaagse studiedag over het gebruik en de toekomst van de Volkstelling in Belgique 12 en 19 november 1996. Verslagboek*, Louvain, 1997, partie 2, 43-45.

La proportion de répondants qui se déclarent aux études atteint le maximum pendant l'obligation scolaire. Ensuite, le taux diminue évidemment avec l'âge mais il n'empêche que plus des trois quarts des jeunes suivent encore des études au delà de 18 ans. Plus de la moitié (51,90%) des personnes âgées de 20 ans fréquentent encore l'enseignement. De 18 à 22 ans, les taux de scolarisation des filles sont proportionnellement plus importants que ceux des garçons et l'écart s'élève même à plus de 11% chez les jeunes de 19 ans (Garçons: 59,6%; Filles: 70%). A partir de 23 ans, un nouveau rééquilibrage entre les filles et les garçons s'observe. A titre d'exemple, le taux de scolarisation des garçons de 23 ans est de 15 % contre 14% pour les filles. Au-delà de 20 ans, on constate que les taux de fréquentation des jeunes domiciliés en Région Bruxelles-Capitale sont proportionnellement plus élevés que ceux des deux autres régions. L'écart des taux de fréquentation entre garçons et filles en Wallonie et en Flandre est plus élevé qu'en Région bruxelloise.

La durée de scolarisation et le retard scolaire sont appréciés à partir d'une durée dite « normale » du passage dans un niveau d'études. Tant pour l'enseignement primaire que secondaire, cette durée normale est définie comme égale ou inférieure à 6 années.

La prise en compte du niveau de diplôme apporte une distinction nette entre le diplôme primaire et les autres diplômes. Pour les personnes qui ont uniquement le diplôme du primaire et indépendamment du sexe, la durée de la scolarité dans le primaire est plus longue que pour les autres niveaux de diplôme, signe d'un taux d'échec plus important. Ce constat est amplifié lorsque l'on observe les classes d'âge plus élevées.

En ce qui concerne les diplômés du secondaire supérieur, c'est en Région flamande que la proportion des retards est la plus faible. Dans les trois Régions, le taux de retard des femmes est nettement (plus de 7%) inférieur à celui des hommes. Ces différences se retrouvent chez les diplômés de l'enseignement supérieur, qui présentent néanmoins de plus faibles taux de retard dans le secondaire.

Si on considère la distribution de la fréquence des retards selon l'âge, on constate deux tendances inverses. Dans le primaire, le retard est moins important dans les classes d'âges les plus jeunes par rapport aux plus âgées, alors que le taux de retard dans le secondaire augmente nettement dans les jeunes générations.

1.1.1.2 Niveau de diplôme et domaines d'études

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant participé à l'enquête (8.491.529 personnes), 7.611.787 ont déclaré avoir suivi un enseignement. 564.865 individus n'ont pas fourni les renseignements nécessaires pour déterminer leur niveau d'instruction ou le lieu d'obtention de leurs diplômes éventuels. 93,8% des personnes qui ont fourni une information à ce sujet ont obtenu leur diplôme le plus élevé en Belgique.

Plus de la moitié de la population âgée de plus de 18 ans est diplômée de l'enseignement secondaire supérieur au moins. Près d'un quart (22,8%) a poursuivi avec succès des études dans l'enseignement supérieur. Le niveau de formation moyen a tendance à augmenter avec l'âge, puisque la proportion de personnes qui détiennent un diplôme du supérieur passe de 8,3% chez les 65 ans et plus à 38,2% chez les 25-34 ans. Parallèlement, la proportion de personnes possédant uniquement le diplôme primaire (appelée ici « population infra-scolarisée ») passe de quelques pour cent chez les plus jeunes à plus d'un tiers chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Comme lors du recensement de 1991, la Région bruxelloise se distingue des deux autres Régions par un taux plus élevé tant de diplômés de l'enseignement supérieur que de

population infra-scolarisée. Cette polarisation est le reflet de situations très contrastées d'une commune à l'autre de Bruxelles.

Pour ce qui concerne les domaines d'études, des contrastes frappants sont observés selon le sexe. Parmi ceux qui ont atteint le niveau de l'enseignement secondaire au plus, les diplômes de l'enseignement général et ceux de l'enseignement professionnel sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. Ces derniers sont plus souvent porteurs d'un diplôme de l'enseignement technique. Parmi les diplômé(e)s de l'enseignement secondaire supérieur technique, près de 60% des hommes sont issus de la filière « industrie » et quasiment aucune femme tandis que ces dernières ont plutôt choisi des filières liées aux services et au bien-être qui sont par contre délaissées par les hommes. C'est en Région bruxelloise que la proportion de diplômés de l'enseignement général est la plus élevée.

Des différences d'interprétation de la question posée ont rendu difficile l'utilisation de toutes les données fournies sur les domaines des diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur. Nous avons dès lors décidé de ne présenter que les données concernant le diplôme de l'enseignement supérieur le plus élevé au moment de l'enquête. Pour les personnes qui cumulent deux diplômes de même niveau, un seul des deux domaines est analysé.

La proportion de diplômé(e)s du supérieur augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche des catégories d'âges les plus jeunes: elle atteint 40%, parmi les 25-29 ans. Cette augmentation est plus forte chez les femmes, pour atteindre 46% chez les 25-29 ans (contre 35% pour les hommes). Une inversion se produit aux alentours de 40 ans : pour toutes les catégories d'âges de plus de 44 ans, la proportion de diplômés du supérieur est moins élevée chez les femmes que chez les hommes, tandis que pour les tranches d'âges en deçà, la proportion chez les femmes dépasse celle des hommes.

La répartition des diplômés du supérieur entre les différentes formes d'enseignement dépend surtout de leur sexe : à partir de 25 ans, les diplômés masculins se répartissent de manière égale entre l'enseignement de type court et l'enseignement de type long (universitaire ou hors université) alors que les femmes ont très majoritairement fait le choix de se diplômer dans les filières de l'enseignement supérieur court. Il faut cependant ajouter que la part des femmes universitaires progresse parmi les catégories d'âges plus jeunes.

L'analyse des domaines d'études des diplômés de l'enseignement supérieur révèle également le rôle des facteurs sexe et âge.

Pour les diplômés du supérieur court, la filière économique a attiré une part quasi égale des hommes et des femmes, et, pour les deux sexes, cette filière est en progression parmi les jeunes diplômés. Par contre, l'autre filière de prédilection des hommes est la catégorie technique alors que, pour les femmes, il s'agit plutôt des études pédagogiques, même si leur part relative diminue chez les femmes plus jeunes.

Le supérieur long hors université a vu la moitié de ses diplômés masculins sortir de la filière technique (le double de la proportion observée chez les femmes) et la majorité de ses diplômés pencher plutôt pour la filière économique, qui a la préférence des femmes.

Enfin les universitaires n'obtiennent pas leur diplôme dans les mêmes filières selon qu'ils soient homme ou femme. Un gros quart de ces femmes est diplômé en philosophie et lettres contre un peu plus de 10% des hommes, mais l'attrait des femmes pour les sciences économiques et commerciales apparaît chez les plus jeunes. Les hommes font d'abord le choix de deux filières dans les mêmes proportions : les sciences économiques et commerciales et les sciences appliquées. Les femmes universitaires n'ont qu'exceptionnellement fait le choix de poursuivre des études dans cette dernière filière ; même si, parmi les jeunes, la proportion a augmenté, elle n'atteint pas encore 5% de diplômées âgées de 25 à 29 ans.

Pour l'ensemble de la population des 30 ans et plus, le taux de doctorats parmi les diplômé(e)s du supérieur long ou universitaire s'élève à 6,8%. Le taux est plus élevé parmi les hommes (7,8%) que parmi les femmes (4,8%). La Région wallonne (6,7%) et flamande (6,2%) présentent des taux de diplômés du doctorat qui sont comparables, mais cette proportion est plus élevée en Région bruxelloise (8,7%).

1.1.1.3 *Formation professionnelle continue*

L'Enquête 2001 offrait la possibilité d'étudier la participation à des formations professionnelles longues et reconnues, sur la base de l'identification des répondants ayant « terminé avec succès une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures (équivalent à 6 mois de formation à temps plein) ». Les données permettent de distinguer plusieurs types de formation, mais ne fournissent pas d'information sur le moment où cette éventuelle formation a été suivie. Les taux de participation à la formation continue qui sont présentés ici ne sont donc pas comparables avec ceux que permettait de calculer le recensement de 1991.

Globalement, plus d'un tiers des personnes qui indiquent avoir bénéficié de ces formations l'ont fait « dans le cadre d'une profession », un quart environ ont suivi une formation organisée par un opérateur institutionnel, un autre quart ont opté pour une formation « à titre privé ». Les personnes restantes combinent deux (voire trois) de ces différents types de formation.

L'effet du développement de l'offre de formation professionnelle des « opérateurs institutionnels », qui a accompagné la période de crise depuis le début des années 80 apparaît clairement, puisque le taux de participation est le plus élevé chez les personnes ayant entre 25 et 40 ans : dans ces classes d'âges, il avoisine les 14%, alors qu'une période de vie active plus longue aurait pu « avantager » les plus âgés. La participation est aussi plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Cette différence est surtout marquée pour les formations organisées « dans le cadre de la profession », c'est-à-dire souvent à l'initiative de l'employeur. Toutefois, bien que l'écart se réduise chez les plus jeunes, les jeunes hommes continuent à participer davantage à ce type de formations. Si le niveau global de participation des jeunes femmes se rapproche de celui des jeunes hommes, c'est surtout en raison de leur forte participation aux formations organisées par un « opérateur institutionnel ».

C'est parmi les détenteurs d'un diplôme de formation initiale de niveau secondaire inférieur ou secondaire supérieur que la participation à la formation professionnelle est, en termes relatifs, la plus fréquente. Les personnes moins diplômées, qui sont aussi en moyenne plus âgées, en ont plus rarement bénéficié. C'est aussi le cas des diplômés de l'enseignement supérieur, mais on constate, chez eux, un accroissement de la participation avec l'âge, ce qui traduit probablement l'usage qui peut être fait de la formation professionnelle en matière de développement ou de réorientation de carrière.

La participation aux formations professionnelles longues et reconnues concerne donc largement les plus jeunes, et parmi eux, ceux qui ont terminé leurs études au niveau secondaire, inférieur et supérieur. De leur point de vue, ces formations sont vraisemblablement envisagées comme réponse aux difficultés d'accès à l'emploi. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, malgré les limites des informations dont permet de disposer l'enquête, de tenter de cerner la liaison entre la formation professionnelle longue et reconnue et l'emploi. Celle-ci semble particulièrement nette pour les jeunes qui ont, au plus, un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Ceux qui ont participé à une telle formation sont davantage en emploi au moment de l'enquête, tandis que ceux qui n'ont pas

suivi ce type de formation sont plus nombreux à rechercher un premier emploi ou à se trouver en retrait du marché du travail (ne cherchant pas ou plus d'emploi).

1.1.2 Partie 2 : Marché du travail et relation éducation-emploi

1.1.2.1 *Le marché du travail année 2001 : photo de groupe*

Compte tenu de la population en âge de travailler, l'ESE compte en 2001 environ 3,9 millions de travailleurs, 471 500 demandeurs d'emploi et 1,7 million d'inactifs (plus 300 000 personnes dans les catégories restantes). Une décennie plus tôt, en 1991, le pays comptait 3,6 millions de travailleurs, 486 000 demandeurs d'emploi et 2 millions d'inactifs. En l'espace d'une décennie, pour une population en âge de travailler quasiment stable, on observe en d'autres termes une légère amélioration, avec moins de demandeurs d'emploi et d'inactifs.

Au niveau régional, la Région flamande compte en 2001 environ 68 % de travailleurs (1991 : 62 %), contre 60 % de travailleurs (1991 : 56 %) en Région wallonne, et 60 % de travailleurs en Région de Bruxelles-Capitale (1991 : 58 %). Ainsi, le nombre de travailleurs augmente proportionnellement légèrement plus en Région flamande qu'en Région wallonne. Pour ce qui est des demandeurs d'emploi par contre, on ne peut parler de diminution qu'en Région flamande, de 6,2 % en 1991 à 4,9 % en 2001. En Région wallonne, et surtout en Région de Bruxelles-Capitale, la comparaison de l'ESE 2001 avec l'édition de 1991 indique une augmentation (de 10,6 % à 11,6 % et de 10,5 % à 13,4 % respectivement). La part d'inactifs recule presque aussi fort dans toutes les Régions au cours des dix dernières années (-5 points de pourcentage). L'ESE 2001 enregistre environ 27 % d'inactifs en Région flamande (1991 : 32 %). La Région wallonne compte 28 % d'inactifs (1991 : 34 %), tandis que la Région de Bruxelles-Capitale en compte 27 % (1991 : 31 %).

Ventilés selon le sexe, les hommes ont l'ascendant dans le segment 'travailleurs', tant en 1991 qu'en 2001. Les femmes quant à elles sont dominantes parmi les demandeurs d'emploi et les inactifs. La comparaison avec 1991 laisse toutefois apparaître une autre tendance, qui s'avère être le moteur qui se cache derrière bon nombre des développements du marché du travail qui ont été décrits. Entre 1991 et 2001, la part de travailleurs masculins en Belgique augmente d'environ 1,5 point de pourcentage. Mais la part de travailleuses sur le marché du travail belge augmente pour sa part de 8,5 points de pourcentage. Cette augmentation se situe essentiellement en Région flamande (+10 points de pourcentage), et va de pair avec des nombres de chômeurs en baisse (-2,5 points de pourcentage). En Région wallonne, où la part de travailleuses augmente de +7 points de pourcentage, il est par contre question d'une légère augmentation de la part de demandeuses d'emploi (+1,5 point de pourcentage).

Ventilée selon l'âge, l'ESE confirme le schéma de la carrière comprimée : une importante activité dans les catégories d'âges jeunes est associée à un retrait relativement précoce. C'est ainsi que l'ESE de 2001 compte par exemple moins de travailleurs de 55-64 ans que de 18-24 ans, mais c'était aussi le cas en 1991. La comparaison avec 1991 indique qu'à une exception près, toutes les classes d'âges participent à l'augmentation de l'activité. Le fait que la part d'habitants avec un emploi dans le groupe d'âge des 55-64 ans augmente de près de 4 points de pourcentage pour atteindre 26 % est positif au vu de la problématique de la fin de carrière. Cette part augmente d'ailleurs aussi chez les 45-54 ans. Dans ce dernier groupe, plus de 69 % travaillent en 2001, contre 60 % une décennie plus tôt. La part de demandeurs d'emploi dans

ce groupe diminue légèrement jusqu'à 6 %, tandis que la part d'inactifs passe de 33 % en 1991 à 24 % en 2001. La même tendance se manifeste chez les 35-44 ans, à cette différence que le glissement des inactifs vers les travailleurs n'est pas aussi spectaculaire (5 points de pourcentage). Les habitants de 25-34 ans travaillent encore plus qu'en 1991 (de 80 à 83 %), ce qui, compte tenu de la carrière comprimée, ne manque pas d'étonner. Le schéma est tout autre chez les 18-24 ans. En 2001, 45 % des habitants de 18 à 24 ans travaillent, 12 % se déclarent à la recherche d'un emploi, et 43 % sont inactifs. Sur la base de la comparaison avec 1991, il s'avère toutefois que la part de travailleurs et d'inactifs est en recul, tandis que la part de demandeurs d'emploi augmente. Ceci indique en d'autres termes un chômage des jeunes en progression.

L'analyse selon le niveau d'instruction confirme les schémas connus et correspond aux conclusions de 1991. Elle établit ainsi clairement qu'à peine la moitié de tous les faiblement qualifiés travaille en 2001. Près d'un dixième des faiblement qualifiés se dit à la recherche d'un emploi ; 39 % sont inactifs. L'ESE de 2001 compte en outre davantage de faiblement qualifiés (2 millions) que de moyennement (1,6 million) et de hautement (1,5 million) qualifiés. Avec leur diplôme complémentaire, les moyennement qualifiés disposent d'un atout par rapport aux faiblement qualifiés. Trois quarts des répondants moyennement qualifiés déclarent en effet avoir un emploi. Les hautement qualifiés quant à eux se distinguent par un chômage (4 %) et une inactivité (12 %) relativement faibles. Un diplôme supérieur offre généralement les meilleures chances sur le marché du travail – même si cette généralité ne vaut pas pour tous les répondants diplômés du supérieur. Les carrières de fröebélien(ne)s et de régent(e)s par exemple connaissent d'autres structures (surtout sur le plan de l'inactivité). La majorité des hautement qualifiés décroche d'ailleurs un diplôme de type court. Sur le plan de l'activité, on ne constate quasiment aucune différence avec les répondants qui ont obtenu un diplôme de type long. Il semble d'autre part qu'en termes de position sur le marché du travail, le fait de terminer une formation de deux cycles avec une formation continue ou un doctorat soit payant.

La population au travail

La conclusion du §1 avait déjà clairement indiqué que la part de travailleurs dans la population en âge de travailler avait augmenté entre 1991 et 2001, passant de 59,5 % à 64,6 %, cette croissance étant légèrement plus marquée en Région flamande que dans les deux autres Régions. Les hommes ont plus souvent un emploi que les femmes ; c'était le cas en 1991, et la situation n'a pas changé sur ce point en 2001. Il en va de même de la carrière comprimée : tant en 1991 qu'en 2001, le marché du travail est caractérisé par une forte activité dans les classes d'âges plus jeunes, associée à un retrait relativement anticipé. Les choses n'ont pas beaucoup évolué non plus en dix ans sur le plan du niveau d'instruction sur le marché du travail : les faiblement qualifiés exercent moins souvent une activité que les moyennement et les hautement qualifiés.

Cette section a mis ces constatations d'ordre général en rapport avec certaines caractéristiques des emplois. Sur le plan du statut, il s'avère que les jeunes femmes hautement qualifiées se retrouvent plus souvent dans le statut d'employé du secteur privé. Il en va de même pour les statutaires et les contractuels du secteur public, à cette différence que ce ne sont pas ici les jeunes, mais bien les 45+, qui trouvent leur bonheur. La situation est différente chez les ouvriers du secteur privé : on retrouve ici des hommes jeunes et faiblement qualifiés. Du point de vue du secteur, on peut grosso modo conclure que les secteurs quaternaires à caractère de service, tels l'administration publique, l'éducation et l'enseignement, mais aussi la santé et l'action sociale, présentent une tendance plus féminine, plus âgée et hautement qualifiée.

L'industrie et le bâtiment quant à eux sont caractérisés par une part plus importante d'hommes jeunes et faiblement qualifiés. En ce qui concerne le régime de travail, il est évident que le travail à temps partiel est une affaire de femmes, qu'il est le moins fréquent chez les 18-34 ans et plus fréquent chez les faiblement qualifiés. En nous fondant sur l'analyse selon le type de contrat, nous avons conclu que le contrat à durée indéterminée reste la norme en Belgique. Huit travailleurs sur dix de 18 à 64 ans ont un emploi fixe. Enfin, l'analyse selon les horaires nous a amenés à la conclusion que la majorité des Belges travaille à horaires fixes. Parallèlement, près de 15 % sont employés à horaires variables et 15 % à horaires flexibles. Les horaires coupés et le travail posté sont moins fréquents en Belgique, mais connaissent une surreprésentation des jeunes.

La population en recherche d'emploi

L'analyse de la population en recherche d'emploi dans l'ESE indique que les groupes à risque rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail. Les femmes, les jeunes, les faiblement qualifiés et les non-Belges sont plus souvent confrontés au chômage que les hommes, les catégories d'âges plus avancés, les moyennement et hautement qualifiés et les Belges. Cette constatation transparaît tout d'abord de la composition de la population en recherche d'emploi.

La Belgique connaît en 2001 un taux de chômage total de 10,7 %. Il est donc question d'un recul par rapport à 1991, où 11,8 % des personnes qui se présentaient sur le marché du travail ne trouvaient pas d'emploi. Ce recul n'est imputable qu'à la diminution du taux de chômage en Région flamande (-2,4 points de pourcentage). La Région wallonne conserve sur ces dix années le statu quo (+0,1 point de pourcentage), tandis que la Région de Bruxelles-Capitale connaît une évolution négative : le taux de chômage y augmente de 3 points de pourcentage. En 2001, les femmes connaissent un taux de chômage supérieur aux hommes. Le taux de chômage des femmes en Belgique a diminué en l'espace de dix ans (-3,6 points de pourcentage). C'est en Région flamande que le taux de chômage des femmes a le plus fortement diminué (-5,6 points de pourcentage), suivie par la Région wallonne (-1,9 point de pourcentage). Seule la région de Bruxelles-Capitale présente un taux de chômage en hausse chez les femmes (+2,7 points de pourcentage). Entre 1991 et 2001, le taux de chômage masculin par contre a plutôt affiché un statu quo en Belgique (+0,6 point de pourcentage), tout comme en Région flamande (-0,3 point de pourcentage). Les Régions wallonne et bruxelloise ont connu un taux de chômage masculin en hausse (respectivement +1,4 et + 3,3 points de pourcentage). Cette évolution a quelque peu comblé le fossé qui séparait les hommes et les femmes, mais les femmes restent toutefois à la traîne.

Les femmes ont amélioré leur situation sur le marché du travail depuis 1991. On ne peut pas en dire autant des jeunes. Leur situation s'est, elle, dégradée : le taux de chômage des jeunes en Belgique a augmenté de 2 points de pourcentage depuis 1991. Le taux de chômage des faiblement qualifiés et des non-Belges ne peut évoluer. D'après l'analyse des données de 2001, il ressort en tout cas qu'ils appartiennent à un groupe à risque sur le marché du travail.

La population inactive

En 2001, 4,7 millions d'habitants ont qualifié leur position sur le marché du travail d'« inactive ». Au total, il s'agit de 46 % de la population. Ce groupe se compose de 1,8 million d'élèves et d'étudiants, de 1,8 million de pensionnés et d'une réserve de main-d'œuvre latente de 1,2 million. Parmi les 4,7 millions d'hommes et de femmes inactifs, environ 1,7 million

d'habitants sont en âge de travailler (18-64 ans). Une décennie plus tôt, en 1991, le nombre d'inactifs était juste en dessous des 2 millions. Le nombre d'inactifs est donc en régression. Cette tendance s'observe pour les deux sexes, toutes catégories d'âge confondues. Seuls les hommes de 35 à 54 ans constituent une exception : le nombre d'inactifs parmi eux augmente de 17 700 individus en 2001, pour atteindre 118 900 inactifs.

63 % des inactifs en âge de travailler sont des femmes. La part de femmes s'élevait encore à 65 % il y a dix ans. La part la plus importante d'inactifs se situe dans la tranche des 55+ (44 %), des 45-54 ans (20 %) et des 18-24 ans (21 %). La situation était identique en 1991. L'analyse selon le sexe montre une concentration d'hommes inactifs parmi les 54-65 ans, tandis que la répartition chez les femmes est plus équilibrée à travers les âges. Ce phénomène se manifeste également en 1991. Du point de vue des âges, il est frappant de constater que trois quarts de la population de 55 à 64 ans et près de la moitié des 18-24 ans sont inactifs. Les autres catégories d'âge ne sont que peu confrontées à l'inactivité, à l'exception des 45-54 ans, avec un quart d'inactifs. Comparé à 1991, la part d'inactifs a reculé de quelques points de pourcentage dans toutes les catégories d'âge, mais pour les femmes de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans, on remarque un recul notable de l'inactivité (10 et 16 points de pourcentage respectivement). Ceci correspond à la fonction de moteur des femmes, déjà constatée. Les différences régionales sont par ailleurs très peu marquées.

1.1.2.2 Instruction et marché du travail

Dans la mesure où bon nombre des jeunes âgés de 18 à 24 ans se trouvent encore dans le système scolaire, la population considérée dans ce chapitre est la population âgée de 25 à 64 ans.

Puisque c'est moins la situation au sein du système scolaire que la position par rapport au marché du travail qui retient ici l'intérêt, on utilise dans ce chapitre une définition différente de la population faiblement scolarisée. Les faiblement qualifiés sont ceux qui n'ont pas suivi d'enseignement ou qui ont obtenu au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Les moyennement qualifiés sont ceux qui ont obtenu au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, de même que ceux qui ont suivi une formation post-secondaire non supérieure. Les hautement qualifiés disposent d'un diplôme d'une haute école ou d'une université.

En 1991, la moitié de toutes les personnes faiblement qualifiées (25-64 ans) avait un emploi. Chez les moyennement qualifiés, ils étaient trois quarts à travailler, et près de 87 % chez les hautement qualifiés. Bref, il était déjà apparu en 1991 que le taux d'emploi augmente à mesure qu'augmente le niveau du diplôme obtenu. Dix ans plus tard, en 2001, ce schéma est toujours visible sur le marché du travail : les faiblement qualifiés enregistrent une part plus faible de travailleurs que les moyennement et les hautement qualifiés. Les faiblement qualifiés restent donc confrontés à un chômage plus important, à une inactivité plus importante, et à une occupation moindre. Et si les faiblement qualifiés trouvent quand même un emploi, l'analyse de ce chapitre démontre que cet emploi est, globalement, plus souvent caractérisé par des conditions de travail moins favorables. On retrouve essentiellement les faiblement qualifiés dans des secteurs où le travail manuel prime encore, ils travaillent davantage à temps partiel, ils travaillent plus souvent comme ouvriers, occupent moins souvent un emploi fixe et travaillent plus souvent à horaires fixes, en équipes ou en horaires coupés que leurs collègues hautement qualifiés.

1.1.3 Enquête qualité : L'enquête socio-économique versus l'Enquête Forces de travail et le Datawarehouse 'Marché du travail'.

Le présent chapitre met le doigt sur plusieurs problèmes de qualité. En dépit de ses défauts, les chercheurs qui s'intéressent au marché du travail et qui tiennent compte des réserves émises, trouvera dans l'ESE une source indispensable. Un des problèmes qualitatifs concerne le questionnaire et l'utilisation dans l'ESE de définitions et de concepts tels que le chômage. Dans la mesure où le citoyen devait répondre à de vastes questions sans la moindre forme d'encadrement, chaque ménage a complété son formulaire en son âme et conscience. L'EFT et le DWH, qui travaillent avec des définitions précises et cohérentes, comptent dès lors moins de demandeurs d'emploi et plus d'inactifs que l'ESE. La surestimation des demandeurs d'emploi surtout prend souvent d'énormes proportions. Il s'agit en toute probabilité de répondants qui décrivent leur situation personnelle comme en recherche d'emploi, mais qui, sur la base de critères objectifs, font partie des inactifs. Pour ce qui est des travailleurs, la comparaison entre les trois sources donne d'assez bons résultats.

On s'attend par contre nettement moins à ce que la population ne complète pas seulement le formulaire de réponse *en son âme et conscience*, mais aussi *dans la mesure de ses capacités*. Il est apparu on ne peut plus clairement dans ce chapitre que les portraits des groupes les plus faibles de la société sont les moins bien dressés dans l'ESE. Ce point est problématique, du fait surtout que ce sont précisément ces groupes qui font généralement l'objet d'une politique et d'une enquête socio-économiques particulières. Voilà qui porte atteinte à la valeur de l'ESE comme instrument de base politique, surtout au niveau régional.

2 Perspectives

L'Enquête 2001 aura normalement été la dernière enquête exhaustive en matière de population réalisée en Belgique. Dès sa préparation, il était prévu que les données socio-économiques sur la population résidant en Belgique soient ensuite établies à partir des registres administratifs existants et des banques de données statistiques créées par l'INS¹⁴². Plusieurs de ces dernières devaient reposer sur les données recueillies lors de l'Enquête 2001. Celles qui nous intéressent ici sont celles qui concernent les données socio-économiques et l'instruction de la population¹⁴³.

La banque de données socio-économiques a en effet été développée dans le cadre de la BCSS. La troisième partie de ce rapport compare les données de l'Enquête 2001 avec celles que fournit cette source. La BCSS ne dispose néanmoins pas d'informations sur les professions, ni sur les niveaux d'instruction. L'actualisation des données sur les professions devait se faire sur base d'enquête par sondages et/ou ciblées, cette information étant considérée comme trop variable. On sait que les données recueillies sur les professions lors de l'Enquête 2001 n'ont

pas toutes été encodées, et il est donc peu probable que celles qui l'ont été constituent une base suffisante pour l'actualisation prévue, qui n'a d'ailleurs pas eu lieu. Le registre «niveau d'instruction» a été créé sur base des données de l'enquête socio-économique, et contient l'année de la fin des études et les diplômes obtenus. C'est par exemple lui qui sert de base à la constitution de l'échantillon du volet belge de l'enquête récemment lancée par la Politique Scientifique Fédérale auprès des détenteurs d'un doctorat. Il était prévu que ce registre soit mis à jour grâce aux renseignements détenus par les Communautés, les Hautes Ecoles et les Universités. Même si des progrès ont été faits en ce sens, les niveaux et domaines de diplômes de la population et de la population active sont des domaines dans lesquels les conséquences de la disparition des enquêtes exhaustives semblent les plus dommageables. Les informations que les Enquêtes sur les forces de travail procurent à cet égard sont évidemment précieuses, mais deviennent rapidement inutilisables dès que l'on s'intéresse à des sous-échantillons ou qu'on souhaite disposer d'une désagrégation géographique relativement fine.

Le registre «niveau d'instruction» a été créé sur base des données de l'enquête socio-économique, et contient l'année de la fin des études et les diplômes obtenus. C'est par exemple lui qui sert de base à la constitution de l'échantillon du volet belge de l'enquête récemment lancée par la Politique Scientifique Fédérale auprès des détenteurs d'un doctorat. Il était prévu que ce registre soit mis à jour grâce aux renseignements détenus par les Communautés, les Hautes Ecoles et les Universités. Même si des progrès ont été faits en ce sens, les niveaux et domaines de diplômes de la population et de la population active sont des domaines dans lesquels les conséquences de la disparition des enquêtes exhaustives semblent les plus dommageables. Les informations que les Enquêtes sur les forces de travail procurent à cet égard sont évidemment précieuses, mais deviennent rapidement inutilisables dès que l'on s'intéresse à des sous-échantillons ou qu'on souhaite disposer d'une désagrégation géographique relativement fine.

¹⁴² Voir: Truwant V., "Le recensement de la population et des logements dans la société moderne: depuis longtemps une enquête socio-économique générale", *Carrefour de l'économie*, 5^e année, 2001/7 A, pp.6-9.

¹⁴³ Pour un bilan plus global de la situation actuelle, voir: Deboosere P., Surkyn J., *Samenvattend eindrapport wetenschappelijke adviseurs en algemene aanbevelingen, Rapport van de wetenschappelijke adviseurs over de uitbouw van een statistisch systeem ter vervanging van de Algemene socio-economische enquête 2001*, 2005.

Bibliographie

- Administratie Werkgelegenheid. *Themabrief: Bestrijding van de jeugdwerkloosheid*. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap.
- Alaluf M., Delcourt J. (1987), « Conclusions générales », in Alaluf et al. (1987), *Scènes de chasse à l'emploi*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p. 191-202.
- Asplund, R., Person, I. (2000). Low pay: a special affliction of women. In: M. Gregory et al., *Labour market inequalities. Problems and policies of low wage employment in international*
- Baudelot Chr., Establet R. (1989a), Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles, Paris, Seuil. (1992b), *Allez les filles !*, Paris, Le Seuil. (2001c), « La scolarité des filles à l'échelle mondiale », in Bldss 2001, p. 103-124.
- Beaud St. (2002), *a 80% au bac »... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte.
- Bernstein B. (1973-1990), *Class, codes and control*, London, Routledge et Kegan Paul (4 vol.).
- Bloss T. (2001), (sous la dir. de), *La dialectique des rapports hommes femmes*, Paris, PUF.
- Boersma, L. Van Dijk, J., Van Wissen, L. (2004). *Making the unused labour force work: assessing the facts for the Netherlands*, Voorburg/Heerlen. (CBS Discussion paper 04008)
- Bollen, M., De Volder, I. (2003). Kentering op de onderwijsarbeidsmarkt. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, nr. 1-2, jg.13, pp. 135-137.
- Booghmans, M. & Stevens, E. (2004). Levenslang leren: wie zijn ze? Wat doen ze? Wat drijft ze? In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek. Editie 2004*, Leuven, pp. 203-214.
- Booghmans, M. (2003). Uitzendarbeid als springplank? In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2003*, Leuven, pp. 129-138.
- Booghmans, M. (2004). Evolutie van de werkloosheid. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek, Editie 2004*. Leuven, pp. 69-81.
- Boon Y., Gilbert V., Thys-Clément Fr. (1999), «De la cohérence des politiques publiques. Le cas de l'éducation dans un pays à structure fédérale», in Thys-Clément & Louryan, 1999.
- Borel J.-P. (2000), (sous la dir. de), *Evolution des effectifs dans les filières scientifiques. Constats, Analyses, Perspectives*. Actes de la conférence organisée à Poitiers en juillet 2000 par la Conférence des doyens de Sciences.
- Bourdieu P., Passeron J.-Cl. (1964a), *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit. (1970b), *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P. (1998), *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Brinkmann, C., Klauder, W., Ryeher, L., Thon, M. (1987). Methodische und inhaltliche Aspekte der Stillen Reserve, in: *Mittlungen aus der Arbeitsmarkt- und Berufsforschung*, XX-4, 387-409
- Cabitsis S., Fusulier B., Stegen P., Vanheerswynghels A. & Vlassis J., (1994), *Prolongation de la scolarité obligatoire : dix ans après*. Rapport de recherche UCL, ULB, ULG, rédigé à la demande du ministre Ph. Mahoux sous la direction de Alaluf M., Crahay M., Maroy Chr. & Molitor M.
- CÉREQ (2001), *Anciens et nouveaux regards sur l'insertion professionnelle*, Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), 2001, Actes de la journée du 16 mai 2001.
- Condon St., Bozon M., Locoh Th. (2000), *Démographie, sexe et genre. Bilan et perspectives*, Paris, INED.
- Crahay M. (2000), *L'école peut-elle être juste et efficace ? De l'égalité des chances à l'égalité des acquis*, Bruxelles, De Boeck.
- De Backer, M. (2004). Zorg als nieuw sociaal risico: de achterstand van laaggeschoolde vrouwen op de arbeidsmarkt van naderbij bekeken. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, nr. 3, jg.14, pp. 140-144.
- De Brabander, G.L. (1981). *Regional specialization, employment and economic growth in Belgium between 1846 and 1970*, New York.
- De Clercq, D. (2002). *Global entrepreneurship monitor. Executive report for Belgium*, Gent.
- De Lathouwer, L., Bogaerts, K. (2002). *De problematiek van de werkloosheidsval*, Antwerpen. (CSB Berichten).
- De nieuwe enquête naar de arbeidskrachten van het NIS, in: *Treffpunt Economie*, 1999/9A.
- Debacker, M. (2004). Zorg als nieuw sociaal risico. De achterstand van laaggeschoolde vrouwen op de arbeidsmarkt van naderbij bekeken, in: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, XIV-3, p. 141.
- Deboosere, P., Willaert, D. (2004). *Codeboek algemene socio-economische enquête 2001. Working paper 2004-1*. Steunpunt Demografie. Vakgroep Sociaal Onderzoek (SOCO). VUB.
- Degrave FI., Martou Fr. (1997), «Efficacité de l'enseignement en Communauté française de Belgique », Louvain-la-neuve, *Bulletin IRES*.

- Delarue, A., De Winne, S., Gryp, S., Maes, J., Marx, S., Peeters, A., Ramioul, M., Sels, L., Van Hootegem, G. (2003). Organisatie in bedrijf. De resultaten van PASO in vogelvlucht. Editie 2003. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek, Editie 2003*. Leuven.
- Delvaux B., al, (2004). *Définition d'un système d'indicateurs pour l'enseignement fondamental et secondaire en Communauté française*, ULG-SPE, ULG-SDGFE, UCL-CERISIS, UCL-GIRSEF, ULB-TEF, UMH-INAS, septembre.
- Desmarez, P., Van der Hallen, P., Ouali, N., Degraef, V., Tratsaert, K. (2004). *Minorités ethniques en Belgique: migration et marché de travail. Analyse van de demografische, statistische en reglementaire context met betrekking tot allochtonen op de arbeidsmarkt*. Gent.
- Droesbeke J.-J., Hecquet I., Wattelar Chr. (2001). *La population étudiante. Description, évolution, perspectives*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Dronkers, J., Bros, L. (1995). Het effect van onderwijsniveau en studierichting op de beroepsloopbaan. In: *Tijdschrift voor Arbeidsvraagstukken*, nr.4, jg. 11, pp. 358-373.
- Elchardus, M., Cohen J. (2003). *De vroege uittrede uit de arbeidsmarkt. Exploratie van de factoren die bijdragen tot een vroege arbeidsmarktexit*. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2003*, Leuven, pp. 149-161.
- Elchardus, M., Cohen J. (2003). *Gedrag en verwachtingen in verband met het einde van de loopbaan*, Brussel. *Enquête naar de arbeidskrachten. Methoden en definities*, (1998) Luxemburg.
- Establet R. (1987a), *L'école est-elle rentable ?*, Paris, PUF. (1988b), « Subversion dans la reproduction scolaire », *Revue économique*, n° 1, janvier, p. 71-91.
- étudiant(e)s », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 40 n° 4, p. 453-468.
- Europese Commissie (2005). *Joint employment report 2004-2005*, Brussel.
- Eurostat (2003). *General indicators on transition from school to work: youth transition from education to working life in Europe. Part I*. Statistics in Focus: population and social conditions, nr. 4.
- Federaal Planbureau (2005). *Economische vooruitzichten 2005-2010*, Brussel.
- Feld S., Manco A. (2000), *L'intégration des jeunes d'origine étrangère dans une société en mutation. L'insertion scolaire, socioculturelle et professionnelle en Belgique*, Paris, L'Harmattan.
- FOD Werkgelegenheid, arbeid en sociaal overleg (2003). *Nationaal Actieplan voor de Werkgelegenheid*, Brussel.
- Galland O., Cléménçon M., Marco Oberti M., Le Galès P. (1995), *Le Monde des étudiants*, Pans, PUF.
- Geurts, K. (2003). Werk, gezin of beide? Verschillen tussen laag- en hogeschoolden. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek, Editie 2003*. Leuven, pp.213-225.
- Geurts, K. (2004). Ondernemend Vlaanderen. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek. Editie 2004*. Leuven, pp. 95-106.
- Geurts, K. (2004). Werk en gezin in verandering. Een generatie past zich aan. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2004*, Leuven, pp. 125-127.
- Gheldorf, E., Lamberts M. (2000). *Werving en selectie van laaggeschoolden: oorzaak van of oplossing voor verdringing op bedrijfsniveau*. Leuven.
- Glorieux, I., Vandeweyer, J. (2002). En er kwamen geen andere tijden... Arbeidstijden en uurregelingen in Vlaanderen op het einde van de 20^{ste} eeuw. In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek. Editie 2002*, Leuven, pp. 253-266.
- Glorieux, I., Koelet, S.& Moens, M. (2001). Tijdsbesteding van de Vlamingen. In: *Vlaanderen gepeild! De Vlaamse overheid en burgeronderzoek*, Brussel, pp. 157-182.
- Glorieux, I., Minnen, J., Van Thielen, L. (2004). *Moeder, wanneer werken wij? Arbeidsmarktconclusies uit het Vlaams tijdsbestedingsonderzoek 1988-1999*, Leuven.
- Goyvaerts, K. (2004). Vlucht SN 50-plus naar Benidorm, klaar voor vertrek. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, XIV-3, pp. 9-18.
- Hakim, C. (2000). *Preference theory*, Oxford.
- Hamermesh, D.S., Rens, A. (1993). *The economics of work and pay*, New York.
- Heap, D. (2005). Comparison of 2001 Census and labour force survey labour market indicators. In: *Labour market trends*, pp. 33-48.
- Herremans, W., Van Gils S. (2004). Tien jaar in een oogopslag. De Vlaamse arbeidsmarkt in Europa, in: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek. Editie 2004*, Leuven.
- Hirtt, N., Kerckhofs, J.-P. (2001), « Inégaux devant l'école. Enquête en Hainaut sur les déterminants sociaux de l'échec et de la sélection scolaire », Ministère de la Communauté française de Belgique, *Tableau de bord de l'enseignement*.
- Hoge Raad voor de Werkgelegenheid (2002). *Verslag 2002*, Brussel.
- Hoge Raad voor de Werkgelegenheid (2005). *Verslag 2005*, Brussel.
- Holst, E., Schupp, J. (2000). Hidden labour force in Germany, in: *Economic Bulletin*, 37 (9), 285-292.

- Holst, E., Spiess, C.K. (2002). Labour market attachment and people outside the labour force, *Journal of applied social science studies*, 122-1, 55-83.
- Holst, E., Spiess, C.K. (2004). *The transition into work – specialities for the hidden labour force in comparison to other economically inactive persons*, Berlin. (DIW Discussion papers 428)
- Ianelli, C. (2002). Parental education and young people's educational and labour market outcomes. A comparison across Europe. In: *School-to-work transitions in Europe: analyses of the EULFS 2000 ad hoc module*, Mannheim, pp. 5-29.
- Janssens, A. (ed.) (1997). The rise and decline of the male breadwinner family? In: *International review of social history*, Supplement 5.
- Jones, S.R.G, Riddell, W.C. (1998). Unemployment and labour force attachment: a multistate analysis of non-employment, in: Haltiwanger, J., Topel, M.E., Topel, R. (ed.) *Labour statistics measurement issues*, Chicago.
- Kavadias, D., Pelleriaux, K. (2004). *Opleidingsniveau en diploma's in Vlaanderen. De productie van bevolkingsgegevens over het onderwijsniveau op basis van de administratieve gegevens in de Vlaamse Gemeenschap*.
- Kerchove A.-M. De, Lambert J.-P. (1996), « Le libre accès à l'enseignement supérieur en Communauté française », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. 35 n° 4, p. 453-468.
- Kerchove A.-M. De, Lambert J.-P. (2001), « Choix des études supérieures et motivations des étudiants », *Revue de la vie économique*, vol. 38 n° 4, p. 453-468.
- Kerchove A.-M. De, Kestemont M.-P., Lambert J.-P. (1996), « Choix des études supérieures en Communauté Française : Analyse des déterminants de la demande », in CIFOP, 12^e Congrès des Economistes belges de langue française, (ULB, 28-29 novembre 1996), *Les grandes interrogations de l'an 2000. Croissance, emploi, sécurité sociale*, p. 108-115.
- Kieffer A. (2001), « Le dispositif public d'enquêtes socio-économiques en France : une brève description », *EuReporting Working paper 33*, MZES, Mannheim.
- Kind en Gezin (1994). *Jaarverslag 1994*, Brussel.
- Kind en Gezin (2003). *Jaarverslag 2003*, Brussel.
- Lafontaine D. (2002), « Au-delà des performances des jeunes de 15 ans, un système éducatif se profile... », *Le point sur la recherche en éducation*, n° 24.
- Lamberts, M., Pauwels, F., Schryvers, E., Van de Maele, M. (2005). *De weg naar evenredige arbeidsdeelname via diversiteitsplannen op organisatieniveau*. Leuven.
- Lambrechts, C, Sels, C. (2004). Hinderpalen en kansen bij het vinden van een job als bediende. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, nr. 4, jg.14, pp. 193-197.
- Landsheere G. de (1991), « L'avenir de l'enseignement », in Quévit 1991.
- Laux, R., *Joined up labour market data* (Interne paper UK Office for National Statistics: http://www.statistics.gov.uk/downloads/theme_labour/joined_up_lm_data.pdf 11-05-2005).
- Lesthaeghe, R. (2000). *Europe's demographic issues: fertility, household formation and replacement migration*, Brussel.
- Mainguet C.& Demeuse M. (1998), *Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle, Recensement général de la population et des logements au 1^{er} mars 1991*, INS, Bruxelles, 1998.
- Mainguet, C., Demeuse, M. (1998). *Algemene volks- en woningtelling op 1 maart 1991. Monografie 9: scolarisatie, onderwijsniveau en inschakeling in de arbeidsmarkt*, Brussel.
- Malfait, D., Vandenbrande, T. (2001). Een kaars voor Rosetta (*WAV Persbericht*), Leuven.
- Malfait, D. (2001). Atypische arbeid: steeds typischer? In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek. Editie 2001*, Leuven, pp. 177-196.
- Malfait, D. (2002). Jeugdwerkloosheid. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2002*, Leuven, pp. 97-108.
- Malfait, D. (2003). *Dooft de kaars van Rosetta? (WAV werkdocument)*, Leuven.
- Marx, S., Ramioul, M., Sels, L. (2004). *Wordt de bandwerker een winkeljuffrouw? Functie- en scholingsstructuren in Vlaamse organisaties*, Leuven.
- Merle P. (2002), *La démocratisation de l'enseignement*, Pans, La Découverte.
- Mommen, A. (1994). *The Belgian economy in the twentieth century*, London.
- Monseur Chr., Demeuse M. (1998), « Apports des études internationales à la réflexion sur la qualité des systèmes d'enseignement nationaux : une analyse de l'éducation scientifique en Communauté française de Belgique », *Bulletin de la Société Royale des Sciences de Liège*, 1998, vol. 67, n° 5, p. 261-280.
- Nicaise, I. (2001). "Rosetta plan". *A springboard for young people into employment* (Discussion paper, Peer review programme of the European Employment Strategy, June 2001).
- NIS, *De enquête naar de arbeidskrachten* http://statbel.fgov.be/products/pm31_nl.asp, 11-05-2005).
- NIS, *De nieuwe enquête naar de arbeidskrachten* (http://statbel.fgov.be/downloads/lfs_nl.rtf, 11-05-2005).
- OECD (1999). *Employment outlook*, Paris.
- OECD (2002). *Employment outlook*, Paris.

- OECD (2004). *Women's entrepreneurship: issues and policies*, Paris.
- Open forum Eindeloopbaanproblematiek. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, XIV-3 (2004), 7-67.
- Pelleriaux, K. (2001). *Demotie en burgerschap. De culturele constructie van ongelijkheid in de kennismaatschappij*, Brussel.
- perspective*, Oxford.
- Service des statistiques (2002), *Annuaire 2000-2001, Volume 1*, Ministère de la Communauté française de Belgique.
- Sevrain, A. (1999). Handarbeiders of hoofdarbeiders? Een moeilijk criterium, maar een arbeidersstatuut dat moet blijven. In: *VBO Bulletin*, nr. 7, jg. 27, pp. 47-49.
- Smets, D. (2004). *De socio-economische status van de landbouwer*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Administratie Planning en Statistiek, APS Not@s, nr. 1, Brussel.
- Smets, J. (2003). 'Alle hens aan denk voor werk'. *Werkgelegenheidsconferentie 2003. Onze job-achterstand op Europa inhalen*, Brussel.
- SONAR (2002). *Hoe maken Vlaamse jongeren de overgang van school naar werk? Basisrapportering cohorte 1976 (Eerste golf), eindrapport PBO 97*, Leuven.
- Steunpunt WAV-SSA, ESF (2003). *Genderzakboekje. Zij en hij op de arbeidsmarkt*. Brussel.
- Steunpunt WAV-SSA, ESF (2004). *Genderzakboekje Vrouwelijk ondernemen*. Brussel.
- Steunpunt WAV-SSA, SONAR (2001). *Jongeren in transitie. De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarreeks 2000, Deel 4*. Leuven.
- Steunpunt WAV-SSA (1996). *Laaggeschoolden op de arbeidsmarkt*, Leuven.
- Steunpunt WAV-SSA (1997). *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 1997*, Leuven.
- Steunpunt WAV-SSA (2002). *De samengedrukte loopbaan in Vlaanderen*. WAV Arbeidsmarktflits 2002-25.
- Steunpunt WAV-SSA (2002). *Sectorrapport. De horeca op het menu. Deel 1. Hotels, restaurants en cafés. De arbeidsmarkt in cijfers*. Leuven.
- Steunpunt WAV-SSA (2004). *Activering rendeert, PWA resideert?* WAV Arbeidsmarktflits 45.
- Steunpunt WAV-SSA (2004). *Deeltijdarbeid*. WAV-nota 3 maart 2004. (<http://www.steunpuntwav.be/persteksten/persteksten.htm 11-05-2005>)
- Stevens, E. (2002). Zo de ouders zongen, zo studeren de jongen? In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2002*, Leuven, pp. 159-170.
- Stevens, E. (2003). Onderwijsongelijkheid: hoog en droog. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarboek, Editie 2003*. Leuven, pp.163-172.
- Stevens, E. (2003). Vaarwel bord en krijt! In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2003*, Leuven, pp. 103-117.
- Stevens, E. (2004). Van school naar werk: op zoek naar een routeplanner. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2004*, Leuven, pp. 215-226.
- Stoop, R., Surkyn J. (1997). In de wetenschap het niet te weten. Achtergronden van de non-respons in de Volkstelling van 1991, in: Steunpunt WAV, *Census Belgica 2001. De toekomst van de Volkstelling in België. Tweedaagse studiedag over het gebruik en de toekomst van de Volkstelling in België 12 en 19 november 1996. Verslagboek*, Leuven, deel 2, pp. 43-45.
- Thys-Clément Fr., Louryan St. (1999), (sous la dir. de), *Enseignement secondaire et enseignement universitaire. Quelles missions pour chacun ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Tielens, M., Herremans, W. (2004). Een oud zeer. In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2004*, Leuven, pp. 130-140.
- Tielens, M. (2003). Mobiliteit tussen werk en niet-werk. In: Steunpunt WAV-SSA, *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2003*, Leuven, pp. 139-148.
- Tielens, M. (2004). Brussel, heen en terug. In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2004*, Leuven, pp. 267-277.
- Tratsaert, K., Booghmans, M., Stevens, E. (2002). Lokale arbeidsmarkten in België op de kaart gezet. In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen, Jaarreeks 2002, deel 3*. Leuven.
- Tribalat M. (2001), « Modéliser, pour quoi faire ? » INED, *Dossiers et recherches*, 97, 2001.
- Van Gils, S., Booghmans, M. (2004), Over uren. In: Steunpunt WAV-SSA., *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2004*, Leuven, pp. 193-202.
- Van Gils, S. (2002), Vlaanderen op het Europese scorebord. In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2002*, Leuven, pp. 57-59.
- Van Gils, S. (2003). Hoger lager: conjunctuur en arbeidstijden. In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Editie 2003*, Leuven, pp. 237-250.
- Van Hoof, J. (1987). *De arbeidsmarkt als arena: arbeidsmarktproblemen in sociologisch perspectief*, Amsterdam.

- Vandenbergh V. (1997), Relance de la formation par les entreprises ou massification de l'enseignement supérieur de plein exercice, *Bulletin IRES* (Institut de recherches économiques et sociales), 193.
- Vandenbergh V. (1997), « Le dispositif institutionnel scolaire belge : un mécanisme hybride alliant l'Etat et le marché, marqué par la ségrégation entre écoles », *Savoir*, 9, n° 3-4, p. 363-375.
- Vandenbergh V. (2001), « Efficacité-équité dans l'enseignement secondaire : quelle relation ? Une comparaison inter pays basée sur les données OCDE », *Bulletin IRES*, (Institut de recherches économiques et sociales), 228.
- Vandenbergh V. (2002), *Un enseignement à réguler, des filières à revaloriser*, Bruxelles, Labor 2002.
- Vandenbrande, T. (2001). Beroepsbevolking in de toekomst ouder en hogergeschoold. In: Steunpunt WAV-SSA., *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2001*, Leuven, pp. 35-43.
- Vandenbroucke G., Van Mechelen, N. (2001) Oud, out? In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2001*. Leuven, pp. 97-107.
- Vandenbroucke, F. (2003). Solidaire zuurstof in een Belgische creativiteit. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, XIII-4, pp. 38-41.
- Vanhaute, E. (2002). Breadwinner models and historical models. Transitions in labour relations and labour markets in Belgium (19th-20th centuries). In: H. Jensen (ed.) *The welfare state. Past, present and future*, Pisa, pp. 59-76.
- Vanheerswynghels A. (1994), *Diplômes et Emplois*. L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement technique et professionnel secondaire supérieur de l'arrondissement de Charleroi, Dossier 6, Bruxelles, Point d'Appui Travail-Emploi-Formation – Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de Charleroi, 68 p.
- Vanheerswynghels A. (1994), *Diplômes et Emplois*. L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement technique et professionnel secondaire supérieur du Brabant wallon, Dossier 5, Bruxelles, Point d'Appui Travail-Emploi-Formation – Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation du Brabant wallon, 53 p.
- Vanheerswynghels A. (1996), « Parcours et projets scolaires. Le cas des jeunes de l'enseignement secondaire supérieur technique de qualification ou professionnel dans le Brabant wallon », Université Libre de Bruxelles, *Lettre d'information TEF*, 1/1996, p 3-8.
- Vanheerswynghels A. (1996), *Prolongation de la scolarité : 10 ans après*. Enquêtes longitudinales sur le devenir scolaire et professionnel de jeunes ayant fréquenté l'enseignement secondaire technique et professionnel et se trouvant en situation de retard scolaire important. Rapport de la deuxième phase. Bruxelles, ULB, CSER, 75 p.
- VDAB (2002), *Werkzoekende schoolverlaters in Vlaanderen. Achttiende longitudinale studie, juni 2001-juni 2002*, Brussel.
- VDAB (2003), *Er rijdt een historicus met de bus. Over onder- en overkwalificatie van hooggeschoolde werkzoekenden (Arbeidsmarkttopic 2)*, Brussel.
- VDAB (2004). *Knelpuntberoepen*, Brussel.
- Vermandere, C. (2004). Vier miljoen werkzame Belgen samen op een schijfje. In: *Over.Werk, Tijdschrift van het Steunpunt WAV*, XIV-1-2, pp. 92-97.
- Vermandere, C., W. Herremans, K. Geurts, (2004) Achter elke werkzoekende schuilt een werkende... In: Steunpunt WAV-SSA. *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek Editie 2004*, Leuven, pp. 17-18.
- Vincent G. (1994), *L'Education prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Presses universitaires de Lyon.
- Willaert D. et Deboosere P. (2005) *Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21^{ème} siècle*. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Interface Demography – Vakgroep Sociaal Onderzoek – Vrije Universiteit Brussel.
- Zachary M.-D., Dupriez V., Vandenbergh V. (2000), Comparaison internationale de l'efficacité et de l'équité des systèmes d'enseignement de base au moyen de l'enquête TIMSS, Actes du 14^o congrès des économistes belges de langue française, p. 59-75.

Résumé :

Avec cette monographie nous développons le thème de la scolarisation, du niveau d'instruction et du rapport à l'emploi.

Le Centre de Sociologie du Travail, de l'Emploi et de la Formation de l'ULB (TEF-ULB) a pris en charge la première partie de la monographie relative à la scolarisation et au niveau de diplômes de la population en Belgique tandis que le Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming (WAV) de la KU Leuven a réalisé la deuxième partie qui traite du marché du travail et de la relation emploi éducation.

Deux approches thématiques font également l'objet de nos travaux : d'une part, le thème de la formation professionnelle continue traité et analysé par le TEF-ULB et d'autre part, la situation sur le marché du travail en lien avec le niveau d'éducation, présentée et développée par le Steunpunt.

Enfin, pour clôturer la monographie, une approche plus méthodologique est esquissée pour donner un aperçu des potentialités d'utilisation d'autres sources de bases de données dans l'hypothèse de l'abandon du recensement général de la population.

Tout au long de la monographie, nous avons essayé de présenter les analyses et résultats de manière fluide et aérée en recourant à des graphiques et des cartographies plus visuels que des tableaux chiffrés.